



HAL
open science

**L'interaction ville-équipement en Ville Nouvelle.
Réception et adaptation de la formule de l'équipement
socio-culturel intégré.**

Clément Orillard, Tricia Meehan

► **To cite this version:**

Clément Orillard, Tricia Meehan. L'interaction ville-équipement en Ville Nouvelle. Réception et adaptation de la formule de l'équipement socio-culturel intégré.. [Rapport de recherche] Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. 2005. hal-02522684

HAL Id: hal-02522684

<https://hal.science/hal-02522684>

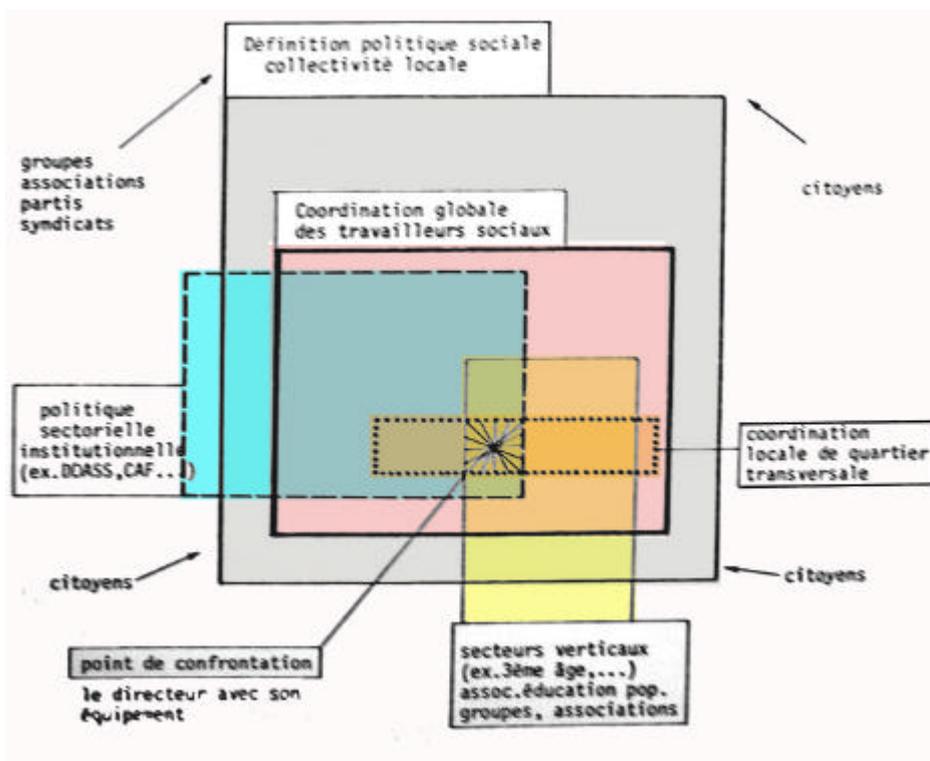
Submitted on 12 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'INTERACTION VILLE - ÉQUIPEMENT EN VILLE NOUVELLE

RECEPTION ET ADAPTATION DE LA FORMULE DE L'ÉQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL INTEGRÉ



VOLUME 1

Septembre 2005

Responsable de recherche: Alexis Korganow
Chercheurs: Tricia Meehan, Clément Orillard
Contrat de recherche K0315

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, DU
TOURISME ET DE LA MER**

*PROGRAMME INTERMINISTERIEL D'HISTOIRE ET D'EVALUATION
DES VILLES NOUVELLES FRANCAISES*

**L'EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL EN VILLE NOUVELLE
RECEPTION ET ADAPTATION DE LA FORMULE INNOVANTE DE L'EQUIPEMENT
INTEGRE**

Alexis Korganow
Tricia Meehan, Clément Orillard

RAPPORT FINAL
Août 2005
Contrat de recherche K0315

**LABORATOIRE ACS
ECOLE D'ARCHITECTURE PARIS MALAQUAIS
14, RUE BONAPARTE 75006 PARIS**

INTRODUCTION

L'innovation et l'expérimentation font partie des objectifs initiaux des neuf villes nouvelles lancées en France entre 1965 et 1970. En alternative aux ZUP, celles-ci ont notamment vocation à servir d'exemple, de banc d'essai, pour de nouvelles méthodes et pratiques urbanistiques, elles sont l'instrument qui « doit permettre de surcroît d'aborder de manière expérimentale et réaliste à la fois certains des problèmes les plus difficiles de la vie urbaine, intégration des fonctions, circulation, loisirs, participation. A cet égard, la réalisation des villes nouvelles peut se révéler riche d'enseignement pour tout l'urbanisme opérationnel »¹.

Objet aujourd'hui un peu obscur, oublié par le commun des mortels, « l'équipement intégré » fut l'une des premières figures emblématiques de ce discours sur l'innovation en ville nouvelle. Il a constitué au début des années 70 un support privilégié d'expérimentation réunissant dans la grande tradition moderne un enjeu d'innovation sociale et un enjeu d'innovation urbaine et architecturale.

LA CONVERGENCE DE DEUX EXPERIMENTATIONS

Le procédé qui consiste à regrouper et à associer différents équipements à vocation sociale, sanitaire, éducative et culturelle n'est pas né en ville nouvelle, le premier opus baptisé « Centre Educatif et Culturel » (CEC) ouvre ses portes en 1968 à Yerres, « banlieue dortoir » de Paris. L'expérience menée sous l'égide d'un entrepreneur en bâtiment atypique et élu de la commune, Paul Chaslin, soutenu par un groupe de ceux que l'on a appelé les « technocrates modernisateurs », tous acquis à la cause de l'éducation populaire, prend l'allure d'un complot associant « clandestinement » des équipements relevant de financements et d'administrations ministérielles différentes en profitant de l'opportunité du lancement de la production à grande échelle des collèges. L'originalité et la spécificité de ce regroupement inspiré des community collèges anglais, tient en premier lieu dans l'implication de l'école, il apparaît aussi nettement comme un enjeu de modernisation administrative.

A partir de cette opération inaugurale, un processus d'expérimentation soutenu par le ministère de l'Education Nationale va se mettre en place sur la base d'une dizaine d'opérations réparties sur l'ensemble du territoire.

La mise en place de ces premiers prototypes a donné lieu à un effort sans précédent de concertation et de théorisation tant sur le plan de l'action socioculturelle devant être menée par ces structures que sur celui de leur organisation spatiale. S'appuyant sur les premiers modèles réalisés, CEC de Yerres, suivi du CEC de Istres, et des équipements collectifs du quartier I de la Villeneuve de Grenoble, une théorie officielle de l'équipement intégré se met en place rapidement, étayée par un grand nombre de travaux de recherche et par la publication de plusieurs textes officiels².

Ont été précisés les différents modes ou « niveaux d'intégration » c'est-à-dire les possibilités de combinaison des programmes autour de différents « pôles d'intégration » (école, commerce, centre culturel), les possibilités de coordination des administrations et de gestion des structures, les possibilités de participation de la population et les conditions d'inscription des opérations à différentes échelles urbaines.

Porteur de tous les espoirs en matière d'animation globale, de développement culturel, de pédagogie nouvelle, de décloisonnement des services, et aussi plus pragmatiquement de rentabilité des locaux, le procédé est consacré par les recommandations des commissions du VI^{ème} Plan (commissions des villes, des affaires culturelles, de l'éducation, des activités sportives et socio-éducatives) dans lesquelles se sont illustrés de façon très active les membres du groupe à l'origine du CEC de Yerres (parmi lesquels Augustin Girard, Pierre Renard, Jean Ader...). Cette consécration débouche aussi en 1971 sur la création d'une « Commission interministérielle des équipements intégrés ».

¹ Commission des villes du VI^{ème} Plan, Groupe ad hoc « Villes Nouvelles », **Rapport sur les villes nouvelles établi dans le cadre de la commission des villes du VI^{ème} Plan**, Texte dactyl. janvier 1970, p4 [AD de l'Eure].

² Conseil d'Etat, « *Les équipements intégrés (centres éducatifs et culturels)* » extrait de **Rapport annuel - Conseil d'Etat**, Paris, Les Presses Artistiques, 1970-1971. [bibliothèque du DEP - dossier sur les équipements collectifs] et Circulaire du Ministère de l'Education Nationale du 4 juillet 1972 « **Coordination des interventions en matière d'équipements intégrés** ». Journal Officiel de la République Française, suivie de Circulaire du Premier Ministre du 19 nov. 1973 « **sur les orientations et procédures à suivre en matière d'intégration des équipements** ». Journal Officiel de la République Française.

Le principe d'intégration des services, qui matérialise alors les orientations de l'Etat en matière de politique d'équipement, de politique éducative et culturelle et qui marque une forme d'apogée de la promotion étatique du projet de l'éducation populaire, va s'articuler avec les préoccupations architecturales et urbaines des promoteurs des Villes Nouvelles c'est-à-dire avec la volonté de rupture avec la politique des grands ensembles et avec le développement anarchique de la banlieue.

Outre la proximité des acteurs et l'intérêt systématique porté aux démarches expérimentales, Plusieurs facteurs objectifs ont favorisé sur le plan général la convergence entre l'équipement intégré et les principes de mise en œuvre des villes nouvelles.

Au niveau de l'organisation et du financement des opérations :

- La structuration des organismes chargés de la mise en œuvre des Villes Nouvelles, organismes centralisateurs et transversaux favorise **la coordination des financements** nécessaire à la réalisation des équipements intégrés et à une politique coordonnée de leur fonctionnement.
- Le caractère **intercommunal** du CEC de Yerres, permettant d'offrir aux communes groupées ce que chacune ne pourrait s'offrir séparément se retrouve en phase avec la situation territoriale des villes nouvelles

Au niveaux des principes généraux de planification urbaine:

- **Le refus des normes rigides et des conditions de production industrialisée** qui régissent les programmes d'équipements et qui conduisent à une inadéquation par rapport aux usages.
- **La volonté de constituer un centre urbain prévalant sur la quantité de logement** accorde la plus grande importance à la planification des équipements et au regroupement des services, des commerces, des activités³.
- L'accent mis sur le développement de la vie sociale et culturelle, autour de la **problématique de l'animation** en ville nouvelle et de l'implication de la population dans la définition de son cadre de vie⁴.
- Succédant à l'équipement objet, l'équipement intégré **comme dispositif complexe et évolutif** s'accorde avec **les nouvelles méthodes urbanistiques** développant des approches pluridisciplinaires et des approches qui prennent en compte, à travers les notions de « système urbain », de « milieu de vie urbain », le processus évolutif de la ville et la complexité des interactions entre les différents éléments constitutifs de celle-ci.

L'HYPOTHESE D'UNE TRAJECTOIRE SPECIFIQUE DE L'EQUIPEMENT INTEGRE EN VILLE NOUVELLE : DIVERSIFICATION, ADAPTATION ET INSCRIPTION DANS LA DUREE

Comme l'a rappelé Raymond Mallerin (directeur historique du CEC de Istres) lors de la journée d'étude sur l'action culturelle en ville nouvelle ayant eu lieu en mai 2004, la trajectoire « orthodoxe » de l'équipement intégré est relativement indépendante de l'histoire des villes nouvelles. Cette trajectoire est centrée sur l'école comme vecteur principal du développement culturel et repose sur les dix opérations expérimentales lancées initialement par l'Education Nationale.

³ Une étude commandée en 1967 au CEDER par le ministère de l'Équipement et du Logement pointe trois dysfonctionnements majeurs en matière d'équipement dans les grands ensembles:

- Le positionnement aléatoire des équipements en fonction des opportunités foncières ainsi que le retard pris dans la réalisation de ceux-ci par rapport aux logements.
- L'inadéquation et la rigidité des normes et des grilles d'équipements
- Le cloisonnement des équipements avec en corollaire des équipements sous-employés ou des doubles emplois

CEDER/Fondation pour la recherche sociale, **Etude sur les facteurs de développement de la vie sociale dans les grands ensembles d'habitation**. Paris, Ministère de l'Équipement et du Logement, bureau des Etudes sociologiques de l'habitat, 1967.

⁴ Le texte de référence est celui établi à la suite des travaux d'un groupe de travail réuni en 1968-69 par A. Girard, chef du Service des Etudes et Recherches et rédigé par M. Legendre (Fondation pour le développement culturel), B. Miege (Ministère des Affaires Culturelles), A. Pitou (Centre d'Etude et de Recherche sur l'Aménagement Urbain) : **L'action culturelle dans les villes nouvelles : réflexions préalables à une programmation**. Paris, Secrétariat d'Etat à la Culture, Service des Etudes et Recherches, Ministère des Affaires Culturelles, 1971.

Ainsi, l'équipement intégré tel qu'il est analysé par le Conseil d'Etat en 1971 concerne avant tout l'association de programmes avec un collège, ce que l'on a nommé les Centres Educatifs et Culturels (CEC). L'accent avait mis délibérément à l'époque sur cette modalité de l'équipement intégré jugée la plus ambitieuse et la plus porteuse.

Du côté des villes nouvelles, l'équipement intégré n'arrive pas sur une page blanche. Les missions d'aménagement sont déjà à l'œuvre développant chacune des principes urbanistiques dans lesquels la question de l'équipement est déjà posée. De surcroît le modèle d'intégration autour de l'école s'avère très rapidement problématique, et comme le mentionne un bilan des expériences paru en 1974, d'autres formes d'équipements intégrés sans établissement scolaire associé ont été développées en Ville Nouvelle⁵.

On perçoit donc l'existence d'une autre trajectoire de l'équipement intégré correspondant à l'exploitation du procédé en ville nouvelle, une trajectoire plus compliquée, faite d'adaptations et de mutations du principe initial.

L'objectif défini par la commission interministérielle des équipements intégrés, celui d'une « *politique d'intégration* » et d'un « *programme d'innovation* » reposant sur une acception plus large du « *concept d'intégration* » concerne en premier lieu les villes nouvelles qui sont clairement identifiées en la matière comme ayant un effet d'entraînement par rapport aux autres communes. L'Etat montre l'exemple par le biais des EPA : « (...) *tous les établissements publics chargés de l'aménagement des villes nouvelles étudient des projets de maisons de la petite enfance, qui regroupent suivant des modes différents, des écoles maternelles et primaires, des centres aérés, des haltes garderies, des centres de protection maternelle et infantile. Lancée par la dynamique provoquée par le développement de ces projets, des initiatives spontanées émanant de collectivités locales de tailles diverses (Cannet, Mougins, Angers, Chamonix, Nîmes) se manifestent, renouvelant ainsi la notion de centre éducatif et culturel* »⁶.

Traditionnellement, la fin de l'équipement intégré comme politique dominante est datée vers 1975-1976 lorsque l'encouragement officiel de la formule au niveau national est abandonné et que la « Commission interministérielle pour les équipements intégrés » est dissoute. Ce qui est en cause alors c'est surtout le principe d'une association avec un établissement relevant de l'Education Nationale et les difficultés de gestion et de statut inhérents à cette association.

Cependant on peut observer que les opérations d'équipement regroupant plusieurs établissements continuent d'être mises en œuvre jusque dans les années 80. On peut observer aussi que les méthodes se perpétuent, que la notion d'intégration perdure dans certaines études parfois jusqu'à un passé très récent. En 1974, on peut trouver un article dans la revue *Diagonal* titré « Equipement intégrés, la troisième génération ». L'article qui rend compte d'une réunion en février 1974 entre la DAFU et les Agences d'Urbanisme sur le thème des équipements intégrés distingue ainsi trois générations d'équipements⁷ :

- les regroupements autour d'un groupe scolaire sur le modèle de Yerres, Istres, Grenoble
- les regroupements type Agora destinés à créer des centres villes
- une troisième génération d'échelle plus modeste destinée aux villes moyennes

Indépendamment des orientations nationales, il y aurait donc une chronologie propre aux villes nouvelles concernant l'évolution de ce principe programmatique. **Une chronologie et une diversification des figures de l'équipement intégré** que nous nous proposons d'appréhender en cernant les infléchissements, les adaptations des méthodes d'intégration et en cernant les éléments qui ont pu se maintenir dans la culture d'aménagement.

C'est en suivant cette trajectoire en ville nouvelle qu'il s'agit pour nous d'étudier non pas un procédé clos (la formule de l'équipement intégré comme recette, comme solution panacée massivement appliquée puis vite abandonnée) mais la manière dont ont pu se constituer et de perpétuer et se diversifier des

⁵ « Cette deuxième génération d'équipements intégrés se rencontre principalement dans les Villes Nouvelles et au niveau des centres-villes comme à Evry (Agora) et à Cergy-Pontoise (centre culturel) et concerne des équipements de haut niveau et destinés à desservir à terme des populations de plusieurs centaines de milliers d'habitants. Il s'agit de centres commerciaux régionaux auxquels sont associés des établissements administratifs (Préfecture, Mairies), culturels (Musées, Théâtres...) ou de services. Par ailleurs, on rencontre, à des niveaux beaucoup plus modestes, des expériences d'intégration de services publics tels des maisons d'accueil et d'information (Istres) et des centres de santé polyvalents. » Secrétariat de la commission interministérielle pour les équipements intégrés, « **Equipements intégrés. Eléments pour un Bilan** ». Texte dactyl., mars 1974, p 13. [EPAMARNE : MV2268/08]

⁶ Ibid., 8.

⁷ « Equipements intégrés, la troisième génération » in *Diagonal*, n°6, mars-avril 1974.

méthodes, des questionnements à partir d'une impulsion initiale. Conformément à la distinction qu'opère l'AUAG, dans une somme réalisée en 1973 sur le sujet, entre équipement intégré comme objet fini et « processus d'intégration » comme démarche intellectuelle⁸, c'est donc un processus complexe d'interprétation et de diversification des énoncés que nous avons choisi d'étudier en développant une approche comparatiste entre les différentes villes nouvelles.

LES ENJEUX DE LA RECHERCHE :

La remise en cause argumentée de l'équipement intégré sur le plan de l'usage, de la gestion et aussi des formes produites, le constat global d'échec de la formule y compris en ville nouvelle appartiennent à l'histoire. On peut estimer par ailleurs avec Bertrand Ousset (Directeur Général Adjoint de l'EPAMARNE), que l'équipement intégré fait partie d'un « modèle de développement urbain » révolu, basé sur les notions d'innovation, de nouveauté, et auquel a succédé un modèle de développement urbain « patrimonial » encore d'actualité, autour des notions de conservation et de tradition.

Ces considérations justifient a priori le jugement qu'il n'y a rien à rajouter aujourd'hui au sujet, qu'il s'agit d'une époque et d'une approche décidément révolues par rapport à laquelle, il est illusoire de vouloir trouver des éléments de continuité. Une vieille lune en somme, une utopie dépassée, une curiosité, qui ne peut intéresser que les sociétés savantes locales ou bien susciter la nostalgie complaisante des acteurs les plus engagés dans l'aventure.

Sur le plan historique, la posture générale de la Mission d'Histoire et d'Evaluation des Villes Nouvelles Françaises est justement de remettre en cause les a priori, les certitudes sur les villes nouvelles, certitudes sur la chronologie, sur les périodes (la période pionnière, la crise, etc.), sur les innovations et sur les échecs, en mettant à jour ou en affinant des pans méconnus de la planification et du vécu des villes nouvelles.

De ce point de vue, l'exploitation du principe d'intégration des équipements collectifs constitue dans le domaine des métiers et pratiques de l'aménagement un fait important dans l'histoire des villes nouvelles, une **clé de compréhension** de l'organisation des équipes et des méthodes de travail et de la production des formes urbaines et architecturales.

Au-delà de cet enjeu d'une connaissance approfondie de l'histoire des villes nouvelles françaises, se pose la question de la spécificité et de l'impact des expériences développées en villes nouvelles dans tel ou tel champ disciplinaire et de la capitalisation de cette expérience. Il s'agit de faire la part de la nouveauté et de la continuité et de dégager les savoir-faire, les expériences engrangées. Ce questionnement qui se pose d'autant plus lorsqu'une intention d'innovation et d'expérimentation est manifeste et lorsque les villes en question sont investies d'un rôle de modèle par rapport aux autres a été entretenu avec constance par les promoteurs des villes nouvelles, SGGCVN en tête.

Cet apport de l'expérience développée en ville nouvelle peut revêtir d'abord une dimension historique. De ce point de vue, l'analyse des méthodes de regroupement et d'association des programmes et des services développées par les aménageurs s'inscrit en premier lieu comme **une contribution à l'histoire de la discipline de programmation architecturale et urbaine** en France. Notre recherche qui se penche par ailleurs sur les formes urbaines et architecturales associées à la notion d'intégration des équipements veut être aussi une contribution à **l'histoire de l'édifice public et de l'architecture publique**.

Si l'on aborde enfin la question délicate des leçons à tirer de la production d'équipements intégrés en ville nouvelle, par rapport à des pratiques ou des notions efficaces aujourd'hui, on doit considérer que ces expériences s'inscrivent dans un temps long qui est celui de la mutation du rôle de l'édifice public dans la ville.

AXES DE RECHERCHE

Les quatre axes d'investigation définis dans notre projet de recherche initial étaient les suivants :

- la question des différentes interprétations du principe d'intégration suivant les Villes Nouvelles c'est-à-dire la question de la « réception » de la formule innovante par les missions

⁸ Rose Bergouignan et Simone Martin, Atelier d'Urbanisme et d'Aménagement de Grenoble (AUAG), **Les équipements intégrés**, rapport final. Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme - Ministère de l'Education Nationale, février 1973.

- d'aménagement et les EPA, en particulier la question de la conjugaison de ce principe avec les orientations urbanistiques.
- la question de l'évolution dans le temps du principe de regroupement et d'association des programmes face à l'évolution de la conjoncture économique, politique, administrative dans les Villes Nouvelles.
 - la question des différentes figures d'équipements intégrés développées en ville nouvelle. Aujourd'hui, la typologie des opérations en ville nouvelle reste à établir : soit on se réfère à une acceptation large (regroupement d'équipement, équipements polyvalents ou multifonctionnels) et dans ce cas on se retrouve face à un très vaste, soit on se réfère à une acceptation stricte (équipements réunissant tous les niveaux d'intégration, architecturale et urbaine, fonctionnelle) et dans ce cas on se limite aux modèles de la période inaugurale sans nécessairement appréhender les mutations auquel le procédé a donné lieu. Parmi les objectifs de l'étude, il doit donc bien y avoir un repérage des «figures» anciennes et nouvelles de l'équipement intégré en ville nouvelle et un repérage des opérations exemplaires.
 - Sur la base de ce repérage, développer une démarche d'analyse formelle typologique s'efforçant d'identifier certains thèmes ou problématiques architecturaux et urbains qui ont pu trouver dans cette production une modalité de traitement spécifique (avant d'être réinterprétés, réinvestis ailleurs).

Confrontés à la réalité des investigations, ces questionnements ont sensiblement évolués. Trois axes de recherche principaux ont finalement été suivis :

Le premier concerne **le tableau des acteurs mobilisés**, non pas tous les acteurs mais ceux qui ont œuvré pour développer le caractère transversal et interdisciplinaire du procédé que ce soit au niveau national (commission interministérielle des équipements intégrés, SGGCVN) ou au niveau de chaque ville nouvelle, les EPA -« équipes pluridisciplinaires intégrées » comme les avait désignées Jean-Eudes Roullier-, les prestataires extérieurs, ou encore les collectivités.

Le deuxième concerne le rôle de la formule de l'équipement intégré dans le développement en ville nouvelle de **la discipline émergente de la programmation**. Cette approche intègre la question de l'évolution dans le temps du principe de regroupement et d'association des programmes face à l'évolution de la conjoncture économique, politique et administrative dans les Villes Nouvelles.

Le troisième concerne l'articulation des implications spatiales de la formule avec les orientations urbanistiques et architecturales développées dans les différentes villes nouvelles, à savoir en premier lieu **les interférences avec la question du centre** et en second lieu les interférences avec l'objectif de renouveau de l'architecture des édifices publics. Notre investigation a porté sur un certain nombre de thématiques spatiales liées à **la question de l'architecture urbaine**.

Concernant ce dernier point, il ne s'agit pas pour nous d'aborder la production d'équipements intégrés sous l'angle général de la diversité et de la qualité architecturale des constructions publiques comme ont pu le faire de nombreuses études diligentées par les Villes Nouvelles, par le SGGCVN ou encore par la MIQCP, en particulier sur le sujet des écoles.

Il s'agit plutôt de l'aborder sous un angle thématique, celui de l'interaction ville-équipement en essayant de repérer des problématiques spatiales récurrentes qui traversent et relient les différentes figures de l'équipement intégré en ville nouvelle, à la recherche comme nous l'annonçons dans notre projet de recherche « d'une architecture qui résolve la contradiction entre l'animation symbole de mouvement et l'institution ou « l'équipement » symbole de sclérose, d'une architecture qui réponde à la critique de la politique des Maisons de la Culture dans lesquelles « *le béton a étouffé l'animation* »⁹ ».

Suivant cette optique, deux questionnements ont surtout été privilégiés :

⁹ Cette expression est utilisée par le groupe d'artistes « Organon » chargé de l'animation dans la ville nouvelle de St Quentin en Yvelines in, Organon, **Etude pour la programmation des équipements et des activités culturelles du quartier Elancourt-Maurepas (ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines)**, étude commandée par l'agence foncière et technique de la Région Parisienne pour le compte de la mission d'aménagement de la ville nouvelle, texte dactyl., nov. 1970. [documentation de l'INJEP].

- **L'enjeu de production par le biais de ces équipements d'un espace public piéton protégé**, comme traduction spatiale de la volonté d'interpénétration entre la ville et les équipements (enchaînement des espaces intérieurs et extérieurs, déclinaison du thème de l'espace public intérieur, forum ou rue couverte).
L'investigation explicite le jeu des modèles et l'exploitation de cette problématique à différentes échelles urbaines :
 - A l'échelle du centre de ville nouvelle, dans une configuration associant les commerces, les services administratifs et les services culturels et sociaux, la question recoupant notamment celle des rapports entre espace commercial et espace public.
 - A l'échelle du centre de quartier dans une configuration dominée par la figure de la maison de quartier, la question recoupant notamment celle des rapports entre espace scolaire et espace public.

- **L'enjeu de conciliation de la polyvalence et/ou de la banalisation des locaux impliqués dans le regroupement et l'association des programmes avec la valeur symbolique et l'impact monumental de l'édifice public.**
Là aussi, l'investigation explicite le jeu des modèles et l'exploitation de cette problématique à différentes échelles urbaines en développant les points suivants:
 - les locaux concernés, la salle de spectacle, les ateliers
 - l'exploitation de la géométrie (trames, orientation des espaces, modularité)
 - l'enjeu de conciliation de la banalisation des espaces et de la production d'une identité pour la ville nouvelle.

LE DEROULEMENT DE LA RECHERCHE – CORPUS

Le sujet qui comporte une dimension comparative, s'il est traité en profondeur pour les neuf villes nouvelles, est vaste. En effet, toutes les Villes Nouvelles ont été impliquées, à des degrés divers suivant les équipes et suivant leur chronologie de démarrage. De surcroît, cette visée sur l'ensemble des villes nouvelles s'est heurtée à l'hétérogénéité des conditions d'accès aux archives de chacune d'elle.

Dans ces conditions, trois approches des terrains d'étude et des sources ont été développées :

- Pour appréhender les différentes stratégies vis-à-vis de l'intégration, une investigation sur l'ensemble des villes nouvelles a été réalisée en s'efforçant de palier aux conditions d'accès très inégales aux archives des EPA.
- Pour les villes nouvelles de Marne-la-Vallée, d'Evry, de Cergy-Pontoise, de l'Isle-d'Abeau et du Vaudreuil une démarche plus approfondie a été menée, tenant compte de la qualité des développements liés au principe d'intégration des équipements.
- Enfin une dizaine d'entretiens ont été réalisés avec différents acteurs professionnels, principalement des architectes-urbanistes et des programmeurs.

Sources d'archives.

- Il s'agit d'une part des études de programmation, des rapports et des bilans établis par les équipes d'aménageurs des villes nouvelles, par les instances centrales (SGGCVN et IAURP) et aussi par un certain nombre de bureaux d'études extérieurs. En matière d'archives des villes nouvelles, les conditions d'accès et la qualité des documents ne sont pas homogènes. Certains fonds des EPA sont très accessibles (Vaudreuil, Marne la vallée, Cergy-Pontoise, Villeneuve d'Ascq), d'autres beaucoup moins ou pas encore (St Quentin en Yvelines, Melun-Sénart). La physionomie de l'étude, les points approfondis sont aussi affaires d'opportunité ; La recherche exploite particulièrement la documentation et les archives de l'EPAMARNE qui ont le mérite

d'être très riches et très accessibles, y compris pour des travaux concernant les autres villes nouvelles.

Les interviews d'acteurs

Sur ce dernier point, sensible en matière de validité scientifique, les précisions méthodologiques suivantes peuvent être apportées :

- dans une visée typologique, ces interviews visent à recueillir le point de vue des différentes catégories d'acteurs impliqués dans le processus de définition des équipements intégrés. La sélection des acteurs relève essentiellement d'une démarche empirique, « en marchant », avec deux objectifs, offrir une diversité de points de vue et développer un récit complémentaire.
- dans une visée chronologique et comparative, ils visent à préciser l'histoire de la programmation et la spécificité de l'approche dans les différentes villes nouvelles
- ces interviews sont non directifs, ils durent en moyenne 1 heure. Ce sont des témoignages qui ne fondent pas le propos, lequel s'appuie sur les sources écrites, mais qui visent à l'enrichir.
- Ces entretiens sont systématiquement enregistrés et retranscrits par écrit (voir en annexe 2). Cette retranscription in extenso s'efforce de conserver le ton et la chronologie de l'entretien tout en allégeant et simplifiant certaines expressions et enchaînements oraux pouvant difficilement être transcrits en l'état par écrit.
- La transcription écrite est soumise à la personne interviewée pour relecture et accord

Le repérage des projets exemplaires

En ce qui concerne l'analyse formelle, **les principaux projets exemplaires**, sur lesquels s'est basé la recherche sont les suivants :

- A l'échelle du centre urbain, les trois projets de l'Agora d' Evry, de la Piazza à Marne-la-Vallée et du centre Administratif et culturel de Cergy Pontoise servent de base à la réflexion menée sur les relations entre « espace public » et « espace commercial ».
- A l'échelle du centre communal ou du centre de quartier, les centres intégrés de l'Arche Guédon et du Lizard à Marne-la-Vallée, celui des 7 mares à St Quentin en Yvelines, ainsi que la série des maisons de quartier réalisée
- à Cergy Pontoise (notamment maison de quartier des Hauts Toupets, maison de quartier de Cergy Saint-Christophe) ont été analysés pour aborder la confrontation entre les objectifs de polyvalence et de banalisation des espaces et l'objectif d'identité d'une architecture publique.

L'exploitation des pièces graphiques

En ce qui concerne l'exploitation des pièces graphiques, nous penchions plutôt, dans l'optique typologique initiale, pour une présentation projet par projet, en réalisant pour chaque projet une fiche descriptive. Confrontés à la très grande hétérogénéité des sources (notamment pour les phases d'études et pour les projets non réalisés), il nous a semblé plus judicieux et réaliste dans le cadre limité de cette recherche d'élaborer des fiches thématiques et comparatives traitant un nombre limité de pièces graphiques.

CHAPITRE 1

UNE MOBILISATION TRANSVERSALE

L'équipement intégré, en tant que principe innovant dûment répertorié et recommandé par les commissions du VI^{ème} Plan interpelle la plupart des niveaux de décision engagés dans la planification des villes nouvelles. A l'apogée de l'engouement pour la formule c'est-à-dire autour de l'année 1973, on peut considérer que la plupart des acteurs se sentent concernés et mobilisés, les acteurs centraux au niveau des ministères ou du Secrétariat Général aux Villes Nouvelles et les acteurs locaux, au niveau des EPA mais aussi des collectivités, des associations, des professionnels de l'éducation et de l'animation.

Avant d'aborder en détail les effets de cette mobilisation sur le plan des activités de programmation et de conception des équipements collectifs, il nous a semblé nécessaire de dresser en préambule un panorama des principaux acteurs donnant corps au caractère interdisciplinaire et transversal de la formule en ville nouvelle.

I.1 – Une mobilisation au niveau central:

I.1.1 – La Fondation pour le développement culturel

A tout seigneur tout honneur, c'est avec Paul Chaslin et Augustin Girard que nous débutons ce panorama des acteurs « transversaux ». Suite à l'expérience du CEC de Yerres, ces derniers ont monté une association qu'on qualifierait aujourd'hui volontiers de lobbying, la « Fondation pour le développement culturel » dont l'objet principal est la promotion de la formule de l'équipement intégré. Les villes nouvelles apparaissent d'emblée comme le territoire idéal de développement du procédé et Paul Chaslin, aidé d'Augustin Girard et aussi de Paul Delouvrier dont il est très proche, s'efforce de se poser comme partenaire incontournable dans la production de ce type d'équipement¹⁰. Pour ce faire, la Fondation pour le Développement Culturel va se doter en 1969 d'un bureau d'étude dénommé l'ARESC (Atelier de Recherche sur les Equipements Socio-Culturels) puis l'AREA (Atelier de Recherche Sur les Equipements et l'Animation) ayant pour vocation les études préliminaires de programmation et d'implantation d'équipements intégrés.

Ayant déjà eu l'occasion d'exposer par ailleurs la composition et l'action de ce bureau d'étude dont le fait d'arme principal est la programmation en 1969 du CEC de Istres¹¹, nous nous contenterons de souligner ici les principaux engagements en ville nouvelle.

Certains membres de l'AREA, comme Pierre Riboulet ou Jean Ader, vont être en effet directement impliqués dans la planification et la réalisation d'équipements en ville nouvelle. Jean Ader en particulier apparaît comme le personnage central dans la diffusion de la bonne parole sur l'équipement intégré et sur l'ouverture de l'école en ville nouvelle. On le retrouve à Evry et à Marne-la-Vallée dans les négociations pour faire de ces agglomérations des terrains expérimentaux de l'Education Nationale.

A côté de la programmation du CEC de Istres dont le démarrage est en fait antérieur à la mise en place de la ville nouvelle des rives de l'Etang de Berre, les trois premières « missions » de l'AREA en ville nouvelle présentées dans une plaquette publiée en 1970¹² sont une étude critique sur « l'Agora » de la ville nouvelle d'Evry, une étude sur la programmation des équipements scolaires, sportifs et socio-culturels prévus dans le quartier EVRY I, une analyse critique du programme des équipements établi par la Mission d'Aménagement de la ville nouvelle de la Vallée de la Marne pour trois quartiers (Noisy-Est, Noisiel-Torcy, Champ-Noisiel) analyse suivie d'une refonte de la programmation.

L'équipe de la Fondation pour le Développement Culturel va aussi réaliser une proposition de programme pour les équipements scolaires, sportifs et socio-culturels du centre de quartier d'Elancourt-Maurepas¹³.

¹⁰ Jacques Mullender dans l'interview qu'il nous a accordé évoque cette tentative de Paul Chaslin et aussi la défiance qu'elle pouvait susciter dans le monde de l'administration. Interview de Jacques Mullender, 15 octobre 2004, annexe 02, p 105.

¹¹ Outre P. Chaslin et A. Girard, les membres actifs de l'AREA qui vont se réunir très régulièrement (une à deux fois par semaine pendant environ deux ans) sont les suivants : Michèle Legendre sociologue, Marc Netter directeur de la Maison de la Culture du Havre très impliqué dans la réflexion sur l'évolution de l'Action Culturelle (programmation de la maison de la culture « éclatée » du Havre), Joseph Belmont et Pierre Riboulet, architectes, et enfin Jean Ader, artisan infatigable du rapprochement entre l'Education Nationale et les Affaires Culturelles Voir A. Korganow, « *L'équipement socio-culturel, trajectoire architecturale d'un type contrarié d'édifice public à l'ère des loisirs (1936 - 1975)* ».Th. de 3ème cycle de l'Université de Paris 8, mai 2003, p 243-245.

¹² AREA (atelier de recherche sur les équipements et l'animation), « *bâtir des villes vivantes pour aujourd'hui et demain* », brochure de la Fondation pour le développement culturel, Paris, 1970. [bibliothèque du DEP]

¹³ « *Ville Nouvelle de Trappes* », *proposition de programme pour les équipements scolaires, sportifs et socio-culturels du centre de quartier d'Elancourt-Maurepas*. Fondation pour le développement culturel, décembre 1970.

Ces études préliminaires sont autant d'occasions de rencontres entre les aménageurs et les théoriciens de l'intégration, Jean Ader en tête qui intervient en tant qu'expert auprès de plusieurs missions (il avait été nommé chargé de mission au ministère de l'Education Nationale, responsable des équipements intégrés).

L'année 1970 apparaît comme le temps fort de l'action de la Fondation pour le développement culturel. Elle organise cette année là deux colloques à l'adresse des neuf missions d'aménagement des villes nouvelles qui vont contribuer fortement à l'adoption du procédé par ces jeunes équipes. Ces colloques ont lieu à Yerres, dans l'abbaye qui se trouve au sein même des locaux de l'entreprise GEEP industrie que dirige Paul Chaslin.

Le 24 octobre 1970 s'est tenu un premier colloque intitulé « *Equipements intégrés et villes nouvelles* », colloque présidé par Paul Delouvrier¹⁴ et auquel participent des membres de l'ensemble des villes nouvelles.

Du 24 au 27 novembre de la même année s'est tenu ensuite un colloque organisé conjointement avec la Fondation Ford portant sur les « *Avantages des équipements intégrés pour la participation du grand public aux activités éducatives et culturelles* »¹⁵. Le nombre d'intervenants étrangers à ce dernier colloque manifeste clairement le caractère international de la démarche.

Cette volonté d'ouverture internationale sur le thème de « l'équipement communautaire » se manifeste aussi dans la démarche de prospection sur des exemples internationaux d'équipements, entreprise par l'AREA, suivant une approche similaire à celle qui est développée par ailleurs au sein de l'IAURP (voir plus loin).

En complément des colloques enfin, la Fondation pour le Développement Culturel organise une exposition sur le Centre Educatif et Culturel de Istres, explicitant les principes d'assemblage des nombreux programmes regroupés dans ce super-équipement, successeur immédiat du CEC de Yerres dont la programmation a été étudiée par l'ARESC/AREA et la réalisation confiée à l'atelier de Montrouge.

Si l'ensemble de ces initiatives de la Fondation pour le Développement Culturelle contribue à rendre incontournable en ville nouvelle la formule de l'équipement intégré, il faut souligner que ces manifestations, en particulier les deux colloques de Yerres ne sont pas exempts d'une dimension critique, bien au contraire. Dès le départ, les principales difficultés sont pointées lors de ces colloques, nécessité d'une remise en question des enseignants, problème du décalage des financements des différents équipements et difficulté à élaborer un modèle de gestion des nouveaux établissements. Le texte de cadrage établi par l'AREA pour le colloque du 24 octobre expose ces difficultés et conclut déjà à la nécessité d'aller « *au delà de la notion d'intégration* »¹⁶.

I.1.2 – La Commission Interministérielle des Equipements Intégrés

On retrouve dans les principaux ministères « en pointe » sur le sujet de l'intégration que sont l'Education Nationale, les Affaires Culturelles, la Jeunesse et Sports et aussi le ministère de l'Equipement et du Logement les acteurs qui ont contribué à la mise en place des premières expériences d'équipements intégrés et à la reconnaissance officielle de la formule dans le cadre des travaux des commissions du VI^{ème} Plan (Augustin Girard à la Culture, Jean-Batiste Grosborne à la Jeunesse et Sports, Pierre Renard et Jean Ader à l'Education Nationale).

La formule occupe le petit créneau « expérimentation et recherche » de ces différents ministères.

Ainsi au ministère des Affaires Culturelles, le Service des Etudes et Recherches dirigé par A. Girard soutient l'exploitation du procédé¹⁷. La problématique de l'équipement intégré croise la réflexion sur le devenir de l'action culturelle et la remise en cause des grosses machines que sont les maisons de la culture, axées de manière exclusive sur la diffusion culturelle¹⁸.

¹⁴ Le compte rendu de ce colloque a servi de base à l'élaboration du numéro de la revue *Pour*, octobre 1971, n°23/24.

¹⁵ voir Nicole Chartier, « *Les Equipements intégrés* » *Notes et Etudes Documentaires*, Paris La documentation française, n°4091, 13 mars 1974. Les actes du colloque de novembre 1970 ont servi de base à l'élaboration de cet ouvrage.

¹⁶ AREA, « *L'intégration des équipements éducatifs et culturels publics en France. Tendances et problèmes* », texte de travail du colloque « Equipements intégrés et villes nouvelles », 20 octobre 1970.

¹⁷ A. Girard, préface à *L'action culturelle dans les villes nouvelles : réflexions préalables à une programmation*. Op. cit., p1.

¹⁸ Cette politique en faveur de nouveaux équipements culturels est officialisée par l'établissement d'une circulaire en date du 03 juillet 1973 qui stipule la création d'une cellule de la Sous-Direction des Maisons de la Culture et de l'Action culturelle nommée « Bureau des interventions culturelles ». Cette cellule est vouée à suivre la production deux types d'équipements culturels, les équipements intégrés pour lesquels les villes nouvelles sont explicitement désignées comme terrain privilégié d'expérimentation et les « équipements culturels légers » ou « salles à vocation multiples ».

De même au ministère de l'Education Nationale l'équipement intégré s'inscrit dans le mouvement post 68 de remise en cause des méthodes pédagogiques. A la suite de l'expérience de Yerres, comme nous l'avons noté en introduction, un programme expérimental a été lancé, à la recherche de nouveaux énoncés d'équipements scolaires¹⁹. La réflexion est menée principalement par le «Groupe de travail interministériel pour les équipements socio-éducatifs», organisme contrôlé par le ministère de l'Education Nationale (direction chargée de la prévision), animé par Jean Ader, Jean Pellerano et Pierre-André Teitgen.

Mais il manque en définitive un organe administratif qui consacre le caractère interministériel de la démarche, qui consacre ce que Guy Saez appelle une «*éthique de la collaboration inter administrative*» s'inscrivant dans un mouvement de modernisation de l'Etat²⁰. C'est ainsi que le groupe de travail monté au sein de l'Education Nationale va devenir ultérieurement la «Commission interministérielle pour les équipements intégrés» officialisée par décret le 1^{er} octobre 1971.

L'action de la commission interministérielle pour les équipements intégrés

Issue donc du secteur «recherche» de l'Education Nationale, cette commission qui est présidée par un haut fonctionnaire de l'Education Nationale, Gérard Ducher et qui a pour secrétaire général Jean Pellerano, a pour objectif déclaré de faciliter l'instruction des dossiers sollicitant des financements de plusieurs ministères et de clarifier les procédures d'intégration des équipements.

Cette commission s'est fixée les missions suivantes²¹: «

- *étudier les problèmes de toute nature que posent la conception, la réalisation, la gestion et l'animation des équipements conçus en vue du développement coordonné de certaines activités sportives, éducatives, culturelles et sociales,*
- *coordonner les interventions des différents départements ministériels ou organismes intéressés, en dresser le bilan et effectuer la synthèse des différentes expériences,*
- *formuler les recommandations et proposer des mesures propres à leur mise en œuvre. (...)*
- *enfin, de formuler un certain nombre de propositions destinées à mettre en place un système d'évaluation.* »

Au regard de ces objectifs, trois initiatives importantes sont à mettre au crédit de cette commission, qui marquent en quelque sorte l'apogée de la formule de l'équipement intégré:

- l'organisation d'un colloque sur les équipements intégrés à Marly-le-Roi en mars 1973
- l'établissement d'une circulaire ministérielle sur les équipements intégrés en novembre 1973
- l'établissement enfin d'un bilan sur les réalisations d'équipements intégrés en 1974

Le **colloque organisé à l'INEP à Marly-le-Roi le 30 et 31 mars 1973** marque sans conteste l'apogée de l'engouement pour le procédé. Il a donné lieu à un travail préparatoire très important associant dans des groupes et sous-groupes de réflexion plus d'une centaine de personnes et il réunit au final plus de 200 personnes. S'y retrouvent à la fois des acteurs centraux tels que Jean Ader et des acteurs locaux, en particulier une forte proportion d'élus et de membres des équipes d'aménagement des villes nouvelles.

C'est le cas par exemple pour le Groupe III, chargé des «*Problèmes juridiques administratifs et financiers posés par le fonctionnement des équipements intégrés*» dans lequel on retrouve tous les acteurs associés à la planification des équipements en ville nouvelle (Delafosse pour le Vaudreuil, Blache pour l'étang de Berre, Faivre d'Arcier pour les Affaires Culturelles, etc.)²²

¹⁹ Voir à ce sujet «*Les équipements intégrés (centres éducatifs et culturels)*». Extrait du **Rapport annuel du Conseil d'Etat**, op. cit. et aussi **Architecture scolaire et aménagement de l'espace**. Paris, La Documentation Française, 1974..

²⁰ Guy Saez, **Innovation difficile, domination aléatoire : les équipements intégrés**. IEP Grenoble - GURDA, Grenoble, déc. 1975, p28

²¹ Secrétariat de la commissions interministérielle pour les équipements intégrés, **Equipements intégrés, Eléments pour un Bilan**. Op. cit., p2-3.

²² Premier ministre – Commission interministérielle des équipements intégrés, **Colloque des équipements intégrés – Marly-le-Roi 30 et 31 mars 1973** «*Groupe III : Problèmes juridiques administratifs et financiers posés par le fonctionnement des équipements intégrés*». Texte dactyl. [AD de l'Eure]

A la suite de ce colloque paraît en novembre 1973 la circulaire « **sur les orientations et procédures à suivre en matière d'intégration des équipements** »²³. Cette circulaire du premier ministre qui est en chantier depuis la création de la commission constitue la traduction la plus aboutie et la plus synthétique de la tentative de normalisation de la politique des équipements intégrés. Tout en insistant sur le caractère expérimental de la démarche, elle définit les grands objectifs, sociaux, urbanistiques et économiques de la formule, les différents niveaux d'intégration, les conditions de coordination des institutions, les procédures administratives et les conditions de fonctionnement des futurs ensembles intégrés. Elle prend ainsi valeur de document de référence pour les équipes d'aménageurs.

Pour finir le bilan paru en 1974 répond à la volonté exprimée dans le IV^{ème} Plan de mettre en place un système d'évaluation des expériences, il s'efforce de raffermir la définition de la notion d'intégration et de jeter les bases d'une politique future d'innovation en matière d'intégration :

« On tentera de donner dans ce chapitre, à partir de l'examen des principales caractéristiques des projets et des opérations actuels des équipements intégrés :

- une définition de la notion d'intégration dans un but essentiellement méthodologique
- un cadre général de référence qui pourrait :
- permettre une meilleure compréhension des expériences en cours
- servir de support à la mise en œuvre d'un programme d'innovation en matière d'intégration, en essayant de caractériser et de classer les différents niveaux et types d'intégration »²⁴

Ce bilan fait la part belle aux opérations lancées en villes nouvelles, considérées comme une « deuxième génération » d'équipements intégrés plus diversifiée et moins systématiquement attachée aux équipements scolaires. Une typologie de ces équipements est présentée croisant les différents niveaux de centralité urbaine et les différents programmes regroupés [voir **FIG. 15.1**].

Malgré ces trois initiatives, un colloque, une circulaire et un bilan, la commission interministérielle des équipements intégrés a pris une tournure assez lointaine par rapport aux projets effectifs. Conséquence de la volonté de maîtrise de la formule par l'administration, les membres qui composent cette commission sont tous de hauts fonctionnaires (sous-préfets, inspecteurs généraux) qui sont loin d'être les acteurs les plus actifs dans l'aventure de l'équipement intégré. Aux dires de Jacques Mullender qui participait à cette commission en tant que directeur des Equipements collectifs à la Préfecture de la Région Parisienne, elle n'a eu en définitive qu'une existence assez fantomatique et n'a pas contribué concrètement à l'avancé des dossiers²⁵.

I.1.3 – Le rôle décisif du SGGCVN

En matière de programmation des équipements collectifs, le **Groupe Central des Villes Nouvelles** (GCVN) a eu un rôle beaucoup plus concret, s'efforçant de jouer comme dans les autres domaines de la planification un rôle de lieu d'échange et de soutien pour les initiatives des différentes équipes. Sous l'égide du Secrétariat Général du GCVN, sont ainsi organisés de multiples groupes de travail et réunions de confrontation des expériences. Cette activité du SGGCVN s'inscrit dans la logique de ce que J.E. Roullier appelle la « *politique dérogative* » des villes nouvelles²⁶.

Le SGGCVN par le biais de ces « cellules » (en l'occurrence celle des équipements de superstructure dont Robert Bonnet est responsable), avec ses chargés de mission très actifs tels que Jean-Louis Bianco, Catherine Tasca ou Dominique Alduy s'acquitte d'un rôle de veille par rapport aux problématiques émergentes comme celle sur les équipements intégrés. Des dossiers réunissant les textes de référence et les textes administratifs sont régulièrement transmis aux différentes équipes des villes nouvelles (des « bulletins de documentation »).

²³ Circulaire du Premier Ministre du 19 nov. 1973 « **sur les orientations et procédures à suivre en matière d'intégration des équipements** », op. cit.

²⁴ Secrétariat de la commission interministérielle pour les équipements intégrés, « **Equipements intégrés. Eléments pour un Bilan** », op. cit.

²⁵ Voir en annexe 02, interview de Jacques Mullender, p104.

²⁶ J.E. Roullier, Y. Boucly « *Le rôle de l'Etat (et du SGGCVN)* », in « **La capitalisation de l'expérience française des villes nouvelles** », projet de livre, 1987 [AD Eure, 1474W124].

Pour renforcer la cohésion et les synergies entre les équipes, Le SGGCVN sollicite celles-ci à tour de rôle pour mener à bien des démarches réflexives plus poussées, en particulier dans le domaine des sciences humaines. Tel programmateur ou telle équipe va se charger d'approfondir la question des centres de l'enfance (A.M. Henriot, programmatrice à la EPAREB) ou bien celle de l'école ouverte (équipe de l'Isle-d'Abeau), ou encore celle du rôle du programmateur en ville nouvelle (Martine Rivet, programmatrice à l'EPAREB).

Des journées d'études thématiques mobilisant l'ensemble des équipes ainsi que de multiples acteurs (élus, associations, professionnels) sont au final organisées dans les différentes villes nouvelles, telles que celle sur le thème des centres de l'enfance (à Marseille en 1974) ou celle sur le thème des Locaux Collectifs Résidentiels à St Quentin en Yvelines en 1981.

J. Giusti qui s'occupait de ces échanges pour ce qui concerne la politique d'animation et l'utilisation des fonds interministériels (FIAN et FIC) nous a décrit comment se réunissait régulièrement sous l'égide du SGVN, la « famille » des programmateurs et comment a pu circuler l'information entre les équipes : « Cette famille de chargés de mission du FIC, ceux du SGVN et ceux des villes nouvelles sur le terrain étaient amenés à se rencontrer, à visiter des opérations ensemble, à aller à Grenoble, dans un esprit pionnier pour monter des « coups » »²⁷. La pratique des voyages d'étude est particulièrement développée, voyages organisés par les différentes missions d'aménagement ou voyages organisés par le SGGCVN (Angleterre, Suède, Allemagne, Hollande) tel que le voyage organisé en 1974 pour visiter les centres communautaires des villes nouvelles aux Pays Bas²⁸.

Plutôt qu'une volonté de normalisation centralisée des opérations, le témoignage de J. Giusti fait ressortir l'enthousiasme et la volonté expérimentale comme traits prédominants dans l'action de coordination menée par les cellules du SGVN.

Tout comme la commission interministérielle des équipements intégrés, le SGGCVN a vocation aussi à jouer un rôle d'intermédiaire entre les administrations centrales et les équipes d'aménagement.

Sur ce plan, un document de travail établi par J.L. Bianco faisant suite au colloque de Marly le Roi sur les équipements intégrés en 1973 et adressé aux directeurs des EPA, montre cette orientation pratique du SGGCVN cherchant à faciliter les conditions administratives de mise en œuvre du procédé et à constituer un corpus de textes et d'expériences de référence.

Ce document répertorie une liste de questions et de difficultés soulevées par les équipements intégrés pour lesquelles les responsables des équipements intégrés dans chaque ville nouvelle sont invités à apporter des solutions ou des remarques afin de « favoriser un échange pratique d'informations entre villes nouvelles »²⁹.

Enfin, le rôle du SGGVN est aussi d'engager des démarches de bilan par rapport aux expériences innovantes développées dans les villes nouvelles. En ce qui concerne les équipements intégrés, plusieurs démarches importantes ont été mises en place en 77/78 (c'est-à-dire au moment où la première vague d'équipements liée aux premières ZAC a été réalisée).

La première concerne une réflexion très fournie sur les centres de l'enfance. Celle-ci donne lieu d'abord à un colloque organisé les 20 et 21 février 1974 dans la ville nouvelle de Fos-Etang de Berre. A la suite de ce colloque une démarche d'investigation sur les centres de l'enfance va être développée par la MIAFEB, un travail de croisement et d'analyse des textes en vigueur réalisé en 1974³⁰ qui sera suivi en 1978 par un travail d'évaluation des premières réalisations³¹. A cette approche programmatique, s'ajoute une approche typologique architecturale valorisant ce nouvel édifice public qu'est devenu le centre de l'enfance, quasiment systématiquement implanté en ville nouvelle³².

²⁷ Interview de J. Giusti par A. Korganow, le 21 04 2004, annexe 02, p89.

²⁸ Sabine Fachard, SGGCVN, « Voyage d'étude du 18 au 24 août 1974 – Equipements Intégrés et Villes Nouvelles aux Pays Bas ». Texte dactyl., 29 08 1974 [AD de l'Eure, 1421W256].

²⁹ J.L. Bianco, GCVN, « Document de travail à l'attention des participants au colloque de Marly-le-Roi sur les Equipements Intégrés ». Premier Ministre, GCVN, Paris, 17 mai 1973.

³⁰ Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Région de Fos–Etang de Berre (MIAFEB), « Centres de l'Enfance. Les textes, analyse et propositions ». Texte dactyl., mars 1974 [AM Villeneuve d'Ascq].

³¹ Armelle Baraton et Françoise Gouin de Quatenaire Education, Anne-Marie Henriot du GCVN, « Etude sur les centres de l'Enfance ». Texte dactyl., février 1979

³² SGGCVN, *Huit centres de l'enfance en ville nouvelle*, « Les dossiers des villes nouvelles », SGGCVN, Paris, 1978.

La deuxième démarche concerne un ensemble de trois recherches lancées simultanément en avril 1977 qui visent à cerner tout à la fois les formes des équipements collectifs produits, les méthodes et savoir-faire mis en œuvre et enfin les conditions de gestion de ces équipements³³.

- Une étude sur le recensement des équipements de superstructure innovants réalisés par les EPA dont est chargée Paulette Lafrasse (ancien membre de l'IAURP) avec Gérard Vincent, architecte.
- Une étude sur la fonction de programmation dans les EPA dont est chargée Martine Rivet (programmatrice à l'EPAREB)
- Une Etude sur les modalités de gestion des équipements plurifonctionnels intitulée « Conception et expérimentation d'un système de contrôle de gestion des équipements collectifs plurifonctionnels de superstructure » confiée à l'IAURIF (MM. Pechon, Chomentovski et Roscian)

La déclinaison de l'enjeu d'intégration et la traduction formelle de cette innovation, l'activité de programmation déployée pour produire cette innovation et pour finir l'enjeu de gestion des établissements réalisés, on a là les trois grands axes de la réflexion menée sur le sujet en ville nouvelle.

La vaste étude de recensement des équipements de superstructure innovants, qui nous intéresse plus particulièrement, devait être réalisée en deux étapes. La première portait sur Evry, St Quentin en Yvelines et Villeneuve d'Ascq. La seconde devait porter sur les autres villes nouvelles. Pour des raisons un peu obscures, cette démarche ambitieuse n'a jamais été achevée. Elle a abouti sur Evry et s'est arrêtée à St Quentin en Yvelines³⁴.

I.1.4 – Le rôle de l'IAURP

La formule de l'équipement collectif complexe regroupant et associant dans une même entité architecturale innovante plusieurs éléments de programmes sociaux, culturels, éducatifs et même commerciaux a été identifiée et confortée assez tôt par l'IAURP comme un champ de recherche à part entière.

Les chercheurs qui se sont spécialisés dans les études portant sur ce type d'équipement ont contribué à en définir les enjeux sociaux et spatiaux.

La première étape significative de l'implication de l'IAURP dans la diffusion des modèles d'équipements multifonctionnels, notamment étrangers, est la réalisation en 1969, à la demande du SGGCVN, et avec la participation financière des villes nouvelles de Evry, Cergy-Pontoise, Saint Quentin en Yvelines et Marne-la-Vallée, d'une vaste enquête inaugurale portant sur un large panel d'équipements socioculturels français et étrangers³⁵.

De 1969 à 1970, la sociologue Denise Ragu et l'architecte Jacques Lécureuil³⁶ établissent une vingtaine de « notes d'information » monographiques portant sur les maisons du temps libre de Hanovre (1970), sur le forum de Billingham, sur les « maisons du citoyen » de Frankfort (1970), sur les Community Colleges de Grande Bretagne (1970), sur le centre socio-culturel Prémol du village Olympique de Grenoble (1969), ou encore sur une comparaison entre les centres socio-culturels et la maison de la culture dans la ville d'Amiens (1969).

Cette démarche de l'IAURP ne se limite pas aux seuls équipements intégrés mais elle aborde le sujet de l'équipement socio-culturel de manière plus large. Comme nous l'a rappelé Jacques Lécureuil³⁷, l'élément le plus structurant de la recherche est la distinction très nette entre deux niveaux

³³ Courrier du SGGCVN signé J.E. Roullier aux directeurs généraux des EPA. Objet : « *Etudes du Secrétariat Général du Groupe Central des Villes Nouvelles relatives aux équipements de superstructures* » Texte dactyl., 28 avril 1977. [AD Eure].

³⁴ D'après P. Lafrasse et G. Vincent que nous avons interviewés, le projet était peu soutenu par Dominique Alduy, pilote des 3 études au SGGCVN et qui s'intéressait peu aux enjeux formels des équipements. L'étude sur St Quentin a par ailleurs été refusée par le directeur de l'EPA de l'époque, Serge Goldberg pour cause de dépassement de délai et pour cause aussi d'après les auteurs d'une certaine méfiance vis-à-vis de l'apport d'intervenants extérieurs. A l'usage, le projet d'ensemble a du apparaître un peu trop ambitieux, compte tenu des délais finalement assez courts de ce type d'étude (6 mois pour l'analyse de trois villes nouvelles !).

³⁵ Ragu Denise, Lécureuil Jacques, « *Equipements culturels et socio-éducatifs. Analyse d'exemples français et étrangers* ». Sous la direction de Pierre Merlin. *Cahiers de l'IAURP*, mai 1971, n°23.

³⁶ J. Giusti nous a raconté en particulier un voyage auquel il a participé avec Jacques Lécureuil et Denise Ragu, à la découverte des expériences anglo-saxonnes d'équipements intégrés. Op. cit., annexe 02, p43.

³⁷ Voir interview de Jacques Lécureuil, le 03 novembre 2004, annexe 02, p72.

opérationnels, celui du centre d'agglomération dont l'équipement majeur est un centre culturel voué à la diffusion culturelle et celui du centre de quartier dont l'équipement majeur est un centre socio-éducatif voué à l'animation socioculturelle. Cette distinction, que contestent en fait les promoteurs des équipements intégrés au nom d'une approche plus globale de l'éducation permanente et de l'animation, est conforme aux principes établis au début des années 60 par la Commission de la vie dans les grands ensembles et formalisés par les grilles successives d'équipements, y compris celle établie en 1969 par l'IAURP. Elle va servir de toile de fond à la planification des équipements collectifs en ville nouvelle.

A partir de cette étude inaugurale, Denise Ragu va assumer pendant 20 ans à l'IAURP (puis IAURIF) le rôle d'interlocutrice privilégiée pour la question des équipements collectifs en général et socio-culturels en particulier³⁸.

Sur la question de la qualité et de la fréquence des échanges entre l'IAURP et les aménageurs des villes nouvelles, il faut souligner l'importance de la proximité physique entre la cellule Ile de France du SGGCVN et l'IAURP, les deux structures étant localisées rue Miolis. D'après le témoignage de H.L. Jarrige, les programmeurs qui venaient en réunion au SGGCVN en profitaient pour passer aussi à l'IAURP et discuter avec Denise Ragu.

Comme nous l'avons pointé plus haut, en 1978 est réalisé par l'IAURIF sous la direction de Victor Chomentovski, François Pechon, et Charles Roscian un gros travail d'évaluation des expériences en cours avec une étude assez poussée sur les modalités de gestion des équipements plurifonctionnels³⁹. De façon similaire à l'étude inaugurale de D. Ragu, on retrouve une démarche comparative par rapport à des expériences hors villes nouvelles (c'est un peu la marque de fabrique de l'IAURP) et une volonté de circonscrire une problématique technique qui ne se limite pas à un terme qui ferait écran à l'analyse. On parle donc non pas d'équipements intégrés mais d'équipements multifonctionnels. La recherche qui repose sur l'étude monographique de onze cas, fait la part belle aux équipements socio-culturels (Maisons de quartier du Chantier du Coq à Evry et des Touleuses à Cergy, CEC du Vaudreuil). Elle ne se limite pas à une simple analyse des problèmes administratifs de gestion mais développe pour chaque site une analyse assez poussée de la configuration spatiale des équipements et une analyse des principaux dysfonctionnements.

En mettant en avant les problèmes de gestion quotidienne et d'usage, cette étude manifeste en fait un tournant dans l'approche des équipements collectifs. Ceux-ci ne sont plus seulement affaire de définition abstraite mais il deviennent surtout l'affaire des collectivités qui les prennent en charge dans leur fonctionnement. Ce changement d'optique qui est en phase avec l'évolution administrative et politique des villes nouvelles (montée en puissance des communes et des syndicats d'agglomération) se manifeste aussi dans un ouvrage de la documentation française réalisé quelque temps après sur le même principe intitulé « *Gestion des équipements plurifonctionnels* » (avec une approche monographique, notamment sur la maison pour tous des Roches à l'Isle d'Abeau)⁴⁰.

I.2 – La mobilisation transversale au niveau des différentes villes nouvelles:

I.2.1 – Les équipes pluridisciplinaires des Etablissements Publics d'Aménagement

Les équipes d'aménagement des villes nouvelles sont clairement désignées, notamment par la circulaire ministérielle de 1973 comme étant les instances les mieux placées pour assurer l'unicité de la maîtrise d'ouvrage, gage de la réussite des opérations d'équipements intégrés.

Au sein des équipes des Missions d'Aménagements puis des Etablissements Publics, outre les directeurs d'établissement qui ont pu jouer un rôle initiateur dans l'adoption de la formule (ce fut le cas de Pierre Carle à Marne-la-Vallée), deux types d'acteur professionnel vont principalement investir la notion opérationnelle d'intégration, il s'agit d'une part des architectes-urbanistes et d'autre part d'une nouvelle famille de professionnels qui s'affirme en ville nouvelle, à savoir les programmeurs.

Les **architectes-urbanistes** tout d'abord, tels Michel Mottez à Evry, Michel Macary, Thierry Gruber et Ameyric Zublena à Marne-la-Vallée, Claude Vasconi et Georges Pencreac'h à Cergy-Pontoise,

³⁸ Voir Ragu Denise, « *Politiques et Pratiques des équipements collectifs en France* ». Paris, IAURIF, mars 1981.

³⁹ IAURIF (Victor Chomentovski, François Pechon, Charles Roscion), « *Conception et expérimentation d'un système de contrôle de gestion des équipements pluri-fonctionnels de superstructure* » Rapport établi pour le compte du Ministère de l'Intérieur, de la Direction Générale des Collectivités locales et du SGGCVN, Paris, 1976-78.

⁴⁰ « *Gestion des équipements plurifonctionnels* » in *Dossier les villes nouvelles*, La Documentation Française, 1980.

Philippe Deslandes à Saint-Quentin en Yvelines ou encore Gérard Thurnauer au Vaudreuil ont fortement investi dans un premier temps le procédé.

Avant qu'elle ne s'impose dans le registre de l'innovation sociale, la notion d'intégration est exploitée dans le domaine urbanistique. L'intégration de même que « l'ouverture » et la « pluridisciplinarité » font partie de ces mots clés qui marquent la détermination d'une génération à rompre avec les méthodes antérieures de planification urbaine et avec la ségrégation des fonctions induite par la Charte d'Athènes. On trouve les sources de cette mobilisation dans la contestation menée au sein des CIAM par le groupe Team X.

La constitution de la figure de l'architecte-urbaniste en ville nouvelle, figure influencée à la fois par l'école de la société française des urbanistes (Prost, Jaussely, Agache, Greber...) et par la figure moderne de l'architecte-urbaniste (celle de Le Corbusier, de Perret) est un processus intéressant et complexe. Dans le cadre limité de notre étude, on peut souligner les points suivants :

- Ces architectes-urbanistes sont particulièrement sensibles au « contenu » et sollicitent les professionnels des sciences humaines (au Vaudreuil, à Marne-la-Vallée, à l'Isle d'Abeau, etc...). L'intérêt des architectes urbanistes pour la formule de l'équipement intégré manifeste l'importance prise par les sciences humaines dans la pratique architecturale. C'est le cas pour P. Riboulet et G. Thurnauer au Vaudreuil, c'est le cas aussi pour Michel Macary à Marne-la-Vallée. Il faut souligner de ce point de vue le rôle formateur essentiel de l'IAURP pour les architectes urbanistes qui y sont passés (voir les témoignages de Macary et de Lécureuil en annexe), sur la prise en compte des contenus, sur l'importance des études en amont, sur le rôle des équipements collectifs dans l'animation et la structuration du centre, sur l'approche comparative par rapport aux expériences étrangères.
- Les architectes-urbanistes apportent une culture du projet architectural (principe de superposition des calques, principe d'exploration de plusieurs solutions, principe de décomposition des programmes en fonctions) qui a pu servir de modèle pour la pratique des équipes des EPA. C'est le propos développé notamment par Jacques Ralite : « *Tous apprendront à vivre un moment important dans toute prise de décision de quelque nature qu'elle soit, celui de la « prise de parti ». Spécifique à la création architecturale, mais fort enrichissante pour toute autre discipline, cette démarche consiste, dans tout domaine où une simple optimisation quantifiable (économétrique, modélisée) n'a pas de sens, à « poser des calques » c'est-à-dire à élaborer une série de synthèses subjectives, en se gardant comme le font trop souvent les esprits exacts devant des décisions complexes, de considérer la première synthèse comme la bonne.* »⁴¹

A côté des architectes urbanistes, l'importance prise par les sciences humaines dans la planification urbaine se manifeste par le développement de l'activité de programmation et l'affirmation d'une nouvelle catégorie de professionnels, les **programmeurs**.

Inhérents au processus d'intégration des programmes, la réflexion sur les normes, sur leur adéquation aux usages, l'enjeu de redéfinition des besoins, des fonctions et des liens entre services, suscitent le développement des procédures de concertation et l'intervention de celui que Martine Rivet dans son étude de 1978 (financée comme nous l'avons vu par le SGGCVN) définit comme un « médiateur » et un « animateur »⁴². Les démarches de remise en cause des normes nationales confortent aussi le rôle des études préliminaires, en amont de la conception formelle, études traitées par les équipes de programmation des EPA⁴³.

André Darmagnac à Evry, Bertrand Ousset à Marne-la-Vallée, Jean-Claude Menighetti à Cergy, Bertrand Avril relayé par Marie-Hélène Bacot-Norvès à St Quentin en Yvelines, et Henri-Charles Barnèdes à Melun-Sénart, ceux que J. Giusti identifie comme les « piliers » de la famille des programmeurs d'équipements collectifs, piliers de l'Île de France auxquels il faudrait ajouter les programmeurs des villes nouvelles de province comme Thierry Toulemonde à l'Isle-d'Abeau, Anne-Marie Henriot à Fos-Etang de Berre, Gérard Hélot et Anne Hublin au Vaudreuil, A. Fabry et Mlle Daillencourt à Villeneuve d'Ascq, tous ont fait leurs premières armes sur la programmation d'équipements intégrés.

Ces programmeurs ont des origines et des formations diverses. Dans ceux que nous avons rencontrés quatre formations dominent que l'on peut aisément rattacher à des facettes du métier :

⁴¹ J.C. Ralite, « *Les hommes et les équipes* » in « *La capitalisation de l'expérience française des villes nouvelles* », Texte dactyl., projet de livre, 1987 [AD de l'Eure, 1474W124].

⁴² Martine Rivet. Op. cit., p13.

⁴³ L'article de Bertrand Ousset dans *Techniques et Architecture* (n°318, février 1978) intitulé « *la programmation, un métier* », détaille ce développement de l'activité de programmation dans le domaine des équipements collectifs.

- Sciences Politiques (Ousset, Giusti) est une formation adaptée aux démarches du programmeur tournées vers les institutions, vers les administrations
- Géographe, pour une approche du territoire dérivée de la « géographie humaine » (tel que Darmagnac recruté pour sa compétence sur le territoire de Corbeil-Essonnes),
- Sociologue pour l'appréhension des besoins et les méthodes d'enquête vis-à-vis de la population (Machu, Hublin, Héliot)
- Architecte pour la prise en compte de la dimension spatiale dans l'élaboration des programmes (Lécureuil).

La mobilisation du programmeur autour de la formule de l'équipement intégré en ville nouvelle revêt deux dimensions, elle concerne d'une part un domaine privilégié d'intervention qui est l'équipement collectif et elle concerne d'autre part une pratique transversale, reliant, associant les approches au sein des EPA et en dehors (relations avec les collectivités). L'approche de la fonction de programmation en ville nouvelle par Martine Rivet distingue bien ces deux enjeux ⁴⁴:

- une approche spécifique liée à la question des équipements publics, conséquence du rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée assurées par les EPA vis-à-vis des collectivités. La prise en charge des travaux correspondant à la délégation de maîtrise d'ouvrage centre l'activité du programmeur sur la programmation architecturale et fond de lui un « pilote » qui fait franchir les étapes administratives et financières à un dossier d'équipement.
- une acception large de la programmation comme approche globale allant à l'encontre des découpages par spécialités du processus d'aménagement urbain : « *Ainsi lorsqu'on parle de fonction de programmation, c'est en fait à l'ensemble du travail de la structure d'aménagement qu'il faudrait se référer* »⁴⁵ Suivant la logique d'innovation et de remise en cause des normes, cette approche qualitative et réflexive qui approfondie les enjeux théoriques autour de la question du développement de la vie sociale correspond à la une conception élargie de la programmation définie comme « programmation urbaine ».

Au croisement entre l'enjeu de production massive d'équipements « adaptés » et l'enjeu de réflexion globale sur l'animation urbaine, l'intégration est surtout une notion autour de laquelle se construit la cohésion et le travail en commun au sein des EPA c'est-à-dire la fameuse pluridisciplinarité. Comme l'ont montré les interviews que nous avons réalisé -le témoignage de Jarrige notamment sur les « urbanodrames » organisés toutes les semaines à l'Epévy au cours desquels chaque professionnel présentait un projet⁴⁶- le caractère « ouvert » des bureaux d'étude des EPA encourageait un échange permanent et informel entre professionnels.

1.2.2 – Bureaux d'études et associations

Une des originalités et non des moindres de la démarche de programmation en ville nouvelle est **l'intervention de bureaux d'étude extérieurs qui se sont spécialisés dans la réflexion sur les équipements collectifs** et qui ont contribué à la diffusion des nouveaux modèles en la matière. Le rôle et la position de ces bureaux d'études extérieurs mériterait en soi une recherche à part entière. On peut citer pour les plus importants en matière d'équipements intégrés le BERU, Quatenaire

⁴⁴ Martine Rivet identifie quatre points principaux définissant l'activité de programmation:

- l'approche pluridisciplinaire, née au sein de l'IAURP selon M. Rivet « *d'un manque entre ceux qui figurent et ceux qui réfléchissent* »
- une fonction de charnière ou de médiateur permettant d'assurer la cohérence entre la réflexion et la traduction en projet.
- une production de normes à partir d'un positionnement par rapport aux normes nationales. Ce positionnement développe deux adaptations, une adaptation par rapport à un contexte local et une adaptation par rapport à une approche globale.
- Un programmeur « animateur » par rapport à des bureaux d'étude extérieurs spécialisés

⁴⁵ Ibid., p18.

⁴⁶ H.L. Jarrige, annexe 02, p40.

Education, le CERFI, le Groupe de Sociologie Urbaine ou encore la SCOOPER⁴⁷. Entre la forme la plus classique, émanation de la Caisse des Dépôts, tel que le BERU (qui s'inscrit un peu dans la lignée du CEDER) et la forme la plus subversive dans la mouvance de 68 à savoir le CERFI créé par Félix Guattari, on va trouver tout une série d'organismes indépendants qui vont alimenter, conforter ou infléchir le discours sur l'intégration et l'approche globale des services, sur leur ouverture et sur leur coordination, sur la participation des usagers.

Dans le cadre de la recherche (voir chapitres suivants) nous nous sommes plus particulièrement intéressé à deux parcours, celui d'un bureau d'étude « sérieux », QUATERNAIRE EDUCATION développant avec constance un savoir-faire et un « *savoir opératoire* » autour de la programmation d'équipements éducatifs (au sens large) sur un terrain privilégié qui est celui de Marne-la-Vallée⁴⁸, et celui d'un bureau d'étude plus atypique, le CERFI qui a développé à partir de concepts dérivés de la psychanalyse (la notion d' « investissement inconscient du champ social », la notion de « psychologie institutionnelle », ou encore les notions « d'objets de travail » et « d'objets érotiques ») une critique de la planification des équipements collectifs et une démarche expérimentale de « programmation institutionnelle » en ville nouvelle en particulier dans le domaine de l'hygiène mentale et dans celui de la petite enfance.

A côté de ces bureaux d'étude, on va trouver parmi les intervenants extérieurs un certain nombre d'associations ayant poussé assez loin une démarche de théorisation des équipements intégrés⁴⁹. La plus connue est l'**Association pour des Centres de la Petite Enfance** animée par une ancienne institutrice Françoise Lenoble-Prédiné. De façon un peu similaire à la Fondation pour le Développement Culturel mais de manière plus efficace et opérationnelle, cette association créée en 1968 s'est fait connaître par l'organisation d'une exposition à l'INRDP (Institut National de Recherche et de Documentation Pédagogique) et par l'établissement d'une brochure intitulée « Pour des Centres de la Petite Enfance ». Elle va développer comme nous le verrons plus loin, une réflexion assez poussée en particulier sur le thème de la spatialisation des exigences éducatives en faisant intervenir des architectes pour formaliser les dispositions modèles préconisées [voir **FIG. 18**]. Fort de ce bagage qui traite à la fois des considérations pédagogiques et des considérations spatiales, l'association s'impose comme un partenaire incontournable dans la programmation des centres de l'enfance en ville nouvelle, on la retrouve associée à la conception du CPE de Villeneuve d'Ascq, de celui des 7 mares à St Quentin en Yvelines, de celui de l'Arche-Guédon à Marne-la-Vallée, etc.

D'autres acteurs associatifs interviennent enfin sur le sujet en liaison avec les équipes d'aménageurs des EPA, ce sont les **équipes de pré-animation**. Celle-ci sont censées participer activement au travail de programmation des équipements collectifs. Ce fut le cas du groupe Organon à Saint Quentin en Yvelines qui rédigea un certain nombre d'orientations pour les équipements du quartier d'Elancourt-Maurepas⁵⁰. Cependant l'investissement sur le sujet est très variable suivant les villes nouvelles, les équipes de préanimation ont souvent adopté une position très critique vis-à-vis des équipements qui figent l'animation et il ne reste au final que peu de traces de l'implication de ces équipes dans les processus de planification.

1.2.3 – La mobilisation des administrations déconcentrées

⁴⁷ Les principaux bureaux d'étude sollicités sur le sujet de la programmation des équipements collectifs sont les suivants :

- ABCD
- l'AREA (Fondation pour le Développement Culturel)
- le BERU (Bureau d'Etudes et de Réalisations Urbaines)
- le CERFI (Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation Institutionnelle)
- Groupe de Sociologie Urbaine (GSU, Lyon)
- Quatenaire éducation
- La SCOOPER

⁴⁸ Guy Le Boterf, « *Le savoir créé par les praticiens : l'expérience de Quatenaire Education* », in **Education Permanente**, n°80, 1985, p77-82.

⁴⁹ Martine Rivet cite aussi parmi les organismes d'étude actifs en Ville Nouvelle, l'Association pour une politique de la petite enfance de F. Lenoble-Prédiné, l'ALU (Association pour les Loisirs Urbains) et le GERSPA (pour les personnes âgées). Op. cit.

⁵⁰ Organon, op. cit.

Du fait de l'échelle des équipements concernés par la formule de l'intégration et du fait du mouvement de déconcentration des décisions et des enveloppes budgétaires engagées par l'Etat, la plupart des programmes et des financements impliqués dans les opérations d'équipements intégrés relèvent d'instances régionales ou départementales. A l'exception de quelques éléments de programme particuliers relevant encore directement des administrations centrales (équipements culturels principalement), ces instances jouent donc un rôle croissant dans la validation des opérations.

La région ou le département peuvent donc se donner pour rôle de rassembler et de coordonner les financements des équipements collectifs. Ainsi Jacques Mullender, en charge du « service des équipements collectifs » au district de la région Ile de France, a-t-il été un des protagonistes de la planification des équipements intégrés, participant comme on l'a vu à la commission interministérielle. Il a développé ce rôle de coordination de la Région par rapport aux différentes administrations, de façon similaire et complémentaire à l'action de la Commission Interministérielle des équipements intégrés ou à celle du SGGCVN (avec cet état d'esprit entreprenant et débrouillard des anciens des colonies qu'il a souligné lors de l'entretien qu'il nous a accordé⁵¹).

Cette politique s'est traduite en région Ile de France par la mise en place d'une ligne budgétaire spécialement affectée au financement des équipements intégrés⁵².

Concrètement le rôle coordonnateur de la Préfecture de région s'est surtout exercé en ville nouvelle dans le domaine spécifique des bases de loisirs⁵³.

Au niveau départemental, ce sont les inspecteurs départementaux de la Jeunesse et Sports et aussi les inspecteurs d'académie qui ont été très présents dans les démarches d'établissement des programmes expérimentaux. Leur mobilisation a été relayée par les Missions d'Education Permanente, lesquelles ont été mises en place dans chaque ville nouvelle par l'Education Nationale et sont devenues des acteurs importants de la politique d'animation des nouveaux quartiers.

Enfin, au niveau local d'autres partenaires administratifs ont été aussi très impliqués, ce sont les Caisses d'Allocations Familiales et la DDASS.

I.2.4 – Les mobilisations communale et intercommunale

En ce qui concerne l'échelon politique local, le développement des équipements intégrés en ville nouvelle manifeste un paradoxe. En théorie l'équipement intégré est un dispositif dérogatoire qui s'accorde avec une plus grande autonomie des acteurs locaux en offrant la possibilité de s'affranchir des normes nationales: C'est ainsi qu'il est appréhendé par Guy Saez à partir de l'expérience de Grenoble, comme dispositif qui requiert une conception de l'autonomie locale⁵⁴, et c'est ainsi aussi qu'il est présenté dans la circulaire du 19 nov. 1973⁵⁵.

Dans le cas des villes nouvelles, cette liberté est exploitée principalement au départ par les missions et les EPA et elle échappe aux communes préexistantes. On en arrive ainsi au paradoxe que l'équipement intégré a pu symboliser au contraire dans la plupart des villes nouvelles le pouvoir technocratique et sans partage des EPA et la position de cobaye des habitants (c'est le cas de façon flagrante pour l'Agora

⁵¹ Interview de J. Mullender, annexe 02, op. cit., p 105.

⁵² Le budget de la Région Ile de France comporte jusque en 1982 une ligne budgétaire spécifiquement dédiée aux équipements intégrés (chapitre 916-4, « Equipements intégrés des Villes Nouvelles »)

⁵³ Les bases de loisirs « concernent de nombreux services, ceux de la jeunesse, des sports et des loisirs, mais aussi ceux de l'environnement (...), de l'agriculture (...), de l'équipement (...), du tourisme, des affaires culturelles (...), ou de l'industrie (...). Dès lors la mission de la Préfecture de région apparaît dans toute sa complexité : rassembler des approches diverses afin de satisfaire une exigence de détente, tant physique que morale, que le citoyen perçoit comme un tout. » in Préfecture de la Région Parisienne, « **La Région Parisienne, 4 années d'aménagement et d'équipement – 1969-1972** », texte dactyl., 21 janvier 1973 [archives J. Mullender].

⁵⁴ « L'intégration des équipements suppose la satisfaction de besoins multiples dans une perspective d'animation globale, par des ensembles d'équipements aux fonctions nombreuses et diversifiées mais dont l'unité de conception et de gestion est la qualité majeure. Cette demande ne peut être réellement maîtrisée qu'au niveau local par une instance apte à définir la nature et l'ampleur des besoins réels (...) De ce point de vue, l'intégration des équipements implique l'accroissement des pouvoirs réels des collectivités locales. Réciproquement, cette décentralisation qui développerait leur pouvoir d'initiative suppose que dans la programmation notamment ces collectivités locales puissent nouer le dialogue avec un interlocuteur unique à l'échelon central des administrations ». Jean Ader, **L'intégration des équipements éducatifs et culturels en France**. Colloque de Yerres, Paris AREA, 1970. Cité par Guy Saez dans **Innovation difficile, domination aléatoire : les équipements intégrés**. Op. cit., p33.

⁵⁵ « Les administrations concernées souhaitent : le maintien d'une initiative émanant de la collectivité locale, (commune, syndicat de communes, communauté urbaine) ou pour les villes nouvelles, des missions d'aménagement ou établissements publics ». Circulaire du 19 novembre 1973, op. cit.

d'Evry dénoncée avec virulence par la gauche locale et aussi pour le centre de l'Arche Guédon à Marne-la-Vallée). Dans le meilleur des cas, comme dans le quartier des pyramides à Evry ou aux 7 mares à St Quentin en Yvelines, la politique des équipements intégrés s'articule avec le développement dans un esprit pionnier de la « société civile » et des associations, relayant ainsi ce que Pierre Moulinier appelle la méfiance de l'Etat Gaullien vis-à-vis des « *intérêts mesquins de la société locale* » et vis-à-vis des notables⁵⁶.

Une mobilisation à rebours des communes traditionnelles

Le phénomène de rejet, la réaction des édiles traditionnelles, se manifestent de manière particulièrement virulente lors du changement politique consécutif aux élections de 1977.

L'exemple le plus connu de ce phénomène est celui d'Evry. Les témoignages de M. Mottez et de A. Darmagnac sur le sujet sont éloquentes. L'opposition entre la MJC du vieil Evry, bastion de la gauche et les nouveaux équipements socio-culturels produit par la droite technocratique va neutraliser la réflexion sur la programmation des équipements socio-culturels. Arrivée au pouvoir en 1977, la gauche va s'appliquer à dénoncer systématiquement ces équipements, en utilisant des arguments parfois à l'opposé de ceux qui ont pu engager ailleurs certains maires progressistes dans l'aventure des équipements intégrés (comme à Grenoble par exemple).

Le rejet des solutions jugées technocratiques est aussi souvent le rejet des solutions jugées trop modernistes. La commune qui préexiste à la ville nouvelle incarne alors la tradition, le modèle patrimonial et villageois. Ainsi à l'Isle-d'Abeau, l'évolution des rapports de force entre communes appartenant au territoire de la ville nouvelle s'accompagne d'une évolution idéologique très marquée dans l'approche des équipements socioculturels (voir interview de Bernard Millerieux en annexe) :

- la situation initiale des années 75-85 correspond au développement d'une commune neuve, Villefontaine. Le champ politique est dominé par les nouveaux élus de cette commune dont les élus prédominant au syndicat d'agglomération sont en phase avec la politique expérimentale sur l'urbanisation et sur les équipements collectifs que préconise l'EPIDA.
- La situation change à partir des années 85 avec une nouvelle commune en développement dominante l'Isle-d'Abeau, qui va développer une approche radicalement différente de la question des équipements. Cette nouvelle approche se caractérise par les traits suivants :
 - La valorisation du « village » et du patrimoine ancien. Alors que les élus de Villefontaine avaient tenu à ce que leur nouvel hôtel de ville soit construit dans les quartiers neufs, à l'Isle-d'Abeau, le village avec sa Mairie Ecole reste le centre de gravité du développement de la commune et il concentre la plupart des équipements sociaux et culturels.
 - La mise à l'écart de l'EPIDA en ce qui concerne la programmation des équipements atypiques ayant une forte charge idéologique à savoir les équipements sociaux et culturels sans qu'il y ait véritablement de relais dans la recherche de nouveaux lieux à même de dynamiser la vie sociale⁵⁷.

En même temps cette mobilisation à rebours des communes est loin d'être systématique et certaines communes ont pu emboîter le pas des EPA. Car 1977 c'est aussi le moment où les premiers habitants des villes nouvelles deviennent des élus. Comme nous l'ont rappelé M Mottez et HL Jarrige, ces habitants, y compris les professionnels des EPA qui s'installent en Ville Nouvelle sont aussi des militants imprégnés d'idéal socioculturel. Ils contribuent à alimenter une demande en matière de programmation innovante et s'investissent notamment dans les démarches de concertation (exemples du quartier des Aunettes à Evry ou de Villefontaine à l'Isle d'Abeau que nous abordons plus loin).

⁵⁶ Pierre Moulinier, « L'Etat et les équipements culturels (1959-1995) » in *Les annales de la recherche urbaine*, mars 1996, n°70.

⁵⁷ « J'ai le sentiment qu'ici du côté de la ville nouvelle et de l'EPA, il a eu un appauvrissement sur ces sujets là. Moi je mets ça un peu sur le compte du poids de l'opérationnel, en même temps du fait que si on s'avance sur ces terrains là, on est assez rapidement barré par les élus qui nous disent : « mêlez-vous de ce qui vous regarde ». Mais en même temps les élus de ville nouvelle ne remplissent pas le créneau. J'ai le sentiment quand même que le système ville nouvelle tel qu'il a été bâti a eu comme sous-produit négatif de mettre les élus ville nouvelle dans une espèce de cocon qui fait que pour certains d'entre eux, les choses leurs sont dues. Ca va venir comme ça, c'est soit à l'Etat de donner, soit à l'Etat de dire ce qu'il faudrait faire, soit à d'autres en tous cas d'inventer les concepts, d'inventer les projets. Alors qu'en ville de droit commun les élus savent depuis toujours qu'il faut se prendre par la main, que la production d'idées c'est à eux de l'initier, d'aller chercher les solutions. »

Interview de Bernard Millerieux par A. Korganow, le 22/11/2004, annexe 02, p85.

La mobilisation des syndicats d'agglomération

Les **syndicats d'agglomération (SCAAN puis SAN)** constituent en théorie

l'instance politique locale à priori idéale pour développer la politique des équipements intégrés à partir notamment de la problématique de l'intercommunalité. Un des objectifs premiers du CEC de Yerres était, rappelons-le, de mutualiser pour un ensemble de communes des équipements que chacune ne serait pas en mesure de se payer.

De fait et comme nous le décrivons plus loin à partir de l'exemple de l'Isle d'Abeau, les syndicats d'agglomération vont s'efforcer de prendre en charge les politiques globales d'animation culturelle des villes nouvelles. A travers la constitution de services spécifiques et de commissions qui récupèrent des activités auparavant assurées par les EPA, ces nouvelles instances locales vont s'impliquer de plus en plus dans la programmation des équipements collectifs.

Mais le schéma idéal d'une nouvelle entité politique intercommunale prenant en charge la production d'équipements collectifs multifonctionnels capable d'incarner l'identité de la ville nouvelle peine à s'imposer face à des communes qui souhaitent d'abord conforter leur propre identité. C'est le constat que fait J.P. Quilès: « *Comme l'intégration pour les équipements, l'intercommunalité est trop artificielle pour se concrétiser spontanément et demande un effort particulier, un exercice du pouvoir plus souple...* »⁵⁸. La définition de l'équipement collectif est prise alors dans un système de rapports de force entre l'EPA, le SAN et les communes, ce qui fait que personne ne se risque à expérimenter de nouvelles formes de programmation (voir à ce sujet le témoignage de G. Machu en annexe).

De ce point de vue, la difficulté présentée par la formule de l'équipement intégré est aussi d'associer dans une même entité des programmes correspondant à des échelles urbaines différentes, un centre social s'adressant au quartier avec un centre culturel à vocation intercommunale par exemple. La répartition des compétences entre les syndicats d'agglomération et les communes finit par conforter la division sectorielle antérieure entre les équipements de diffusion culturelle et les équipements socio-éducatifs. Aux SAN reviennent les scènes nationales, les médiathèques, les écoles nationales de musiques, les grandes salles de rock, aux communes reviennent les maisons de quartier, les MJC, les bibliothèques, les salles polyvalentes.

C'est ce phénomène que souligne Geneviève Machu dans le cas de Marne-la-Vallée. L'équipement collectif pâtit de l'apparition dans les villes nouvelles de nouveaux clivages qui succèdent ou s'ajoutent aux précédents. Cette sectorisation renforce la désaffection dans les années 80 pour le principe d'intégration

Pour l'ensemble de ces acteurs centraux et locaux que nous venons de décrire rapidement, nous voyons que l'équipement intégré constitue d'abord un lieu de débat. Ces acteurs se retrouvent lors des grandes-messes qui entretiennent cette « mobilisation » en ville nouvelle, les colloques de Yerres en 1970, le colloque de Marly-le-Roi en 1973, ainsi que les grands concours d'urbanisme au premier rang desquels le concours d'Evry I en 1971.

Au delà de cet enjeu de débat, l'équipement intégré va constituer le premier support de développement en ville nouvelle d'une activité relativement neuve, celle de la programmation. Comment s'articulent ces deux champs d'innovation revendiqués comme tels par les promoteurs des villes nouvelles, c'est ce que nous allons examiner maintenant.

⁵⁸ Jean-Pascal Quilès, « Villes nouvelles, culture et intercommunalité. La création des villes nouvelles, un champ privilégié pour l'action culturelle ? », DESS « direction de projets culturels » université Pierre Mendès-France, IEP de Grenoble, 1994, p172.

CHAPITRE II

L'EQUIPEMENT INTEGRE COMME ENJEU D'INNOVATION PROGRAMMATIQUE

Traditionnellement la programmation du Centre Georges Pompidou, équipement culturel multi-fonctionnel par excellence, est considérée comme le point de départ du développement de l'activité de programmation d'équipement public digne de ce nom en France.

A côté de cette expérience devenue mythique, les villes nouvelles ont été reconnues très tôt comme un terrain privilégié de développement de l'activité de programmation et du métier de programmeur, en particulier dans le domaine des équipements collectifs.

La programmation prend ainsi valeur d'innovation en ville nouvelle, ce que traduisent les études, colloques et articles qui fleurissent autour de l'année 1978⁵⁹ : article de Bertrand Ousset et de Anne Querrien dans **TA**, recherche financée par le SGGCVN (celle de Martine Rivet dont nous avons déjà parlé), journée d'étude portant sur les méthodes de programmation⁶⁰,.

Cette dernière manifestation organisée par le SGGCVN à Cergy-Pontoise le 16 octobre 1978 va réunir une centaine de participants. Le dossier support de la journée établi par Dominique Alduy regroupe autour de trois grands thèmes (« cadre général », « programmation prévisionnelle », « programmation opérationnelle ») les contributions générales de M. Rivet, de J.C. Ménighetti, de B. Ousset et de A. Querrien définissant les champs de la programmation, des exemples de méthodes de programmation élaborées à Villeneuve d'Ascq, au Vaudreuil, à Melun-Sénart et à Marne-la-Vallée (méthode de programmation du centre de quartier 2 sur laquelle nous revenons plus loin), enfin des exemples de programmes, programme fonctionnel d'un centre social à Cergy-Pontoise, programme d'un centre socio-éducatif à Melun-Sénart, une « Grille d'évaluation des projets » établie par l'EPAMARNE et une étude intitulée « Recherche de critères de qualité dans le mobilier scolaire » élaborée par ABAC pour le compte de l'EPAMARNE.

Au travers des documents supports de cette journée, on perçoit aisément l'importance de la programmation des équipements éducatifs et socio-culturels et l'importance de la problématique de l'intégration dans la définition des enjeux et des contours de l'activité de programmation.

L'intégration des fonctions apparaît comme un des premiers supports de ce que J.C. Menighetti appelle la « programmation-traduction » par opposition à la « programmation-réglementation ». Programmeur historique de Cergy-Pontoise, J.C. Menighetti fait cette distinction dans un ouvrage sur la programmation qui fait appel très largement à l'expérience des villes nouvelles⁶¹ : Parmi les cas analysés dans cet ouvrage, on peut relever la programmation d'un réseau d'équipement dans la Plaine de Neauphe à Saint Quentin en Yvelines et la programmation de « l'armature d'un quartier neuf » à Eragny sur Oise (commune de Cergy).

C'est cette importance « historique » de l'équipement intégré dans le développement de l'activité de programmation, confirmée par les entretiens que nous ont accordé plusieurs programmeurs d'équipements collectifs (Ousset, Darmagnac, Giusti, Machu, Lécureuil, Le Boterf), que nous avons cherché à approfondir dans ce chapitre.

La valeur stimulante de la notion d'intégration dans le domaine de la programmation des équipements collectifs intervient sur plusieurs plans :

- L'intégration des équipements collectifs, est un support privilégié d'expérimentation des démarches de concertation entre les différents acteurs de l'aménagement. Inhérents au processus d'intégration des programmes, la réflexion sur les normes, sur leur adéquation aux usages, l'enjeu de redéfinition des besoins, des fonctions et des liens entre services, stimulent les procédures de concertation entre professionnels . Celles-ci confortent aussi le rôle des études préliminaires, en amont de la conception formelle, études traitées par les équipes de programmation des EPA ou par des bureaux d'études extérieurs qui vont se spécialiser dans ce domaine.

⁵⁹ L'année 1978 apparaît de ce point de vue comme une date importante, elle correspond à la fin de la première grande vague de production des équipements en ville nouvelle, elle correspond aussi à la réforme de l'ingénierie de 1977 qui pose les bases de l'activité de programmation et elle correspond enfin au tournant des municipales de 1977. En somme, c'est l'heure des bilans.

⁶⁰ **Etude sur la programmation, Journée d'étude sur les méthodes de programmation**, le 16 octobre 1978 à Cergy-Pontoise in Les dossiers des Villes Nouvelles, SGGCVN, 1978. [EPA Cergy]

⁶¹ J.C. Menighetti, « **Programmation urbaine et architecturale** », aux éditions du Centre de Création Industrielle (CCI), « service pour l'innovation sociale », Paris 1981.

- La formule de l'équipement intégré qui a comme objectif principal de favoriser une plus grande implication des habitants, sollicite aussi le développement au stade de la conception, des méthodes de concertation avec les habitants et les acteurs locaux (élus, associations,...). Le modèle de participation pratiqué aux Pays Bas, notamment dans la ville de Groningen, dans lequel les associations nombreuses et très actives prennent en charge la totalité du processus de conception de l'équipement communautaire (choix de l'architecte, définition du programme...) est très influent⁶².
- Le processus d'intégration doit conduire à la création de nouvelles entités « inédites » (le mot est utilisé en ville nouvelle), c'est un processus d'invention programmatique. Les figures d'équipements intégrés en ville nouvelle, figures canoniques (Centre Educatif et Culturel, Centre de la Petite Enfance, Maison de quartier, Agora) et les figures atypiques (des « maisons du corps et de l'eau » à Marne la vallée et à Saint Quentin en Yvelines, des centres culturels et administratifs à Cergy et au Vaudreuil, des anciennes fermes reconverties), sont autant d'occasion de renouveler l'écriture des programmes d'équipement et les outils qui permettent cette écriture.
- Enfin, la problématique de l'intégration de par la volonté d'une organisation globale de l'animation et de par le procédé de décomposition des programmes qui la sous-tendent, débouche sur une recherche d'organisation concertée des équipements socio-culturels à l'échelle d'un quartier et à l'échelle de la ville : « *Il n'est pas forcément besoin de construire d'innombrables mètres-carrés, il est beaucoup plus important de créer les conditions d'intercommunicabilité des institutions et des services, il est plus important d'imaginer les « passerelles », les équipements complémentaires, il est indiscutablement préférable de programmer modestement mais simultanément l'ensemble du réseau (...)* »⁶³. La formule de l'équipement intégré étoffée par les notions de centre intégré et de réseau est porteuse d'une approche programmatique globale qui se rattache à la problématique de la « programmation urbaine » telle qu'elle a pu être revendiquée par certains acteurs des villes nouvelles⁶⁴.

⁶² Sabine Fachard, SGGCVN, « *Voyage d'étude aux Pays Bas – Equipements Intégrés et Villes Nouvelles aux Pays Bas* ». Op. cit., 3-4.

⁶³ Quatenaire éducation et epsa, ***Puiseux, quartier à vocation éducative – Proposition pour un réseau d'équipements de formation***. 01/01/1977, p4. [Archives EPA Cergy]

⁶⁴ Sur l'enjeu de la programmation urbaine, voir Bertrand Warnier, ***Cergy-Pontoise du projet à la réalité. Atlas commenté***. Ateliers Internationaux de Maîtrise d'œuvre Urbaine, ed. Mardaga, Liège 2004.

II.1 – Le développement des démarches de concertation

L'intégration pensée comme une modalité de regroupement et de superposition des logements, des équipements et des commerces par opposition au zoning des grands ensembles, s'articule avec une prise de conscience de la complexité de la ville intéressant de multiples domaines de compétences⁶⁵. Associées dans les Villes Nouvelles à la définition des centres, les opérations d'équipements intégrés, de par leur complexité, prolongent cette démarche de conception urbanistique pluridisciplinaire. L'intervention pluridisciplinaire dans la programmation et la conception des équipements se traduit d'abord par l'engagement des sociologues, porteurs de la bonne parole des sciences humaines sur l'appréhension des besoins réels des habitants. Elle se traduit ensuite par la mise en place pour la programmation de ces équipements d'un travail de concertation engageant de multiples acteurs se réunissant au sein de « commissions » ou de « groupes de travail ».

Comme nous l'avons souligné précédemment, la mobilisation transversale autour de l'enjeu d'intégration s'est traduite en ville nouvelle par un effort sans précédent de concertation et de réflexion collective sur les programmes et sur les services publics. Des processus complexes de programmation sont ainsi mis en place avec plusieurs niveaux de réflexion, une réflexion au niveau national avec l'implication de plusieurs administrations et services, une réflexion au niveau local avec la volonté de faire participer les acteurs de terrain à la définition des programmes et des objectifs pédagogiques et culturels (associations, équipes de pré-animation) et avec l'implication de plusieurs collectivités territoriales du fait de la vocation intercommunale des équipements.

L'étude bilan de l'AUAG sur les équipements intégrés souligne bien en 1973 l'effort déployé à ce sujet en ville nouvelle en décrivant le processus de concertation engagé pour l'Agora d'Evry et celui déployé au Vaudreuil pour la programmation générales des équipements collectifs⁶⁶. On peut rajouter à cela l'expérience des groupes de travail sur les équipements collectifs mis en place en 1970 par la mission d'étude de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau ou ceux mis en place par l'EPA de Villeneuve-d'Ascq. Il faut mentionner aussi les grands concours d'urbanisme, tels que le concours d'Evry I ou celui des coteaux de Maubuée. A l'occasion de ces concours sur lesquels nous revenons plus loin, les commissions d'analyse des projets et le Jury sont des lieux de débat très investis réunissant les différents acteurs concernés par le thème traité. Ils permettent en particulier pour les équipes des EPA organisatrices des concours un échange avec les ministères de tutelle des différents équipements ou avec les élus: « *Les élus qui ont participé à ces travaux des commissions et du Jury en ont sans doute tiré un grand profit. L'étude analytique des projets, le choix des critères de notation, les débats ont été pour eux une véritable leçon d'architecture et d'urbanisme. A l'inverse, les observations qu'ils en ont faites en pensant essentiellement aux problèmes de la gestion dont ils ont la charge ont certainement fait découvrir aux techniciens certains aspect de la « pratique architecturale » qu'ils pouvaient ignorer ou tout au moins mal connaître* »⁶⁷.

Cependant, les procédures de concertation liées à la programmation des équipements collectifs restent inégalement exploitées dans les villes nouvelles, elles sont fonction de la période de développement des villes nouvelles, de la puissance des EPA, du rapport de force avec les collectivités. Elles sont très tributaires du contexte politique et de l'organisation des collectivités.

On peut ainsi facilement opposer le cas extrême d'Evry à ceux de l'Isle-d'Abeau, de Melun-Sénart ou encore de Villeneuve d'Ascq.

A Evry, ce sont principalement les premiers projets (Agora d'Evry et concours d'Evry I) qui ont suscité un effort de concertation à l'initiative de l'EPA. Par la suite et comme nous l'a décrit H.L. Jarrige le soufflé est assez vite retombé et l'EPA est rentré dans une période de production intensive ne laissant pas ou peu de place aux démarches de concertation. A l'inverse, à l'Isle-d'Abeau, à Villeneuve d'Ascq, à Melun-Sénart, l'implication des collectivités s'est traduite par une activité plus constante de concertation entre les différents acteurs.

Encore faut-il distinguer sur ce plan deux types de concertation, une concertation entre professionnels et acteurs institutionnels et une concertation avec les habitants. Bien que l'idéologie officielle valorise les

⁶⁵ Cette prise de conscience repose sur la démarche d'analyse et d'évaluation de la polyvalence et de l'imbrication des différentes fonctions présentes dans les cœurs de villes traditionnels, démarche engagée après-guerre par les nouvelles générations d'architectes modernes.

⁶⁶ Rose Bergouignan, Simone Martin (AUAG), *Les équipements intégrés*, rapport final. Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme - Ministère de l'Education Nationale, Février 1973.

⁶⁷ EPAMARNE, « *le concours des Coteaux de Maubuée* », *Les Cahiers de l'IAURP*, vol 39, mai 1975, p28.

deux approches, dans les faits c'est principalement la concertation entre professionnels et acteurs institutionnels qui est effective.

De façon très liée au travail de reformulation des entités programmatiques, l'intégration des équipements collectifs induit une réflexion sur les méthodes de planification, sur les « motivations profondes » des aménageurs et des institutions concernées, sur les tensions entre les professionnels impliqués. C'est ce à quoi vont s'attacher plusieurs bureaux d'études en particulier le BERU et le CERFI. En préambule d'une étude réalisée en 1975 sur le processus de conception de la « Piazza » à Marne-la-Vallée, le BERU annonce ainsi que cette étude « *devait permettre de reconnaître dans ce processus, à chaque détour de la réflexion, les références conscientes et inconscientes de chacun des acteurs, les conflits de méthode, les rapports de force, les hésitations et les compromis dont l'objet était la réalisation d'un des équipements les plus importants d'une Ville Nouvelle (...) Il ne semble pas exister à ce jour de texte sur une équipe pluridisciplinaire confrontée à un projet limité mais dont le contenu est suffisamment riche pour provoquer des confrontations doctrinales dans les domaines les plus variés* »⁶⁸

Par contre la participation des habitants à travers les procédures de concertation se heurte à la fois à des difficultés d'ordre général et à des problèmes spécifiques aux villes nouvelles dont le plus flagrant est l'absence initiale d'habitants dans les nouveaux quartiers à concevoir.

II.1.1 – Le groupe de travail comme outil de programmation

Le principe du « groupe de travail » comme outil de programmation, dont on peut trouver les premiers exemples d'utilisation dans les années 50-60, notamment à l'occasion de l'élaboration des maisons de la culture (à Grenoble, à St Etienne), va être systématisé et théorisé comme méthode à l'occasion de la programmation des équipements intégrés. La Mission d'Aménagement de la ville nouvelle du Vaudreuil a été particulièrement en pointe sur le sujet. Les sociologues Anne Hublin et Gérard Héliot ont produit plusieurs textes de cadrage théorisant cette méthode de programmation directement reliée à la formule de l'intégration des équipements⁶⁹.

Le premier point qui mérite d'être souligné dans cet effort de théorisation du groupe de travail est le rôle de ce dispositif dans l'ouverture des équipes d'aménageurs aux points de vue et compétences extérieurs : « *Le groupe de travail fait appel à l'extérieur de la mission à des personnalités dont les statuts sont extrêmement divers (pouvoir de décision, compétence technique, représentativité sont les composantes de ces statuts)* »⁷⁰.

Le deuxième point concerne la différenciation des groupes de travail en fonction des acteurs sollicités. L'équipe du Vaudreuil distingue ainsi les groupes de travail « techniques » et les groupes de réflexion⁷¹. On peut noter qu'une distinction similaire est formalisée à Villeneuve d'Ascq. D'un côté les « PHAR » consistent dès le départ de la ville nouvelle en des réunions de concertation entre l'EPALE et les habitants sur les projets en cours. Ces réunions font partie intégrante de la politique d'animation menée par l'EPALE. De l'autre les « GRIP » (Groupes de Réflexion Interdépartements sur les Politiques) réunissent de manière horizontale et thématique les professionnels de l'aménagement : « *Le contrôle des opérations et le souci du détail prennent beaucoup de temps à la majorité d'entre nous, et c'est parfaitement normal. Mais une somme de détails réussis ne crée pas toujours un ensemble harmonieux, il est indispensable qu'un fil conducteur soit tracé. L'action des groupes de réflexion interdépartements sur les politiques (les GRIP) qui ont commencé à travailler à l'EPA il y a quelques mois visent à proposer certains de ces fils conducteurs. Cette réflexion est comme la coordination des opérations un*

⁶⁸ A. Zublena, BERU. Introduction de **PIAZZA - Marne-la-Vallée, analyse d'un processus**. E P A de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée/Secrétariat à la culture, contrat CORDA, Février 1977 [EPAMARNE/EPAFRANCE : 2132/M08]

⁶⁹ Nous avons trouvé à ce sujet plusieurs textes aux Archives Départementales de l'Eure :

- G. Héliot / MEVNV, « *Les groupes de travail* », note dactyl. n°316, 17 octobre 1969 [AD Eure, 1421W169]
- A. Hublin / MEVNV, « *L'expérience des groupes de travail fonctionnant à l'Isle d'Abeau* », note dactyl., 5 octobre 1970 [AD Eure, 1421W256]
- A. Hublin / MEVNV, « *Etude des équipements collectifs, la méthode des groupes de travail* », note dactyl., 5 octobre 1970 [AD Eure, 1421W256]

⁷⁰ A. Hublin / MEVNV, « *Etude des équipements collectifs, la méthode des groupes de travail* », op. cit., p2.

⁷¹ Ville nouvelle du Vaudreuil, « **Equipements collectifs – Mise en place des groupes techniques** », note dactyl., 25 sept. 1972. [AD Eure, 1421W256]. Note établie à l'occasion d'une réunion de l'EPA au Rectorat et avec Jean Pellerano le 15/11/1972.

travail d'équipe »⁷². L'action de ces GRIP va à l'encontre des spécialisations et des sectorisations au sein même de l'EPA pour retrouver une approche globale animée par la flamme humaniste : « *Il n'existe pas d'immersion pour l'EPAL. Terme à réserver au GRIP. L'immérgé doit faire la part de l'être professionnel et la part de l'homme* »⁷³.

II.1.2 – La démarche consultative modèle orchestrée au Vaudreuil

La démarche orchestrée de juin 1971 à juin 1972 au Vaudreuil par la Mission d'aménagement avec le concours de la SARS (bureau d'étude filiale de OTAM spécialisé dans les techniques d'animation regroupant une équipe de sociologues et de psychologues) a été certainement la plus importante du genre⁷⁴. Elle est déjà décrite et valorisée comme processus attaché à la problématique de l'intégration dès 1973 dans la somme réalisée par Rose Bergouignan et Simone Martin⁷⁵. Néanmoins, il nous semble utile d'en rappeler ici brièvement les principales caractéristiques :

Cette démarche qui s'inscrivait dans une perspective plus large de remise en cause des méthodes de planification autoritaire habituellement associées à la création des nouveaux ensembles urbains a abouti à un processus de consultations d'environ 200 personnes sur le thème de la programmation des équipements collectifs. On est là, suivant la terminologie utilisée par G. Héliot et A. Hublin, dans le registre du groupe de réflexion poussé à son comble. La démarche a été menée avec une structuration en groupes de travail d'une quinzaine de personnes avec quatre étapes de discussion :

- « *discussion des objectifs globaux de la ville nouvelle*
- *réflexion sur la finalité des services propres à chaque équipement*
- *élaboration des directives précises de conception des services collectifs*
- *confrontation de ces directives sectorielles pour l'élaboration d'un programme d'ensemble localisé* »⁷⁶

Le processus était sous-tendu par un objectif de participation des habitants, de « *conception collective urbaine* »⁷⁷. Cet objectif est associé à la notion de « germe » notion utilisée par l'équipe d'aménagement pour définir l'entité urbaine initiale devant servir d'amorce au processus d'urbanisation de la ville nouvelle: « *La notion de germe consiste à privilégier l'analyse du court terme et même en ce qui concerne la détermination initiale de la ville à établir une proposition évolutive, qui ne soit que l'embryon de la future ville. Cette perspective de « développement ouvert » doit autoriser les premiers habitants à intervenir immédiatement sur leur milieu de vie* ».

La traduction de cet objectif de participation des habitants avait de fait deux supports déclarés au Vaudreuil:

- le logement avec les possibilités constructives de déplacement des doisons intérieurs
- les équipements collectifs avec la possibilité d'une intervention dès le stade de la conception et de la programmation.

Si le domaine de l'habitation a pu donner lieu à quelques expériences emblématiques (expérience d'un prototype d'immeuble pour du logement « à la carte » suivie par Quatenaire Education en 1974), l'intervention des habitants dans la conception des équipements collectifs est restée très théorique.

Le processus ambitieux dont nous parlons relevait plutôt d'une démarche interprofessionnelle et interinstitutionnelle, impliquant les catégories suivantes:

- administrateurs des services départementaux et régionaux

⁷² EPAL, « *L'action des Groupes de Réflexion Interdépartements sur les Politiques* », note dactylo, 15 mars 1973. [AM Villeneuve d'Ascq, 6EP 231]

⁷³ GRIP n°1, « Vie collective », texte dactyl., 1972 [AM Villeneuve d'Ascq, 6EP 231]

⁷⁴ Mission d'étude de la Ville Nouvelle du Vaudreuil, *Réflexion collective sur la conception des équipements de la ville nouvelle du Vaudreuil*, Lery, mars 1973, 167p.

⁷⁵ Rose Bergouignan et Simone Martin, *Les équipements intégrés*, op. cit.

⁷⁶ *Réflexion collective sur la conception des équipements de la ville nouvelle du Vaudreuil*, op. cit. p13.

⁷⁷ « *La réflexion sur la conception des équipements publics s'inscrit donc dans un processus plus large de planification ouverte, elle n'est qu'un des aspects d'une méthode d'ensemble qui vise à substituer à l'urbanisme autoritaire des processus de participation à la création collective du milieu urbain* » Ibid., p10.

- collectivités locales
- associations locales ou nationales
- praticiens et experts

Parmi les experts consultés, on va retrouver évidemment les acteurs à l'origine du procédé, Chaslin, Renard, Ader, Legendre, Bonneville (Grenoble), etc.

L'objectif de cette démarche qui se voulait consultative par rapport au processus institutionnel (« incitation », « activation » du processus décisionnel) est la définition de nouvelles « unités de service » et la définition des modalités de coordination entre les services⁷⁸. La démarche promeut aussi des outils spécifiques permettant de formaliser les nouvelles organisations de services et leur localisation urbaine. Ce sont les graphes et tableaux à double entrée formalisés par la SCOOPER.

L'enjeu comme nous le voyons était bien la programmation d'équipements intégrés « hors normes ». Il s'agissait de combattre la rigidité institutionnelle qui « *rend difficile la réalisation d'équipements intégrés associant plusieurs secteurs (...) la consultation de personnes extérieures au circuit décisionnel, la confrontation de tous les services intéressés à la réalisation de l'ensemble des équipements collectifs doit permettre de remédier à ces deux inconvénients du cloisonnement et de la rigidité des programmes traditionnels* »⁷⁹

II.1.3 – Les démêlées du CERFI avec l'opérationnel en ville nouvelle

L'équipe du CERFI, « Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation Institutionnelle », emmenée par Félix Guattari, a développé dans les années 70 une démarche de réflexion sur les équipements collectifs exploitant le principe de la concertation. Cette démarche a été encouragée et financée par le ministère de l'équipement⁸⁰ à la suite de la publication d'un numéro spécial de la revue **Recherches** intitulé « *Programmation, Architecture et Psychiatrie* »⁸¹ dans lequel était proposée une « *méthodologie de détermination de la demande sociale appliquée aux équipements collectifs* ».

Les investigations du CERFI sur le thème de la programmation des équipements collectifs, qui ont eu lieu principalement entre 1971 et 1975, ont été multiples. Elles ont porté plus spécifiquement, comme terrain d'application pratique, sur le territoire des Villes Nouvelles.

La démarche financée par le ministère de l'Equipement a pris quatre formes⁸² :

- Un premier contrat de recherche a concerné le domaine spécialisé de la psychiatrie et de « l'hygiène mentale », intitulé : « *Programmation des équipements collectifs dans les villes nouvelles – les équipements d'hygiène mentale* »⁸³.
- Un deuxième contrat intitulé « Programmation et promotion des équipements collectifs » visant à prolonger le précédent par une réflexion plus générale sur la fonction de programmeur en Ville Nouvelle, sur ses « motivations profondes » et sur les possibilités de prise en compte de la demande sociale dans un processus innovant.
- Un troisième contrat de recherche, s'inscrivant dans le cadre d'un appel d'offre lancé par la DGRST, a concerné une démarche théorique portant sur la « Généalogie des équipements collectifs », recherche menée sous la direction scientifique de Michel Foucault.
- Pour couronner le tout, le CERFI est intervenu dans le cadre de l'élaboration du VII^{ème} Plan

⁷⁸ « La finalité globale de la réflexion concertée sur les équipements collectifs est de parvenir à une organisation coordonnée des services dans la ville nouvelle. Les normes actuellement en usage et les programmes types seront donc l'objet d'une analyse critique qui devrait permettre d'élaborer de nouvelles propositions d'organisation interne des divers équipements mieux adaptés à ce fonctionnement intégré, ainsi que des schémas d'articulation spatiale spécifiques à la ville nouvelle du Vaudreuil. » Anne Hublin, « **Les équipements collectifs de la ville nouvelle du Vaudreuil – Note d'orientation pour les groupes de réflexion** » Mission d'Etude de la ville nouvelle du Vaudreuil, Avril 1972, p 2.

⁷⁹ Ibid., p8.

⁸⁰ Anne Querrien nous a raconté comment elle avait reçue par Michel Conan au démarrage de cette expérience. Voir interview en annexe 02, p97-98.

⁸¹ **Recherches**, numéro spécial « *Programmation, Architecture et Psychiatrie* », 1967 .

⁸² Ces éléments sont répertoriés dans un texte, « *Présentation du CERFI* », dactyl. s.d. (probablement 1973), [AD Essonne, 1523W630].

⁸³ CERFI, « **La programmation des équipements collectifs dans les Villes Nouvelles. Les équipements d'hygiène mentale** » Convention d'étude entre le CERFI et la Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme (Ministère de l'Equipement) - 4 mai 1971.

A cette sollicitation par le ministère de l'équipement sont venus s'ajouter plusieurs contrats passés avec les missions d'aménagement et les EPA de Evry, de Marne-la-Vallée et de Melun-Sénart pour la programmation d'équipements d'hygiène mentale et d'équipements socioculturels.

Les deux terrains privilégiés, Evry et Marne-la-Vallée, qui ont servi initialement de support concret à la théorisation, ont donné lieu à différents contrats:

- Projet de contrat pour l'établissement d'un « programme général des équipements d'hygiène mentale de la ville nouvelle d'Evry »
- Contrat pour la programmation d'un « centre de jour pour enfants » intégré dans l'Agora d'Evry
- Contrat pour la programmation d'un hôpital de jour rattaché à l'hôpital psychiatrique de Lagny et intégré dans le centre de vie enfantine de l'Arche-Guédon à Marne-la-Vallée.

A ces missions initiales ont succédé trois autres interventions :

- Etablissement en 1974 du programme du centre de la Petite Enfance Désirée Clary à Melun-Sénart (Savigny-le Temple).
- Tentative à Marne-la-Vallée de définition d'un programme d'équipements collectifs à partir d'une expérience d'animation dans la ferme du Buisson.
- A Marne-la-Vallée encore, intervention dans la programmation des équipements collectifs du secteur I, quartier du Lizard en 1976-77

Que ce soit sur le plan de la réflexion générale ou sur le plan des expériences concrètes de programmation, l'importance accordée à la démarche interinstitutionnelle et aux démarches de concertation, de « programmation collective » sont une constance du discours et de l'action du CERFI en ville nouvelle. Ce discours sur la concertation et sur la transversalité va en fait croiser et enrichir celui sur l'intégration des équipements.

Une lecture critique de l'idéologie de la planification des équipements

Au sein de la recherche menée par le CERFI sur la généalogie des équipements collectifs est réalisée une lecture critique des énoncés des six Plans d'après-guerre en matière d'équipement⁸⁴. L'approche vise à mettre en évidence ce que le CERFI appelle les couples ou « séries différentielles » qui structurent suivant une logique d'opposition entre deux termes, les orientations idéologiques définies dans les Plans successifs.

En particulier le CERFI pointe l'apparition de la notion d'équipement collectif définie dans le Plan IV comme alternative aux satisfactions futiles et individuelles qu'encourage une société de consommation à l'américaine. Dans un contexte d'expansion économique et d'éclaircissement de l'horizon politique et social avec la fin de la guerre d'Algérie, l'équipement collectif apparaît comme un « *bien de consommation collective* » répondant à des besoins objectifs au même titre que les biens de consommation individuelle.

Le CERFI analyse ensuite ce qui définit dans l'énoncé du V^{ème} Plan les conditions d'intégration des équipements. Sont mis en évidence en particulier la notion de « fonction collective » qui se substitue à celle d'équipement collectif et permet du coup de s'affranchir des clôtures traditionnelles des programmes, ainsi que la notion de « cadre de vie » qui renvoie à une approche globale de la prise en charge, ce que le CERFI nomme un « besoin global qualitatif » par opposition aux besoins ordinaires « quantitatifs ».

Que ce soit sous la forme de politiques spécialisées menées par des administrations cloisonnées ou sous la forme d'une idéologie socioculturelle globalisante, la critique de la planification faite par le CERFI repose sur la mise en cause de la notion de besoin, sous-entendu objectif, qui instaure une coupure entre les usagers et les équipements, critique proche de celle formulée en 68 par Francis Jeanson⁸⁵. Comme pour ce dernier, l'alternative est celle d'une dynamique engagée par des équipes mobilisées sur le terrain.

Le promoteur institutionnel comme instance de concertation

La recherche financée en 1970-71 par le ministère de l'équipement devait comporter deux volets, une approche générale de la fonction de programmeur en Ville Nouvelle suivie d'une application « spécialisée » autour de la notion de « *promoteur institutionnel d'hygiène mentale* ».

⁸⁴ CERFI, « *Généalogie des équipements collectifs – première synthèse* », ed. Copédith, Paris 1973.

⁸⁵ Francis Jeanson, « *Rapport sur la définition d'une Maison de la Culture* ». Texte dactyl., 1968 [Documentation du DEP].

Comme on peut le constater, l'objectif large de l'étude est très proche de celui visé par la réflexion menée au Vaudreuil :

« *D'une façon générale, le présent contrat était conçu à l'origine comme l'introduction à une recherche méthodologique sur l'appréhension de la demande sociale d'équipements collectifs, première phase qui viserait à expliciter les fondements théoriques de ce que nous avons désigné et pratiqué sous l'appellation de « Programmation institutionnelle »*⁸⁶.

Mais là où l'équipe du Vaudreuil se limite à une démarche consultative visant à infléchir à la marge le processus décisionnel institutionnel, le CERFI se propose de modifier plus radicalement et concrètement le processus de planification.

La démarche qui s'attaque «*au niveau profondément inconscient de l'institution administrative*»⁸⁷ vise à dégager les conditions concrètes d'une intervention de programmation institutionnelle, ce que F. Guattari résume ainsi:

« *-Comment faire pour que la programmation d'une ville nouvelle, qui pourrait être à la pointe de l'innovation, ne se fonde pas sur des formules déjà périmées depuis 10 ou 15 ans ?*

*- Comment vous, programmistes, pouvez-vous être branchés sur des interlocuteurs réels ? »*⁸⁸

La démarche du CERFI repose sur un double choix : d'une part le choix du terrain des villes nouvelles comme terrain propice à l'expérimentation et d'autre par le choix de l'hygiène mentale comme champ d'intervention privilégié à partir duquel peuvent être mis en place des méthodes de concertation et des principes de programmation susceptibles d'être exploités dans d'autres domaines⁸⁹.

Pour approfondir les motivations communes des équipes des différentes Villes Nouvelles en s'attachant à dégager de ce point de vue « *l'idéologie de la Ville Nouvelle* » et pour cerner les possibilités de programmation des équipements d'hygiène mentale, un cycle de réunions interdisciplinaires est organisé avec les différents programmeurs des Villes Nouvelles (réunions organisées en 71-72 à l'Ecole Freudienne de Paris⁹⁰). Ces réunions animées pour le CERFI par F. Guattari, par Fourquet, H. Maury et L. Mozère, sont l'occasion d'explicitier les critères, les « grilles d'interprétations » dont se servent les programmeurs pour définir leurs marges de liberté par rapport aux normes nationales. Elles s'intéressent aussi aux conflits, aux tensions entre les différents corps de métier qui composent les équipes pluridisciplinaires. Dans son appréhension des conditions de programmation de l'équipement collectif en Ville Nouvelle, le CERFI valorise le dispositif des équipes pluridisciplinaires permettant « *une planification globale et à long terme du un territoire donné* »⁹¹, il valorise aussi la démarche de contestation des normes quantitatives et d'introduction de critères qualitatifs déjà entreprise dans le domaine des équipements éducatifs et socio-culturels.

La réflexion est menée à partir des cas concrets de Marne-la-Vallée, de Evry et de Saint-Quentin en Yvelines. M. Salesse expose le 23/11/1971 le cas de Marne-la-Vallée et la politique d'intégration des

⁸⁶ CERFI, « **La programmation des équipements collectifs dans les Villes Nouvelles. Les équipements d'hygiène mentale** » Convention d'étude entre le CERFI et la Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme (Ministère de l'Équipement) - 4 mai 1971. Introduction, p2.

⁸⁷ Ibid., p58.

⁸⁸ CERFI, Programmation, villes nouvelles et hygiène mentale, Compte-rendu de la réunion du mardi 25 janvier 1972 tenue à l'Ecole Freudienne de Paris, « *Exposé de mademoiselle Bacot sur le ville nouvelle de St Quentin en Yvelines* ». [AD Essonne, 1523W630]

⁸⁹ « *Deux voies se proposaient pour les aborder :*

- *Soit que nous prenions les problèmes dans leur plus grande extension en y intégrant les questions de Neuropsychiatrie Infantile, les problèmes d'hygiène scolaire et d'animation de la cité, etc... (comment vivre dans une ville nouvelle ? etc...)*
- *Soit que nous délimitions notre objet à la psychiatrie et à l'Hygiène Mentale « adulte » en n'envisageant qu'à titre de prolongements annexes ses rapports avec l'hôpital général, les équipements culturels, sportifs, etc...*

Nous vous proposons la seconde voie, peut-être moins captivante, mais pourtant déjà fort ambitieuse. Il nous semble urgent d'essayer de marquer des points sur le terrain concret et de ne pas nous contenter d'élaborations trop générales. Il faut faire la preuve que le dialogue est possible, que dans un secteur délimité, on peut infléchir les projets existants, qu'il n'y a pas de destin irrémédiable qui fasse que toujours on construise des équipements, au départ périmés de vingt ans ou plus»

Félix Guattari, in **Recherches**, « *Programmation villes nouvelles et hygiène mentale* », CR de la réunion du 26 octobre 1971 tenue à l'Ecole Freudienne – Paris, [AD Essonne, 1523W630], p2-3.

⁹⁰ Plusieurs comptes-rendus de ces réunions sont conservés dans les archives de l'EPEVRY [AD Essonne, 1523W630].

⁹¹ CERFI, « *Programmation villes nouvelles et hygiène mentale* », CR de la réunion du 26 octobre 1971 tenue à l'Ecole Freudienne, op. cit. p 3-4.

équipements engagée par l'EPAMARNE. Mlle Bacot expose le cas de Saint-Quentin en Yvelines le 25/01/1972. Ces exposés font ressortir la nécessité de création d'une instance de médiation et de coordination, pour traiter l'articulation entre la demande sociale et la programmation, pour traiter aussi les multiples problèmes administratifs et financiers posés par le caractère intercommunal, voire interdépartemental (dans le cas de MARNE-LA-VALLEE) des villes nouvelles.

L'analyse par le CERFI des conditions d'intervention des programmeurs en ville nouvelle introduit un vocabulaire et des notions psychologiques ; elle repose sur la distinction entre deux types d'objets des programmeurs :

- Les « **objets de travail** » issus d'un découpage, fonction d'une division du travail et de la division d'un territoire
- les « **objets érotiques** » renvoyant à la subjectivité des programmeurs et à leur désir.

Autour de ces deux pôles, l'étude met en évidence une série d'oppositions (principe des couples différentiels comparable à celui utilisé pour analyser le discours des Plans).

- L'opposition architectes-urbanistes et programmeurs:
« *L'opposition architectes / programmeurs semble jouer un rôle important : elle est marquée par l'imaginaire et l'illimité du côté des architectes/urbanistes, la prise sur le réel, l'efficacité et la castration du côté des programmeurs* »⁹².
- L'opposition quantitatif (aspect financier, normes) / qualitatif (formes urbaines et architecturales).
- L'opposition activités (domaine du privé, du non normalisable) / équipements (« le normalisable, le nécessaire et le maîtrisable, contrainte de la tâche à accomplir pour le programmeur »).

L'équipement intégré comme « *objet érotique* » dérivant d'un autre « *objet érotique* » qui est le « centre » est abordé ici comme production qui répond surtout à la dialectique des équipes d'aménageurs, produit associé au « mythe de l'unité », à la mise en place « d'un narcissisme de groupe » qui vise à surmonter les divisions, les tensions et les enjeux de pouvoir auxquels sont soumis les équipes. Il s'agit de se battre, de trouver des ruses, des biais, de mobiliser une grande quantité d'énergie pour convaincre ou contourner les administrations récalcitrantes.

C'est le produit de la dialectique entre « conserver » c'est à dire partir des besoins supposés des habitants et innover, promouvoir une vie future, ce qui suppose de permettre d'encourager de nouveaux modes de vie et de ne pas figer dans des formes rigides.

L'étude du CERFI souligne ainsi le lien très fort existant entre la programmation des équipements intégrés, l'effort de cohérence, la recherche d'unité, la vision communautaire et la situation des équipes d'aménageurs, leur isolement, leur démarche d'affirmation face aux différentes instances politiques et administratives, ministères, communes, SAN.

Face à cette logique interne qui conduit à une forme d'auto-alimentation de l'activité de programmation des EPA à partir des normes existantes, la réflexion menée sur le domaine de la psychiatrie conduit le CERFI à préconiser la création d'une nouvelle instance qui soit à la fois une instance de médiation et de concertation vis-à-vis de la demande réelle et une instance de coordination. Cette instance, ce « collectif » pour utiliser un terme très prisé à l'époque, prend le nom de « promoteur institutionnel ».

« *En résumé, cette première phase a permis, à la suite de nombreux tâtonnements, de dégager un certain nombre de conditions d'une intervention de programmation institutionnelle, parmi lesquelles en particulier :*

- *connexion de l'équipe intervenante à un réseau de personnes et d'institutions implantées dans la pratique concernée*
- *formation d'un lieu d'interlocution, point d'accueil et de redistribution des demandes qui fonderont l'intervention* »⁹³

⁹² CERFI, Programmation, villes nouvelles et hygiène mentale, Compte-rendu de la réunion du mardi 25 janvier 1972 tenue à l'Ecole Freudienne de Paris, op. cit., p12.

⁹³ CERFI, « *La programmation des équipements collectifs dans les Villes Nouvelles. Les équipements d'hygiène mentale* », op. cit., p3.

La convergence entre la doctrine psychiatrique de secteur et la formule de l'équipement intégré :

La démarche programmatique initiale sur le terrain de l'hygiène mentale consiste à développer la « doctrine de secteur ». Cette doctrine repose sur un certain nombre de principes et de notions qui interfèrent avec le discours de l'équipement intégré :

Le premier principe est celui du primat de l'équipe de soins sur le découpage des institutions et sur « le béton »⁹⁴. Cette primauté de l'activité de l'équipe de soins rejoint le discours sur la pré-animation développé dans le champ de l'action culturelle

Le deuxième principe est celui d'une nécessaire diversification de la prise en charge des patients et de la nécessité de développer des structures extrahospitalières. La conception de ces structures interfère avec celle des autres structures sanitaires et sociales, centre de PMI, centre social, crèches. Cette conception va dans le sens du regroupement de ces structures et de leur coordination⁹⁵

Il s'agit en fait d'une tension à introduire entre la concentration des prises en charge dans l'hôpital et leur dispersion dans la ville, au plus près de l'environnement quotidien des habitants. Cette tension conduit au troisième terme interférant avec le discours sur les équipements intégrés, la notion de réseau.

La démarche de rapprochement du CERFI avec les principes initiaux d'aménagement des villes nouvelles se construit au départ à partir du projet concret d'hôpital à Evry. La réflexion sur la mise en place d'une nouvelle instance de concertation et sur la mise en place de structures extrahospitalières se réfère à l'expérience d'une action inter-secteur développée par le docteur Bonnafé entre Corbeil et Evry. Prenant pour modèle cette expérience mise en place dans le contexte d'une agglomération déjà très urbanisée et structurée autour de la commune de Corbeil, le CERFI s'interroge sur les possibilités de transposition au contexte de Marne-la-Vallée caractérisé par une grande dispersion des communes et par une absence d'interlocuteur c'est-à-dire quasiment la page blanche. La question est de savoir comment occuper le terrain pour empêcher la reconduction du système traditionnel de psychiatrie hospitalière. Le débat se polarise entre les partisans pragmatiques d'une définition à priori d'une structure et d'un lieu extrahospitaliers à planifier, un «centre polyvalent de santé mentale» qui puisse s'inscrire dans la logique de planification des administrations (Guattari) et les partisans de la mise en place avant tout d'équipes développant des pratiques alternatives à l'enfermement hospitalier (Bonnafé et Fourquet)⁹⁶. La position pragmatique défendue par Guattari conduit le CERFI à collaborer avec l'EPEVRY et avec l'EPAMARNE pour la programmation de centres polyvalents d'hygiène mentale⁹⁷.

⁹⁴ « L'équipe médico-sociale de secteur apparaît comme la cellule productive de soins autour de laquelle s'ordonne l'ensemble du dispositif matériel et institutionnel de l'hygiène mentale. Le travail de l'équipe au sein du milieu social réel précède la représentation de ce travail en terme de statuts et de tutelles, de délimitations administratives, de subordinations hiérarchiques, de compétences exclusives, etc. La population est sujet à la demande thérapeutique, avant d'être objet de découpages administratifs et de partages de compétences. La gamme des équipements de secteurs ne peut pas correspondre à une représentation des « besoins de la population, ne se définit pas par rapport à cette extériorité abstraite. C'est autour de l'équipe, « équipement collectif » producteur de soins, que s'agence le processus de programmation comme production d'institutions » CERFI, « **Programme général provisoire des équipements d'hygiène mentale de la ville nouvelle d'Evry** », texte dactyl., février 1973. [AD Essonne 1523W630].

⁹⁵ « (...) est-il possible, grâce à cette instance administrative interministérielle qu'est l'établissement public, d'imaginer des équipements échappant au strict cloisonnement des compétences ? Voilà le genre de questions dont on pourrait discuter et qui d'ailleurs avait été déjà abordée : comment faire qu'il y ait le minimum de m² spécifiquement affectés à la santé mentale ? Comment faire que ces m² thérapeutiques soient placés dans un CES, un foyer de jeunes travailleurs ou pourquoi pas dans un supermarché. J'imaginerai bien qu'au lieu de rencontrer des casseroles on tombe sur un infirmier ; encore faudrait-il, pour qu'existe un centre de santé mentale dans un supermarché qu'on l'ait prévu dans la phase de programmation des équipements collectifs de la ville nouvelle ». M. Fourquet in « Programmation, ville nouvelle et hygiène mentale », CR de la réunion tenue le 01 mars 1972 [AD Essonne, 1523W630]

⁹⁶ « M. Guattari : Est-ce que tu ne crois pas tout de même qu'on devrait prendre le risque de définir un centre polyvalent de santé mentale par un certain nombre de caractéristiques : sa polyvalence, sa taille qui ne devra pas être trop grande, son mode d'implantation et surtout un rapport entre le nombre de centres et la population concernée (...) »

Docteur Bonnafé : Je maintiens que si on se replie vers une version moderniste du thème « des pierres avant des hommes », on sera refait. »

CERFI, Programmation, villes nouvelles et hygiène mentale, Compte-rendu de la réunion du mercredi 1^{er} mars 1972 tenue à l'Hôpital H. Rousselle, salle Magnan, p11 [AD Essonne, 1523W630].

⁹⁷ « M. Guattari : Je voudrais qu'on arrive à définir un système de normes dans lequel entrerait aussi bien la quantité de bureaux que de cantines ou de garages, et qu'à ce moment là on ait une entité dont l'unicité soit en fin de compte l'équipe qui se projette sur ces espaces. Si on ne définit pas cette entité, on aura beau demander des espaces on ne les aura pas, et si on les a, il n'y aura rien dedans, aucune structure administrative par exemple (...) »

CERFI, Programmation, villes nouvelles et hygiène mentale, Compte-rendu de la réunion du mercredi 1^{er} mars 1972, op. cit., p14.

Cette position est formalisée par une proposition de « Programme Général des équipements d'hygiène mentale de la ville nouvelle d'Evry » établie en 1972⁹⁸.

Le projet proposé à Lalande en mars 1973⁹⁹ formalise les liens entre la doctrine de secteur et le concept d'intégration des équipements :

- principe de l'intégration des soins dans le milieu urbain
- nécessité de développement des structures extra-hospitalières conduisant à « un réseau d'équipements intégrés dans le tissu urbain »
- principe d'ouverture sur la ville et donc d'interconnexion avec d'autres activités des équipements d'hygiène mentale, l'idée étant que ces équipements participent à l'animation urbaine: « les équipements d'hygiène mentale s'intègrent avec les autres équipements collectifs ; les « m² d'hygiène mentale » sont mêlés souvent aux « m² sociaux » de toute nature : équipements scolaires et universitaires, sanitaires, sociaux, culturels, etc... Ceci n'est qu'une tendance, mais elle découle du principe de base qui refuse de rejeter la folie dans les murs de l'asile ou de ses modernes avatars ».

La prestation proposée par le CERFI pour la ville nouvelle d'Evry comporte trois volets, la mise au point d'un programme général, une assistance technique auprès de l'EPA pour le suivi financier et administratif des dossiers et enfin la constitution d'un groupe de travail permanent.

Ce groupe de travail regroupant des praticiens de l'hygiène mentale, des financiers, des collectivités locales, serait le promoteur institutionnel, instance transversale qui prendrait la forme d'une association loi 1901 et qui aurait à charge de définir le programme et aussi les conditions de financement et de gestion ultérieure des équipements.

Cette démarche globale proposée par le CERFI n'aura pas de suite dans son intégralité. Elle va se heurter à l'opposition d'un certain nombre de médecins et à l'opposition de la DDASS quand à la création d'une nouvelle instance de concertation.

Elle va déboucher néanmoins concrètement sur la programmation en 1972 d'un centre de jour pour enfants au sein de la « maison de la famille » qui correspond à la partie médico-sociale de l'AGORA¹⁰⁰. Les interlocuteurs du CERFI à l'EPEVRY sont alors principalement Mlle de Clapier en charge de la programmation de la maison de la famille dans l'Agora, Mlle Demur, M. Raynaud et A. Darmagnac.

Les tentatives de généralisation de la méthode

A la suite des premières expériences de programmation concertée dans le domaine de la santé mentale (de 1970 à 1973), l'implication du CERFI en ville nouvelle tend par la suite à s'élargir à une activité de programmation plus générale des équipements collectifs. Ce changement correspond aussi à l'implication d'autres acteurs au sein du CERFI. Aux acteurs initiaux dont la démarche est très attachée au domaine de la psychiatrie et à l'enjeu théorique et politique (F. Guattari, F. Fourquet, H. Maury, A. Querrien), s'ajoutent de nouvelles têtes telles que Ariane Cotlenko et Gaétane Lamarche-Vadel, anciens membres du GIP (Groupe Intervention Prison de M. Foucault) ou Georges Grass, psychologue à la clinique de La Borde qui s'efforcent de faire leur place au sein du CERFI en développant une démarche plus opérationnelle.

Cette deuxième génération d'intervenants du CERFI se met en piste à l'occasion de la programmation de l'équipement intégré du Centre de Vie Infantile de l'Arche-Guédon. A cette occasion, elle rencontre les architectes de l'Abac, Raoul Pastrana, Marina Pastrana, Dominique Girard et Daniel Bourdon lesquels avaient travaillé avec Françoise Lenoble-Predine à la formalisation architecturale en 1972 d'un programme de Centre de la Petite Enfance modèle.

Deux orientations dans l'action de programmation sont alors tentées par le CERFI en ville nouvelle.

La première sur le thème concertation et animation met l'accent sur la nécessité de la mise en place d'une équipe d'animation à même d'engager un processus « d'autoprogrammation » pour reprendre le terme utilisé par A. Querrien dans son article publié en 1978 dans *Technique et Architecture*. Cette démarche de mise en place d'un « collectif d'animation d'un équipement » proche finalement du principe

⁹⁸ CERFI, « *Programme Général des Equipements d'Hygiène Mentale de la Ville Nouvelle d'Evry – Projet de contrat d'études entre l'Etablissement de la ville nouvelle d'Evry et le CERFI* », texte dactyl. 2 mars 1972 [AD Essonne, 1523W630].

⁹⁹ CERFI, courrier à M. Lalande le 09 mars 1973, [AD Essonne, 1523W630].

¹⁰⁰ CERFI (Lion Murard), « *Projet d'une gestion intégrée pour les équipements de l'enfance dans l'AGORA* », texte dactyl. 08/12/72 [AD Essonne 1523W630].

de pré-animation, va être tentée sans succès à Marne-la-Vallée à partir de ce qui est encore à l'époque la friche de la ferme Du Buisson. Elle ne parviendra pas à déboucher sur une expérience concrète en ville nouvelle. C'est finalement dans le quartier de l'Alma Gare à Roubaix que Georges Grass va pouvoir développer et populariser en 1976 avec le concours des architectes de l'Abac, une démarche de concertation avec les habitants pour la programmation des équipements collectifs par le biais d'un Atelier Populaire d'Urbanisme¹⁰¹. Cette démarche qui débouche sur la conception d'équipements intégrés va contribuer à populariser notamment au niveau des politiques le principe de concertation avec les habitants (l'Atelier Populaire d'Urbanisme qui rentre dans la panoplie des techniques de la politique de la ville).

A côté de cette démarche d'animation tournée vers les usagers, sont poursuivies des démarches dans lesquelles la concertation prend une tournure plus technique et plus spécialisée. C'est dans cette direction qu'Ariane Cotlenko va travailler en 1974 à l'établissement du programme du centre de la Petite Enfance Désirée Clary à Melun-Sénart. Si Le CERFI est au départ contacté, comme nous l'a indiqué Jacques Lécureuil¹⁰², parce qu'il est prévu d'intégrer dans l'équipement, sur le modèle d'Evry et de Marne-la-Vallée, un centre de suivi médico-psychologique (centre d'action médico-social précoce) assurant une action de prévention et de dépistage précoce des troubles psychologiques, c'est bien au final sur la prestation de l'ensemble de la programmation d'un équipement intégré pour la petite enfance qu'intervient A. Cotlenko¹⁰³.

La phase d'élaboration du programme va reposer sur l'activité d'un groupe de travail réunissant les différentes administrations concernées et les collectivités. L'objectif principal de la démarche et son originalité est la constitution, suivant le principe du « promoteur institutionnel » d'un groupe pérenne capable d'accompagner et de soutenir le projet dans toutes ses phases de réalisation puis de fonctionnement. Ce « collectif » répond à l'idée d'une « intégration progressive » seule à même de surmonter tous les problèmes posés par la globalisation de la prise en charge de l'enfant (statuts en formations des personnels, habitudes de travail, etc.).

Le bilan de cette concertation engagée par le CERFI à Melun-Sénart tel que l'analyse en 1978 Touhami Bencheikh est globalement négatif¹⁰⁴. La recherche d'un consensus autour de l'objectif d'intégration va se heurter à la réalité des normes de chaque institution.

Le prima accordé à l'innovation et à la recherche d'une dynamique de groupe interinstitutionnelle soutenant cette innovation n'est pas sans effet pervers, conduisant à une dichotomie entre le plan des idées, du débat et celui de la réalité intangible des contraintes normatives individuelles de chaque institution. La recherche d'un consensus inhérente à la méthode du groupe de travail va entraîner des ajustements de la méthode de concertation (principes de rencontres sélectives). A force de resserrer les acteurs de la concertation, le groupe de travail limité aux seules administrations prend un caractère bureaucratique. Au final la démarche sert surtout de révélateur de l'irréductibilité des normes de chaque institution « *tout semble s'être déroulé comme si l'on était parti de ce que l'on voulait réaliser (continuité pédagogique, intégration institutionnelle, disparition des ruptures crèche-maternelle-CLAE-primaire) pour arriver à ce qui existait vraiment : les normes* »¹⁰⁵. La confrontation apparaît de ce point de vue comme une épreuve de réalité, une déconstruction du mythe dont le seul gain tangible est l'obtention de manière simultanée par l'EPA des financements de chaque équipement concerné par le regroupement.

Poursuivant un registre spécialisé similaire, A. Cotlenko va être impliquée dans le processus de programmation des équipements du quartier du Lizard en 1976. Cette démarche complexe sur laquelle nous revenons plus loin, va réunir dans un processus de concertation ambitieux les principaux bureaux d'études impliqués dans la réflexion sur la programmation et sur la coordination des équipements collectifs à savoir la SCOOPER, le CERFI, Quaternaire Education, le Groupe de Sociologie Urbaine (GSU), l'Agence Nationale pour le Développement de l'Education Permanente (ADEP).

Une « *méthodologie de programmation* » très précise est élaborée pour ce travail collectif¹⁰⁶, très inspirée de l'expérience du Vaudreuil. Au sein de ce qui est défini comme une « *structure d'étude ouverte* »¹⁰⁷

¹⁰¹ Voir à ce sujet « *alma-gare : un autre mode de production des équipements* » in **TA**, n° 318, 1978, p90-93.

¹⁰² Jacques Lécureuil, interview par A. Korganow, annexe 02.

¹⁰³ CERFI, « **Complexe Intégré de l'Enfance Désirée Clary** », EPA de Melun-Sénart (EPAMS), octobre 1974 [archives Jacques Lécureuil].

¹⁰⁴ Bencheikh Touhami, « **Conception et réalisation d'un ensemble intégré** », Mémoire soutenu dans le cadre du III^{ème} cycle de Sociologie de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, nov. 1978.

¹⁰⁵ Bencheikh Touhami, Op. Cit.

¹⁰⁶ EPAMARNE, « **Méthodologie de programmation du centre de quartier 2** » ; Texte dactylo, sd. [archives EPAMARNE]

¹⁰⁷ EPAMARNE, « Programme des équipements – Centre du Lizard », Note dactyl. juin 1976. [archives EPAMARNE]

alternant les phases de travail isolé des participants spécialistes et les sessions d'étude commune, le CERFI en la personne d'Ariane Cotlenko intervient en tant que spécialiste de la petite enfance et du suivi médico-social, dans la continuité de son intervention pour le Centre de vie infantile de l'Arche-Guédon. La réflexion commune entre bureaux d'études fait ressortir les principes programmatiques que chacun a pu élaborer au cours de ses premières expériences de programmation en ville nouvelle. Ainsi vont être repris les principes d'organisation par pôle et les principes de spatialisation mis au point par la SCOOPER au Vaudreuil (tableaux à double entrée et graphes pour définir et spatialiser les relations entre les différentes entités programmatiques)¹⁰⁸

L'apport du CERFI à la réflexion commune menée aux Luzards se situe quant à lui principalement dans la construction théorique et opérationnelle de la notion de réseau, (avec ses corollaires, les notions de tête de réseau et de relais)¹⁰⁹. A l'appui de l'expérience de la psychiatrie de secteur, c'est finalement sur l'approfondissement de cette notion de réseau, plus que sur le développement des méthodes de concertation, que l'apport du CERFI à l'activité de programmation en ville nouvelle apparaît la plus tangible.

II.1.4 – La concertation à l'ère des syndicats d'agglomération

L'évolution de la programmation des équipements collectifs est en prise directe sur l'évolution des rapports de force entre les différentes instances décisionnelles en charge des villes nouvelles. La dimension idéologique des équipements voués à l'animation urbaine les rend particulièrement sensibles à cette variable.

Cette évolution se résume t'elle à un basculement entre des EPA partisans et producteurs des équipements intégrés et des collectivités, communes et SAN aspirant à des formes plus classiques d'équipement ?

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent sur la mobilisation des acteurs, l'investissement des collectivités locales est très variable suivant les villes nouvelles, suivant la puissance des EPA et ne se résume pas à un investissement « contre » les équipements intégrés et contre la programmation.

La question posée ici en fait est double. Quelle activité de programmation expérimentale ou complexe a pu se maintenir dans les EPA et quels ont pu être les transferts de compétences et de savoir-faire sur la programmation entre les EPA et les collectivités ?

Par rapport aux trois grandes périodes de l'histoire politique des villes nouvelles, la période 1969-77 correspondant à la mise en place des EPA et au règne sans partage de ceux-ci sur les décisions d'aménagement face à des communes petites et sans moyens, la période 1977-83 correspondant au basculement politique de nombreuses communes (municipales de 1977) et à la mise en place des Syndicats Communautaires d'Aménagement (SCA) qui prennent selon les Villes Nouvelles plus ou moins d'importance, la période enfin postérieure à 1983 correspondant au changement de régime intercommunal (Loi Rocard) des Villes Nouvelles avec la création des Syndicats d'Aménagement (SAN) et à la montée en puissance des communes, les témoignages que nous ont apporté les acteurs ayant exercé au sein des EPA une activité de programmation et de montage des opérations en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée ont dressé un tableau peu reluisant de l'évolution de l'activité de programmation des équipements.

Le témoignage de Geneviève Machu sur l'impact de l'évolution administrative et politique à Marne-la-Vallée (voir annexe 2) est particulièrement éloquent. Il montre deux choses :

- la montée en puissance de nouvelles instances de programmation des équipements, équipes de techniciens au sein des syndicats intercommunaux (SCA puis SAN) et équipes de techniciens au sein des services techniques des communes. Ces techniciens qui héritent progressivement des prérogatives des Etablissements Publics ne vont pas forcément hériter du savoir-faire et du réseau d'interlocuteurs développés par les équipes des EPA.

¹⁰⁸ SCOOPER, «*Eléments pour la mise à jour d'une organisation spatiale du centre du quartier des Luzards* », texte dactylo., 18 juin 1976. [EPAMARNE– G. Machu]

¹⁰⁹ A. Barenton (Quatenaire Education), Y. Charreyre (APIAUL), A. Cotlenko (CERFI), «*Note sur la programmation du pôle de rencontre du quartier des Luzards* », texte dactyl. s.d. [EPAMARNE – G. Machu]

- Les tensions entre SAN et communes, l'équilibre fragile à trouver placent les EPA dans une position délicate et leur impose une neutralité, ce qui condamne les démarches en direction des utilisateurs et les démarches de remise en cause des normes.

La montée en puissance à partir de la loi Boscher des communautés d'agglomération conduit à un rééquilibrage des prérogatives en faveur de ces institutions et au détriment des EPA. L'enjeu d'animation des villes nouvelles de par sa dimension politique et idéologique est un des premiers domaines de compétence qui bascule des EPA vers les SCA. Or les groupes de travail dont l'objectif est de mieux cerner les besoins des habitants, futurs utilisateurs des équipements, relèvent en grande partie de la politique d'animation.

Dans le cadre de la programmation des équipements collectifs, un certain nombre de SCA vont ainsi mettre en place des commissions et des groupes de travail au sein desquelles les orientations des équipements, les modalités de leur regroupement seront débattues. Ce mouvement de transfert de compétence en matière d'animation et de concertation au profit des SCA a bien souvent été initié par les EPA.

L'opération du centre de St Bonnet comme modèle de concertation

Ce mouvement a été très net à l'Isle-d'Abeau où sous l'impulsion de l'EPA (EPIDA), le SCA (SCANIDA) s'est structuré en commissions permanentes spécialisées dans les différents domaines administratifs (commission des Finances, des Affaires Sociales, de la Santé, de l'enseignement et de la culture). A ces commissions spécialisées se sont ajoutés d'une part des groupes d'intercommissions assurant la coordination des actions et des groupes de travail transversaux portant sur des projets particuliers et associant les membres des commissions du SCANIDA, aux professionnels de l'EPIDA, ainsi qu'à des acteurs associatifs et des professionnels¹¹⁰. En particulier sont associés de manière privilégiée deux structures, d'une part l'Isle-d'Abeau Animation qui est l'équipe d'animation dépendant du SCA et d'autre part la Mission d'éducation permanente faisant le lien avec le ministère de l'Education Nationale, très investi comme on l'a vu dans l'expérimentation en ville nouvelle.

Cette organisation mise en place dès 1974, s'appuie sur la volonté de l'EPIDA, de légitimer ses décisions face à des communes encore rurales, avec peu d'élites.

La série des trois opérations d'équipements intégrés à Villefontaine, centre de Servenoble, centre des Roches et centre de St Bonnet a servi de support privilégié pour le fonctionnement de ces groupes de travail. C'est principalement à l'occasion de la programmation et du quartier de St Bonnet au milieu des années 70 que le fonctionnement de ces commissions s'est affirmé et que le SCANIDA a pris de l'assurance. Cette montée en puissance des commissions du SCANIDA peut s'expliquer au moins par trois facteurs :

- Le premier facteur est l'implication dans les commissions du SCANIDA d'élus plus expérimentés venus de la commune de Bourgoing (L'Isle-d'Abeau dans son périmètre étendu allait jusqu'à Bourgoing)
- Le deuxième facteur est l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1977, et l'arrivée des premiers élus issus directement des villes nouvelles (venus en l'occurrence des quartiers neufs de Villefontaine)
- Le troisième facteur enfin et non des moindres est le rôle entraînant de la mobilisation ayant eu lieu autour du concours d'urbanisme de St Bonnet avec la tenue des commissions de Jury dans lesquelles se sont impliqués les élus et avec la venue de Paul Delouvrier pour présider le Jury.

Ce mouvement d'émancipation des commissions du SCANIDA n'ira pas sans quelques tensions avec l'EPIDA, notamment à l'occasion du concours pour l'équipement central de St Bonnet, à la fois équipement social, éducatif et culturel.

Le désaccord porte en premier lieu sur le type d'intégration à préconiser. Le Groupe de Sociologie Urbaine (GSU) ayant travaillé avec l'EPIDA avait préconisé pour ce centre un éclatement des équipements et une répartition judicieuse le long des espaces publics et ce pour éviter que les macro-équipements ne soient accaparés par une classe dominante. A l'inverse le président influent de la commission des Affaires sociales, J.P. Luillier, élu communiste de Villefontaine a fait pencher la balance en faveur d'un méga-équipement, figure moderne d'une maison ou d'un palais du peuple.

¹¹⁰ Les compte-rendus de ces commissions sont conservés aux archives du SCANIDA [SAN IDA, 35W20]

Par la suite, le choix du lauréat du concours pour l'équipement central du quartier de St Bonnet a donné lieu à un épisode assez tendu entre l'EPIDA et le SCANIDA alors même que cette opération est explicitement désignée comme l'occasion d'une redéfinition des rapports entre ces deux organismes. Les lettres successives du président du SCANIDA et Maire de Villefontaine, Serge Mauroit au Directeur Général de l'EPIDA ne laissent pas de doute sur la volonté d'affirmation du SCANIDA comme maître d'ouvrage souverain.¹¹¹

L'équipement intégré, de par sa complexité, ses enjeux multiples, peut jouer son rôle de terrain de maturation politique pour les acteurs locaux. Un des effets induits de cette implication du SCA de l'Isle-d'Abeau dans le processus de planification/concertation du centre de ST Bonnet est la présence d'archives importantes sur cette opération dans le service documentation de l'actuelle SAN, alors qu'elles sont quasi inexistantes à l'EPIDA, ce qui traduit bien la limitation de ce dernier au strict opérationnel.

Au delà des phases de prévision et de programmation, les centres intégrés ont focalisé à l'Isle-d'Abeau l'effort de création collective d'une vie sociale mobilisant l'ensemble des acteurs politiques et professionnels, ce que traduit l'ouvrage collectif réalisé en 1980-81 sur la maison pour Tous des Roches¹¹². Dans cet ouvrage foisonnant sont exposées toutes les démarches entreprises pour dynamiser la vie sociale, démarches des acteurs sociaux auprès des habitants mais aussi démarches de recherche telle que celle menée par le Groupe de Sociologie Urbaine de Lyon ou bien celle entreprise par Jeanne Hominal, sociologue du CRESAL de St Etienne sur « les femmes et les équipements ». La coordination et la concertation comme enjeux d'une « démocratie locale » sont au cœur du propos de l'ouvrage qui multiplie les graphes et tableaux exposant la place de chacun dans le dispositif de structuration de l'animation [voir **Planche 03**]. Le dispositif mis en place pour la réflexion sur la restructuration de St Bonnet apparaît bien à l'occasion comme l'aboutissement de la démarche de prise en main du devenir de la ville nouvelle par ses habitants, ses élus et ses acteurs professionnels : « *La réflexion sur la structuration de St Bonnet en est l'un des aboutissements comme le montre le schéma p278, la collectivité locale mettra en place une structure de concertation-débat qui regroupera l'ensemble de ce que nous pouvons appeler les forces sociales, politiques, syndicales, mutualistes, associatives... qui de part sa couverture de la réalité sociale permet d'une part de mieux appréhender les faits sociaux et de faire intervenir et travailler le maximum de personnes ensembles. La prévision ne restera plus alors le fait de l'aménageur (EPIDA) mais sera liée aux évaluations des phénomènes sociaux qui se développent pour rechercher une meilleure adéquation possible entre les besoins des individus ou groupes et le développement de la ville nouvelle* »¹¹³.

L'organisation d'une démarche de concertation par le SCA n'a pas eu lieu qu'à l'Isle-d'Abeau. Ce fut le cas aussi à Evry, à l'occasion de la programmation du quartier des Aunettes, où le président du SCA, Jacques Guyard avait souhaité mettre en place un « atelier populaire d'urbanisme ». Cette démarche était moins technique qu'à l'Isle-d'Abeau et plus tournée vers la participation des habitants. Même si, comme nous l'a expliqué H.L. Jarrige, les personnes impliquées dans le processus étaient des militants associatifs d'autres quartiers, c'est-à-dire baignant dans « l'idéologie socioculturelle », la démarche n'a pas été sans intérêt, elle a conduit à définir un parti d'urbanisme original à partir d'une démarche comparative développée avec le quartier voisin des Epinettes fraîchement réalisé¹¹⁴.

Cette démarche est restée néanmoins très exceptionnelle à Evry, ailleurs, comme nous l'a expliqué H.L. Jarrige, c'était le Maire avec son conseil municipal qui décidaient des procédures et des programmes.

Au bout du compte, force est de constater que cette évolution qui a eu pour effet d'entraîner l'appauvrissement puis la disparition de l'activité de programmation des équipements collectifs au sein

¹¹¹ Le choix du lauréat déterminé à l'issue d'une consultation en trois tours a donné lieu à un contentieux porté devant le tribunal par un des candidats (choisi par le Jury à l'issue des trois tours mais refusé par le SCANIDA qui a retenu le lauréat du 1^{er} tour). Les traces de cette tension entre le SCANIDA et l'EPIDA ne manquent pas : « *Convaincu que vous aurez à cœur de profiter de cette très importante opération pour établir un nouveau type de relation entre l'établissement public et les élus, ...* » Courrier du président du SCANIDA au Directeur Général de l'EPIDA le 13 nov. 1981 [SAN IDA, 35W20]

« *J'espère monsieur le Directeur Général, que la présente lettre, n'appellera de votre part aucune objection. Je suis persuadé que vos services mettront un zèle particulier à respecter la décision du Maître d'ouvrage et que le malentendu, s'il y a eu malentendu, sera définitivement dissipé* » Courrier du président du SCANIDA au Directeur Général de l'EPIDA le 5 avril 1982 [SAN IDA, 35W20]

¹¹² Latimier Didier (ouvrage collectif), « *De l'impact d'un équipement de quartier dans la réalisation de la vie collective... La Maison Pour Tous des Roches dans le 1^{er} quartier de la Ville Nouvelle L'Isle-d'Abeau - Villefontaine (Isère)* » SCANIDA, juin 1981. [SAN IDA]

¹¹³ Latimier Didier (ouvrage collectif), op. cit., p224.

¹¹⁴ H.L. Jarrige, interview le 22 octobre 2004, annexe 02, p 41.

des EPA n'a pas été relayée de manière constante et solide par une activité structurée et pérenne dans les SAN.

II.2 – L'INVENTION DE PROGRAMMES COMPLEXES EN VILLE NOUVELLE:

L'enjeu d'innovation programmatique sous-tendu par le processus d'intégration des programmes et des services conduit à s'interroger sur les figures nouvelles ou les figures dérivées d'équipement intégré ayant pu être produites en Ville Nouvelle.

De façon théorique, le procédé de décomposition/recomposition des programmes a vocation en effet à produire de nouveaux assemblages et donc de nouvelles figures d'équipement, répondant non plus à une norme et à des ratios définis au niveau national (les fameuses grilles tant décriées) mais à une réalité de terrain et aux usages supposés des habitants.

Au delà l'intégration des équipements collectifs conduit à une réflexion sur les méthodes de production des projets architecturaux, sur l'interaction et les allers et retours entre projet et programme, sur l'importance d'une approche collective et pluridisciplinaire des projets. L'équipement socio-culturel intégré comme lieu central de la vie publique est un lieu de débat qui interroge le processus même de la conception architecturale. Cette réflexion s'articule, si on se réfère à des architectes comme Joseph Belmont ou Pierre Riboulet avec une théorie de la pratique spécifique (pour un urbanisme et une architecture « collective »)¹¹⁵. A l'horizon de cette démarche, on trouve le projet d'un équipement révolutionnaire, un équipement « inédit » ultime avatar du « condensateur social » dont l'objectif est l'avènement d'une nouvelle culture urbaine non oppressive¹¹⁶.

Cette potentialité de l'équipement intégré recouvre en fait deux enjeux distincts :

- Le premier concerne le nombre et la nature des programmes regroupés en fonction de l'échelle urbaine à laquelle s'adresse l'équipement.
- Le second concerne la possibilité de produire des entités nouvelles élaborées à partir du travail de décomposition/recomposition des éléments de programme opérées dans le processus d'intégration (une logique de regroupement suivant des unités fonctionnelles et non plus suivant des découpages traditionnels).

Dans la plupart des cas, force est de constater que le processus conduit en ville nouvelle à l'élaboration d'entités correspondant à un nombre limité de figures d'équipements dérivées des modèles initiaux, figures auxquelles sont associés au mieux quelques éléments de programme atypiques.

Cette restriction peut s'expliquer d'abord par la difficulté d'association et de synchronisation des financements venus des différentes administrations.

Par ailleurs, le nombre d'éléments de programme se prêtant facilement au travail de combinaison et de mise en commun est finalement assez limité: le restaurant scolaire, les équipements sportifs, les ateliers de travaux manuels (ateliers scolaires et ateliers des maisons des jeunes), la bibliothèque, la salle polyvalente à la fois salle de spectacle et salle de réunion et pour finir ce lieu central de convivialité que doit être le hall commun aux différentes activités.

Si l'on se réfère au seul critère du regroupement des programmes, l'éventail d'objets à étudier pourrait être évidemment plus large mais il finirait par perdre sens par rapport à la notion historique d'intégration. Nous sommes donc limités ici aux figures d'équipements pour lesquelles le terme « intégré » a été utilisé par les aménageurs.

Cependant, on pourra constater que la logique de regroupement et d'association de différents programmes initiée par la formule de l'équipement socioculturel intégré esquisse différentes facettes de la notion contemporaine de « programme complexe » telle qu'elle se développe aujourd'hui à travers des programmes de plus grande envergure telle que les universités, les parcs ou les centres de loisirs.

II.2.1 – L'exploitation des figures initiales.

¹¹⁵ Voir à ce sujet l'article de J. Belmont in *Pour*, « Des équipements éducatifs et culturels intégrés », n°23/24, octobre 1971 et le texte de Pierre Riboulet, (dans le cadre des travaux du « Groupe de réflexion sur les équipements socio-éducatifs » de la mission d'étude de la Ville Nouvelle du Vaudreuil) « Une architecture pour les équipements socio-éducatifs - Liberté de conception et normes obligatoires », séance du 18 septembre 1969. Texte dactylo. [IFA : fond ATM 162 IFA 1540].

¹¹⁶ Mission d'études de la Ville Nouvelle du Vaudreuil, groupe « politique des équipements », Pierre Riboulet, « Un équipement inédit ». Rapport dactylo. daté du 23/10/1970, p2 [IFA : fond atelier de Montrouge, 162ifa1547].

La formule initiale de l'équipement intégré repose sur deux « figures » de regroupements de programmes organisés autour d'un équipement scolaire :

- Le Centre Educatif et Culturel développé à partir d'un collège
- Le Centre de l'enfance qui s'organise autour des écoles primaires et maternelles et qui a parfois été nommé « Centre Educatif et Culturel du 1^{er} degré ».

Ces deux figures, qui sont celles déclinées dans les modèles inauguraux de Yerres, de Istres et de Grenoble, vont être exploitées dans l'ensemble des neuf Villes Nouvelles, surtout lors de la première vague de planification d'équipements (correspondant au VI^{ème} Plan, c'est-à-dire 1970-74).

D'emblée, les équipements intégrés sont généralement considérés selon les trois niveaux classiques de l'aménagement reconduit par l'IAURP:

- Ville : centre culturel
- Quartier : maison de quartier + CES
- Voisinage : maison de voisinage + école

Leur utilisation réunit deux préoccupations majeures des villes nouvelles, d'une part l'enjeu d'animation des quartiers neufs et d'autre part l'enjeu de mutation du système éducatif à travers les problématiques de « l'école ouverte » et de « l'éducation permanente ».

Au croisement de ces deux enjeux d'innovation sociale, l'équipement intégré dans sa version initiale donne lieu à une véritable inflation de démarches expérimentales, aussi bien de la part des équipes d'aménageurs que de la part des professionnels de l'éducation (inspecteurs, enseignants, animateurs), de la part des bureaux d'étude extérieurs (CERFI et Quatenaire Education), et de la part d'associations. Il faut souligner à ce sujet que la coordination des services autour de l'école est à l'époque encouragée aussi au niveau international, notamment par l'OCDE sur le thème de l'équipement communautaire et sur le thème de l'éducation permanente¹¹⁷. Dans cet esprit une mission spécifique sur le terrain des villes nouvelles va être confiée par l'Education Nationale à Bertrand Schwarz en 1974 (groupe « Actions ville nouvelle »)¹¹⁸.

Le centre de l'enfance, objet expérimental par excellence

Dans ce registre de l'équipement scolaire élargi, les **centres de la petite enfance (CPE)** et les **centres de l'enfance** organisés autour d'école élémentaires ou préélémentaires ont été certainement les objets les plus investis sur le thème de l'innovation sociale.

Systématiquement implantés dans les premières opérations d'urbanisation (à St Quentin en Yvelines dans le quartier des 7 mares, dans le germe de ville du Vaudreuil, à Vitrolles, à Villeneuve d'Ascq, à Marne-la-Vallée dans le quartier de l'Arche Guédon, à Sénart), ces centres de l'enfance s'imposent clairement en ville nouvelle comme le type innovant par excellence d'équipement collectif.

Cet investissement est soutenu comme nous l'avons souligné précédemment par l'association « Pour des centres de la Petite Enfance » de Françoise Lenoble-Predine. L'élaboration d'un projet modèle de centre de l'enfance industrialisé, exposé à l'Institut National Pédagogique en 1971 puis au Salon de l'Enfance en 1972, visait à la normalisation et la popularisation du procédé [voir **Planche 18**]. Comme le souligne un article paru dans la revue « **Femme Pratique** » en 1972, le succès rencontré par la formule correspond aussi à un phénomène de société qui est l'implication d'un nombre grandissant de femmes dans la vie active et la nécessité de regrouper tous les services pour faciliter la vie des mères qui dorénavant travaillent.

L'action de Françoise Lenoble-Prédine est relayée par les initiatives du SGGCVN, celle des missions et des EPA en liaison avec des bureaux d'études tels que Quatenaire Education ou avec des

¹¹⁷ Sur le thème de la « coordination des équipements scolaires et communautaires », une démarche de réflexion a été menée par l'OCDE. G. Le Boterf, membre de Quatenaire Education a étudié dans ce cadre le cas du CEC de Istres. Voir G. Le Boterf, **Co-ordination of School and Community Facilities - Case Study : Centre Educatif et Culturel d'Istres France**, OCDE, Symposium de Skokloser, Sweden, 1976 [IFA, 162ifa1314/3] et aussi **Techniques et Architecture**, « Equipements de quartier », n°318. Février. 1978.

¹¹⁸ SGGCVN (J.E. Roullier), « Note à l'attention de messieurs les directeurs des établissements publics d'aménagement des villes nouvelles et de monsieur le directeur de la mission interministérielle pour l'aménagement de la région de Fos-Etang de Berre », note dactyl., mars 1974 [AM Villeneuve d'Ascq].

universitaires : colloque organisé sur le sujet à Marseille les 20 et 21 février 1974¹¹⁹, étude comparative approfondie menée par Armelle Baraton (Quatenaire Education) et par Anne-Marie Henriot (programmatrice de l'EPAREB) sur trois centres de l'enfance (Marne-la-Vallée, Villeneuve-d'Ascq et Vitrolles), enfin ouvrage réalisé par le SGGCVN sur l'architecture des centres de l'enfance en ville nouvelle¹²⁰

Voué à assurer la prise en charge des enfants de 0 à 7 ans (pour les centres de la petite enfance), voire même de 0 à 12 ans, le centre de l'enfance devient le réceptacle des initiatives expérimentales tous azimuts (régimes diététiques, prises en charge psychologique, etc...). Ce surinvestissement et la volonté de prise en charge globale finissent par produire des équipements lourds et difficiles à gérer. C'est ce qui ressort notamment de la journée organisée à Marseille sur le sujet.

La maison de quartier avec ou sans collège

Suivant les modèles de Yerres, Istres et Grenoble, le centre éducatif et culturel apparaît en ville nouvelle comme un dispositif associant d'abord un collège et une maison de quartier.

C'est ainsi qu'il est programmé par exemple dans le concours d'Evry I à travers la figure du « centre socio-éducatif ». Le Vaudreuil va avoir aussi son CEC, de même que le quartier de l'Arche Guédon à Marne-la-Vallée. A Villeneuve d'Ascq, on trouve une variante avec la mise en place d'un regroupement Lycée/Maison de quartier.

La maison de quartier ou « maison pour tous » correspond en fait à une figure antérieure de regroupement de programmes. L'affirmation de cet équipement hybride dont le noyau est formé par l'association d'une MJC et d'un centre social (auxquels s'ajoute souvent un centre de PMI) découle d'une problématique rattachée à la notion de socioculturel déjà ancienne (figure mythique de la maison pour tous de la rue Mouffetard, réflexion menée dans le cadre du Haut comité à la vie dans les grands ensembles et premiers projets de centres socio-culturels dans les grands ensembles au début des années 60)¹²¹. Le **centre Prémol** à Grenoble dans le village Olympique conçu en 1966, regroupant un centre social, une maison des jeunes, un centre de PMI, une halte garderie et une « maison de l'enfance » est une référence connue en la matière. Ce centre qui fait l'objet d'une « note d'information » établie par Denise Ragu en 1969¹²² regroupe et associe tous les services collectifs nécessaires aux nouveaux habitants, à l'exception des équipements scolaires (cette configuration fait figure à l'époque de galop d'essai annonçant la politique globale plus ambitieuse développée dans le quartier voisin de la Villeneuve).

L'association de la maison du quartier avec un collège permet la mise en commun de locaux extrascolaires les plus porteurs en terme d'animation, que ce soit, côté maison de quartier, les ateliers de travaux manuels, les salles de musique et de spectacle, et côté collège le restaurant scolaire, la salle de sport, la bibliothèque.

Cette association constitue aussi au départ le dispositif de base en phase avec les objectifs urbanistiques de constitution de points de centralité à l'échelle du quartier.

Très rapidement cependant, les difficultés de gestion et les problèmes de compatibilité entre le corps enseignant de l'Education Nationale et les autres professionnels vont entraîner l'abandon de la formule d'association du collège et de la maison de quartier.

La maison de quartier, comme regroupement de services, sanitaires, sociaux et culturels va par contre se maintenir et s'imposer en ville nouvelle comme un montage de base relativement stable.

Au final, cette maison de quartier ou maison pour tous d'un côté, et le centre de l'enfance de l'autre représentent en ville nouvelle les deux figures les plus exploitées de l'équipement intégré. Associées

¹¹⁹ MIAFEB (Mission Interministérielle d'Aménagement de la région de Fos-Etang de Berre), « Réunion à Marseille les 20 et 21 février 1974 au sujet des centres de l'enfance », texte dactyl. Mars 1974 [AM Villeneuve d'Ascq].

¹²⁰ SGGCVN, **Huit centres de l'enfance en ville nouvelle**, « Les dossiers des villes nouvelles », SGGCVN, 1978

Voir aussi : Norvez Alain, Mackiewicz Marie-Pierre, Pioli David, Rollet Catherine **Petite enfance en ville nouvelle. Construction et régulation du champ de la petite enfance à Saint-Quentin en Yvelines**. CNAF, contrat de recherche 96-408. Laboratoire Printemps Décembre 1998.

¹²¹ Voir à ce sujet « Equipement pour l'homme », **Urbanisme**, n°90-91, 1965.

¹²² Denise Ragu, « **Le centre socio-culturel Prémol du village Olympique** », note d'information IAURP, 1969.

dans un centre de quartier tel que celui de l'Arche-Guédon à Marne-la-Vallée ou celui des 7 mares à St Quentin en Yvelines, elles polarisent les deux axes de recherche liées à l'intégration : la maison de quartier est au centre du dispositif d'intégration urbaine et du dispositif d'interpénétration entre espace public et espace de l'équipement, la maison l'enfance est quant à elle le support privilégié des recherches sur le projet éducatif et des procédures expérimentales de concertation et de participation.

II.2.2 - Quelle diversification en Ville Nouvelle ?

Le procédé d'invention de nouveaux programmes, procédé technique ou effort d'imagination

La formule de regroupement des programmes, de leur association est sous-tendue par la volonté de dépasser les normes traditionnelles des équipements spécialisés. L'objectif est bien de générer de nouvelles entités, de nouveaux lieux plus stimulants et plus accueillants qui répondent à des besoins nouveaux. C'est dans cet esprit que le « processus d'intégration » est identifié par Rose Bergouignan et Simone Martin comme un « effort d'imagination »¹²³.

C'est d'abord le travail rationnel de décomposition des programmes en entités plus primaires, les fonctions, qui doit conduire à opérer des regroupements optimisés par delà la clôture traditionnelle des programmes et à rechercher des assemblages nouveaux, à créer des équipements « inédits » pour reprendre le terme utilisé au Vaudreuil. Cette manipulation technique, qui a pu être mise en œuvre de manière très systématique à partir du CEC de Istres, peut s'appuyer sur la distinction opérée par l'ARESC (et reprise notamment par l'EPAMARNE) entre trois types de locaux :

- les locaux « propres » c'est-à-dire spécialisés pour une seule activité
- les locaux « banalisables » c'est-à-dire pouvant être utilisés par différentes populations et pour différentes activités
- les locaux susceptibles d'être extraits du programme pour constituer de nouveaux équipements

A Marne la Vallée où la doctrine de l'intégration a été adoptée dans son intégralité dès le départ sur la base des études de programmation menées par l'ARESC¹²⁴, la recherche de nouvelles figures d'équipement repose tout d'abord sur l'identification d'un certain nombre de locaux « intégrables » c'est-à-dire pouvant être banalisés [voir **FIG. 13.1 et 13.2**]. Ce sont ces locaux « extraits des programmes traditionnels », qui sont susceptibles de constituer de nouveaux lieux et de nouveaux services où vont se croiser les populations des différentes institutions concernées et qui viennent constituer le cœur des nouveaux quartiers. Il en est ainsi de la « maison des Arts ménagers » préconisée par l'ARESC pour le quartier 5 de Noisiel, nouvelle institution (qui s'appellera ultérieurement la maison du temps libre) regroupant comme on l'a vu les ateliers d'un CES, d'un CET et d'une MJC¹²⁵.

De façon moins technique et plus imaginative, le principe d'innovation programmatique repose aussi sur l'application du procédé d'association à d'autres éléments de programme que les locaux socio-culturels traditionnellement impliqués.

Cette quête de nouveaux programmes susceptibles de développer des synergies au sein des équipements intégrés, qui revêt aussi une dimension opportuniste, va être particulièrement présente dans la constitution de l'équipement principal des Centres Urbains d'Agglomération.

On la retrouve aussi sous des formes plus ténues dans des formes dérivées d'intégration telles que l'aménagement des fermes, la programmation des parcs urbains et des bases de loisirs qui regroupent plusieurs activités autour des thématiques de la nature et de l'environnement ou encore pour la « **maison du corps et de l'eau** » imaginée dans le cadre de la programmation du centre des Luzards à Marne-la-vallée.

¹²³ Rose Bergouignan et Simone Martin, , Atelier d'Urbanisme et d'Aménagement de Grenoble (AUAG), **Les équipements intégrés**. Op. cit.

¹²⁴ ARESC, « Propositions de programme pour les équipements scolaires, sportifs et socio-culturels du quartier 5 (secteur II) » Op. cit., p34.

¹²⁵ Ibid.

La figure de l'équipement unique du centre d'agglomération

A l'échelle du centre d'agglomération ou centre urbain régional, un nouveau modèle s'est très vite imposé, celui de l'Agora, directement inspiré du modèle hollandais mis au point par l'architecte Van Klíngeren pour les « villes nouvelles » construites sur les polders (voir chapitre suivant).

L'Agora, le forum, ou la piazza, associant activités commerciales, activités culturelles, administratives, sociales, éducatives et sportives, dont l'enjeu n'est plus l'articulation avec l'espace éducatif mais plutôt l'articulation avec l'espace commercial, s'imposent comme une figure de l'équipement intégré propre à la ville nouvelle.

Le modèle introduit de nouvelles variables dans la définition de la doctrine de l'intégration, celle du pôle d'intégration d'une part et celle de l'échelle urbaine de l'équipement d'autre part. Alors que les trois prototypes initiaux de Yerres, Istres et Grenoble sont tous centrés sur la définition de nouveaux équipements scolaires, l'Agora d'Evry, propose un regroupement d'activité dont le moteur et le référent n'est pas l'école mais le commerce. Il s'agit en fait comme nous le verrons plus loin d'un « pôle d'intégration » paradoxal puisque l'enjeu est de constituer un « lieu public » coexistant avec l'espace commercial tout puissant (centre commercial et équipements ludiques commerciaux) sans pour autant lui être inféodé.

Si l'Agora d'Evry constitue une expérience inclassable, riche d'enseignement comme nous le verrons sur la conception de la centralité développée en ville nouvelle et sur les rapports entre logique commerciale et logique d'animation sociale, notre démarche « panoramique » sur l'ensemble des neuf villes nouvelles nous a permis de constater combien cette figure de l'équipement intégré central, loin d'être une figure atypique, mise en œuvre seulement par une ou deux villes nouvelles de la Région Parisienne a constitué en fait, même si elle n'a pas toujours abouti à une réalisation, un exercice envisagé de manière assez systématique.

Des variantes de cet équipement central sont en effet imaginées dans la plupart des villes nouvelles, à Cergy-Pontoise avec le Centre Administratif et Culturel, à Marne-la-Vallée avec le projet de la Piazza, au Vaudreuil avec un projet de Centre Administratif et Culturel, à Villeneuve d'Ascq avec le projet d'un « Ensemble de loisirs » et à l'Isle-d'Abeau avec un centre social, culturel et socio-éducatif (centre Simone Signoret) programmé pour le centre de St Bonnet (Villefontaine).

Dans la plupart des cas et à la différence de l'Agora, ces équipements intégrés centraux sont conçus en dehors du commerce, voire en opposition avec lui.

Ainsi au Vaudreuil, le projet initial de Centre Administratif et Culturel valorise surtout une dimension expérimentale et une dimension pédagogique par rapport à la population (une « *pédagogie de la ville* ») : Il s'agit de « *permettre aussitôt que possible l'intervention des habitants dans le processus d'évolution de leur cadre de vie, après la phase nécessairement artificielle du démarrage grâce à un ensemble d'équipements intégrés de caractère expérimental à mettre en œuvre dès 1975* »¹²⁶. Le Centre Administratif et Culturel intègre cette « maison de l'urbanisme » que A. Girard appelait de ses vœux et qui doit permettre à l'habitant de devenir acteur du développement de la ville comme objet culturel principal¹²⁷.

A l'exception de Evry et de Cergy, ces visées ambitieuses ont toutes plus ou moins à chaque fois échoué, confrontées à la difficulté de rassembler les moyens financiers nécessaires à leur réalisation, et aux aléas à la fois politiques et financiers d'un phasage très étalé dans le temps. Parmi les échecs complets, on peut citer la Piazza de Marne-la-vallée ou le CAC du Vaudreuil, l'exemple du projet inachevé est celui du centre Simone Signoret à Villefontaine. Les derniers éléments de programme devant être « intégrés » dans le projet (salle de spectacle, salle de cinéma) ont été finalement réalisés ailleurs de manière autonome.

La formule allégée de l'association des Centres de loisirs et des LCR avec les groupes scolaires

Le développement en ville nouvelle de la critique d'une politique systématique de création de gros équipements intégrés et le développement concomitant d'un discours sur le réseau c'est-à-dire sur la nécessité d'aménager au niveau du voisinage des relais aux équipements principaux (voir chapitre

¹²⁶ Ville Nouvelle du Vaudreuil – Mission d'Etude de la Ville Nouvelle, **C.A.C. – Centre Administratif et Culturel**. Ministère de l'Équipement – Région de Haute Normandie, s.d., p2.

¹²⁷ A. Girard, introduction à *L'action culturelle dans les villes nouvelles : réflexions préalables à une programmation*. Op. cit.

suisant) favorise la politique d'aménagement des LCR et des CLAE (Centres de Loisirs Associés à l'Ecole).

Cette politique s'appuie sur deux textes officiels, l'un qui rend obligatoire à partir de 1977 le financement de surfaces de LCR par les promoteurs immobiliers au prorata des logements locatifs construits et une circulaire parue en 1973 recommandant la réalisation de CLAE associés à l'école, sur le thème de « l'ouverture de l'école ».

Deux études réalisées au début des années 80, respectivement par l'IAURIF (Denise Ragu encore)¹²⁸ et par le CREPAH en liaison avec l'UNFOHLM¹²⁹, montrent que la problématique de l'implantation des LCR est devenu un élément de réflexion important et porteur d'une dimension innovante au sein des villes nouvelles (qui assument là à nouveau leur vocation de banc d'essai). Le sujet tend à se substituer dans le domaine socioculturel au questionnement sur les équipements intégrés.

En matière de LCR, les EPA ont une totale liberté d'action, ce qui leur permet d'élaborer leur propre cahier des charges de mise en œuvre, lequel inclut un questionnement sur les missions des LCR, sur leur localisation et sur le traitement architectural. En particulier la question du positionnement de ces LCR par rapport aux autres équipements collectifs, comme entités intégrées, juxtaposées ou isolées, est un point de débat important.

Au départ le LCR est une surface banalisée, un espace à tout faire éminemment intégrable. Cette capacité d'intégration intervient à plusieurs niveaux :

Au niveau financier d'abord, le LCR est défini comme un ratio par m² de logement locatif construit du par les promoteurs (obligatoire à partir de 1977). Plus qu'un objet clairement circonscrit, c'est avant tout une ressource financière qui peut être utilisée par les EPA de différentes manières.

Ce statut flou du LCR, cette liberté d'utilisation du financement qu'il représente en font un outil privilégié de finalisation des opérations:

- Soit qu'il serve pour compléter d'autres financements dans la réalisation des équipements intégrés. Le financement LCR permet notamment de financer les espaces partagés entre équipements.
- Soit qu'il soit intégré comme partie complémentaire d'un équipement, centre social ou école, contribuant ainsi à enrichir le champ d'activité de ce dernier.

Dans un de ses premiers travaux, « *Étude sur la programmation des Groupes scolaires* », Quatenaire Education préconise ainsi l'utilisation des LCR comme un moyen pour l'école de faire face aux nouvelles exigences pédagogiques (notamment l'organisation du tiers temps pédagogique) tout en répondant aux impératifs d'un équipement de voisinage.

Il est intéressant de noter que dans le cas de Marne-la-vallée (voir chapitre suivant), le lien privilégié entre les équipements scolaires et les équipements socio-culturels –lien fondamental dans la réflexion sur les équipements intégrés- va se déplacer entre la première et la deuxième génération d'équipements. Durant la première génération, l'enjeu concerne surtout la programmation des gros équipements de quartier, mais cette réflexion s'affaiblira au cours de la deuxième génération et c'est alors que le rapport entre les équipements scolaires et les équipements socio-culturels marquera davantage la programmation des petits équipements de voisinage.

La maison de quartier comme base d'un assemblage « à la carte », l'exemple de Cergy-pontoise

La production de maisons de quartier à Cergy-Pontoise présente l'intérêt d'être une production relativement stable dans sa programmation depuis les années 70 jusqu'aux années 90.

Pour chaque nouveau quartier, dans chaque nouveau centre est planifiée une maison de quartier suivant des configurations assez similaires. Cela commence avec la MQ des Touleuses et celle des Linandes, se poursuit à Eragny (MQ de la Challe), Jouy-le-Moutier (MQ des Eguérets), la MQ du Puiseux devenu Cergy-St Christophe, Vauréal (MQ des Toupets), Courdimanche et pour finir Cergy-le-Haut.

¹²⁸ IAURIF-EPEVRY-EPAMS, « *Les locaux collectifs résidentiels dans les villes nouvelles d'Île de France* », étude réalisée par Denise Ragu avec AM Romera et M. Kriz en novembre 1979, IAURIF février 1980.

¹²⁹ UNFOHLM-CREPAH, « *Les locaux collectifs résidentiels* », étude réalisée pour le ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et pour le Groupe Central des Villes Nouvelles, juin 1980.

La maison de quartier est pour les aménageurs de Cergy-Pontoise avant tout un équipement sanitaire et social regroupant un centre social, un centre de PI, une crèche, et une halte garderie. Il s'agit bien d'un équipement multifonctionnel mais regroupant des programmes qui dépendent tous d'administrations proches (CAF et DDASS), ce qui assure une pérennité et une stabilité dans l'assemblage financier et ce qui permet aussi de faire jouer un certain nombre de dispositions administratives favorables (notamment la cession gratuite du terrain lorsqu'il s'agit d'un équipement sanitaire ou social selon la circulaire du Ministère de l'Équipement et du Logement datée du 14 juin 1968).

La définition de cet assemblage comme « maison de quartier » est issue du débat des années 60 sur la concurrence entre MJC et centre social. A Cergy-Pontoise, l'alternative a été tranchée en faveur du centre social qui va constituer systématiquement la base des maisons de quartier (à l'inverse de St Quentin en Yvelines ou de Marne-la-Vallée où la FRMJC d'Ile de France a été sollicitée).

Cependant, dès l'origine la planification des maisons de quartier ne se limite pas aux seuls équipements sanitaires et sociaux. Un principe d'association de la maison de quartier avec des programmes complémentaires va être systématiquement recherché et revendiqué. Bibliothèque, ateliers, gymnase, salle polyvalente, antenne du conservatoire de Musique sont des programmes qui vont être systématiquement associés à la planification des maisons de quartier et qui les rattachent dans leur conception à l'esprit des équipements intégrés :

« Au centre social de la maison de quartier des Eguérets a été associée une MJC. Au centre social de la maison de quartier de Cergy-Puiseux sont associés un gymnase, une antenne de conservatoire de musique et des ateliers scientifiques. Dans le même souci de recherche de complémentarités, au centre social de la maison de quartier des Toupets, il est apparu souhaitable d'associer d'une part, une grande salle Polyvalente de 220m² avec 40m² d'annexes techniques et d'autre part, trois grands ateliers socio-éducatifs d'une surface totale de 140m² et qui seront affectés à des activités spécialisées que les locaux du centre social ne pourraient accueillir »¹³⁰.

Cet élargissement des missions de la maison de quartier est conforme en fait à la définition du centre « socioculturel » établi par l'ALFA en 1972. Fait significatif, c'est l'ALFA, association émanant de la SCIC qui va gérer dans un premier temps la plupart de ces maisons de quartier qui sont plus proches dans leur programme et leurs objectifs des équipements d'éducation populaire des années 60 que des équipements intégrés ambitieux des années 70¹³¹.

Ces regroupements participent d'une recherche de singularisation des identités de chaque quartier et d'une volonté d'encourager un brassage des populations entre les riverains et les habitants des autres quartiers. Ils constituent des ensembles dans lesquels est recherché une certaine intégration. Par là est entendu la recherche de complémentarité et la possibilité de mutualiser certains locaux, en particulier les locaux d'accueil et de service (vestiaires et sanitaires, régie) .

Ce qui est assez remarquable à Cergy-Pontoise c'est la stabilité et la pérennité de ce principe, défini au départ par l'EPA (par des programmeurs tels que J.C. Menighetti) et repris ensuite par le SAN de Cergy-Pontoise.

La difficulté de ces associations tient surtout dans la coordination des financements entre les administrations de tutelle. C'est souvent selon les difficultés ou les opportunités que sont constitués les regroupements de programme (ainsi la bibliothèque initialement prévue associée à la maison de quartier du Puiseux sera elle dissociée pour cause de financement différé).

Dans la période de crise financière de la fin des années 70 et début des années 80, l'EPA puis le SAN disposent d'une faible latitude pour soutenir financièrement des regroupements ambitieux. Un des moyens privilégiés pour étoffer les maisons de quartier et leur faire répondre à leur mission d'animation globale est d'utiliser les financements LCR dégagés par la construction des logements dans les ZAC pour réaliser des éléments de programme complémentaires.

C'est le cas par exemple pour la maison de quartier des Toupets où les 1800 logements prévus dans le cadre de la ZAC permettent à l'EPA de récolter le financement de 1350m² de LCR à raison de 0,75 m² par logement construit (ce financement est malgré tout assez faible). C'est grâce à cette procédure que l'EPA peut financer une salle polyvalente avec ses annexes (260m²) et des ateliers (140m²) en

¹³⁰ Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise, **Maison de quartier des Toupets (ZAC des Toupets) Dossier Programme juillet 1981**. Equipement sanitaire et social – Demande de subvention d'équipement – Région Ile de France – Département du Val d'Oise. [AD Val d'Oise, 1359W75].

¹³¹ ALFA, «Les maisons de quartier de Cergy et l'Antenne d'Accueil – 1988-1989». Brochure établie par ALFA Développement et Communication sociale.

complément du programme sanitaire et social de la maison de quartier. Grâce à ces financements, l'EPA peut financer aussi la réalisation de deux LCR de 200m² venant compléter le réseau d'équipement d'animation sur le quartier.

Ce principe d'association dans une visée socioculturelle a toujours été reconduit. La planification récente du centre de quartier de Cergy le Haut perpétue ce même principe d'association et de synergie entre les fonctions. Un certain nombre d'équipements culturels (bibliothèque, salle polyvalente, café/info) ont été ainsi programmés en liaison avec une maison de quartier comme un ensemble coordonné sous l'appellation de « centre culturel intégré ». Ce programme établi par le bureau d'étude ABCD en 1992¹³² a depuis beaucoup évolué mais il est en cours de réalisation.

Même si on est loin des démarches idéalistes des années 70, une volonté perdure manifestement **pour répondre à une réalité urbaine propre à la ville nouvelle** : « *Nulle part ailleurs qu'en Ville Nouvelle, la précarité et la fragilité des réflexions traditionnelles sur les équipements culturels n'apparaissent aussi clairement (...)* »¹³³.

Une figure paradoxale de l'intégration, la ferme.

L'histoire des fermes en Villes Nouvelles mériterait une étude en soi. Elle commence à St Quentin en Yvelines avec la Commanderie des Templiers située sur la commune de Trappes et elle se poursuit à Evry avec la ferme du Bois Briard, à Marne-la-Vallée avec la ferme du Buisson, au Vaudreuil (ferme de la salle) ou encore à Vitrolles (domaine de Font blanche).

La question de l'utilisation de ces fermes a agité longtemps les esprits des aménageurs. Elle constitue encore aujourd'hui une matière à réflexion¹³⁴ et le sort de certaines de ces fermes n'est toujours pas fixé.

Car la ferme en Ville Nouvelle, avant de devenir un patrimoine, c'est au départ un objet un peu encombrant dont on ne sait pas trop quoi faire. Conservée, la ferme devient alors **la ferme à tout faire**, réceptacle de toutes les activités informelles de la ville nouvelle naissante, lieu d'exposition des projets de l'EPA, siège de l'équipe de pré-animation et lieu de projection des fantasmes de vie communautaire façon Larzac. C'est à ce titre que l'histoire de ces fermes croise l'histoire des équipements socio-culturels dans les villes nouvelles.

La ferme répond au discours des promoteurs et acteurs de l'animation en ville nouvelle défendant le primat de l'animation sur l'équipement. Ce discours très présent dans les années 70 préconise de trouver des équipements provisoires et/ou polyvalent en attendant que les besoins des habitants se dessinent plus précisément.

A l'extrême la ferme, comme les premières friches industrielles qui font leur apparition en Europe vers le milieu des années 70, devient le support d'une politique alternative de l'animation (c'est l'approche tentée par le CERFI à la ferme Du Buisson).

Parallèlement la ferme s'inscrit aussi dans la stratégie des aménageurs de ne pas faire table rase comme l'avait fait l'urbanisation des grands ensembles. La ferme devient alors le lieu des « racines », elle est le support matériel de la continuité avec le territoire rural sur lequel s'implante la ville nouvelle et elle participe au même titre que les toponymes anciens de la quête d'un enracinement pour des villes nouvelles sans histoire. On peut rappeler à ce sujet que déjà le centre Prémol à Grenoble, dont nous avons parlé précédemment, avait repris partiellement les locaux d'une ancienne ferme.

La « maison des racines » ouverte à Evry dans la ferme du Bois Briard en 1976 à l'initiative de « L'association pour la Création Populaire » fait un peu la synthèse de tout cela [voir **FIG. 20.1**].

Comme nous l'a confirmé André Darmagnac, cette ferme a joué en fait à Evry un rôle complémentaire à celui de l'Agora. Suivant la volonté même du directeur de l'EPA, Lalande, la politique d'animation de la ville nouvelle reposait sur ce binôme¹³⁵ : « *Alors la ferme avait été achetée en 1971. Il voulait l'utiliser pour faire contrepoids avec les constructions nouvelles que l'on construisait par ailleurs, parce que il était convaincu que en faisant toutes ces constructions modernisées on choquait énormément les gens et que on leur enlevait leurs repères et que pour les sécuriser un peu il fallait quelque chose de fort qui rappelle leur passé. Et ce quelque chose de fort ferait un duo avec l'Agora, un pôle moderne et un pôle traditionnel pas loin l'un de l'autre. Il fallait trouver des activités du niveau de l'ensemble de la ville à*

¹³² ABCD, « Cergy - Centre culturel intégré. Programmation architecturale ». texte dactyl. 10 juillet 1992 [EPA Cergy].

¹³³ Ibid., p4.

¹³⁴ LEDOUX (Stéphanie), **Les fermes du Val d'Europe**, rapport de recherche pour L'EPAFRANCE, sous la dir. de Bertrand Ousset (directeur adjoint EPAMarne-EPAFrance), Noisiel, septembre 1998, 1 doss., 5 fasc. [MV B8839(1-5)]

¹³⁵ André Darmagnac, interview le 16/01/2004, annexe 02, p36-37.

mettre dans le Bois Briard. Lalande était toujours à me talonner, « trouvez moi quelque chose » parce qu'il avait très peur que la ferme soit accaparée par les élus de Courcouronnes. Il avait très peur que ça devienne la salle des mariages et des baptêmes et des cérémonies familiales, qu'elle soit accaparée pour des utilisations de niveau quartier.

Donc, elle a servi d'abord comme lieu d'exposition des projets, maquettes, plans etc. Elle a accueilli Evry Animation et puis Evry Animation a enfanté tout une série d'associations, Evry Accueil, par exemple. Donc toutes ces associations là ont occupé en grande partie la ferme du Bois Briard soit pour y avoir leurs bureaux, soit pour y organiser des activités. Par exemple Lalande a fortement fait pression pour qu'il y ait un événement qui se passe dès le début de la mise en place de l'animation au Bois Briard. Evry Animation a loué un cirque, une énorme tente qui prenait presque toute la cour et pendant une semaine il y eu des spectacles.

Il y eu d'autres choses aussi, les bâtiments de France se sont installés dans une partie, la MEP à sa naissance s'y est installée, la bibliothèque de l'Agora a commencé à fonctionner au Bois Briard et puis il y a eu la Maison des Racines.

La Maison des Racines a eu une vie relativement courte mais là on sentait vraiment que le projet de faire d'Evry un pôle de vie sociale prenait. Pendant cinq ans on a vraiment eu l'impression que ça avait pris. Pour faire fonctionner le dipôle dont Lalande avait rêvé, l'équipe d'Evry Animation installée à l'Agora organisait des manifestations sur les deux sites ».

Parmi les villes nouvelles de Province ayant le plus valorisé leur patrimoine de fermes, on retiendra plus particulièrement le cas de Villeneuve d'Ascq [voir **FIG. 20.3**]. Cette dernière a en effet développé une réflexion d'ensemble sur le sens à la fois urbanistique et programmatique à donner à ces fermes. Leur position en situation de transition entre la ville et la nature, et leurs affectations multiples tournées vers activités socioculturelles (avec le discours qui l'accompagne) en font des formes dérivées d'équipements intégrés :

« La localisation de ces fermes sur le site de la ville nouvelle ajoute à l'intérêt suscité par leur caractère architectural ; presque toutes sont situées au contact du marais, qui doit être aménagé en un vaste parc urbain de 200 hectares à vocation métropolitaine. La dispersion de l'habitat dans cette zone et le parti d'aménagement retenu pour Lille-Est, qui juxtapose des quartiers individualisés et diversifiés à un parc urbain, font que ces formes constituent souvent une excellente transition géographique entre les quartiers résidentiel et la zone de récréation.

Le principe de la conservation de ces fermes fut donc retenu. Restait à résoudre le problème de leur destination. Dans ce domaine, il fallait innover. Un parti d'utilisation fut alors retenu : la mise à la disposition de la collectivité de ces bâtiments.

Le patrimoine bâti qu'elles représentent et leur implantation dans le périmètre de la ville nouvelle les rend aptes en effet à accueillir des activités culturelles et de loisirs : les fermes préservées seront des éléments d'animation des quartiers et des lieux d'implantation d'équipements nécessaires à la bonne exploitation des espaces verts »¹³⁶.

Cette politique de reconversion des fermes reçoit les soutiens des fonds interministériels et notamment du FIAT (Fond Interministériel pour l'Aménagement du Territoire) ainsi que le soutien du ministère des Affaires Culturelles à travers le FIC (Fond Intervention Culturelle).

La politique de reconversion des fermes de Villeneuve d'Ascq va pouvoir décliner ainsi les différentes formes d'occupation plus ou moins idéalisées par l'idéologie de l'animation.

Ainsi dans le registre de la participation la ferme Decooninck va-t-elle accueillir un groupe « d'amis » d'horizons divers (architecte, peintre, techniciens) qui va développer de manière « spontanée » une activité d'animation culturelle et une activité d'ateliers d'amateurs subventionnés par le FIC dans le cadre du programme de pré-animation de la ville nouvelle.

Répondant à la fois aux objectifs éducatifs et culturels de l'animation et aux objectifs de conservation des traditions rurales, la ferme en ville nouvelle réactualise par ailleurs les énoncés développés par le Musée National des Arts et Traditions Populaires à partir des années 30 sur le rôle social des musées du terroir couplés aux foyers communaux¹³⁷. Villeneuve d'Ascq prévoit ainsi de réaménager une de ces

¹³⁶ EPA de Villeneuve d'Ascq, « **Les fermes dans la ville nouvelle de Lille-Est (Villeneuve d'Ascq)** », brochure, 1975, p4.

¹³⁷ Voir A. Korganow, « **L'équipement socio-culturel, trajectoire architecturale d'un type contrarié d'édifice public à l'ère des loisirs (1936 - 1975)** ».Th. de 3ème cycle de l'Université de Paris 8, mai 2003, p85-90

fermes (ferme Papin-menu) en Musée du Terroir, prête à accueillir sur le modèle du musée de plein air de Skansen à Stockholm, vaches, moutons et machines agricoles¹³⁸ en plein cœur de la ville. Dès lors rien d'étonnant à ce que ces fermes constituent le vecteur privilégié du succès en ville nouvelle de la refonte de l'énoncé du musée populaire effectuée les années 60 par Georges-Henri Rivière à travers la figure innovante de l'écomusée ou « musée de l'environnement ».

Au final, si un bon nombre de fermes ont eu un rôle socio-culturel important au démarrage des villes nouvelles, très peu finalement ont été aménagées et exploitées suivant la formule d'un pôle multifonctionnel intégré. On peut citer le cas du centre éducatif, socio-éducatif et sportif de la « ferme de la chasse » sur la commune de Lieu Saint dans l'Agglomération Nouvelle de Sénart qui regroupe autour d'un groupe scolaire un centre de loisirs (CLAE), des terrains et locaux sportifs et un centre d'accueil des nouveaux habitants.

La ferme a surtout été le théâtre privilégié de la transition entre deux visions de l'espace culturel : de l'espace banalisé, polyvalent associé à des services divers à l'espace spécialisé gardant une dimension multifonctionnelle mais privilégiant les notions de création, de diffusion culturelle et de patrimoine. Les exemples les plus éloquents de ce point de vue sont probablement celui de la ferme du Buisson et celui du domaine de Font Blanche à Vitrolles. Ce dernier qui regroupait dans une visée d'interpénétration un centre d'artisanat, un centre d'animation audio-visuelle, un centre de recherche appliquées (« Centre d'études, de promotion et de diffusion et de création d'une ethnographie régionale »), le centre d'animation régionale autour des arts et traditions populaires et enfin en centre de rencontres avait au départ une visée franchement d'animation globale avant de se recentrer sur l'activité culturelle [voir **FIG. 20.3**]¹³⁹.

La nature génératrice de regroupements d'activités et de programmes innovants:

Même si le terme d'équipement intégré n'a pas toujours été utilisé en l'espèce, il nous semble incontournable de consacrer dans le cadre de cette étude un paragraphe sur les équipements attachés à la pratique de la nature en ville nouvelle.

D'abord pour constater l'importance prise en ville nouvelle par la formulation du parc urbain comme équipement collectif défini, programmé et circonscrit, à l'opposé des espaces verts sans affectation et sans forme qui caractérisaient la plupart des grands ensembles.

Cette nouvelle figure programmatique qui est apparue nettement dans le projet de la Villeneuve de Grenoble sous l'impulsion de l'AUA va devenir un élément systématiquement mis en œuvre dans les villes nouvelles.

Si le parc urbain suscite le développement d'autres compétences que celles des équipements bâtis, celle des paysagistes et celle des ingénieurs, l'originalité de sa conception en ville nouvelle est qu'elle ne se limite pas à des aménagements extérieurs. Bien souvent le parc accueille en son sein d'autres équipements en recherchant des synergies (centre de la petite enfance, équipements sportifs), à l'instar de la logique de conception des centres urbains.

Cette conception du parc comme équipement voire comme regroupement d'équipements explique en particulier pourquoi les programmeurs ont été amenés à travailler sur ce sujet en liaison avec les paysagistes au sein des équipes des EPA¹⁴⁰.

Il en est de même pour les bases de loisirs financées directement par la région qui sont aussi conçues comme des regroupements complexes d'activités sollicitant plusieurs administrations et sollicitant une action interministérielle de la Préfecture. La base de loisirs a été en quelque sorte l'équipement intégré développé par le service des équipements collectifs dirigé par Jacques Mullender lequel était très impliqué comme on l'a vu dans les différentes instances de réflexions sur le sujet.

« Dans les conceptions actuelles, les bases de loisirs ne sont pas seulement considérées comme des complexes d'équipements juxtaposés ; leur raison d'être et leur efficacité dépendent étroitement de

¹³⁸ EPA de Villeneuve d'Ascq, « **Les fermes dans la ville nouvelle de Lille-Est (Villeneuve d'Ascq)** », brochure, 1975, p20.

¹³⁹ « Chacun des centres Font Blanche a un objectif propre mais ils participent à une œuvre commune : créer une animation globale, spécifique et originale au sein de la ville nouvelle et de la région. » in EPAREB, « **Vitrolles - Les études d'aménagement du centre urbain du Griffon** », plaquette de présentation de la Ville Nouvelle. Salon, Edité par l'imprimerie AMIGON, sd.

¹⁴⁰ Voir interview de H.L. Jarrige (annexe 02, p 40)

l'aménagement de leur espace. Aussi accorde-t-on une importance très grande au site, à l'architecture, aux espaces verts et aux forêts qui doivent vivre en symbiose avec les bases régionales de loisirs»¹⁴¹.

Le rôle fédérateur du parc urbain et/ou de la base de loisirs, comme supports d'une approche globale va aller en s'accroissant avec le développement de la sensibilité pour l'environnement et pour la nature. Bien souvent ce sont ces entités qui vont devenir les centres de gravité des activités culturelles et de loisirs en ville nouvelle, conditionnant ainsi la localisation et le regroupement des autres équipements.

La logique d'association des programmes liés aux pratiques du corps peut trouver aussi une forme plus architecturale. En 1980, Menighetti formalise pour le compte de l'EPAMARNE un rapport sur le programme architectural d'un équipement qu'il appelle « *la Maison du Corps et de l'Eau* ». Le programme qui doit être implanté au centre du quartier des Luzards (voir chapitre suivant) inclut : un COSOM 1500, une piscine, un centre de bricolage, un programme d'équipements privés comprenant des commerces, un squash, un sauna, et un parking public de 100 places.

L'aspect novateur de la Maison du corps et de l'eau s'affirme dans le document de programmation rendu en novembre 1980. Faisant référence au précédent antique des thermes de Carthage, la programmation de la piscine prend en compte des possibilités d'activités sportives, de détente et de loisirs. En effet, la piscine est envisagée comme élément principal d'un ensemble de services spécialisés dans la détente, l'entretien corporel et le loisir [voir **FIG. 06.4**]. Pour retrouver l'ambiance des thermes romains, le programme qui prévoit une végétation intérieure abondante, des jeux (nacelles, cordes, objets flottants...), la création de « *plages* » (lieux de stationnement ou de circulation), aussi que les lieux de loisirs (ping-pong, balançoires, etc.) Les plages doivent se prolonger à l'extérieur sous la forme de solariums abrités des vents¹⁴².

Précurseur finalement de nos actuels centres nautiques qui ont supplanté les médiathèques dans le cœur des communes, l'énoncé de la Maison du corps de l'eau que l'on va retrouver sous une forme similaire dans le concours du cœur de ville de St Quentin en Yvelines (voir infra.) manifeste deux choses. D'une part il manifeste une sensibilité grandissante dans les villes nouvelles à l'environnement naturel en particulier à la présence de l'eau et aux activités de détente physique qui lui sont attachées, comme support premier du développement de la sociabilité.

D'autre part J.C. Menighetti, en faisant référence aux termes romains, apporte une dimension nouvelle au principe d'invention programmatique, celle de la résonance symbolique et historique. Procédé de légitimation ou volonté de renouer, par delà les programmes normalisés avec des types d'édifices publics enracinés dans l'histoire (sur les pas d'Aldo Rossi), la décomposition et l'assemblage des programmes permettrait alors de retrouver l'évidence en terme d'usage et en terme architectural d'un lieu mythique de la ville latine.

Tableau des figures programmatiques de l'équipement intégré en Ville nouvelle

| | |
|---|--|
| Echelle du centre de Ville Nouvelle Echelle Intercommunale | <ul style="list-style-type: none"> — Agora, forum (ou Piazza) — Centre Administratif et Culturel — Ferme — Parc urbain — Base de loisirs |
| Echelle du centre de quartier Echelle communale | <ul style="list-style-type: none"> — Maison pour tous ou maison de quartier — Maison de quartier/bibliothèque — Collège / Maison de quartier ou Centre Educatif et Culturel |

¹⁴¹ Préfecture de la Région Parisienne, « *La Région Parisienne, 4 années d'aménagement et d'équipement 1969 – 1972* ». Op. cit.,

¹⁴² J.-C. Menighetti, *Maison du Corps et de l'Eau thermes, Programme Qualitatif*, nov. 1980, [EPAMARNE 67W9].

| | |
|----------------------|--|
| | (CEC) - Lycée / Maison de quartier - « Maison du temps libre » - « Maison du corps et de l'eau » |
| Echelle du voisinage | - Ecole / LCR - Groupe scolaire / centre de loisirs (CLAE) - Centre de l'Enfance ou Centre de la Petite Enfance (CPE) ou Centre Educatif et Culturel du 1 ^{er} degré |

II.3 – DE L'EQUIPEMENT INTEGRE UNIQUE AU RESEAU D'EQUIPEMENTS. L'EXPERIENCE DE PROGRAMMATION GLOBALE A MARNE-LA-VALLEE

Concernant le rôle des Villes Nouvelles dans l'adaptation de la formule programmatique de l'équipement intégré, Marne-la-Vallée présente un double intérêt, celui d'avoir donné lieu à la création au sein de l'EPA d'un service spécifique voué à la réflexion sur la programmation des équipements collectifs et celui concomitant d'avoir donné lieu à une politique de programmation qui s'est inscrite dans la durée. Selon Eric Boyer, programmateur à l'EPAMARNE qui a consacré une thèse sur le sujet, l'expérience de programmation à Marne-la-Vallée est significative parce qu'elle est « *certainement la plus longue dans la mesure où l'équipe de programmation a pu, grâce à son organisation et à l'ouverture d'esprit du directeur général, s'intégrer valablement au travail de production de l'urbanisme*¹⁴³. »

II.3.1 - La création d'un service de programmation

Marne-la-Vallée, qui fait partie avec Melun-Sénart de la deuxième vague de lancement des villes nouvelles parisiennes est de loin la plus grande et la plus complexe des Villes Nouvelles parisiennes (elle a une échelle territoriale plus grande que celle de Paris et elle regroupe un beaucoup plus grand nombre de communes que les autres villes nouvelles).

Le rôle régional de cette ville, à la situation privilégiée à mains égards, est le premier point à l'ordre du jour pour les programmeurs à l'IAURP qui entreprennent les études sur territoire entre 1967 et 1970. Marne-la-Vallée bénéficie non seulement de la proximité des portes de Paris et de la quantité de terrain disponible pour son développement, mais aussi de sa conception originale linéaire *en chapelets* permettant de sauvegarder le caractère des vastes espaces naturels intégrés au plan d'aménagement [voir **FIG. 04.1**].

Quatre zones sont ainsi organisées autour d'une extension du RER A *-épine dorsale de la ville-* avec deux autoroutes situées aux bords du territoire. Divisées en unités urbaines, adaptés aux morphologies particulières du chaque site, ces zones ont été envisagées comme devant offrir chacune « *un cadre de vie sociale organisé* » aux habitants¹⁴⁴.

C'est dans ce cadre d'une ville nouvelle vaste et polycentrique qu'on doit situer la première conception des quartiers, incluant des équipements de quartier localisés en « *grappes* ». Cette notion urbanistique de « grappe » articulée avec une réflexion sociologique sur l'enjeu de l'éducation permanente sont deux considérations fondamentales dans la planification des équipements à Marne-la-Vallée. Celles-ci orientent les aménageurs, à la fois vers la formule de l'équipement intégré et dans un même temps vers une organisation des équipements en réseau. Cette double orientation aura des implications importantes pour la manière dont ont été pensés les équipements intégrés à Marne-la-Vallée.

Dans un premier temps, la Mission d'Étude et d'Aménagement (MEA), confiée à Pierre Carle, entame la planification des Secteurs 1 et 2. Carle a mis en place une petite équipe pluridisciplinaire pour entreprendre la programmation des premières opérations et de leur équipement. Dans les études initiales, on voit mettre en œuvre plusieurs principes qui joueront un rôle fondateur dans l'élaboration de la première génération des équipements collectifs à Marne-la-Vallée.

L'impulsion théorique de l'ARESC

¹⁴³ J. M. Boyer, **La Programmation urbaine et architecturale : L'expérience des villes nouvelles**, Th. de 3^e cycle, sous la Direction de F. A. Isambert, École de Hautes Études en Sciences Sociales, 1997, p. 198.

¹⁴⁴ Le parti d'aménagement régional repose sur les grands principes suivants :

- un développement linéaire articulé autour du RER ;
- une urbanisation discontinue formée d'unités urbaines successives et autonomes ;
- un centre urbain régional situé au contact de la zone agglomérée ;
- une diversité et une complémentarité des structures d'accueil au niveau des unités urbaines ;
- un système de communications urbaines et interurbaines privilégiant les transports en commun

in « 2 – L'axe d'urbanisation nouvelle de la Vallée de la Marne », **Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne**, n° 21, octobre 1970, p. 21.

En juillet 1969, la MEA publie un rapport sur l'intégration des équipements à Noisy-le-Grand¹⁴⁵. L'équipe rassemblée par Carle comprend : Geneviève Le Cœur (sociologue), Maurice Salesse (géographe-programmateur), et Thierry Gruber (architecte-urbaniste). Cette équipe cherche à incorporer, au niveau de la ZAC de Noisy-Est, 4.000 nouveaux logements HLM (environ 17.000 habitants) dans une commune existante de 27.000 habitants. Pour arriver à « *une organisation plus rationnelle du centre de quartier* » et à « *une meilleure utilisation des équipements de voisinage* », l'équipe délimite deux principes d'intégration importants :

- La réinsertion au centre des fonctions scolaires et leur ouverture sur l'extérieur ;
- *L'imbrication de fonctions pour favoriser la constitution d'un noyau socio-culturel.*

En esquissant les stratégies possibles de cette intégration, l'équipe précise ainsi que le projet « *implique le recours à des méthodes pédagogiques entièrement nouvelles.* »

Lors d'une réunion, le 8 octobre 1969¹⁴⁶, entre l'équipe de la MEA et les représentants des ministères concernés – Messieurs Girard et Lefebvre pour la Culture, Ader pour l'Éducation Nationale, Verdet pour la Jeunesse et les Sports, Belmont et Lesueur pour l'Association pour le Développement Culturel – les orientations en matière d'intégration sont renforcées.

La création d'une équipe chargée de l'étude des équipements intégrés en ville nouvelle est évoquée, ainsi que la procédure pour l'obtention, auprès du ministère de l'Éducation nationale, d'un statut expérimental en éducation. C'est à la suite de cette réunion que Marne-la-Vallée confie fin 1969, les études des trois premiers quartiers opérationnels à l'Atelier de Recherche sur l'Environnement Scolaire et Culturel (l'ARESC).

Entre 1969 et 1970, l'ARESC établit des propositions pour Noisy-Est, Noisiel-Torcy (Arche Guédon), et Champs-Noisiel (Luzard)¹⁴⁷ en développant les implications programmatiques et urbanistiques de la formule de l'équipement intégré c'est-à-dire avec le double principe d'une intégration des équipements entre eux et de l'intégration de ces équipements dans la trame urbaine¹⁴⁸ : l'ARESC esquisse ainsi une animation à partir des équipements scolaires en liaison avec les foyers de Jeunes Travailleurs, MJC, ensembles sportifs et services communs (restauration, services médico-sociaux, centre de documentation-bibliothèque, zone d'accueil, etc.).

Il faut souligner que d'emblée aucun de ces regroupements d'équipements, n'est considéré comme objet isolé. Chaque centre est envisagé à partir d'une animation continue de la ville. À Noisy-Est, l'ARESC projette l'animation entre Noisy-Est et le centre commercial; au Quartier 5 (l'Arche Guédon) est envisagée la création d'un relais des équipements incluant l'ancien centre de Torcy, un centre de voisinage CET, le nouveau centre du quartier et le centre de Noisiel; au Quartier 2 (Luzard), est envisagée la création d'une trame fine et régulière d'équipements légers en vue d'animer le quartier.

Les plans de ces projets montrent des figures qui, dans un premier temps, seront explorées à des degrés différents à Marne-la-Vallée : à Noisy-Est et à l'Arche Guédon les équipements intégrés ne ressemblent plus à un bâtiment mais plutôt à un ensemble urbain. Ainsi la conception urbaine fonctionne comme conception des équipements intégrés et remplace finalement la conception architecturale elle-même.

De même pour le Centre Urbain Régional localisé à Noisy-le-Grand et prévu par le schéma directeur de la Région parisienne, l'équipe en charge de ce sujet à l'EPA -emmenée par l'ingénieur J. P. Baietto, le géographe programmateur M. Lemaistre et l'architecte urbaniste A. Zublena- cherche surtout à éviter le

¹⁴⁵ Mission d'Études et d'Aménagement de la Vallée de la Marne, P. Carle (dir.), *Commune de Noisy-le-Grand et Opération FFF-Emmaüs : Projet d'étude pour une intégration des équipements*, Juillet 1969, [EPAMARNE 71W12].

¹⁴⁶ Préfecture de la Région parisienne, Mission d'Études et d'Aménagement de la Vallée de la Marne, *Réunion sur les équipements intégrés 8 oct. 69*, [EPAMARNE 17/VM/08].

¹⁴⁷ ARESC, *Propositions pour les Équipements Scolaires, Culturels et Sociaux de la ZAC de Noisy-Est*, Paris, décembre 1969, [EPAMARNE 71W11]; ARESC, *Note sur les Équipements du Quartier 5 (Secteur II) de la Ville Nouvelle de la Vallée de la Marne*, Paris, mars 1970, [EPAMARNE 10/VM/08]; ARESC, *Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée : Propositions de programme pour les équipements scolaires, sportifs et socio-culturels du Quartier 2 (secteur II), Deuxième phase*, juin 1970, [EPAMARNE 11/VM/08].

¹⁴⁸ Dans un article, « *Réflexions sur l'intégration des Équipements* », datant de 1971, Jeanne Chabanne et Philippe Cougnot exposent à partir des exemples de Yerres, Istres et Grenoble, cette théorie des différents niveaux d'intégration qui fait de Grenoble l'aboutissement de la formule avec une intégration à la fois urbaine et fonctionnelle et qui repose sur une approche globale de l'animation permettant de penser simultanément les fins et les moyens des « *concepts de société, de culture et d'éducation* ». J. Chabanne et P. Cougnot, « *Réflexions sur l'intégration des équipements* », in **Urbanisme**, n° 125, 40^e année, 1971, p. 17-23.

dépérissement par congestion ou l'hypercentralité qui conduirait à une marginalisation de certaines activités. L'équipe préconise l'adoption d'une organisation polynucléaire avec trois pôles de développement, chacun servi par le RER. Cette stratégie implique que le centre urbain n'est pas autonome, mais plutôt un ensemble de noyaux en liaison. L'image d'une ville en chapelets continue d'être une image forte. Le premier pôle prévoit d'accueillir les éléments du rayonnement régional, le deuxième pôle prévoit d'avoir une fonction plus locale, une université, et le troisième—la ZAC de Noisy-Est—prévoit d'être un centre de quartier.

L'affirmation de la Direction des Équipements et des Services Collectifs

En 1970, l'équipe de programmation au sein de la MEA, s'élargit. Bertrand Ousset est recruté pour prendre en charge spécifiquement la programmation des équipements intégrés, tandis que dans le même temps Philippe Jarry et l'association TRAME débute la politique de pré-animation culturelle.

Dans un premier temps, B. Ousset observe que la réflexion sur l'intégration des équipements est surtout prise en main par les architectes-urbanistes, mais que ce processus manque une réflexion plus large sur la programmation et le fonctionnement des institutions.

A contrario, sa réflexion sur l'importance des équipements intégrés va valoriser les thèmes de l'animation globale et de l'innovation sociale. Bertrand Ousset s'intéresse de ce point de vue à l'exemple du CEC de Istres qui regroupe trois pôles majeurs d'équipements : pôle éducatif ; pôle destiné aux adultes et pôle socio-culturel. Il remarque aussi que l'éducation permanente est le dénominateur commun de ce complexe d'équipements, ce qui deviendra une idée-clé dans l'évolution de la politique et la pratique de la programmation à Marne-la-Vallée¹⁴⁹.

Ousset identifie ainsi trois volontés qui s'inscrivent dans la continuité des préconisations de l'ARESC :

1. Revaloriser la fonction primaire d'animation de certains équipements ;
2. Constituer des pôles forts d'animation au niveau des quartiers ;
3. Constituer des réseaux complexes d'animation au sein de la ville, comportant différents relais : Voisinage ; Quartier ; Secteur ; Ville Nouvelle¹⁵⁰.

En 1971, Ousset formalise dans un texte de cadrage, la conception de la MEA en matière d'intégration en vue de « *la création d'une vie sociale animée* ». Il identifie les moyens concourant à ce but : « *la mise en place de structures d'accueil et de pré-animation, comme la définition d'équipements destinés à promouvoir l'éducation permanente* ». Les équipements centrés sur l'éducation permanente permettent « *à la fois le brassage des différentes catégories sociales et des différentes classes d'âge, et l'animation sociale nécessaire à la vie d'un centre ville*¹⁵¹. »

Partant de la critique des normes rigides et de la logique d'industrialisation régissant les programmes d'équipements, Ousset a développé par la suite, le principe plus général selon lequel chaque équipement requiert une programmation spécifique, c'est-à-dire « *une réflexion avec démarche d'innovation possible* »¹⁵². Cette orientation aboutit à la création d'une Direction des Équipements et des Services Collectifs (DSC), service singulier dans l'univers des Villes Nouvelles qui fait écho aux structures mises en place à l'IAURP.

Le mouvement d'affirmation de la DSC par rapport à la discipline urbanistique est en fait double. Il s'agit bien d'abord de l'accent mis sur la notion de service avec toute une démarche sociologique sur l'appréhension des besoins des habitants et sur l'organisation de synergies entre acteurs sociaux, éducatifs et culturels¹⁵³. La DSC « *fait contrepoids au service de l'urbanisme et aux services techniques et commerciaux* » et elle « *dépasse la rivalité entre programmeurs et architectes-urbanistes* » à travers les pratiques de travail pluridisciplinaire¹⁵⁴.

Mais il s'agit aussi de la valorisation du rôle de l'ingénieur pour superviser la réalisation des équipements. Le rôle de maître d'ouvrage délégué qui lui revient conduit à la définition d'une ingénierie

¹⁴⁹ B. Ousset, *Note sur l'intégration des équipements*, juin 1971, [EPAMARNE 732w20].

¹⁵⁰ B. Ousset, *Étude pour une intégration des équipements dans trois quartiers de la Ville Nouvelle de la Vallée de la Marne*, 11 juin 1970, [EPAMARNE 732w20].

¹⁵¹ B. Ousset, *Note sur l'intégration des équipements*, *op. cit.*

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Voir interview, annexe 02, p45.

¹⁵⁴ Boyer, *op. cit.*, p. 202-203.

spécifique répondant à des impératifs de production considérables (coûts, délais, montage des dossiers) compte tenu de l'échelle de la ville nouvelle¹⁵⁵.

II.3.2 - L'intervention de Quatenaire Éducation

Étant donné l'importance que la MEA accorde à la vie scolaire, surtout à l'idée d'un « CES, pivot du quartier », les responsables ont cherché à aller plus loin dans cette réflexion. Il était, au début, difficile de trouver le financement pour une étude sur le fonctionnement des CES. L'IAURP, qui l'a finalement financé, a exigé la participation de plusieurs villes. C'est pourquoi le projet a impliqué Marne-la-Vallée, Trappes et Évry.

Le bureau d'étude Quatenaire Éducation a été retenu—il avait été indiqué par Jean Ader—pour entreprendre cette étude¹⁵⁶. Dès lors, comme l'a souligné Bertrand Ousset, Quatenaire Education s'est imposé comme un partenaire important de la MEA (puis de l'EPAMARNE) dans l'approche des problèmes éducatifs et sociaux¹⁵⁷.

Ce premier contrat est en effet le début d'une longue série: nous avons repéré plus de 30 études et notes réalisées par Quatenaire pour Marne-la-Vallée. En ce qui concerne les activités dans les autres Villes Nouvelles, Quatenaire a aussi travaillé sur le prototype de Vaudreuil (logement), sur la définition des équipements de formation du quartier du Puiseux à Cergy-Pontoise et sur le Centre Éducatif et Culturel d'Istres. En outre, il a fait une étude sur les centres de l'enfance pour le compte du GCVN.

Quatenaire Éducation a été fondé en 1970, au sein d'un bureau d'informatique, par deux ingénieurs des Mines travaillant sur la formation et l'éducation : Pierre Caspar et François Viallet. L'idée principale était le développement de l'ingénierie de la formation, c'est-à-dire le développement de méthodes rigoureuses pour traiter les systèmes de formation ou pour concevoir le système de formation¹⁵⁸.

Deux acteurs sont particulièrement importants dans cette histoire. Il s'agit d'abord de Guy Le Boterf qui faisait partie d'un mouvement d'Éducation Populaire—Culture et Développement—lié à Peuple et Culture. Guy Le Boterf s'est surtout investi dans l'approfondissement de la problématique de l'intégration des équipements scolaires et de la notion de centre intégré (voir interview en annexe). A sa suite, Armelle Baraton, psychopédagogue, s'est investie dans la réflexion sur les centres de l'enfance et dans la réflexion sur la notion de réseau d'équipements.

Dans un premier temps, Quatenaire est missionné à Marne-la-Vallée pour l'étude de groupes scolaires, quatre établissements programmés en 1972 puis sept en 1973. Le bureau d'étude étudie aussi le fonctionnement pédagogique et technique des CES 900 de la ZAC de Noisy-Est et du quartier 5¹⁵⁹. Ces premières études montrent un intérêt pour la relation entre l'institution, l'enveloppe bâtie et les attitudes sociales et psychologiques. Elles s'appuient sur les travaux de M. Foucault qui sont aussi repris par d'autres bureaux d'étude, notamment le CERFI.

Une approche sélective de l'intégration

Face à la complexité du processus de programmation, en particulier celui des équipements intégrés, impliquant une grande diversité d'acteurs, Quatenaire Education s'efforce de trouver une méthode et un langage communs, c'est-à-dire de mettre en place des méthodologies de travail et des structures de communication¹⁶⁰. De façon similaire aux méthodes utilisées par la SCOOPER au Vaudreuil, les travaux de Quatenaire font appel à un ensemble d'outils spécifiques, graphes, tableaux, « matrices », permettant de figurer et de préciser la nature des relations fonctionnelles et spatiales à mettre en œuvre entre les différentes entités concernées par l'intégration [voir **Planche 02**].

L'étude sur le CES 900 du quartier 5 (L'Arche Guédon) a servi à ce sujet de banc d'essai. Une collaboration étroite entre le bureau d'étude et les membres de la MEA, B. Ousset le programmeur et

¹⁵⁵ Voir interview de Geneviève Machu, annexe 02, p51.

¹⁵⁶ R. Bergouignan et S. Martin, *Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée : Annexes*, Grenoble, L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise, 20 Octobre 1972, pp. 3-5.

¹⁵⁷ Interview de B. Ousset, annexe 02, p45.

¹⁵⁸ Voir interview de G. Le Boterf, annexe 02, p92

¹⁵⁹ R. Bergouignan et S. Martin, « Annexe II, Bibliographie », *Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée : Annexes, op. cit.*, p. 2.

¹⁶⁰ G. Le Boterf, Interview, *op. cit.* ; G. Le Boterf et J. Ader, « La programmation architecturale d'une institution éducative », *Formation et prévision : prévoir la formation et organiser l'espace éducatif*, Paris, Les Éditions E.S.F., 1975, pp. 73-97.

Michel Macary l'architecte, a été essentielle dans le déroulement de l'étude et dans la définition d'une conception globale d'intégration à partir des objectifs de l'éducation permanente¹⁶¹.

Car si le processus de programmation suit un trajet devenu courant à l'époque : d'abord la décomposition programmatique, ensuite l'analyse fonctionnelle, et enfin une recomposition programmatique¹⁶², la manière dont Quatenaire Education a abordé ce processus est néanmoins particulière.

Dans l'analyse des institutions à intégrer, Le Boterf opère une distinction entre fonctions « internes » et fonctions « externes » [voir **FIG. 02.1**]. Ces dernières sont les seules à présenter, selon les critères du public concerné et du contenu proposé, un enjeu de conception globale d'animation et d'éducation permanente. A une analyse fonctionnelle effectuée de manière systématique fonction par fonction menant à la rigidité d'une « *structure structurante* », Le Boterf préfère une approche sélective de l'intégration qui identifie au regard des objectifs d'éducation permanente des « fonctions externes dominantes » comme facteurs actifs d'intégration à partir desquels sont recomposés les unités fonctionnelles¹⁶³.

Une forme dominante

Au delà de la problématique de l'intégration, tous les travaux de Quatenaire Education développeront le principe énoncé par B. Ousset selon lequel chaque équipement nécessite une programmation spécifique. Mais au départ de toutes les études, tant sur les groupes scolaires que sur les centres de l'enfance, il y a l'idée de l'importance de la prise en charge globale de l'enfant. C'est à partir de la psychologie de l'enfant que Quatenaire commence à esquisser la conception d'ensemble du groupe scolaire. Cette primauté conduira le bureau d'étude à privilégier une certaine organisation spatiale:

Nous sommes partisans – chaque fois que la superficie du terrain le permet [...] – de la structure pavillonnaire, de l'école village constitué d'une série de petites maisons à la fois semblables et différentes, qui nous paraît composer un ensemble que l'enfant est plus à même de ressentir comme sien. Par ailleurs, les pavillons se prêtent à une plus grande diversité de combinaisons¹⁶⁴.

Ces principes esthétiques seront fondamentaux dans l'élaboration formelle des groupes scolaires intégrés avec équipements de voisinage.

II.3.3 – Une première génération d'équipements intégrés

La discipline de programmation telle que théorisée par B. Ousset se met en place à partir de la programmation des trois premières opérations d'équipements intégrés. Il s'agit d'un processus d'analyse puis de synthèse, repris en plusieurs étapes. L'échange entre l'EPA et les bureaux d'études a lieu à chaque étape du processus : pré-programmation, avant-projet, et avant-projet détaillé. L'objectif de l'EPA est d'arriver simultanément à l'élaboration d'un programme final, à la localisation des équipements et à l'articulation du plan-masse.

L'opération de Noisy-Est, traduction des théories officielles

Première du genre à Marne-la-Vallée, l'opération de Noisy-Est regroupe logements, bureaux, commerces, centre socio-éducatif et sportif autour d'un CES, d'un lycée et d'un CET. Le rapport d'étude

¹⁶¹ Quatenaire Éducation, *Programmation pédagogique et technique du C.E.S. 900 intégré au Quartier V de Marne-la-Vallée*, Paris, 1/12/1972 [EPAMARNE 1335/MV/08.SC]. Voir aussi, Quatenaire Éducation, « *Note de synthèse sur l'étude de programmation du CES 900 du Quartier V* », texte dactyl. s.d. [EPAMame 1335/MV/08.SC] ; G. Le Boterf, « L'Intégration fonctionnelle et architecturale des équipements collectifs », in *Éducation Permanente*, n° 20, sept.-oct. 1973, pp. 85-107.

¹⁶² L'étude distingue classiquement l'intégration fonctionnelle de l'intégration architecturale. L'intégration fonctionnelle « *est recherchée indépendamment des problèmes architecturaux* » et « *se situe davantage au niveau des institutions.* » Par contre, l'intégration architecturale « *se situe au niveau des équipements* » et est « *à la fois fonctionnelle et architecturale* » in *Programmation pédagogique et technique du C.E.S. 900*, op. cit., p. 82 ; voir aussi Le Boterf, « L'Intégration fonctionnelle et architecturale des équipements collectifs », op. cit., p. 88.

¹⁶³ Le Boterf, « L'Intégration fonctionnelle et architecturale des équipements collectifs », op. cit., p. 92-93.

¹⁶⁴ Quatenaire Éducation, *Conception d'une école : Note de synthèse*, Paris, Quatenaire Éducation, février 1973, pp. 14-15, [CDU 29398].

initial établi par l'ARESC en décembre 1969 désigne l'opération comme une expérience pilote posant les principes de base du procédé d'intégration des équipements [voir **FIG. 13.1**].

- D'abord dans le choix des programmes, le rapport s'appuie sur le principe d'une organisation « pyramidale » tel qu'il est soutenu par le Secrétariat d'État à Jeunesse et aux Sports. Cela veut dire que l'implantation de chaque élément doit répondre non seulement à l'environnement immédiat, mais aussi aux rapports avec d'autres équipements de diverses portées.
- Le rapport précise ensuite que les principes d'urbanisme doivent « dégager des ensembles ou unités qui devront être traités comme telles, tant au niveau de la conception que de la gestion »¹⁶⁵. Cette notion d'unité tant urbanistique que fonctionnelle doit pouvoir opérer aux différentes échelles de la ville.
- Les « ensembles » incluent à chaque fois des équipements scolaires. Le scolaire, la vie et la ville sont pensés ensemble : « La continuité de l'éducation doit s'instaurer entre l'école et la formation continue tout au long de la vie. [...] On tend alors vers la complémentarité des équipements scolaires, socio-culturels, « l'éducation populaire » cessant d'être la parente pauvre—pauvre en moyens et en efficacité¹⁶⁶ ».
- Enfin la méthode d'intégration conduit à identifier et à retravailler les éléments de programme les plus directement concernés par l'intégration :
« Le principe d'intégration des équipements qui domine est celle du regroupement des services communs autour des équipements scolaires et culturels à proximité d'une « unité centrale » constituant « un complexe d'animation à l'échelle du quartier ». Un partage des locaux inclut la restauration, le service médico-social, le centre de documentation-bibliothèque, la zone d'accueil. La MJC et l'ensemble sportif sont proposés comme équipements éclatés ; la MJC avec les ateliers répartis dans l'ensemble du quartier et l'ensemble sportif organisé en deux pôles, l'un en plein air et l'autre couvert »¹⁶⁷.

L'esprit dans lequel l'intégration est abordée ici est clair : sur le modèle grenoblois, l'objectif est l'intégration des équipements entre eux et dans la trame urbaine. Le centre se définit selon trois caractéristiques : fonctions multiples ; équipements intégrés ; espaces imbriqués.

L'Arche Guédon, un effort d'innovation de tous les acteurs

Situé dans la Z.A.C. de Champs-Noisiel-Torcy (secteur 2), le Quartier 5 nommé quartier de l'Arche-Guédon relie les villages existants de Noisiel et Torcy. Il doit accueillir 800 logements, un parc urbain et un centre de quartier. La programmation de ce dernier est lancée au début des années 70 à partir des premières études de l'ARESC qui préconisent une entité regroupant zone d'habitation, CES, CEA, FJT, MJC, équipements sportifs, et services communs (bibliothèque+centre de documentation, service médico-social, restauration, salle de jeux).

Comme pour Noisy-Est, l'Arche Guédon est investi du rôle de terrain d'innovation et doit servir de test. L'opération est le premier support de la mise en place d'un processus complexe de programmation associant de multiples acteurs professionnels. Arrivé au sein de l'EPA en 1970 pour prendre en charge le schéma d'urbanisme du secteur 2, Michel Macary va favoriser en tant qu'architecte coordonnateur du secteur, cette implication de multiples partenaires extérieurs.

La programmation suit plusieurs étapes. D'abord, Marne-la-Vallée engage, à partir de 1970, plusieurs bureaux d'études spécialisés : l'ADC pour les équipements publics ; Larry Smith pour les équipements commerciaux ; SERETES pour les bureaux. Ces études permettent à la MEA de développer un premier schéma de plan-masse en 1971. Ensuite les études d'avant-projet sont lancées : Quaternaire Education planche sur la conception d'un service collectif à partir d'une pédagogie ouverte et sur l'intégration d'une maternelle et d'une crèche ; l'association TRAME sur l'animation globale ; le paysagiste Bernard Lassus sur l'ambiance lumineuse ; et l'AIPA France sur une simulation visuelle du nouveau centre¹⁶⁸. Ces études conduisent à une identification des sous-ensembles et à l'élaboration du plan-masse.

¹⁶⁵ ARESC, *Propositions pour les équipements scolaires, culturels et sociaux de la ZAC de Noisy-Est*, op. cit.

¹⁶⁶ EPAMARNE, « La ZAC de Noisy-Est : Programme des Équipements ». Sommaire, mai 1970, pp. 3-3bis, [EPAMARNE 71w11].

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ MEA de Marne-la-Vallée, *Centre du Quartier 5 Noisiel Torcy : Document Provisoire*, Mai 1972, pp. 17-19, EPAMarne 28w1370 ; C. de Chéné, « Chapitre II. Des Études pour le centre de l'Arche Guédon », *Le Quartier de l'Arche Guédon, ZAC de Champs-Noisiel-Torcy (secteur2)*, rapport de stage, 1981, EPAMarne 3809/MV/2.

À partir de ces études, l'EPA entame la programmation des équipements pour l'avant-projet détaillé. En ce qui concerne les équipements socio-culturels, les programmeurs réservent à la Maison de Temps Libre le rôle principal dans l'animation du secteur II, développant la composante d'une importante salle polyvalente. En 1974, sur proposition de l'EPA, la SCA désigne les architectes de cet ensemble : Riboulet, Veret, et Thurnauer, engagés en raison de leur expérience de conception du CEC de Istres. En même temps, plusieurs études sont entreprises sur un deuxième sous-ensemble, le Centre de Vie Infantile : l'étude de Quatenaire Éducation sur les équipements de l'enfance est déjà achevée ; on la poursuit avec celle du CERFI sur les équipements de santé pour enfants (hôpital du jour) ; puis avec celle du SOREPA sur un modèle de gestion pour l'ensemble du centre¹⁶⁹. L'EPA demande aussi à Françoise Lenoble-Prédire d'établir le programme pour le centre de vie infantile qui n'est pas achevé. En 1974, les objectifs et la structure du centre de l'Arche Guédon sont définitivement délimités. La conception des équipements et de leurs relations est fondée sur trois sous-ensembles :

- C.E.S. avec pédagogie ouverte ;
- Maison du Temps Libre et Salle polyvalente associées à une halle ouverte ;
- Centre de Vie Infantile liant les problèmes de pédagogie et de santé¹⁷⁰.

Le centre se structure autour de deux axes piétonniers et perpendiculaires, avec un espace privilégié au carrefour : la place couverte, désignée comme lieu des rencontres et reliant les principaux équipements collectifs. [voir **FIG. 15.2**]

En 1975, l'EPA met en place une équipe pluridisciplinaire pour compléter les études et effectuer la réalisation. Le Ministère des Affaires culturelles ayant jugé la salle polyvalente trop vaste, les responsables recommencent la programmation de la Maison du Temps Libre. La révision du programme en 1975 prévoit une salle plus modeste et le plan-masse est finalisé [voir **FIG. 13.3**]. L'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers effectue, au cours des années 75-76, une étude aérodynamique sur le centre du quartier qui encadre les derniers réglages du projet.

Outre le rôle de support de développement d'activités de programmation et de conception pluridisciplinaires, l'opération du centre du quartier 5 participe aussi d'une conception globale de l'animation à l'échelle du quartier. L'animation doit se constituer par « *la mise en place progressive d'un réseau d'équipements sur l'ensemble du quartier* » suivant une organisation en « *grappes d'équipements* »¹⁷¹. [voir **FIG. 04.2**].

Même si, lors de la conception du centre de l'Arche Guédon, l'objectif du réseau reste au niveau des intentions on voit que cette notion associée à celle d'intégration est d'emblée bien présente, confortée par l'image de la ville en chapelets reliés, image constitutive de l'identité de Marne-la-Vallée.

La Piazza, un projet à part

Troisième opus de la première génération d'équipements intégrés, la Piazza se distingue par son échelle de centre d'agglomération et par la volonté d'associer les équipements collectifs et les équipements commerciaux, sur le modèle de l'Agora d'Évry. L'étude de 1970 sur le Centre Urbain Régional prévoit en effet d'inclure dans le premier pôle du Secteur 1—le cœur de ville—une multiplicité de fonctions : commerces, bureaux, accueil, centre culturel, équipements universitaires, sports et loisirs.

Dans un premier temps, dès 1971, l'équipe s'attache à définir les contours d'un pôle socio-culturel organisé autour d'une place couverte dénommée en référence à l'Agora, la Piazza¹⁷². L'équipe, qui travaille en contact avec Évry et l'IAURP, comprend deux architectes, Aymeric Zublena et Thierry Gruber, lesquels esquissent plusieurs hypothèses à partir d'une programmation « *théorique* »¹⁷³. L'intervention d'un bureau d'études, le SACEC, et de Philippe Jarry conduit aux ajustements des plans et du programme. Le SACEC entame une campagne intense d'interviews avec des résidents de la Vallée de la Marne pour essayer de dégager un programme d'équipements. Un premier schéma de localisation,

¹⁶⁹ Quatenaire Éducation, *Centre de vie infantile*, Paris, juin 1973 ; CERFI, *Étude de programmation du Centre de Santé Mentale de Noisiel*, juin 1973 ; CERFI, *Dossier programme de l'hôpital du jour de l'Arche Guédon*, juin 1974 ; SOREPA, *Modèle de gestion pour les équipements publics de l'Arche Guédon*, 1975.

¹⁷⁰ « Le Quartier de l'Arche Guédon », in *Techniques et Architecture*, n° 301, nov.-déc. 1974, pp. 80-82.

¹⁷¹ MEA de Marne-la-Vallée, *Centre du Quartier 5, Noisiel Torcy : Document provisoire, op. cit.*, pp. 5-6.

¹⁷² Pour une description en détail de ce processus, voir A. Zublena, *Piazza, Marne-la-Vallée : Analyse d'un processus*, BERU/EPAMarne/Secrétariat de la Culture, fév. 1977 [EPAMARNE MV 2132 (1-2)].

¹⁷³ Voir les carnets de Zublena et Gruber, [EPAMARNE 109 Fi 2].

qui ne prend pas en compte les fonctions scolaires déléguées à Noisy-Est, est proposé en novembre 1971¹⁷⁴.

Mais la réflexion s'oriente très tôt vers l'enjeu architectural et urbain plutôt que vers le programme lui-même, ce qui conduit à fixer assez tôt une image du projet qui s'avérera plus tard être un obstacle.

Bertrand Ousset, dès son arrivée, se trouve en désaccord avec les options déjà prises dans le développement initial du Centre Urbain Régional, la concentration très forte d'activité, le primat de l'approche architecturale et l'urbanisme de dalle. Il confie alors à une nouvelle recrue, Isabelle Chartier, le soin de traiter le volet programmatique de la Piazza.

S'appuyant sur sa formation psychanalytique, I. Chartier va s'efforcer de mettre en place un vaste processus de concertation par lequel elle tente d'impliquer les élus et les administrations¹⁷⁵.

L'année 1973 marque le moment où l'équipe va notamment rencontrer les ministères concernés pour définir la manière dont on va procéder. Il s'agit moins pour l'équipe de développer un programme que d'arrêter les principes d'intégration et une liste des équipements souhaitables à inclure. Deux architectes sont alors désignés pour élaborer le projet, Kohn et Levy (Kohn est connu pour sa réflexion sociologique sur l'architecture et il a acquis une partie de son expérience en Inde).

Voulant conforter la théorisation de la démarche et sa légitimation, A. Zublena et I. Chartier qui sont loin de faire l'unanimité dans leur approche, font appel au bureau d'étude le BERU en vue d'effectuer une expertise sur les étapes antérieures de programmation et d'arrêter les grandes lignes du programme¹⁷⁶.

En 1974, les principes d'intégration pour la Piazza sont ainsi précisés.

Il s'agit d'abord d'« éclater » plusieurs programmes, le Centre d'Animation Culturelle, le dispensaire polyvalent, le centre social et la Maison des Jeunes.

Par ailleurs, plusieurs regroupements d'équipements intégrés sont envisagés :

1. Pôle service-information : C.I.O., C.I.J., éléments du Centre social, l'A.N.P.E., C.I.V.N.
2. Éléments du C.A.C., éléments du Centre social, une partie de la Maison des Jeunes et halte-garderie¹⁷⁷.
3. Bibliothèque et C.D.P.
4. Centre de soins avec deux sections du dispensaire.

Enfin l'organisation repose sur la participation du cheminement piétonnier à la vie des équipements¹⁷⁸. À partir de ce troisième principe, la figure initiale de la place évolue vers celle d'un espace linéaire couvert. Les documents d'avant-projet datés de 1976 et 1977, montrent la transformation de la Piazza en une série de placettes le long d'un axe piétonnier, chacune des placettes regroupant les activités selon leurs domaines propres—culture, livre et lecture, accueil, santé, ... Là encore l'image générale du centre intégré prédomine sur le détail de l'intégration des équipements.

II.3.3 – L'exploitation de la notion de réseau au Luzard

La remise en cause des super-équipements

L'attraction démographique de la capitale devient négative à partir de 1975, modifiant le regard sur les Villes Nouvelles dans les priorités de l'État. Les Villes Nouvelles sont marginalisées dans la révision du schéma directeur de la Région parisienne et elles ne sont intégrées qu'en extremis parmi les programmes d'actions prioritaires du VII^e plan (1976-1980). C'est dans un contexte à la fois de restriction et de poursuite de la planification que les collectivités, communes et Syndicats Communautaires d'Aménagement (SCA) prennent une importance croissante dans la programmation des équipements.

¹⁷⁴ SACEC (B. Levy, F. Weill, J. Pernelle, O. Espagne, J.L. Brunet), *Programmation des équipements Socio-culturels et de loisirs du centre urbain régional de Noisy-le-Grand, Tome 1: Analyses*, sept. 1971 ; *Tome 2: Synthèses*, nov. 1971 ; *Annexe : Schémas*, nov. 1971, [EPAMARNE 83/VM/08/1-3].

¹⁷⁵ B. Ousset, Interview, *op. cit.*

¹⁷⁶ A. Zublena, Interview avec A. Korganow, le 19 février 2004, annexe 02.

¹⁷⁷ La réflexion, en 1976, sur l'idée d'un réseau des équipements socio-éducatifs et culturels prévoit deux équipements dans la Piazza : d'abord, les salles de spectacles et, ensuite, les locaux d'animation du CAC. Une double gestion est envisagée pour cet ensemble : une gestion «*centre d'animation culturelle*» et une gestion «*maison de quartier*» in Groupe de Réflexion sur les Équipements publics de Noisy-le-Grand, *Mémento des réunions des 9, 10, & 30 septembre 1976*, 5 octobre, 1976 [EPAMARNE 10W1009].

¹⁷⁸ EPAMARNE, *Centre Urbain Régional, Noisy-le-Grand, La Piazza*, Mai 1974, pp. 8-9 [EPAMARNE 10W1059].

En 1976, l'EPA poursuit son action sur la lancée des réalisations de la première génération d'équipements. Le passage à la phase de réalisation de cette première génération, a exigé que l'EPA transforme son approche. La petite équipe pluridisciplinaire rassemblée par Pierre Carle (Villey, Pinaud, Baietto, Yoncourt, Cessieux, Schaeffer, Lemaistre, et les architectes Gruber, Macary et Zublena) s'est adaptée et étoffée¹⁷⁹, l'EPA a dû chercher de nouveaux membres capables de piloter la réalisation des bâtiments à un rythme croissant¹⁸⁰.

C'est à ce moment que le service de programmation prend son autonomie en tant que service et développe son approche spécifique. C'est à ce moment qu'est recruté par exemple Geneviève Machu, sociologie de formation qui avait participé au processus géant de concertation engagé au Vaudreuil dont nous avons parlé précédemment¹⁸¹.

L'importance de l'arrivée des nouveaux habitants se manifeste par le rejet de la première génération d'équipements. L'Arche Guédon a déjà eu du mal à démarrer parce que c'est un quartier relativement périphérique, éloigné des stations de RER. De plus, il est achevé juste après le changement de pouvoir. À son inauguration, les élus accueillent la réalisation avec des critiques acerbes et décident d'élire Torcy comme véritable centre du quartier. La Maison du Temps Libre, fortement rejetée, reconstitue relativement vite les barrières institutionnelles. Les équipements réalisés paraîtront finalement surdimensionnés par rapport au rayonnement réduit d'un centre vidé de ses services commerciaux et avec des équipements culturels réduits.

Le Centre de Vie Infantile, lancé un peu plus tard, connaît un meilleur sort, même si le partage des locaux a été vécu comme une contrainte énorme¹⁸². A la même époque, il se produit un mouvement plus général de réaction parmi les enseignants qui ont « *des difficultés dans des écoles conçues pour les enfants et non pour les adultes* »¹⁸³.

En ce qui concerne la Piazza enfin, le projet ne parvient pas à démarrer face à la récession économique, à la réticence des habitants, à l'absence de volonté au niveau administratif et à l'absence du soutien financier des ministères impliqués. Le coup de grâce est donné en 1978 par la nouvelle municipalité communiste. Une tentative de ressusciter le Centre d'Animation Culturelle a bien lieu en 1983, avec un nouvel avant-projet élaboré par Jacques Levy, mais cela non plus ne verra pas le jour. L'échec de la Piazza, tout comme celui de la première version de centre culturel à Cergy-Pontoise ou celui du centre administratif et culturel du Vaudreuil, illustrent la remise en cause de la viabilité et de l'attrait des gros équipements intégrés jugés trop lourds et inadaptés.

C'est dans ce contexte de restriction des financements, de montée en puissance des collectivités qui se préoccupent de la gestion des équipements et des difficultés rencontrés par la première génération d'équipements intégrés que s'impose la notion de réseau comme moyen de poursuivre l'approche globale de l'animation et de poursuivre l'innovation et la recherche de polyvalence des structures.

Cette évolution se manifeste à Marne-la-Vallée lors de la conception en 1976 du centre des Luzards, élément principal de planification du secteur 2 au cours du VII^e Plan. Elle se manifeste aussi dans d'autres villes nouvelles. C'est le cas par exemple à Cergy-Pontoise lors de la programmation du quartier du Puiseux, laquelle programmation est élaborée par Quatenaire Education:

*Il n'est pas forcément besoin de construire d'innombrables mètres-carrés, il est beaucoup plus important de créer les conditions d'intercommunicabilité des institutions et des services, il est plus important d'imaginer les « passerelles », les équipements complémentaires, il est indiscutablement préférable de programmer modestement mais simultanément l'ensemble du réseau [...]*¹⁸⁴.

En même temps, la réflexion urbanistique évolue. L'expérience du Lizard, c'est aussi un positionnement vis-à-vis d'une vision repoussoir de l'équipement intégré, celle d'un super-équipement regroupant dans un ensemble homogène plusieurs programmes. À l'opposé de l'intégration qui vise à « *rassembler en un même espace bâti le maximum de services et d'activités, ce qui crée une animation interne dans un*

¹⁷⁹ B. Elissade et C. Martinet, *Marne-la-Vallée : Une vision optimiste du futur*, Paris, Moniteur, 1991, p. 75.

¹⁸⁰ J. M. Boyer, *op. cit.*, p. 202.

¹⁸¹ G. Machu, Interview, *op. cit.*

¹⁸² B. Ousset, Interview, *op. cit.*

¹⁸³ J. M. Boyer, *op. cit.*, p. 216.

¹⁸⁴ Quatenaire Éducation et EPSA, *Puiseux, quartier à vocation éducative – Proposition pour un réseau d'équipements de formation*, texte dactyl., 01/01/1977, p4. [EPA Cergy].

espace fermé »¹⁸⁵, la nouvelle approche met l'accent sur la tension nécessaire entre l'autonomie de chaque équipement (architecturale et programmatique) et son interrelation avec un espace urbain commun. Cette position qui va de pair avec le rejet de l'architecture de dalle associé très souvent à l'équipement intégré [voir FIG. 05.1] valorise les notions nouvelles d'« espace public » et de « scénographie urbaine »¹⁸⁶.

L'approfondissement de la notion de réseau:

Jusqu'ici, la notion de réseau est présente dans la réflexion sur les équipements intégrés à Marne-la-Vallée comme du reste aussi au Vaudreuil, mais cela reste une notion peu explicitée. Des études faites par Quaternaire Éducation intègrent, déjà en 1972, la notion de réseau : réseau de lecture publique, réseau documentaire, réseau d'équipements pour l'enfance, réseau d'information...En outre, les bibliothécaires qui travaillent au sein des équipes pluridisciplinaires à Marne-la-Vallée portent dès 1973 leur réflexion sur un réseau des équipements de la lecture publique.

Philippe Jarry et le groupe TRAME vont avoir un rôle important dans l'approfondissement de l'idée d'un réseau des équipements à partir d'une réflexion sur l'animation culturelle. Cette notion implique pour eux une mobilité et un pragmatisme, car le réseau présente une structure sans hiérarchie, aisément extensible ou rétractile, avec une multiplicité de points de passage et une densité des échanges, offrant ainsi une souplesse de gestion et de fonctionnement¹⁸⁷. Cette conception du réseau, inspirée par les travaux théoriques de Gilles Deleuze et Michel Guattari aura une certaine influence dans la programmation des équipements de deuxième génération à Marne-la-Vallée. Elle se confronte à une approche plus hiérarchique du réseau découlant de la logique d'organisation pyramidale des équipements suivant l'échelle urbaine à laquelle ils se rapportent. Les études initiales de l'ARESC sur la programmation des équipements dans le secteur 2 prévoient déjà la création d'une *trame fine et régulière d'équipements légers* en vue d'animer le quartier.

Ce qui est affirmé dans la réflexion menée au Lizard c'est l'articulation entre cette vision formelle du maillage des équipements et l'approche sociologique des rapports sociaux. Si la volonté de regrouper les équipements selon des objectifs de vie sociale reste constante, le regard sur les précédents mythiques a beaucoup évolué. L'intégration réalisée à Yerres et à Grenoble est mise en question à partir d'une critique de « *l'idéologie unitariste qui nie ou masque la réalité des clivages sociaux caractéristiques de la société française* »¹⁸⁸.

L'affirmation du réseau s'articule ainsi avec de nouveaux objectifs de vie sociale, laissant la place à l'aspiration pour des groupes à se différencier, à s'opposer, et à s'approprier complètement un lieu:

- Autonomie : fournir aux habitants un cadre de vie leur permettant le maximum d'autonomie ;
- Intégrité : possibilité, tant pour les individus que pour les groupes, d'assurer leur identité propre sans être soumis aux contraintes de désagrégation que peuvent induire le découpage et l'émiettement des activités proposées.

La méthodologie de programmation au Lizard

Tout comme pour le centre de l'Arche Guédon, la programmation et la conception du centre de quartier des Luzards vont réunir dans une démarche pluridisciplinaire ambitieuse de multiples acteurs. Un processus de concertation est ainsi mis en place confrontant les points de vue des principaux bureaux d'études impliqués à l'époque dans la réflexion sur la programmation et sur la coordination des équipements collectifs, à savoir l'APIAUL, la SCOOPER, le CERFI, Quaternaire Éducation, le Groupe de Sociologie Urbaine (GSU), l'Agence Nationale pour le Développement de l'Éducation Permanente (ADEP).

¹⁸⁵ A. Baraton, Y. Charreyre, A. Cotlenko, F. Novati, E. Pierre, *Le Pôle de Rencontre*, janvier 1977, [EPAMARNE -archives G. Machu].

¹⁸⁶ Ibid.

¹⁸⁷ M. Peraldi, *Le Temps des Rites : L'action culturelle en ville nouvelle*, C.E.R.F.I.S.E., pp. 39-40.

¹⁸⁸ Barthez, «À propos des regroupements des supports du centre », in *Programmation du Centre de Quartier des Luzards : Note préparatoire à la Réunion du 31 mars 1976*, Noisiel, le 23 mars 1976, [EPAMARNE - archives G. Machu].

La « *méthodologie de programmation* » du centre, qui fait l'objet d'une réflexion spécifique¹⁸⁹, se veut une structure d'étude ouverte impliquant non seulement la participation de ces bureaux d'études spécialisés mais aussi celle des usagers, des animateurs, du personnel des équipements urbains aussi bien que des représentants des administrations et des associations.

La démarche consiste à alterner des phases de travail isolé des spécialistes et des phases d'études communes. La programmation se déroule ainsi en trois temps :

1. Délimitation des domaines et discussion sur le cadre méthodologique ;
2. Analyse et propositions de regroupement d'unités fonctionnelles à travers l'outil des matrices et mise au point d'une proposition d'organigramme ;
3. Proposition technique des différents regroupements et élaboration du plan-masse.

Plusieurs domaines d'étude spécialisés sont identifiés, revenant aux uns et aux autres, éducation permanente, petite enfance et enfance, adolescence et pré-adolescence, domaine médico-social, loisirs, services administratifs, services collectifs privés et habitat. Par ailleurs les problématiques de regroupement des services vont donner lieu à des travaux collectifs associant les membres des différents bureaux d'étude.

En ce qui concerne la localisation des fonctions, la SCOOPER va pouvoir reprendre le système d'analyse fonctionnelle élaboré au Vaudreuil permettant d'élaborer une organisation spatiale du centre. La décomposition programmatique s'effectue à partir de matrices définissant les critères de regroupement fonctionnel (répulsion, indifférence, proximité, contiguïté) et les critères perceptifs (répulsion, indifférence, même espace urbain, participation visuelle simultanée, intégration). L'identification des nouvelles relations et des sous-ensembles s'effectue en étudiant le nombre et les types de relations entre les différents composants fonctionnels [voir **FIG. 01.3 et 01.4**]. Ces études conduisent enfin à une structure des liaisons identifiant deux pôles de relations : forte proportion de liaisons positives et forte proportion d'absence de liaisons¹⁹⁰. Ces bilans soutiennent l'élaboration d'un organigramme fonctionnel.

Au final, les études initiales des bureaux d'étude permettent d'esquisser en mars 1976 une hypothèse préliminaire de regroupement au niveau du centre de quartier. Le centre inclura non seulement un pôle de rencontre, mais aussi un pôle d'informations, une maison des associations, des équipements de loisirs et quelques commerces.

La complexité du processus de programmation ainsi défini entraîne pour l'EPA un travail difficile de coordination et de pilotage, chaque bureau d'étude travaillant selon ses habitudes et sa spécificité. Cette méthode assez lourde est contestée que ce soit par les urbanistes de l'EPA qui se sentent exclus des études préalables ou par certains membres du GCVN. Est mis en cause la logique consistant à payer pour la programmation d'un centre urbain, une pléthore de sociologues qui entreprennent des études d'ordre pédagogique ou psychosociologique plutôt que des urbanistes mieux à même de répondre aux enjeux opérationnels¹⁹¹.

Comme pour répondre à cette critique et de manière complémentaire au travail de programmation, M. Macary va lancer une consultation d'urbanistes sous la forme d'un concours d'idée. Cette consultation qui sollicite des jeunes praticiens ayant déjà une certaine expérience en ville nouvelle, Ch. De Portzamparc et A. Grumbach ; B. Trilles et D. Montassut ; G. Pencreac'h et Cl. Vasconi¹⁹², infléchit le regard porté sur le rapport entre les équipements et l'espace public. En particulier Cl. Vasconi et Pencreac'h apportent une critique significative de la première génération des équipements intégrés en se fondant sur leur expérience de Cergy-Préfecture. Michel Macary et Monique Sibel vont élaborer le plan-masse du Lizard principalement à partir de leur projet. Car après cette intervention préliminaire, les architectes-urbanistes de l'EPA reprennent les rennes, ne sollicitant à nouveau des architectes-urbanistes extérieurs qu'à la toute fin du processus de conception.

¹⁸⁹ EPAMARNE, *Méthodologie de programmation du centre de quartier 2*, texte dactyl., Noisiel s.d. [EPAMARNE - archives G. Machu].

¹⁹⁰ SCOOPER, *Éléments pour la mise à jour d'une organisation spatiale du centre du Quartier des Luzards*, Rouen, 18 juin 1976, [EPAMARNE - archives G. Machu].

¹⁹¹ J. M. Boyer, op. cit., p. 288-289.

¹⁹² M. Macary, *Note méthodologique concernant les études architecturales d'avant-projet du centre urbain du Lizard*, texte dactyl., EPAMARNE Noisiel, le 19 janvier 1976, [EPAMARNE - archives G. Machu].

Au bout du compte les problèmes de pilotage et de coordination du processus de programmation diminuent la légitimité des conclusions et des choix proposés qui, en outre, se trouvent confrontés aux logiques traditionnelles de financement.

Le processus aura servi tout de même à sensibiliser les acteurs aux questions sociales. Les travaux mettent en évidence « *la double dimension de l'urbanisation : une mise en forme morphologique, et surtout une population différenciée dont les pratiques sociales sont variables et sur lesquelles se répercutent les partis formels avec, en dernière instance, le poids des décisions politiques dans la distribution et la mise en œuvre des services* »¹⁹³.

Illustration de cette sensibilisation, le SCA du Val Maubué va soutenir administrativement la logique de réseau, en passant en 1978 un accord avec la Fédération des MJC de la Région Parisienne pour la définition d'une politique coordonnée d'animation des différentes maisons de quartier et pour le recrutement et l'emploi de tous les directeurs de ces établissements¹⁹⁴.

En outre, les bureaux d'études, qui se sont côtoyés et mélangés dans le processus de programmation du Lizard, ont développé une capacité à travailler ensemble. Au moment où les équipes sociologiques disparaissent dans les autres villes nouvelles, ces bureaux d'étude sont maintenus, renforcés et intégrés au travail quotidien à Marne-la-Vallée.

L'organisation spatiale du réseau

La définition précise du réseau et la délimitation de ses composantes est esquissée pour le Lizard au début de 1977¹⁹⁵. Les notions de tête de réseau, de tête de pont, de relais sont exploitées dans une conception hiérarchisée du réseau qui s'accorde avec les niveaux d'organisation urbaine, voisinage, quartier, centre ville.

La « *tête de réseau* » est, plus ou moins, un équipement important et centralisé tandis que le « *relais* » peut être un équipement normatif de dimension réduite ou un équipement de voisinage.

Les équipements secondaires dont la réalisation simultanée et coordonnée avec les équipements centraux constitue le véritable enjeu novateur du réseau peuvent servir de relais à plusieurs équipements centraux et sont conçus selon deux plans d'animation¹⁹⁶. D'abord comme « *réseau plein* » avec des activités préalablement organisées, puis comme « *réseau vide* », sensé plus dynamique, qui permet aux groupes de définir leurs activités¹⁹⁷.

Plus tardive, la notion de « *tête de pont* » qualifie des équipements conçus comme des annexes aux « *têtes de relais* » sur le terrain¹⁹⁸.

Le réseau des équipements socio-culturels réalisé in fine au Lizard comprend :

- Tête de relais : La Maison Pour Tous du Lizard [voir **FIG. 06.1 et 06.2**];
- Têtes de pont (équipements annexes de la MPT) : La Maison Pour Tous de Deux Parcs [voir **FIG. 06.5 et 06.6**] et la Ludothèque (ancien LCR de l'Allé des Bois)
- 4 LCR associés aux groupes scolaires [voir **Planche 07**] : Bois de la Grange; le Lizard ; Tilleuls; Totems;
- 1 Relais socio-culturel à proximité du groupe scolaire : Allée forestière
- 2 LCR associés aux logements : Square des Trophées; Tour verte¹⁹⁹.

Les niveaux de rayonnement des équipements correspondant à leur emplacement urbain sont au nombre de 4 :

¹⁹³ J. M. Boyer, *op. cit.* p. 289-290.

¹⁹⁴ Fédération Régionale des MJC de la Région Parisienne, Bilan des réflexions et projet pédagogique pour l'année 1979, texte dactyl. [archives EPAMARNE].

¹⁹⁵ EPAMARNE, « *Méthodologie de programmation du centre de quartier 2* », texte dactyl. s.d., [EPAMARNE - archives G. Machu].

¹⁹⁶ A. Baraton, et. al., *op. cit.*

¹⁹⁷ EPAMARNE, « *C.L.A.E., Note sur leur fonctionnement* », texte dactyl., Noisiel, s.d. [EPAMARNE - archives G. Machu].

¹⁹⁸ EPAMARNE, « *Présentation du projet de réseau des équipements culturels et socioculturel du Val Maubué*, Noisiel, le 25 mars 1980, [EPAMARNE - archives G. Machu].

¹⁹⁹ Cette liste reflète les informations trouvées le 20 octobre 2004 sur le site Internet, <http://www.ville-noisiel.fr.vivre/animation/animation11.htm>. Il n'y a aucune référence aux CLAE ou à la MJC de la Ferme du Buisson. Le LCR du square des Trophées est un LCR « sorti d'immeuble », ce qui n'est pas le cas du LCR de la Tour verte.

- A l'échelon supérieur, la tête de ce réseau, la Maison Pour Tous du Lizard, se trouve en plein centre du quartier, à proximité du RER, des autres têtes de relais, des commerces, des bureaux, etc. Le rayonnement de ce regroupement d'équipements et de services est le plus important du quartier.
- A un deuxième échelon, les têtes de ponts sont elles aussi regroupées autour du groupe scolaire de l'Allée des Bois [voir **FIG. 06.6**]. Sur un côté de l'axe piétonnier, sont situés une école primaire et le terrain de sports. Sur l'autre côté sont localisés l'école maternelle, une ludothèque (ancien LCR), une MPT annexe+crèche, des locaux commerciaux et un COSEC.
- À une troisième échelle de rayonnement, le Relais socio-culturel de l'Allée forestière se situe près de la place Pablo Picasso, très loin du centre de quartier mais pas trop loin d'un ensemble de commerces. Au début, on a envisagé un équipement de voisinage important, 420m², localisé au centre de la place²⁰⁰. Ce projet a été finalement rejeté par les résidents des bâtiments entourant la Place elle-même, résidents hostiles à cet emplacement à cause des nuisances de voisinage, des bruits, etc.²⁰¹ Une étude d'emplacements alternatifs conduit finalement les résidents à choisir de localiser le LCR le long de l'Allée Forestière, près de l'école. Le LCR réalisé est plus modeste, mais aujourd'hui, il fait partie d'un regroupement d'équipements de voisinage assez important: le long du côté nord de l'Allée se situent le Groupe scolaire et le Relais socio-culturel. En face de ces deux bâtiments, au côté sud de l'Allée, se trouvent un Conservatoire de musique et un Centre de loisirs.
- Enfin à un dernier niveau d'importance, les autres LCR se trouvent regroupés avec les groupes scolaires en pleine zone de logements. Les LCR des Groupes scolaires du Lizard, des Totems et des Tilleuls ne sont pas trop éloignés du centre du quartier. Mais le LCR de Bois de la Grange, qui a une petite supérette à proximité, semble très coupé des activités du centre, l'avenue Pierre Mendés France formant une véritable frontière. Dans ce sous-quartier isolé, ce LCR, qui donne non seulement sur la place d'accueil que partage l'entrée de l'école au sud, mais aussi sur un jardin que partagent les logements au nord, est actuellement vacant.

La démarche de programmation d'un réseau d'équipements consacre aussi un effort de cohérence pour articuler sur le territoire des collectivités l'ensemble des équipements, y compris ceux déjà programmés ou réalisés, effort de cohérence auquel s'attellent les collectivités.

Ainsi, en 1976, la commune de Noisy-le-Grand lance sa propre réflexion sur un réseau des équipements socio-éducatifs et culturels. Un premier rapport, rendu en mars 1977, définit les conditions d'une complémentarité étroite entre les locaux collectifs résidentiels (LCR) existants ou projetés et les équipements centraux ou de quartier. Les locaux secondaires proposés sont mis en relais avec la Maison de Quartier de Champy ou le Centre d'Animation Culturel projeté à Noisy-Le-Grand²⁰². Un deuxième rapport rendu en 1978, explicite le rôle de la Piazza dans l'animation de ce réseau. Il renforce le parti d'un centre urbain réparti en trois lieux, parti qui intègre aussi le centre ancien de Noisy-le-Grand, affirmant fortement les objectifs d'aménagement déjà établis pour la Piazza²⁰³. Finalement, les nouvelles réflexions servent à ré-encadrer les conditions existantes et les principes déjà décidés pour le Centre Urbain Régional.

De même en 1980, le Val Maubuée finalise sa prise en compte de l'animation pour la totalité du Secteur 2 à partir d'une étude réalisée par la SOREPA. Le réseau est envisagé sur le plan fonctionnel, sur le plan spatial et sur le plan institutionnel. L'étude examine les conditions de gestion des équipements en réseau et fait un bilan des équipements existants, en cours de programmation ou projetés. Il décrit la manière dont un réseau culturel peut fonctionner dans le Secteur 2 à partir des possibilités offertes par la Maison du Temps Libre du quartier de l'Arche Guédon, l'Auditorium du Lizard et (comme hypothèse) une grande salle de spectacle à la ferme du Buisson. Ici, le réseau arrive plus tôt dans le processus et sert à ré-inscrire la réflexion sur les équipements dans une nouvelle logique de développement²⁰⁴.

En ce qui concerne la possibilité d'une coordination inter-secteurs, entre décembre 1979 et septembre 1980, une association et une équipe de préfiguration culturelle s'établissent à Marne-la-Vallée et

²⁰⁰ Voir le dossier [EPAMARNE 206W14] pour les informations portant sur le projet prévu pour la place Pablo Picasso.

²⁰¹ « *Compte rendu de la réunion d'accueil des habitants du quartier Picasso (L2)* », au LCR de l'Herbier, texte dactyl. 4 novembre 1983 [EPAMARNE 772W3].

²⁰² Voir EPAMARNE, *Réseau des équipements socio-éducatifs et culturels*, mars 1977, [EPAMARNE 17W1182] ; et le rapport, « *Réseau des Équipements socio-culturels et socio-éducatifs* », mars 1977, [EPAMARNE 54W1915].

²⁰³ EPAMARNE, « *La Piazza dans l'organisation des réseaux d'équipements collectifs* », texte dactyl., Noisiel, mai 1978, [EPAMARNE 10W1059].

²⁰⁴ EPAMARNE « *Présentation du projet de réseau des équipements culturels et socio-culturels du Val Maubuée* », Noisiel, le 25 mars 1980, [EPAMARNE - archives G. Machu].

entreprennent une réflexion sur l'action culturelle entre les deux secteurs du Val Maubué et de Noisy-le-Grand. Leurs activités les conduisent à explorer l'idée d'un centre d'action culturelle éclaté, idée formalisée en 1981. L'équipement de Noisy-le-Grand est désigné pour accueillir des spectacles (avant-projet de J. Levy en 1983) tandis qu'au Val Maubuée, on envisage la création d'un ensemble d'ateliers de création et d'animation à la Ferme du Buisson²⁰⁵. Devant l'incapacité à réaliser les équipements de la Piazza, la Ferme du Buisson, dans la logique de réseau, se transformera petit à petit en équipement culturel principal qui accueille aujourd'hui les locaux de diffusion et de création, y compris un théâtre national.

L'importance stratégique des relais

L'organisation spatiale du réseau consacre on l'a dit l'importance des petits équipements, en particulier les LCR, comme nouveau point de départ à partir duquel se construit la politique globale d'animation²⁰⁶. La programmation des relais, c'est-à-dire des équipements de voisinage, commence dès 1976. C'est ici que le Lizard se différencie et à se distancier vis-à-vis de l'Arche Guédon. Au lieu de regrouper toutes les activités d'un quartier dans un seul équipement qui peut tenir à l'écart certaines populations, on préfère une variété d'équipements permettant une diversité de points d'entrée, principe fondamental de la réflexion sur l'éducation permanente. Aussi, les équipements de voisinage sont-ils investis d'un rôle très important dans le réseau. Les Bureaux d'études les considèrent comme « *le[s] lieu[x] privilégié[s] où devaient se dérouler un grand nombre d'activités*²⁰⁷. »

Proches de l'habitat, ces équipements ne peuvent cependant pas tout faire. Aussi, le rapport entre les équipements du centre et l'animation de voisinage doit-il rester très lié. En même temps, il faut permettre aux habitants de participer à la définition des activités, ce qui souligne l'importance d'un réseau « vide » permettant de valoriser la diversité des équipements. En général, les Locaux collectifs résidentiels peuvent héberger une gamme d'activités variée comprenant les activités médico-sociales, socio-culturelles, socio-éducatives ainsi que la garde des enfants. B. Ousset nous a rappelé l'importance des LCR à Marne-la-Vallée qui ont permis la mise en place de tout un système de réunions d'accueil : « *c'est ici qu'on a créé le tissu social réellement* »²⁰⁸.

Si la spécificité des équipements de voisinage doit être définie en fonction de l'habitat, de la population, de la localisation, etc., deux échelles de LCR prédominent néanmoins au Lizard.

Le premier type de LCR d'une surface de 80 m², est dispersé dans les zones des habitats collectifs, la plupart du temps sous forme de local en pied d'immeuble²⁰⁹. Il est prévu par ailleurs un deuxième type de LCR de 300 m², « *sorti d'immeuble* ». Celui-ci doit être en mesure « *de créer avec l'école une unité d'animation du quartier* ». Ces unités peuvent être localisées auprès de tous les types d'habitats, surtout les logements collectifs. Les LCR près de zones d'habitat individuel se situent en proximité de terrains de sports et constituent des lieux de loisirs pour les enfants et les promeneurs. Les LCR des habitats éloignés des centres de quartier sont un peu plus grands. En liaison avec les habitats semi-collectifs, les LCR sont associés à l'école et à un gymnase.

Pour ces LCR de 300m² environ, on voit donc que la nécessité du regroupement se fait encore sentir. Dans le quartier du Lizard, le LCR à proximité de l'école et le CLAE sont les deux types d'équipements de voisinage les plus utilisés. Les objectifs et principes d'interaction lié à l'éducation permanente continuent à faire sentir leur présence dans ces dispositifs.

²⁰⁵ Association de Préfiguration Culturelle de Marne-la-Vallée, « *Document d'analyse et d'orientation (Décembre 1979-Septembre 1980) : Centre d'Action Culturelle, Première Proposition d'équipement Pour un centre d'action culturelle éclaté à Marne-la-Vallée* », texte dactyl. Noisiel s.d., [EPAMARNE 10w1016] ; G. Audebert, *Note de Travail*, Noisiel, le 15 septembre 1981, [EPAMARNE 10w1016].

²⁰⁶ « *On a réfléchi en termes de réseau, cela a donné lieu plus tardivement à la publication de documents en réseaux que l'on a fait approuver par les élus qui visaient à définir sur le Val Maubuée la vision interne de réseaux d'équipements, comment ça marchait, comment on articulait le réseau scolaire, le réseau socio-culturel puis le réseau culturel. On avait mis en place une politique des locaux collectifs résidentiels, point de départ pour la vie sociale, si je puis dire, ou de l'animation. Les promoteurs contribuaient au départ par un versement à l'animation de ces locaux collectifs résidentiels. Grâce à cette contribution, on avait mis en place une équipe qui gérait un réseau d'équipements d'abord des LCR, à partir desquels on a mis en place une politique de réseaux de maisons de quartier. Tout cela s'est fait avant la décentralisation* ». B. Ousset, Interview, op. cit., p46.

²⁰⁷ G. Machu, *Programme d'Équipements du Quartier du Lizard : Propositions de regroupement pour les unités de voisinage*, EPAMARNE, 1^{er} juin 1976, p. 3, [EPAMARNE - archives G. Machu].

²⁰⁸ B. Ousset, Interview, op. cit., p46.

²⁰⁹ EPAMARNE, *L.C.R. du Quartier II*, Noisiel, le 7 janvier 1977, [EPAMARNE - archives G. Machu].

La nécessité du regroupement, pôle de rencontre et tête de réseau

Dans la troisième phase de la programmation du centre du Lizard, l'équipe d'EPAMARNE développe la proposition technique des différents programmes.

La notion urbanistique de « pôle de rencontre » mise en avant renvoie moins à un équipement qu'à un espace urbain, « *un espace urbain à localisation centrale dans lequel se trouvent regroupés, sans intégration, un certain nombre des têtes de réseau.* »²¹⁰

Les équipements devant être identifiables comme « têtes », les programmeurs insistent sur le fait que le pôle ne doit surtout pas être perçu comme un équipement intégré. Cependant, des liaisons de proximité ou des liaisons visuelles apparaissent souhaitables pour favoriser le passage entre les équipements. La nécessité, dérivée du principe d'intégration, de regrouper physiquement les équipements et de favoriser les interactions entre ceux-ci perdure.

En 1978, les fonctions du pôle de rencontre incluent : bibliothèque, médiathèque, espace musique, espace théâtral, atelier d'enfants, atelier bricolage, salles de sport, piscine²¹¹.

La répartition spatiale de ces fonctions donne lieu en fait à deux regroupements principaux: un ensemble Maison du Temps Libre+Auditorium+Maison de Musique et un ensemble Gymnase+Piscine.

Ces assemblages à la fois urbains et architecturaux, traités sous forme d'îlots, doivent concilier l'autonomie des équipements et le développement d'une synergie entre les activités. La volonté d'une identité individuelle des éléments dans ces sous-ensembles crée une situation où les problèmes liés au financement peuvent être traités, élément par élément, tranche par tranche, ce qui permet des modulations ou changements de programmes mais aussi de façon plus négative l'abandon pur et simple de certains éléments et la dénaturation des projets.

En ce qui concerne l'îlot sud, un changement significatif a été la transformation de la Maison de Musique en École Nationale de Musique. Même si cela change les rythmes et les usages prévus pour le sous-ensemble, le fonctionnement de chaque élément comme tête de réseau perdure:

- La Maison Pour Tous s'inscrit dans un réseau socio-culturel. Elle inclut : un espace de rencontre et d'accueil, des antennes de services sociaux du quartier, des ateliers.
- L'École de Musique s'inscrit dans un réseau culturel incluant le relais socio-culturel des Trophées et l'antenne de la Ferme du Buisson.
- L'Auditorium s'inscrit dans un réseau de salles de volumes et de spécificités diverses. Il s'agit d'un accueil des manifestations des quartiers organisées par les communes, la SCA, les Maisons Pour Tous, ainsi que des activités d'échelle au Val Maubuée organisées par la coordination de l'animation ou le CAC²¹².

Ces objectifs de regroupement et d'autonomie sont des facteurs importants de la consultation architecturale de novembre 1972 pour l'ensemble Maison du Temps Libre+Auditorium+Maison de Musique. Les projets des trois équipes d'architectes retenues, Orzoni-Simon, Dubois et Buffi, affirment le parti architectural explicité par les programmeurs en donnant une identité propre aux principaux équipements et en respectant l'unité du projet. Le projet de Orzoni-Simon est finalement retenu en 1983 après plusieurs révisions. Il crée un ensemble cohérent en délimitant un espace urbain dans lequel chaque composant est identifiable sans qu'aucun ne domine la composition. En ce qui concerne l'organisation spatiale et le fonctionnement des différentes entités, l'intégration comprise comme possibilité de mutualisation de certains locaux et d'invention de lieux spécifiques est très limitée. Elle perdure néanmoins au niveau du positionnement de l'auditorium, entre l'école de Musique et la Maison pour Tous et dans la répartition des éléments autour d'une cour commune.

En ce qui concerne l'îlot Nord, le service de programmation DSC avait chargé en juillet 1979 Jean-Claude Menighetti de la programmation des équipements sportifs (piscine, gymnase, annexes) de l'îlot nord du centre avec pour objectif de définir un ensemble original comprenant les équipements publics et privés.

²¹⁰ A. Baraton, et. al., *op. cit.*

²¹¹ EPAMARNE, « *Programme des équipements : Centre du Lizard* », texte dactyl., Noisiel 1978, [EPAMARNE 116W9].

²¹² EPAMARNE, *P.C. Dossier I : Général documents - Programme du Pôle de Rencontre Îlot Sud des équipements Publics du centre de Quartier du Lizard : Maison Pour Tous, École de Musique, Auditorium*, texte dactyl., Noisiel 1983, [EPAMARNE 219W47].

Le résultat du travail d'assemblage effectué par le programmeur « historique » des équipements intégrés de Cergy-Pontoise, s'est traduit par l'énoncé d'une « maison du corps et de l'eau » se référant dans sa conception unitaire aux termes romains. A travers cette formulation que nous avons décrite précédemment, on peut constater qu'un autre trait du procédé d'intégration perdue au Lizard, celui de l'invention programmatique.

Malheureusement, le financement pour la piscine, pièce maîtresse du dispositif n'a pu être trouvé parce que, comme nous l'a expliqué G. Machu, celui de la piscine de l'Arche-Guédon avait déjà épuisé tous les crédits disponibles. Au final seul le gymnase a été réalisé, par les architectes Nouvel, Lezenes, et Colombier.

En définitive, même si la rhétorique de la deuxième génération d'équipements collectifs en ville nouvelle s'efforce de s'écarter d'une image dévaluée des équipements intégrés comme équipements lourds ne laissant pas de place à l'expression des différences, l'expérience du Lizard montre que les questionnements et les procédés de programmation attachés à la formule de l'intégration loin de s'arrêter net en ville nouvelle s'articulent avec de nouvelles approches de la question des équipements collectifs.

Cette continuité n'est autre en fait que celle de l'approche sociologique de la question de l'animation et de l'interaction ville-équipement qui trouve dans la programmation du réseau socioculturel du Lizard l'occasion d'affiner ses analyses.

Aujourd'hui on peut constater que ce réseau perdure. Même si un bâtiment a été affecté à des usages différents (le LCR de l'Allée des Bois est maintenant affecté à une Ludothèque qui est une annexe de la MPT du Lizard), même si un autre est vide (le LCR de Bois de la Grange), la plupart des équipements continuent à fonctionner comme équipements socio-culturels.

Il nous reste à examiner maintenant quels phénomènes comparables d'évolution à partir des principes initiaux d'intégration ont pu opérer au niveau des formes urbaines et architecturales

CHAPITRE III

L'INTEGRATION ET L'ARCHITECTURATION DES CENTRES

Autour de la notion d'intégration, plusieurs thématiques spatiales ont été développées en ville nouvelle. Celles-ci recoupent d'autres champs de questionnement tels que celui sur la constitution des centres, celui sur l'architecture scolaire ou celui sur l'architecture urbaine.

La thématique dominante au début des années 70, qui s'articule avec l'objectif d'adaptation aux besoins des utilisateurs et de plein emploi des locaux, est celle de l'espace polyvalent et évolutif, avec ses corollaires, les notions de trame, de modules, de système et de « conception collective »²¹³.

L'autre grand thème, qui nous apparaît aujourd'hui plus riche d'enseignement, est celui des relations équipement collectif / espace public. C'est cette approche que nous nous sommes efforcés d'approfondir.

Trois enjeux principaux peuvent être distingués à ce sujet: le rôle de la formule d'intégration des équipements dans la structuration des centres, l'affrontement entre deux modèles, l'un commercial et l'autre socioculturel dans la production d'un espace public protégé central, et enfin la question de l'expressivité d'une architecture de l'équipement intégré face aux exigences de polyvalence et de banalisation des espaces.

III.1 – L'EQUIPEMENT INTEGRE ET L'ENJEU DU CENTRE

La production de centres urbains, de centres « animés » est devenu dans les années 60 un enjeu majeur de planification urbaine. En réaction aux deux maux principaux identifiés de la banlieue, la dispersion anarchique des activités encouragée par le développement de l'automobile et la réalisation de grands ensembles sous-équipés et mal localisés, il constitue l'objectif explicite de l'aménagement des villes nouvelles.

Cet enjeu du centre se manifeste clairement dans les préconisations de la Commission des villes du VI^{ème} Plan²¹⁴. Il se manifeste aussi dans de nombreuses publications et dans les multiples colloques sur le sujet. On retiendra en particulier le colloque sur les centres urbains organisé par le Bureau des villes nouvelles et le ministère de l'Équipement et du Logement en juillet 1969, le colloque sur les centres et la centralité dans les villes nouvelles organisé à Londres par l'Institut Français du Royaume Uni en 1972, le colloque sur les centres urbains en villes nouvelles organisé par le SGGCVN en 1979 ou plus récemment encore le recueil des travaux du « Groupe de réflexion sur la Centralité » paru en 1996²¹⁵.

La question de la mise en œuvre du centre se manifeste aussi à travers la succession de grands concours d'urbanisme organisés dans les villes nouvelles. Ces grands concours qui sont pour la plupart largement commentés dans *Les Cahiers de l'IAURP* ont vocation à marquer les étapes importantes dans l'évolution des principes d'aménagement des villes nouvelles. Ils manifestent la volonté d'associer étroitement l'évolution des villes nouvelles et l'évolution des théories urbaines et architecturales²¹⁶.

C'est sur la base de ces manifestations, colloques et concours, que nous avons abordé la question de l'articulation entre les différents principes urbanistiques de mise en œuvre des centres et la préconisation de regroupement et d'association des programmes.

²¹³ Voir à ce sujet, J. Belmont in *Pour*, « Des équipements éducatifs et culturels intégrés », n°23/24, octobre 1971 et aussi Pierre Riboulet, (dans le cadre des travaux du « Groupe de réflexion sur les équipements socio-éducatifs » de la mission d'étude de la Ville Nouvelle du Vaudreuil) « Une architecture pour les équipements socio-éducatifs - Liberté de conception et normes obligatoires », séance du 18 septembre 1969. Texte dactyl. [IFA : fond ATM 162 IFA 1540].

²¹⁴ Voir à ce sujet : « Le VI^{ème} Plan et la promotion des centres », extrait du rapport de la Commission des villes sur les orientations souhaitables de la politique urbaine au cours du VI^{ème} Plan (2^e fascicule, propositions détaillées), in *Urbanisme*, n° 120-121, 1970, p132-133.

²¹⁵ « Villes nouvelles, centres nouveaux » Mémoire des travaux du Groupe de Réflexion sur la Centralité – Recueil d'articles. Ed. Association Française des Villes Nouvelles, 1996. [MV 370/11/VN]

²¹⁶ « Les grands concours lancés dans les villes nouvelles sont riches d'enseignements d'une part parce qu'ils permettent de connaître la façon dont a été posé un problème global sur le plan du programme normatif et des orientations qualitatives ce qui est une source de référence pour les aménageurs et les concepteurs, d'autre part par les projets concurrents eux-mêmes qui marquent une étape dans les tendances de l'architecture et de l'urbanisme contemporain », Michel Rousselot in « le concours des Coteaux de Mauboué », *Les Cahiers de l'IAURP*, vol 39, mai 1975.

La notion d'intégration est d'emblée associée à la problématique du centre comme terme antithétique à ceux de zoning et de ségrégation des fonctions dérivés des principes de la Charte d'Athènes et aussi comme terme antithétique au modèle américain de la ville diffuse.

Utilisé très tôt en ville nouvelle, en particulier pour l'aménagement d'Evry, l'intégration a donc d'abord une acceptation urbanistique: « *L'idée dominante était donc de réaliser un centre. Fallait-il un centre intégré ou bien dilué ? Nous avons choisi de faire un centre latin très intégré aux quartiers d'habitation* »²¹⁷.

Entre cette notion urbanistique d'intégration, ce qu'elle recouvre comme principes d'aménagement et la formule de l'équipement intégré, les équipes d'aménageurs des villes nouvelles ont dû opérer un certain nombre d'ajustements et d'interprétations que nous nous proposons d'examiner.

III.1.1 – La place de l'intégration au sein des orientations urbanistiques initiales développées pour les centres des villes nouvelles

La notion d'intégration s'affirme dans une période de crise mais aussi de redécouverte des centres anciens. Le problème du devenir de la concentration d'activité se pose avec force face au développement des moyens de transport et des moyens de télécommunication. En particulier se pose le problème du devenir des fonctions de loisirs en centre ville. Quelle animation peut être maintenue et développée dans le centre en dehors du commerce ?

En regard de ces questionnements, un certain nombre d'éléments récurrents rentrent en ligne de compte dans l'approche de la centralité en ville nouvelle. Ces éléments sont débattus lors du colloque « Centres urbains » de juillet 1969, en particulier au sein du groupe de travail « Cergy-Pontoise », qui examine comme support concret de la réflexion, les principes d'élaboration du centre de cette ville nouvelle, comparé notamment aux principes exploités à Evry.

Le mot clé dominant d' « intégration » tel qu'il apparaît lors du colloque « Centres Urbains » de juillet 1969 intervient à plusieurs niveaux :

- l'intégration du centre commercial au centre urbain
- l'intégration du centre urbain en lui-même qui correspond à un enjeu d'unité par rapport à une simple juxtaposition des fonctions et aussi à un enjeu d'ouverture systématique des équipements sur un espace piéton protégé.
- L'intégration du centre urbain à la ville elle-même pour éviter « *une paupérisation du reste de la ville par rapport au centre urbain* ».

Le propos sur l'intégration s'ordonne en fait suivant trois thématiques principales. La première porte sur la nécessité du regroupement des fonctions et sur la nécessité de la densité, la deuxième porte sur la question de l'évolutivité des centres, la troisième porte enfin sur la hiérarchie et la diversification des centres au sein de la ville nouvelle.

Le regroupement et la densité

Trois arguments principaux sont attachés aux principes de regroupement des fonctions et de traitement d'une densité importante dans les centres des villes nouvelles :

- Face à la logique de développement extensif de la banlieue « à l'américaine » sur la base de deux éléments, le pavillon individuel et la « boîte commerciale », la création des centres en ville nouvelle s'appuie sur **le positionnement de grands équipements structurants** ayant un rôle identitaire et un rôle de pôle de rassemblement très forts dans la ville traditionnelle française à savoir la Préfecture (Cergy, Evry) et l'Université (Cergy, Evry, Saint-Quentin en Yvelines, Marne-la-Vallée...). Quant au centre commercial, sa prise en compte dans la constitution de la centralité est un sujet important que nous abordons dans le chapitre suivant (III.2). Le modèle américain du shopping center, ainsi que la question du développement de la centralité à partir d'initiatives et de capitaux privés sont des thèmes privilégiés de méditation pour les aménageurs des villes nouvelles françaises. Il s'agit

²¹⁷ Texte de Lalande sur la conception d'Evry in Ministère de l'Équipement et du Logement - Direction de l'Aménagement foncier et de l'Urbanisme - Bureau des villes nouvelles, **Colloque « Centres Urbains »**. Texte des conférences et débats. 2-3-4 juillet 1969.

d'échapper au caractère social des grands ensembles pour initier une dynamique d'investissement privé. La question du positionnement du centre commercial, de l'organisation des dessertes et du stationnement, la nécessité d'aller vite pour que le centre commercial s'installe bien en ville nouvelle et non pas à côté sont des données majeures de la constitution des centres de ville nouvelle. L'influence en la matière des théories américaines et de celles en particulier de l'urbaniste et spécialiste des centres commerciaux Victor Gruen sont très fortes, son intervention au colloque de 1969 sur les principes d'urbanisation des villes nouvelles américaines à partir exclusivement de capitaux privés apporte un éclairage nouveau par rapport aux principes d'aménagement découlant de la planification étatique des quartiers de logement social en France²¹⁸.

- La question de la densification du bâti et de la forme urbaine est aussi une donnée permanente. Suivant le modèle des centres anciens européens définis par opposition au modèle américain de la ville diffuse, il s'agit **d'intégrer un habitat au centre** c'est-à-dire d'associer le regroupement des services et des commerces avec un habitat collectif dense en superposant les fonctions, comme le font les immeubles urbains traditionnels avec leur locaux d'activité à rez-de-chaussée. La recherche d'intégration physique des activités dans l'habitat du centre s'applique aussi au centre commercial. Il s'agit de le relier à l'habitat pour palier à la faiblesse de son architecture et aussi pour faire bénéficier à l'ensemble du centre de son pouvoir attractif.
- La question des infrastructures, de l'accessibilité des centres par les transports en commun et par l'automobile (réseau et stationnement) est le corollaire dans la conception des centres de la volonté de regroupement des activités. **La séparation des flux piéton et automobile est un préalable systématique** à la conception des premiers centres en ville nouvelle. Pour les équipes des EPA, le fait de privilégier les liaisons piétonnes pour relier entre eux les équipements correspond au choix « culturel » de la « rue » à l'Européenne par opposition au modèle américain du tout voiture. C'est à partir de cet espace piéton protégé rassembleur que s'affirme la notion d' « espace public » associée à la notion urbanistique d'intégration.

L'intégration comme capacité d'évolution des centres

La question du temps et de l'évolution dans le temps de la ville est une des données qui distingue le plus l'approche des villes nouvelles de celle de la planification des grands ensembles. L'organisation de la centralité, la hiérarchisation des centres mais aussi la conception évolutive d'une structure urbaine et d'une structure du bâti sont étroitement liés à cette prise en compte du facteur temps dans la planification urbaine.

Cette notion d'évolutivité du centre est prise en compte à des degrés divers par les différentes équipes d'aménageurs. Elle est particulièrement argumentée par l'équipe du Vaudreuil qui y apporte une dimension politique et sociale. Contre une conception figée du centre comme recette mêlant suivant un savant dosage, habitat, équipements et commerces, l'équipe du Vaudreuil emmenée par Lacaze défend le principe d'un dispositif moins hiérarchique (entre le centre et la périphérie), moins déterminé et moins localisé : *« Prenez un dosage précis de chaque fonction centrale, ajoutez la quantité nécessaire de places de parking et une desserte en transport en commun, enveloppez le tout dans un plan masse sans oublier de placer soigneusement un « magnet » à chaque bout du grand axe, coulez le tout dans du béton et arrosez un peu de musique douce, de fleurs et de publicité. La centralité ne peut qu'apparaître. Le point faible de cette démarche paraît se trouver dans l'idée que le problème se pose uniquement en terme de combinaisons architecturales ou urbanistiques. Or, de par sa nature même, le centre d'une ville est le lieu privilégié des conflits, des concurrences qui sont la vie de la ville et de la collectivité qui l'habite. La centralité implique une possibilité permanente de modification d'éléments du décor, de création ou d'extension d'activités, l'ensemble échappant de toute évidence à une planification rigoureuse »*²¹⁹.

Cette approche s'appuie principalement sur trois notions :

²¹⁸ Intervention de H. Victor Gruen au colloque « Centres urbains », op. cit.

²¹⁹ J.P. Lacaze, G. Thurnauer, C. Harris, "Recherche et stratégie de mise en oeuvre d'une stratégie de la centralité dans la ville nouvelle du Vaudreuil" in **Colloque sur les centres et la centralité dans les villes nouvelles, Institut Français du Royaume Uni**, Londres, 13-14 octobre 1972.

- la notion de « structure urbaine » comme support de l'évolution du cadre bâti,
- la notion de réseau comme alternative à la concentration des équipements dans un centre unique et comme alternative à une organisation hiérarchique des fonctions entre les quartiers et le centre principal,
- enfin la notion de participation qui implique un processus de production de l'environnement dans lequel la population intervient directement, en particulier dans le processus de localisation et de développement du ou des centres.

Sur le modèle de l'organisation parcellaire de la ville traditionnelle, l'intégration associée à l'évolutivité renvoie donc surtout à une capacité d'accueil d'activités diverses par une structure bâtie. La notion d'intégration est directement associée dans cette optique, comme nous le montrons plus loin, aux notions de sol artificiel, de dalle et de mégastructure.

L'intégration et la diversification des centres

La stratégie de singularisation des centres est au cœur des préoccupations des équipes d'aménagement des villes nouvelles (des neuf villes nouvelles labellisées mais aussi des autres telles que Créteil, La Villeneuve de Grenoble, etc.²²⁰). « *Chaque ville nouvelle est spécifique* » souligne R. Hirsch en préambule de son exposé sur le traitement du centre à Cergy-Pontoise dans le colloque de 1969 sur les centres urbains²²¹.

Cet enjeu de singularisation qui concerne les villes nouvelles entre elles mais aussi les différents centres au sein d'une même ville nouvelle passe d'abord par la quête de nouveaux équipements et par des regroupements « inédits » : il s'agit de « *doter chaque grande masse urbaine d'un centre secondaire qui, conformément à la morphologie du site, en affirme la cohésion et la relative indépendance par rapport à l'ensemble de la ville (et présente par ailleurs de gros avantages pour la stratégie de développement), on a voulu saisir l'occasion d'enrichir et de « personnaliser » certains centres de proximité afin de créer une structure urbaine qui ne soit pas simplement hiérarchique, donc simpliste (Cf. « une ville n'est pas un arbre » de Christopher Alexander)* »²²².

L'alternative pour traiter la centralité principale en ville nouvelle entre un centre dominant ou plusieurs centres, question liée à la précédente (ce choix participe de la spécificité de chaque ville nouvelle) donne lieu à trois approches. La première consiste à favoriser un centre principal unique, un « cœur de ville » (c'est la solution retenue à Evry), la deuxième consiste à planifier deux centres principaux en s'appuyant sur le facteur temps. Le premier centre (centre secondaire) est adapté au démarrage de la ville nouvelle dans son échelle, sa concentration des services, le deuxième centre différé (futur centre principal) est destiné à répondre à la réalité future de la ville nouvelle. Cette approche dédoublée du centre est celle qui a été retenue à Cergy-Pontoise, à St Quentin en Yvelines et aussi à l'Île d'Abeau. La troisième attitude consiste à prôner un polycentrisme plus radical. C'est la position défendue au Vaudreuil avec les notions de réseau et de « nodules » ou à Marne-la-Vallée avec l'organisation linéaire le long du RER en quatre centres de secteurs.

Ce sont donc quatre et non trois niveaux de centralité qui interviennent en ville nouvelle, la notion de centre secondaire ou centre provisoire ou centre de secteur vient s'ajouter à la hiérarchie classique, centre principal ou « régional », centre de quartier et centre de voisinage. Si l'enjeu de concentration et d'intégration des fonctions intervient a priori aux différents niveaux comme ce fut le cas à Evry, que ce soit pour mettre en place d'emblée un centre de la ville très attractif ou pour développer des centres de quartier²²³, c'est autour du niveau intermédiaire de centre secondaire ou de centre de secteur que le

²²⁰ Le numéro 120-121 de la revue **Urbanisme**, déjà cité intitulé « Centres », montre que la question peut être abordée dans d'autres opérations telles que la restructuration d'Argenteuil, la Part-Dieu à Lyon ou encore Rouen Saint-Sever.

²²¹ Ministère de l'Équipement et du Logement - Direction de l'Aménagement foncier et de l'Urbanisme - Bureau des villes nouvelles, **Colloque « Centres Urbains »**. Texte des conférences et débats. 2-3-4 juillet 1969. [Médiathèque du Val de Reuil]

²²² Claude Vignaud (EPIDA), « *Quels centres pour l'Île d'Abeau ?* ». Texte dactylo. mai 1979, p 3. In « **Les Dossiers des Villes Nouvelles. Centres urbains en Villes Nouvelles** ». SGGCVN, 19 juin 1979.

²²³ « *Dans une urbanisation aussi éclatée, composée de surcroît à plus de 50% de maisons individuelles, la notion de « centre » qui avait pu être contestée ailleurs (par exemple dans une expérience aussi intéressante que le Vaudreuil) reprend toute sa signification ici (...). Pour compenser le morcellement du tissu urbain et la faible densité de l'ensemble, on a donc choisi à l'Île d'Abeau de concentrer le plus possible ce que l'on nomme « les équipements » dans les centres* ». Claude Vignaud (EPIDA), texte dactylo, mai 1979, extrait de **Les Dossiers des Villes Nouvelles – Centres Urbains en Villes Nouvelles**, SGGCVN, colloque du 19 juin 1979.

principe apparaît le plus développé associant un enjeu de proximité à l'échelle du quartier et un enjeu d'animation à l'échelle de l'ensemble de la ville nouvelle.

III.1.2 – De l'intégration des fonctions à la notion synthétique de « centre intégré »

Au delà de la volonté de concentrer les services et les activités et de les rattacher à l'habitat, l'utilisation de la notion de « centre intégré » va correspondre à une volonté d'optimiser la répartition des fonctions autour d'un espace extérieur protégé et contrôlé dénommé espace public. Cette notion de « centre intégré » prend valeur de synthèse entre les aspirations urbanistiques et les aspirations d'animation et d'éducation. **Intégration des services et structuration de l'espace public**, tel est l'enjeu.

La démarche correspond initialement à l'application la plus complète de la formule de l'intégration sur le modèle de la Villeneuve de Grenoble. La méthode entraîne l'éclatement des objets-équipements et la recomposition autour des espaces piétons protégés des différents éléments de programmes. La décomposition des programmes s'accorde avec la volonté de traiter un bâti continu et un continuum spatial, elle permet de mieux localiser les activités non seulement entre elles mais aussi par rapport au site en tenant compte de leur potentiel « d'animation » c'est à dire de leur capacité à accueillir et à réunir des populations différentes. C'est un des principaux intérêts de cette méthode: positionner les différents locaux non pas en fonction de leur programme d'origine mais en fonction de critères urbains ou territoriaux et en fonction d'affinités avec d'autres (selon les critères définis pour la localisation des équipements du Vaudreuil : induction, répulsion, attraction – voir **Planche 01**).

La démarche d'optimisation de la localisation des différentes fonctions s'organise en général suivant deux pôles, le pôle urbain, celui de l'espace public animé et le pôle calme de la nature, celui du parc. L'affirmation dans les Villes Nouvelles, à partir de l'expérience de la Villeneuve de Grenoble, du parc urbain comme nouvel équipement à part entière vient enrichir cette problématique de la localisation des fonctions. Les locaux susceptibles d'être fréquentés par plusieurs types de populations sont placés préférentiellement le long des cheminements principaux c'est à dire tournés vers la rue, tandis que les locaux réservés à une utilisation exclusive par un certain type de population sont placés en retrait, tournés vers le parc.

Tout une gradation peut ainsi être mise en place, très bien explicitée dans les schémas de « ventilation » des locaux du centre de Noisy Est et du centre du quartier 5 de Noisiel -futur centre de quartier de l'Arche Guédon- à Marne la vallée [voir **FIG. 13.1 et 13.2**]. Ce sont les locaux « *extraits des programmes traditionnels* » c'est à dire les locaux résultant du processus d'intégration, susceptibles de constituer de nouveaux lieux et de nouveaux services où vont se croiser les populations des différentes institutions concernées qui viennent constituer le cœur de ces nouveaux quartiers. Il en est ainsi de la « maison des Arts ménagers » (future « Maison du temps libre ») préconisée par l'ARESC pour le quartier 5 de Noisiel, nouvelle institution regroupant comme on l'a vu les ateliers d'un CES, d'un CET et d'une MJC²²⁴.

Ce double mouvement d'intégration caractérise les « centres intégrés » tels qu'ils sont mis en œuvre dans plusieurs villes nouvelles (centre de l'Arche-Guédon à Marne-la-Vallée, centre des 7 mares à Saint-Quentin en Yvelines, centre de quartier des Roches et centre de quartier Servenoble à l'Isle-d'Abeau²²⁵ - voir **Planche 13**).

Le dispositif de « centre de voisinage » étudié par l'architecte Gérard Vincent à Saint-Quentin en Yvelines²²⁶, dont le premier opus exemplaire est celui du centre de quartier des 7 mares à Elancourt-Maurepas, comprend bien ces deux temps de l'intégration :

- un regroupement dans des équipements inédits de plusieurs programmes (maison de l'enfance, maison pour tous)
- un regroupement de ces nouveaux équipements autour d'un espace urbain protégé en favorisant l'ouverture et l'expansion de ces équipements sur cet « espace public », que ce

²²⁴ ARESC, « Propositions de programme pour les équipements scolaires, sportifs et socio-culturels du quartier 5 (secteur II) ». Op. cit., p34.

²²⁵ Voir à ce sujet : « *L'Isle d'Abeau Ville Nouvelle, St Bonnet le Lac Consultation d'Urbanisme* », EPIDA, 26 sept. 1974.

²²⁶ Gérard Vincent, *Etude Saint-Quentin*. « 1- création d'un tissu urbain ; 2- repérage des innovations d'équipements collectifs à Saint-Quentin en Yvelines ». 2 fascicules (doc. Provisoire), janvier 1979.

soit au niveau des halls d'accueil, soit au niveau de certains locaux (ouverture des ateliers, du restaurant ou de la salle polyvalente).

Fabriquer un espace public protégé

Tout comme dans le cas de la réalisation de la Galerie de l'Arlequin à Grenoble, la formule du centre intégré devient le vecteur de développement de tout un travail de définition de l'espace piéton. C'est le cas en particulier dans le projet du centre de l'Arche-Guédon ou dans celui du quartier des 7 mares. C'est la constitution de ce savoir-faire que repère Gérard Vincent à Evry puis à St Quentin en Yvelines: « *On voit donc comment la notion de centre de voisinage a reçu différentes acceptions, jusqu'à devenir une somme d'expériences de micro-urbanisme variant la relation des équipements de voisinage aux espaces publics de la simple ouverture à l'éclatement. Ce type de programmation s'est précisé dans le sens d'une prise en compte de l'espace public, de son aménagement de détail et du développement des virtualités ouvertes par l'association de l'espace public et de l'équipement* »²²⁷.

Plus que l'enjeu de gestion collective d'un équipement regroupant et associant plusieurs programmes, ce sont les flux, les déplacements générés par l'éclatement des programmes et leur répartition au sein du centre qui finissent par être surtout valorisés dans l'approche urbaine de l'intégration. Dans cette optique la notion d' « **espace public** » qui s'affirme en ville nouvelle peut recouvrir à la fois l'enjeu de traitement de l'espace extérieur et l'enjeu de traitement des équipements collectifs²²⁸. C'est la conception qui est défendue par l'équipe UCY lors du concours d'Evry I comme nous le verrons plus loin.

Comme le fait remarquer Henri Raymond dans son étude sur les lieux urbains et les équipements socio-culturels, la période 60-70 est marquée par le *prima accordé à la fonction de sociabilité des équipements socio-culturels par rapport aux activités (aux services) qu'ils peuvent abriter*²²⁹.

La quête de la sociabilité, de l'espace public « animé » et du « brassage social » réunit et confronte la pensée moderne sur la complexité de la ville, sur l'urbanité et la doctrine issue de l'éducation populaire du regroupement et de l'ouverture des activités éducatives et culturelles. La conception de l'équipement socio-culturel intégré s'articule avec les tentatives de créer de toutes pièces un espace public « animé », alchimie moderne tentant de remplacer le lent processus des villes anciennes (suivant le principe du « condensateur social »).

Comment accélérer les choses dans les villes nouvelles et créer une situation propice d'emblée, « *comment accélérer et favoriser le processus qui donnera une vie collective, une « culture » propre à cette création qui rompt brutalement avec le lent développement de la ville ?* »²³⁰.

Tel est l'argument central invoqué par l'architecte hollandais Van Klíngeren pour justifier la création de « places de villages couvertes » ou « Agoras » dans les villes nouvelles des nouveaux polders (voir infra.).

La paternité de l'idée d'une structure artificielle, structure hybride, à la fois architecture et support d'un nouvel espace public propice au développement de la sociabilité, une structure communautaire et une structure évolutive pouvant être densifiée, est traditionnellement attribuée en France à Le Corbusier. L'unité radieuse de Marseille avec sa rue intérieure commerçante, son école et son théâtre de plein air en toiture est la référence inaugurale.

L'espace de sociabilité mis en place dans l'unité radieuse ne reprend pas les codes et les hiérarchies du tissu urbain traditionnel. C'est un espace nouveau, en dehors des morphologies traditionnelles, pour lequel la référence aux espaces de la ville traditionnelle (la rue) est du registre de la métaphore. C'est un espace exclusivement piéton et c'est un espace architectural. Il en est finalement de même pour les propositions de centres et de dispositifs propices à l'éclosion d'une vie sociale issus de la contestation par le Team X des conséquences néfastes de la Charte d'Athènes, lesquels font référence à l'animation des villes traditionnelles, aux formes traditionnelles de l'espace public, rues et places sans en reprendre les caractères structurels.

²²⁷ Ibid., p8. Il n'est pas inintéressant de souligner que les premiers centres de voisinage de Saint-Quentin ont été étudiés avec A. Jager de la FFMJC qui s'est illustré dans les années 60 par la promotion d'une architecture de la MJC (il dirigeait le bureau technique de la FFMJC).

²²⁸ Sur la montée en puissance de la notion d'espace public on se référera utilement à Rautenberg Michel et al. « **L'espace public en villes nouvelles – Evolution de la notion d'espaces publics à Villeneuve d'Ascq et Vitrolles, Rives de l'Etang-de-Berre** », Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, Atelier IV, Laboratoire CLERSE/IFRESI, Lille, juin 2004.

²²⁹ Henri Raymond, *Espace urbain et équipements socio-culturels*, op. cit.

²³⁰ *L'action culturelle dans les villes nouvelles - Réflexions préalables à une programmation*. Op. cit., p16.

L'équipe Candilis-Josic-Woods lauréate en 1961 du concours d'extension de la ville de Toulouse (ZUP de Toulouse Le Mirail), avait mis ainsi l'accent sur la nécessité de réhabiliter la rue comme espace principal et central de sociabilité ; une « *rue centre* » reliant entre eux les immeubles collectifs est ainsi proposée comme « *zone de grande concentration d'activité et de densité de la vie collective* »²³¹.

A partir du milieu des années soixante, les opérations d'équipements collectifs vont être étroitement associées à ces dispositifs de rues ou de places idéalisés. L'importance accordée à la définition de l'espace public piéton, extérieur ou couvert, est une donnée centrale des projets, que ce soit à Istres, à la Villeneuve de Grenoble ou dans les projets d'équipements intégrés des Villes Nouvelles. A Grenoble les nouveaux équipements expérimentaux du quartier de l'Arlequin, CES/Maison de quartier et école primaire/Maison de l'enfance sont implantés le long de la «galerie de l'Arlequin», faisant de cette «rue» l'espace communautaire traversant et irriguant les équipements (cette position spécifique de l'équipement s'appréhende tout d'abord au niveau de la coupe. L'équipement est situé à l'interface de la rue intérieure et du parc, en pied des immeubles de logement).

Le rejet systématique de l'automobile en périphérie des opérations²³², la mise à l'écart des voiries de transit est un préalable qui permet de supprimer la limite physique et les effets de seuil entre l'espace public et l'espace intérieur des équipements collectifs. Cette démarche répond à la volonté d'atténuer la barrière psychologique dans l'accès aux institutions culturelles et éducatives et de faire que les activités socioculturelles fassent partie intégrante de l'espace de la vie quotidienne. La méthode de conception globale d'une entité urbaine, un centre, dispersant les établissements traditionnels sur plusieurs lieux contribue à faire disparaître la distinction entre espace public extérieur et espace de circulation intérieure des édifices. Dès lors que les accueils des équipements sont regroupés et banalisés, on peut traiter l'ensemble comme un grand espace public communautaire, un intérieur-extérieur, une grande superstructure «socioculturelle» plus ou moins privative pour les services qui l'entourent²³³.

Le jeu des parcours intérieurs et extérieurs est une constante de ces dispositifs et l'idée qu'on trouve déclinée dans la plupart des opérations regroupant plusieurs programmes est que **les parcours publics traversent les équipements socio-culturels**: « *outre les aspects positifs de l'intégration au niveau des services, un espace «semi-public» est ainsi créé, intégrant espaces intérieurs et espaces extérieurs et permettant au cheminement d'être à la fois un lieu de passage et un lieu d'animation et d'information* »²³⁴.

Ces deux modalités d'interpénétration sont repérées par Gérard Vincent que ce soit à Evry (à propos de la maison de quartier de Courcouronnes)²³⁵ ou à Saint Quentin (à propos de la maison de voisinage de Voisins le Bretonneux), d'une part la prolongation du traitement de l'espace public dans le hall de l'équipement, avec l'utilisation des mêmes matériaux, des mêmes aménagements «urbains», d'autre part la possibilité d'une large ouverture de certains locaux, au premier rang desquels on trouve la salle polyvalente sur l'espace public (principe que l'on retrouve dans l'agora d'Evry, à l'Arche-Guédon – voir **Planche 14**).

L'espace piéton protégé peut prendre plusieurs formes, celle ponctuelle de la halle, celle linéaire de la rue intérieure, celle multidirectionnelle de la nappe. La recherche du continuum spatial telle qu'elle a pu être développée antérieurement dans l'espace du hall/forum des Maisons de la Culture et des MJC peut trouver là sa plus grande amplitude architecturale en devenant la rue intérieure qui irrigue la totalité de l'opération. Ce phénomène d'extension de l'espace du hall/foyer de l'équipement socio-culturel va donner lieu à un travail de diversification et de complexification des parcours.

²³¹ Présentation du concours dans *Techniques et Architecture*, n°2, 22^{ème} série, février 1962.

²³² Le principe de séparation des flux caractéristique de la ville fonctionnelle se double dans les années 70 d'un rejet de l'automobile, objet polluant et encombrant, symbole des excès de la société de consommation et symbole des nuisances que les Villes Nouvelles s'évertuent à combattre.

²³³ Le **centre culturel et sportif du quartier Bellefontaine** à Toulouse Le Mirail dont la conception par l'équipe Candilis-Josic - Woods débute en 1967 est un des premiers projets à exploiter cette interpénétration entre «rue intérieure» et programmes socio-culturels. De façon comparable, l'organisation intérieure du CES/Maison de quartier de la Villeneuve s'inscrit dans le prolongement direct de l'espace de la galerie de l'Arlequin.

²³⁴ « *Dossier d'études préliminaires de la Piazza de Marne-la-Vallée* », mai 1974, in *Piazza - Marne-la-Vallée analyse d'un processus*, op. cit., p89.

²³⁵ Lafrasse P., Vincent G., *Inventaire des équipements de superstructure de compétence locale - Repérage des types d'innovation*. Plan construction. Secrétariat Général du Groupe Central des Villes Nouvelles. Ville Nouvelle d'Evry, septembre 1977 (publiée dans les *Cahiers de l'IAURIF*, vol 52, sept. 1978).

Ainsi dans le centre de quartier de l'Arche-Guédon, on trouve un double système de circulation et une multiplication des possibilités d'accès suivant un principe que l'atelier de Montrouge avait mis en œuvre auparavant dans le CEC de Istres: « *le fait que les bâtiments abritant les différents programmes se rassemblent autour d'une halle couverte et qu'ils viennent s'imbriquer sous elle, a permis de créer des espaces « dedans-dehors » tels que la circulation au niveau 83 ou les espaces sous arcades au niveau 79.50, où l'usager est « en dehors » des équipements tout en étant « au dedans » de l'espace public couvert de la halle. Un autre aspect de notre démarche est de définir un maximum d'espaces publics à l'intérieur des différents programmes des équipements (...)* »²³⁶

Ce principe qui répond aussi à une logique fonctionnelle de desserte indépendante des différentes fonctions encourage les jeux de terrains ou exploite le dénivelé entre l'espace piéton central sur dalle et le terrain naturel, afin de ménager des liaisons de plain-pied, les continuités avec l'espace extérieur pour tous les niveaux et toutes les activités.

On retrouve ce principe très souvent décliné dans les maisons de quartier, notamment celles conçues par Pierre Venencie, la Maison pour Tous du quartier des 7 mares à St Quentin en Yvelines et le projet très similaire de la maison de quartier du quartier des Eguérets à Jouy-le-Moutier. Dans ces deux projets un passage public traversant le bâtiment, deux niveaux d'accès de plain-pied et une toiture terrasse accessible permettent de desservir l'ensemble des services [voir **planche 22**].

Comme dans les MJC et les Maisons de la Culture, **cet espace complexe de déambulation doit donner à voir et encourager la découverte de toutes les activités** (« *un cheminement piétonnier sur lequel les diverses activités s'ouvrent en vitrine* »²³⁷). Ainsi depuis l'espace de la Halle du centre intégré du quartier de l'Arche-Guédon conçue par l'Atelier de Montrouge, des grandes baies vitrées permettent de découvrir l'espace de la piscine et celui du gymnase. Ce même depuis l'allée commerçante du centre des Roches à l'Isle d'Abeau on peut observer en contrebas l'activité du gymnase [voir **FIG. 14.4**].

L'espace piéton couvert doit offrir de plus un potentiel d'extension pour les activités qui sont regroupées autour de lui. Dans le cas de l'Arche-Guédon, les concepteurs ont étudié précisément ces extensions possibles et les ont formalisées dans une série de plans [voir **FIG. 14.1**].

Pour parfaire cette diversification des espaces de déambulation, un travail de définition de « *séquences visuelles* » va être perfectionné s'appliquant à éviter les « temps morts ». Le projet de la Piazza de Marne-la-Vallée distingue ainsi des « *noeuds d'activités, places reliées aux accueils des équipements* », des « *lieux de rencontre, d'échange et d'animation* » et des « *zones calmes et d'isolement* »²³⁸.

Suivant un principe déjà appliqué dans la galerie de l'Arlequin à la Villeneuve de Grenoble découpée en plusieurs sous ensembles, « zones de voisinage » ayant chacune un centre et des « pôles d'attraction » secondaires²³⁹ et à partir des notions psychosociologiques de « pôle », de « tension », de seuil, des « séquences » spatiales sont définies et étudiées avec soin croisant un registre urbain (mobilié urbain) et un registre architectural en tenant compte de l'ensoleillement, des ouvertures visuelles, des opacités. Mais la volonté de matérialiser l'animation sociale par une animation architecturale engendre des espaces aux statuts et aux usages indéfinis ainsi que de multiples recoins. Toute cette rhétorique du parcours piéton va finalement muter en abandonnant progressivement les équipements au profit du seul espace extérieur, « l'espace public » en qui tous les espoirs d'animation seront reportés.

III.1.3 – L'évolution de l'impact de la notion d'intégration à travers la succession des grands concours d'urbanisme lancés en ville nouvelle.

La série des grands concours de la Région Parisienne publiés par l'IAURP commence avec le concours de Villetaneuse, concours sur un territoire extérieur aux villes nouvelles mais inaugural à plus d'un titre (au niveau des principes comme au niveau des acteurs)²⁴⁰, elle se poursuit avec le concours d'Evry I en

²³⁶ « Notice de présentation des équipements sportifs et des équipements socio-culturels ». Atelier de Montrouge Note dactylo., 21 octobre 1974. [IFA, fond Atelier de Montrouge 1621fa1021/1]

²³⁷ Théâtre de la cité - Atelier d'Urbanisme et d'Architecture, op. cit., p 7.

²³⁸ « Dossier d'études préliminaires de la Piazza de Marne-la-Vallée », mai 1974, in **Piazza - Marne-la-Vallée analyse d'un processus**, op. cit., p88.

²³⁹ Voir A. Korganow, Thèse, op. cit.

²⁴⁰ Ministère de l'Education Nationale et District de la Région Parisienne, « Concours d'idée pour l'aménagement de la plaine de Villetaneuse, Deuil-la-Barre, Montmagny comportant un ensemble urbain et universitaire », **Les Cahiers de l'IAURP**, n°21, mai 1966.

1973, le concours des coteaux du Val Maubuée en 1974, le concours des maisons de ville à Jouy le Moutier en 1977 et enfin le concours « cœur de ville » de St Quentin en Yvelines en 1981. Hormis le concours des maisons de ville à Jouy le Moutier, ces concours successifs accordent tous une place importante au traitement des équipements dans l'organisation urbaine. A travers leur énoncé successif peut se lire l'évolution de l'impact du principe d'intégration des équipements.

A ces concours organisés dans les villes nouvelles de la Région Parisienne, il faudrait ajouter les grands concours lancés dans les villes nouvelles de Province tels que le concours du germe de ville au Vaudreuil (programme expérimental de 5000 logements + équipements) lancé en 1971 ou encore la « consultation d'urbanisme pour St Bonnet-le-Lac » lancée à l'Isle-d'Abeau en juillet 1974.

Villetaneuse ou la mise en place du discours urbanistique sur l'intégration

Organisé en mai 1966, conjointement par le ministère de l'Education Nationale et le District de la Région Parisienne, le « concours d'idée pour l'aménagement de la plaine de Villetaneuse, Deuil la Barre et Montmagny comportant un ensemble urbain et universitaire » place d'emblée la question de l'imbrication et de l'utilisation conjointe des équipements scolaires et « civils » comme un des enjeux principaux d'organisation des centres urbains. La place faite à la notion d'intégration est déjà très importante dans le concours de Villetaneuse en 1966, ce qui atteste de la valeur urbanistique de la notion, avant même qu'elle soit mise en valeur dans le domaine de l'action sociale, éducative et culturelle.

La plupart des principes d'organisation urbaine développés dans les villes nouvelles sont déjà présents dans ce concours, que ce soit l'importance structurelle apportée au parc urbain, l'importance des transports en commun, l'organisation des cheminements piéton, l'imbrication des programmes dans le centre ou encore l'importance accordée aux capacités d'évolution et d'extension des aménagements.

La nécessité d'intégrer l'université à la ville, le thème du sol artificiel, de la plate forme mégastructurelle réunissant la ville et l'université tels qu'ils ont pu être formalisés au début des années 60 par les architectes du team X sont mis en avant dès l'énoncé du programme [voir **FIG. 08.1**]. Le « tissu universitaire » est ainsi défini en des termes illustrant un exemple parfait d'énoncé de l'utopie mégastructurelle qui accompagne la notion d'intégration urbaine : « Une plate-forme unique et continue construite par des procédés industriels de préfabrication lourde, couvre la totalité des surfaces affectées à l'enseignement ainsi que la zone centrale. Ce sol artificiel renferme les réseaux, arrivées et départs de fluides, galeries techniques, dépôts, etc.. Le niveau sous cette dalle est affecté à la circulation et au stationnement des voitures. Les bâtiments universitaires proprement dits sont des constructions entièrement préfabriquées et transformables édifiées sur cette plate-forme et susceptibles de suivre des programmes d'utilisation en évolution constante (...)»²⁴¹.

Un certain nombre des participant à ce concours vont participer ultérieurement à l'aventure des villes nouvelles, tel l'ingénieur Jean-Paul Baietto qui fait partie de l'équipe lauréate emmenée par Adrien Fainsilber et qui va intégrer par la suite l'équipe de Marne-la-Vallée ou encore de l'architecte François Raymond qui va intégrer par la suite l'équipe d'Evry. Fait significatif, confirmant l'approche mégastructurelle des enjeux d'intégration et de centralité, c'est l'association architecte-urbaniste et ingénieur qui prédomine dans les équipes primées.

Evry I ou l'apogée de la doctrine sociale de l'intégration en ville nouvelle:

Lancé en 1971, le concours d'Evry I fait une grande place à la question du traitement des équipements publics.

Cet accent mis sur la question des équipements se traduit d'abord par la notion de « concours global » : « il ne portait pas seulement sur la construction de logements et de bureaux mais, mais sur un ensemble urbain intégrant les logements, les commerces et les équipements collectifs (écoles, ensembles sportifs, bureaux, etc.) »²⁴².

Il se traduit ensuite explicitement par la demande de définition d'orientations de recherche concernant les équipements et plus précisément par la recommandation d'exploitation de la formule de l'équipement intégré: « Le règlement demandait une recherche particulière sur la conception et « l'intégration » des équipements publics sous la forme d'ensembles immobiliers uniques insérés dans le tissu urbain »²⁴³. L'approche sociale de l'enjeu d'intégration se traduit aussi par l'exigence de définition d'une politique d'animation au sein des nouveaux quartiers créés.

²⁴¹ **Les Cahiers de l'IAURP**, n°21, op. cit.

²⁴² « Evry I, concours d'aménagement urbain », **Les Cahiers de l'IAURP**, n°31, avril 1973, p14.

²⁴³ **Les Cahiers de l'IAURP**, n°31, p14.

Signe de l'importance accordée aux enjeux administratifs et sociaux de la formule, la concertation mise en avant dans l'organisation du concours (entre le premier degré et le deuxième degré) est tournée vers le dialogue avec les administrations centrales : « *De multiples séances de travail ont eu lieu avec les ministères de tutelle des divers équipements. A cet effet un test volumétrique devait permettre d'expliquer ce que, dans une perspective très réaliste, pourrait être l'intégration des équipements à la vie du quartier et quelles dispositions simples (juxtaposition en particulier) permettraient une gestion traditionnelle de ces équipements en attendant qu'une réforme profonde ne conduise à une « gestion intégrée »* »²⁴⁴.

On retrouvera dans la commission technique du concours traitant spécifiquement de la question des équipements collectifs les noms de Jean Pellerano (secrétaire de la commission interministérielle des équipements intégrés) et de Denise Ragu (Spécialiste de ces questions à l'IAURP).

L'organisation de la trame urbaine préconisée dans le programme du concours doit être structurée par une artère urbaine principale, le Grand Boulevard. Cet axe piéton, « propice à la flânerie » doit être rythmé par des « pôles » regroupant les équipements de quartier. Ces pôles associent de manière duale et similaire à la configuration du centre urbain régional (CUR) d'une part des commerces et de l'autre des centres socioculturels ou socio-éducatifs. Ces derniers correspondent peu ou prou dans leur programme aux Centres Educatif et Culturels expérimentés à Yerres et à Grenoble dont ils reprennent toutes les composantes (collège d'enseignement secondaire, restauration, salle de spectacle, MJC avec ses ateliers,...). La continuité d'animation entre ces pôles est assurée par l'implantation d'équipements secondaires le long du Grand Boulevard, tels que des LCR, des bureaux et des locaux artisanaux. Cette organisation des équipements est étroitement liée à l'organisation des réseaux viaires avec une séparation des flux et l'organisation d'un cheminement piéton continu.

Le rôle structurant et animant de l'équipement collectif par rapport à l'espace urbain est clairement pensé par le programme du concours de manière bipolaire avec côté ville, des centres socio-éducatifs intégrés comme pièces maîtresses des pôles de centralité et côté jardin des parcs, comme éléments répondant aux préoccupations nouvelles d'environnement et comme éléments fédérant tout un ensemble d'équipements secondaires (centres de la petite enfance, gymnases, terrains de sport).

Le centre socio-éducatif côté ville, le parc côté nature s'imposent donc comme les deux formes programmatiques majeures et innovantes de la ville nouvelle, comme les deux « pôles intégrateurs » et c'est du reste ces deux composantes privilégiées que l'on retrouvera dans l'étude de Gérard Vincent et de Paulette Lafrasse sur les équipements de superstructure d'Evry.

Par rapport à ces exigences, les réponses exploitent largement le principe d'interdépendance entre les équipements intégrés et l'espace piétonnier : « *les équipements collectifs et les pôles d'activité doivent être conçus comme le prolongement couvert et clos de l'espace urbain* »²⁴⁵. Trois thématiques principales sont exploitées qui ne sont pas nécessairement toutes compatibles entre elles :

- la décomposition des programmes en fonctions et la réorganisation de ces fonctions le long des espaces piétonniers
- le principe d'une structure évolutive capable d'accueillir dans le temps les différentes activités. Le projet d'UCY nomme cela une « structure d'accueil » longeant l'espace piéton. Le projet d'EUREVRY en fait lui la matrice même de l'espace urbain, défini comme espace capable et comme méga-équipement intégré (la « Mégatrame »).
- Conformément à la demande du programme, la plupart des équipes mettent en avant la possibilité du choix entre un fonctionnement intégré des équipements et un fonctionnement traditionnel. Cette alternative répond aux incertitudes concernant les possibilités de gestion de ces établissements. L'équipe UCY offre sur ce plan la réponse la plus détaillée en concevant une organisation spatiale qui permette trois formes de gestion, gestion séparée des services, gestion « associée » où tous les établissements collaborent pour des services communs et enfin gestion « intégrée » avec une direction générale unique.

L'enjeu explicite et directif d'intégration des équipements conduit les équipes en lice à se munir de spécialistes en la matière. De manière significative, les deux équipes entre lesquelles le choix final a été

²⁴⁴ *Les Cahiers de l'IAURP*, n°31, p19.

²⁴⁵ *Les Cahiers de l'IAURP*, n°31, exposé du projet UCY, p57.

tranché étaient chacune pourvues d'appuis solides dans le domaine de la programmation et dans celui de la coordination des services. Du côté du projet EUREVRY, l'AUA s'est adjoint pour traiter cette question, les services d'une équipe grenobloise, le GAP, Groupe d'Architecture et Pédagogie de Grenoble. Quant à l'équipe lauréate de l'UCY, le soutien est encore plus significatif au point que l'on peut tabler sans risque sur le rôle important de ce soutien dans le succès de l'équipe. Vont ainsi apporter leur concours Jean Ader en tant que pédagogue spécialisé dans la programmation des équipements scolaires et des équipements intégrés, et la SCOOPER pour les études socio-économiques (avec Gérard Héliot). A cela il faut ajouter l'implication de la SCAU dont les membres (Autran, Greber, Macary et Zublena) sont par ailleurs impliqués dans l'aventure de Marne-la-Vallée²⁴⁶. Si l'on tient compte du fait que Gérard Thurnauer était membre du Jury ainsi que Joseph Belmont (qui fait partie à l'époque avec Jean Ader et Pierre Riboulet, comme on l'a vu précédemment, du bureau d'étude l'AREA créé par Paul Chaslin et Augustin Girard) on peut raisonnablement penser que le volet « équipements intégrés » de l'équipe lauréate était particulièrement en phase avec les attentes des demandeurs !

Comme on pouvait s'y attendre, l'équipe du projet UCY est identifiée comme l'équipe accordant le plus d'importance à ces questions non seulement pour la stature de la composante sciences humaines de son équipe mais aussi pour le renversement d'approche de la question de la forme urbaine, pensée non plus à partir du plein c'est-à-dire du logement mais au contraire à partir du vide c'est-à-dire des espaces urbains et des équipements. L'UCY « *déclare s'intéresser avant tout à la sculpture en creux de l'espace de la vie urbaine qu'il nomme « espace public » en donnant à ce terme un sens très large puisque les équipements en font partie intégrante. Ils sont considérés comme le prolongement couvert et clos, à usage plus ou moins spécialisé des espaces publics extérieurs* »²⁴⁷.

Cette puissance de feu de l'équipe UCY se manifeste au niveau de l'organisation urbanistique des équipements, elle se manifeste aussi dans l'architecturation de ces équipements, en particulier dans la définition des espaces scolaires. On retrouve à ce niveau les préconisations de Jean Ader faites pour les équipements du quartier de l'Arlequin à la Villeneuve et pour le CEC d'Istres, en particulier l'organisation du collège en « maisons » qui sont autant d'unités de vie sociale associant aux salles de classes des espaces de lieu de vie (coins réunion, documentation, etc.).

Autour du projet UCY se noue ainsi sur le sujet des équipements intégrés un lien de personnes entre Macary, Ader et Héliot et un lien théorique entre l'expérience du Vaudreuil, celle d'Evry et celle de Marne-la-Vallée. On retrouvera d'ailleurs Ader et la SCOOPER impliqués dans la programmation des équipements à L'Arche-Guédon puis au Lizard. Les graphes et les tableaux à double entrée établis par la SCOOPER pour l'organisation des équipements au Vaudreuil qui sont la signature la plus manifeste de la formule initiale de l'équipement intégré, sont exploités significativement dans le dossier de concours d'UCY pour Evry I comme ils le seront plus tard dans la planification du quartier des Luzards [voir **Planche 01**].

Des concours proches de celui d'Evry, le germe de Ville au Vaudreuil et le centre de ST Bonnet le Lac à l'Isle d'Abeau.

Ces deux concours ambitieux participent d'une démarche similaire à celle d'Evry I, que ce soit dans la définition des objectifs (concours global accordant une grande importance à la définition des équipements, recommandations sur l'intégration des équipements, etc.) ou dans les modalités d'organisation de la consultation (type d'équipes consultées, phases successives et importance des commissions comme vecteur de mobilisation et de confrontation de tous les acteurs engagés dans l'aventure des villes nouvelles).

Lancé en juillet 1974, le concours de St Bonnet est très proche dans sa procédure de celui d'Evry (concours associant concepteurs et promoteurs, organisation en plusieurs phases).

Comme dans les concours précédents, la conception des équipements tient une grande place avec un discours similaire sur l'utilité de leur intégration. Cette conception s'accompagne d'un discours sociologique sur le renouveau de la vie sociale : « *La conception du rôle des équipements passe, pour les concurrents, par la définition du « style de vie » auquel correspondra le type de ville proposé. Imaginant le programme des regroupements éventuels et les liaisons nécessaires pour animer le quartier*

²⁴⁶ M. Macary nous a confirmé dans l'interview qu'il nous a accordé avoir travaillé plus particulièrement dans le cadre du concours sur la question des équipements et il a souligné le lien privilégié noué à l'occasion d'Evry I avec G. Héliot et avec J. Ader.

²⁴⁷ *Les Cahiers de l'IAURP*, n°31, « Analyse comparée des différents projets », p83

de St Bonnet et susciter un déclenchement de systèmes relationnels, les concepteurs devraient se fixer comme objectif l'adaptation des équipements à de nouveaux besoins fonctionnels et la mise en relation de leurs usagers »²⁴⁸.

L'originalité du concours est certainement la désignation du centre ville comme étant l'enjeu principal et la réflexion sur l'organisation des équipements centraux qui l'accompagne. A la suite des expériences de Cergy, d'Evry et de Marne-la-Vallée, la réflexion porte sur la manière de « démarrer » le centre et sur ses possibilités d'évolution ainsi que sur les relations entre ces différentes composantes privées et publiques, en particulier la place faite au commerce.

Le tournant du val Maubuée ou la confrontation entre le discours social de l'intégration et l'évolution du discours architectural et urbain.

L'originalité du concours des coteaux du val Maubuée qui s'est déroulé sur une longue période (de février 1973 à janvier 75) tient d'abord dans son déroulement puisqu'il comprenait plusieurs phases opérant une distinction assez nette entre l'approche architecturale et l'approche urbanistique et qu'il était organisé de manière à permettre l'expression de jeunes architectes. Une première phase portait en effet sur la cellule et l'immeuble (en tant que procédé constructif), une deuxième sur l'organisation générale des quartiers avec leurs équipements, une troisième enfin sur la mise au point définitive des projets avec l'EPAMARNE. Contrairement aux concours d'Evry, du Vaudreuil et de St Bonnet, les équipes appelées à concourir dans un premier temps ne comprennent pas les promoteurs. Ceux-ci sont sollicités dans un second temps.

L'originalité tient aussi dans le caractère directif du concours avec la définition d'un certain nombre d'objectifs auxquels se doivent de répondre les équipes. Parmi ceux-ci l'intégration en tant que remise en cause des principes de séparation des fonctions urbaines figure en bonne place. Le mélange des fonctions urbaines suppose « la flexibilité et la capacité d'évolution des structures construites ». D'autres notions telle que celle de « paysage global » et de « paysage urbain » comme « facteur d'identification et d'appropriation par les habitants » font leur apparition²⁴⁹.

L'énoncé des objectifs sociaux et culturels est finalement assez succinct. Il comporte trois termes, les équipements, la vie du quartier et l'animation du quartier.

L'association des équipements entre eux et vis-à-vis des logements fait partie des recommandations « L'association des équipements entre eux et vis-à-vis des logements (intégration ou juxtaposition) devait être conçue comme un réseau à la taille du quartier, tenant compte des aspects fonctionnels et administratifs, de leur articulation avec les cheminements et de leur fonction d'animation ».

On notera que l'énoncé du concours fait référence à la notion de réseau ainsi qu'à la vie des « groupes sociaux particuliers » qui doivent trouver des équipements adaptés. Sous-jacent, il y a l'idée dérivée des théories du Vaudreuil que l'intégration des équipements n'est qu'une modalité parmi d'autres de l'organisation et de la répartition des équipements dans un quartier ou un secteur urbain.

On notera enfin que la politique d'animation et les moyens que compte y consacrer l'équipe candidate font partie des critères de sélection.

Les directives du programme de la deuxième phase du concours reprennent et détaillent ces objectifs. L'objectif visé est celui « d'une organisation des locaux offrant des possibilités nouvelles de fonctionnement par rapport à un équipement traditionnel. L'accent devait être mis sur les équipements d'animation du quartier, sur les loisirs, sur l'action éducative continue, sur la rencontre favorisant la coordination d'activités menées habituellement en parallèle »²⁵⁰. L'utilisation des différentes formules d'équipements intégrés est explicitement recommandée (CLAE, Centre de l'enfance, CEC et maison de quartier). Les liens avec les espaces naturels et notamment les plans d'eau sont aussi encouragés. Le programme prévoit ainsi la création d'une « maison du bord de l'eau ».

Cet énoncé du concours du val Maubuée s'inscrit donc en droite ligne de celui d'Evry I. S'y manifeste clairement en matière d'équipements l'approche développée par Michel Macary en liaison avec Jean Ader et Gérard Hélot à l'Arche-Guédon puis à Evry I²⁵¹.

Ainsi, la première phase du concours portait en fait non seulement sur la cellule et le procédé constructif de l'immeuble mais aussi sur la conception des équipements scolaires. Implicite dans l'énoncé

²⁴⁸ « L'Isle d'Abeau Ville Nouvelle, St Bonnet le Lac, consultation d'urbanisme » EPIDA 26 sept 1974, chap. 5, « Objectifs Qualitatifs » [MV 2079/11.VN]

²⁴⁹ « le concours des Coteaux de Maubuée », *Les Cahiers de l'IAURP*, vol 39, mai 1975, p8-9.

²⁵⁰ « le concours des Coteaux de Maubuée », *Les Cahiers de l'IAURP*, vol 39, mai 1975, p27.

²⁵¹ Voir en annexe, interview de M. Macary par A. Korganow le 19/03/2004

l'équipement scolaire et l'immeuble de logements sont associés dans une même démarche d'élaboration d'un système constructif : « Il fallait expliquer, à partir d'un procédé constructif, le principe directeur de génération des plans de cellule d'habitat, et des équipements scolaires. Si les procédés étaient différents pour la cellule et les équipements, il était demandé de préciser chacun d'entre eux. S'attachant de plus près à l'organisation des équipements par rapport à l'habitat, les concurrents devaient ensuite éprouver, théorie et graphique à l'appui, le bon fonctionnement et la plasticité de leur procédé constructif appliqué à la liaison logement-équipements »²⁵².

Dès lors rien d'étonnant à ce que les systèmes modulaires et combinatoires plus ou moins proliférants soient prédominants dans les réponses. L'intégration est surtout pensée en terme de rattachement de l'équipement au système générateur des logements plus qu'aux interactions entre équipements. Le discours sur la nécessaire évolutivité dans le temps de l'équipement sert de justification.

Par rapport à ce tableau du concours du Val Maubuée finalement très proche de celui d'Evry I, deux évolutions significatives font néanmoins leur apparition qui marquent le point de départ d'une nouvelle génération d'équipements intégrés en ville nouvelle.

Tout d'abord au niveau de l'énoncé du concours du Val Maubuée, l'évolution la plus significative concerne la conception de la concertation : ce n'est pas ou ce n'est plus la concertation avec les différentes administrations centrales qui est préconisée mais la concertation avec les élus locaux. L'enjeu vis-à-vis des équipements n'est plus la coordination entre administrations mais la compatibilité entre les exigences architecturales et urbaines d'un côté et les exigences de gestion de l'autre.

Plus que dans l'énoncé du concours, c'est en fait dans la singularité de la réponse de quelques équipes, en particulier celle de l'équipe d'Eupalinos Corner, saluée en son temps et largement commentée, que se situe le changement par rapport au concours d'Evry I. La conception de l'intégration associée aux systèmes informels, à la mégastructure, est dénoncée par cette équipe qui prône le recours à des formes urbaines traditionnelles.

L'équipement collectif retrouve dans ces conditions une autonomie et une visibilité. Paradoxalement c'est la seule équipe qui, dans son souci de différencier et de formaliser va proposer un dispositif susceptible d'assurer des liaisons inter-équipements, ce que l'équipe a nommé « la galerie des équipements ». Le projet d'Eupalinos Corner marque de ce point de vue le début d'une période singulière dans la trajectoire de la formule de l'équipement intégré en ville nouvelle qui est celle du détachement par rapport aux formes urbaines modernes de la dalle, de la mégastructure au profit d'une confrontation avec les formes traditionnelles de structuration urbaine, de définition de l'espace public et de l'édifice public.

Le rejet de l'intégration comme notion urbanistique dans le concours du cœur de ville de St Quentin en Yvelines

Que reste-t'il de la notion d'intégration des équipements au moment du concours de St Quentin en 1981?

Un pré-projet initial établi par l'IAURIF donne le ton en promouvant le retour aux formes urbaines traditionnelles suivant un énoncé exemplaire comme avait pu l'être en son temps celui de Villeteuse. Tout y est, retour à la trame urbaine et au découpage parcellaire, exploitation de la notion d'îlot et de la notion de corps de règles déterminant les conditions de constructibilité dans chaque îlot, le marquage du centre par des portes et des fronts urbains : « pourquoi ne pourrait-on pas créer un tissu urbain nouveau en ville nouvelle en reproduisant les processus même qui créés puis fait évoluer tous les tissus urbains depuis leur origine. »²⁵³

L'intégration apparaît ainsi à contrario clairement rejetée car attachée à une conception architecturale et technique de la structure urbaine, la mégastructure, à laquelle s'opposent les logiques de découpage traditionnel de la ville, la parcelle et l'îlot.

L'équipement collectif dans cette organisation urbaine tient une place moindre. Il n'y est même pas fait référence dans le couplet sur le marquage du centre ville. Au contraire l'enjeu de traitement de « l'espace public » tient une place centrale, donnant lieu à une déclinaison détaillée : l'avenue centrale, la place du Carrousel, la Grand'Place, L'esplanade de la Gare, les remparts, etc.

Pourtant le **thème d'une invention programmatique** ne disparaît pas totalement. Comme cela apparaissait déjà pour le concours des coteaux de Maubuée mais de manière encore plus marquée,

²⁵² « le concours des Coteaux de Maubuée », *Les Cahiers de l'IAURP*, vol 39, mai 1975, p13.

²⁵³ EPASQY, « Cœur de ville de St Quentin en Yvelines », *Les cahiers de l'IAURIF*, vol. 64, 1981, p11.

celui-ci se manifeste le plus au niveau des équipements de loisirs en liaison avec les zones naturelles (étang et base de loisirs). C'est dans ce domaine que l'on trouve des regroupements et des assemblages inédits, telle cette maison du corps et de l'eau comparable à celle imaginée à Marne-la-Vallée ou bien encore des Arènes ou un centre de jardinage...

De même la **préconisation de l'implantation d'un édifice public « contribuant à l'image « loisir » du cœur de ville »** reste un enjeu fort du centre, en complément de l'activité commerciale. Elle trouve une résolution dans la proposition d'une des équipes (Cornet-Vernet-Nunez-Yanowski) de réaliser une grande serre tropicale. Le principe de cette serre découle pour partie de la famille des espaces publics couverts de type passage ou forum : comme pour l'Agora d'Evry ou la place des Arts de Cergy, son implantation au centre doit venir en contrepoint du dispositif commercial : *« Cet équipement de loisirs doit venir compléter en première phase les équipements commerciaux de la Grand'Place. Dans cet esprit, le financement dégagé par la mise en promotion du programme immobilier de la Grand'Place permettra l'étude et la réalisation pour une mise en service simultanée de la serre tropicale par l'Etablissement Public »*²⁵⁴.

Mais l'heure est à la rupture et le commentaire rapporté dans les **Cahiers de l'IAURP** sur cette proposition met franchement l'accent sur la parenté de cette proposition avec le type architectural formalisé au XIX^{ème} plus qu'avec les formes d'atrium expérimentées en ville nouvelle : *« L'Etablissement Public d'Aménagement souhaite néanmoins en faire un véritable « jardin d'hiver » autre lieu de la ville et non simplement un atrium regroupant tous les équipements de loisirs »*²⁵⁵.

²⁵⁴ *Les cahiers de l'IAURIF*, vol. 64, 1981, p6.

²⁵⁵ *Les cahiers de l'IAURIF*, vol. 64, 1981, p6.

III.2 – AGORA VERSUS SHOPPING MALL: La conception des équipements intégrés centraux des Villes Nouvelles face aux centres commerciaux

Cette partie de la recherche est consacrée à l'approfondissement des relations entre les équipements intégrés et les centres commerciaux régionaux dans le cadre de la conception des Centres Urbains Régionaux des Villes Nouvelles. Il s'agit en particulier de montrer comment la formalisation des modèles architecturaux des premiers est issue en partie de l'existence au départ d'un modèle correspondant aux derniers.

L'analyse des premières actions de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne pour les questions relatives aux équipements centraux doit nous permettre de comprendre comment ces questions ont été divisées en deux : deux fonctions et deux types d'acteurs. A partir de là nous étudierons plus en détail dans ce chapitre les acteurs qui furent liés à l'équipement commercial afin de comprendre leurs modes d'action, leurs cadres de référence et les modèles dont ils sont porteurs. Ensuite nous reconstituerons l'action de ces acteurs dans la conception des Centres Urbains Régionaux afin de comprendre comment cette action a pu alimenter la conception des équipements intégrés centraux.

III.2.1 - La double orientation de l'IAURP

La question de l'équipement de la région parisienne ne date pas de l'époque de la politique des villes nouvelles mais est au contraire aussi vieille que l'accélération de l'urbanisation de cette dernière à partir du début du siècle.

Dès l'après-guerre première guerre mondiale, alors que la France est en train de passer d'un pays rural à un pays urbain, l'extension de la banlieue parisienne se signale par son caractère désordonné et en particulier son sous-équipement chronique faute de l'existence d'un urbanisme digne de ce nom. L'après seconde guerre mondiale qui voit la naissance d'une véritable politique d'état en matière d'urbanisme avec l'établissement du PADOG pour la Région Parisienne ne parvient pourtant pas à contrôler le développement urbain ni à réduire ce sous-équipement. Lorsqu'une nouvelle équipe se met en place pour faire passer la politique urbanistique à une autre échelle, une question centrale se pose donc, celle de l'équipement.

Equipement commercial et équipement socio-culturel

On peut donc voir la politique de l'IAURP comme une réponse à ce déficit qu'a exacerbé la construction des Grands Ensembles. Qu'est en effet le SDAURP de 1965, sinon la programmation à grande échelle d'un vaste équipement de l'ensemble de la Région Parisienne ? **Mais si dans les objectifs du SDAURP la question des équipements est abordée comme problème principal, elle n'est pas pour autant approfondie :**

« Il indique les éléments majeurs d'équipement qui seront nécessaires pour que ces fonctions [transports, activités, loisirs] soient assurées conformément aux besoins. Mais il ne constitue pas un plan d'équipement, avec ce que cette expression implique d'énumération exhaustive, de chiffrage rigoureux et d'échéancier précis. »²⁵⁶

Au delà de la question des prévisions quantitatives difficiles à définir à l'échéance 2000, ce qui frappe le lecteur du SDAURP est l'absence de réflexion sur la notion d'équipement. Elle semble évidente et ne fait l'objet d'aucune définition, ni développement. C'est à travers des documents annexes et progressivement que la question des équipements doit être précisée. Il ne semble donc pas exister de pensée unifiée à propos de cette question. Au contraire, très tôt on assiste à sa fragmentation entre différents modes d'étude qui va se traduire dans un affrontement des modèles proposés.

²⁵⁶ Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris, Paris, District de la Région de Paris, 1965, p. 37. Néanmoins, un document annexe est prévu. Nommé « Objectifs 1975 », il doit répercuter les besoins de l'époque et les orientations définies dans le SDAURP pour une planification à une échéance courte (dix ans).

Un des premiers documents publiés en matière d'équipement est la «Programmation des Centres Commerciaux Régionaux et Intercommunaux en Région Parisienne»²⁵⁷ qui définit une armature commerciale pour l'ensemble de la Région Parisienne basée sur un modèle particulier d'architecture commerciale, le Centre Commercial traduction littérale du Shopping Center américain, proposé à deux échelles, régionale et intercommunale. Dans ce document, l'équipement commercial est explicitement pensé comme la locomotive indispensable de la restructuration et de l'aménagement de la Région Parisienne : ainsi la plupart de sites d'implantation des Centres d'échelle régionale suivent la structure développée par le SDAURP et en particulier les villes nouvelles programmées : Créteil, Noisy, Cergy, Evry, Trappes, Tigéry-Lieusaint, etc²⁵⁸.

Face à cette prise en compte très tôt de l'équipement commercial dans la mise en place du SDAURP et de la politique des Villes Nouvelles qui lui est attachée, la question de l'équipement en matière socio-culturelle semble plus diffuse. Ainsi, l'IAURP ne produira pas de programmation du même type mais s'attachera plus tard (en 1969) et poussé par le SGGCVN à développer un programme d'étude des exemples d'équipement de ce type en France et en Europe.

Consultants contre missions

Cette différence de régime entre équipement commercial et équipement socio-culturel est renforcée par le mode d'étude et donc les acteurs mobilisés. Ainsi afin de développer des études plus ponctuelles et plus précises devant permettre la mise en œuvre de la programmation en équipements commerciaux de 1965, l'IAURP choisit de faire appel à des consultants américains qui ont été les principaux théoriciens du modèle du Shopping Center dit « de troisième génération »²⁵⁹. Face à ces études externes portant sur l'armature commerciale, c'est en interne que la question de l'équipement socio-culturel sera étudiée avec en particulier comme nous l'avons signalé la mission menée par Denise Ragu et Jacques Lécureuil²⁶⁰.

On voit donc que les réflexions sur deux des éléments principaux de la programmation des Villes Nouvelles sont portées par deux groupes d'acteurs différents. D'un côté on recherche l'efficacité du côté du savoir-faire américain, de l'autre on recherche les démarches expérimentales en orientant son regard sur l'Europe.

La dichotomie entre commerce à l'américaine et socio-culturel à l'europpéenne va se poursuivre et se renforcer lorsque la conception des centres des villes nouvelles entre dans sa phase opérationnelle. Ainsi la conception des centres commerciaux reste confié à des acteurs externes et privés, les promoteurs commerciaux, alors que celle des équipements intégrés est prise en charge par des acteurs publics issus de la structure de l'IAURP, les Missions d'Aménagement puis Etablissement Public d'Aménagement de chaque Ville Nouvelle.

Cette division de la conception des grands équipements centraux entre deux types d'acteurs bien différenciés n'est pas équilibrée, bien au contraire. Tout d'abord, les acteurs externes privés sont dès le départ structurés et formalisés. Les consultants américains sont des entreprises existant depuis le début des années 1950. Les promoteurs commerciaux français se constituent entre le milieu des années 1950 et la fin des années 1960. Les Missions sont par contre peu formalisées et peu structurées au début de la conception des centres des Villes Nouvelles. Surtout, ils sont porteurs de modèles architecturaux dont la formalisation est très différente. D'un côté, avec les consultants et les promoteurs, nous trouvons un modèle de centre commercial très clairement défini dès le départ, celui du shopping center américain. De l'autre, avec les missions, nous trouvons au départ une absence de modèle pour l'équipement intégré central.

²⁵⁷ S. Goldberg & G. Edouard, *Programmation des Centres Commerciaux Régionaux et Intercommunaux en Région Parisienne*, Paris, IAURP, 1965.

²⁵⁸ Il est clair que la question du commerce devient cruciale à cette époque. Les aménageurs voient la mise en place progressive d'équipements commerciaux dans la Région Parisienne leur échapper totalement. On peut citer l'ouverture dès 1963 aux portes du territoire de la Ville Nouvelle d'Evry du premier hypermarché, celui de Sainte Geneviève des Bois, puis l'ouverture en 1965 du premier Centre Commercial Régional, Parly 2. Le fait de faire appel à des spécialistes procède de cette inquiétude, il faut réagir vite et fortement, d'où le souci d'efficacité qui guide les décisions de l'IAURP.

²⁵⁹ Au moment où la formule des centres commerciaux régionaux est importée en France, ceux-ci ont déjà connu outre-Atlantique plusieurs évolutions successives. Le modèle dit de troisième génération comporte deux grands magasins reliés entre eux par un mail fermé dit mall et accompagné d'une architecture luxueuse. Voir à ce sujet, Anne Fournié, *Planification et production des centres commerciaux régionaux en France de 1965 à 1981*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Université Paris XII, 1982, p. 27.

²⁶⁰ Voir supra « Le rôle de l'IAURP ». L'équipement socio-culturel qui reste encore du domaine de l'action publique n'est pas soumis aux mêmes impératifs que l'équipement commercial. D'où une approche plus expérimentale.

Ce déséquilibre à la fois au niveau de la chronologie mais aussi au niveau de la mise en place des acteurs et des modèles en présence conforte notre hypothèse de travail à savoir que la construction d'un modèle pour l'équipement intégré du centre de ville nouvelle a été fortement influencée par le modèle du shopping center.

III.2.2 - Les acteurs de l'urbanisme commercial et leurs modèles

Les acteurs externes de cette petite pièce qu'a pu être la conception des équipements commerciaux des centres urbains régionaux des Villes Nouvelles furent de deux types : les consultants et les promoteurs commerciaux.

Les consultants : le cas Victor Gruen

Pour répondre à la question préoccupante de l'équipement commercial de l'Île de France, très tôt l'IAURP établit un plan des implantations et fait appel à des consultants. Ponctuellement nous trouvons d'abord le cabinet d'étude Larry Smith & Co qui étudie la faisabilité économique de certains centres²⁶¹. Mais le consultant qui a eu un rôle très important dans la conception des centres des villes nouvelles est Victor Gruen, un architecte et urbaniste spécialisé dans la question du commerce²⁶². Il est employé dès 1967 par l'IAURP pour travailler sur les villes nouvelles.

Réformer l'architecture commerciale: le shopping mall

Le modèle du mall n'est pas né en un laps de temps très court mais au contraire est le fruit d'une longue évolution et de la réflexion de nombreux concepteurs. Il est notamment le produit du développement massif de la suburbanisation aux Etats Unis qui aboutie dès le début du siècle à des formes d'architecture commerciale particulières qui se développent le long des axes routiers principaux. Dans l'entre deux guerre, ces centres secondaires commencent à sérieusement concurrencer les centres villes. Du coup les Grands Magasins centraux s'efforcent alors de suivre le mouvement. Ils renforcent considérablement le phénomène de déplacement du commerce vers la périphérie. L'importance de leur image et leur puissance financière permet l'affirmation d'une formalisation plus élaborée de ces shoppings centers périphériques.

Les formes d'architectures commerciales périphériques sont au départ très classiques, il s'agit d'une forme modernisée de la « main street » traditionnelle : des commerces alignés le long de la route avec vitrine. Mais l'augmentation du trafic automobile et la nécessité de parkings remet en cause ces formes. L'idée se développe dès lors de retourner les commerces vers un espace intérieur isolé de la circulation automobile. Cette approche qui est à l'origine du shopping mall est issue de modèles vernaculaires déjà existants mais aussi de recherche menées par certains concepteurs. On le voit, le mall est donc au départ un modèle réformiste. Parmi les différents concepteurs qui développeront ce type de schéma, Victor Gruen se distinguera en particulier²⁶³.

C'est en 1943 que Victor Gruen avec son associé Krummeck formule pour la première fois la figure du mall clôt à l'occasion d'une consultation lancée par la revue Architectural Forum. Il s'agit de réaliser un plan de rénovation urbaine pour la ville de Syracuse qui doivent servir de modèle pour l'après-guerre, Gruen et Krummeck sont chargés de la conception du pôle commercial du centre ville²⁶⁴. D'un côté, dépassant la conception du simple bâtiment, ils proposent de repenser l'ensemble de la hiérarchie commerciale de la ville. D'un autre côté, ils proposent que le bâtiment soit articulé autour d'un espace central, un mall, plus réduit et totalement clôt qui prend la forme d'une rue intérieure. Une innovation notable par rapport aux autres projets de centre commerciaux communautaires de la même période où

²⁶¹ Le cabinet américain possède alors une section française qui répond aux besoins liés au développement de la promotion commerciale alors en plein développement en France. Etudes de Larry Smith & Co : Larry Smith & Co., *Etude d'un centre commercial régional*. Evry, 1968 (3 vol.) et Larry Smith & Co., *Etude d'un centre commercial régional*. Marne-la-Vallée, 1969-1975 (7 vol.).

²⁶² Victor Gruen, né Gruenbaum, est un architecte viennois qui a fuit le nazisme pour s'installer aux USA où il a démarré une nouvelle carrière. Il n'obtiendra sa licence d'exercice que relativement tard, à la fin des années 1940 mais très tôt il s'est spécialisé dans l'architecture commerciale. C'est dans cet branche qu'il obtiendra la reconnaissance qu'il recherche. Sur cette période voir M. Jeffrey Hardwick, *Mall Maker. Victor Gruen, Architect of an American Dream*, Philadelphia (Penn.), University of Pennsylvania Press, 2004, pp. 9-71.

²⁶³ Sur la genèse du Shopping Mall voir Richard Longstreth, *City Center to Regional Mall: Architecture, the automobile and Retailing in Los Angeles, 1920-1950*, Cambridge (Mass.), The MIT Press, 1997.

²⁶⁴ « New Buildings for 194X », *Architectural Forum* n°78, mai 1943, pp. 69-189.

cet espace central est souvent large, paysager et ouvert à l'air libre et qui se rapproche des espaces de circulation traditionnels des grands magasins.²⁶⁵

Par la suite Gruen, suivant l'évolution du commerce aux USA, conçoit de plus en plus de projets de centres commerciaux périphériques. C'est lors d'un projet de ce type, en 1952 dans la banlieue de Houston²⁶⁶, que la figure du mall clôt va faire sa réapparition dans le travail de Gruen. Surtout, c'est à cette occasion que ce dernier rencontre un partenaire important qui va l'aider à théoriser le modèle du shopping mall : Larry Smith, consultant en matière d'étude de marché. Ils ne se quitteront plus devenant rapidement les deux experts les plus connus en matière d'architecture commerciale. A Gruen, la partie architecturale et à Smith la partie économique. L'architecture développée par Gruen devient alors très clairement pensée dès le départ en termes d'efficacité économique, de rentabilité.

Si ce centre commercial n'a jamais été réalisé, deux autres grands centres élaborés par Gruen et Smith vont lui succéder et seront autant de manifestes d'une nouvelle architecture commerciale. Il s'agit d'abord de Northland construit dans la banlieue de Chicago en 1954 puis de Southdale réalisé dans la banlieue de Minneapolis en 1956. Avec ces deux projets, Gruen et Smith développent un travail théorique : mettre au point un modèle architectural pour le centre commercial de banlieue résidentielle (suburbs). Il connaîtront alors une célébrité immédiate.

La planification urbaine : quand le mall remplace la rue

La collaboration Gruen/Larry Smith aboutit à la publication d'un ouvrage en 1960, *Shopping Towns USA*, répertoire des réalisations et projets exemplaires mais aussi théorisation du modèle du *shopping mall* qui sera très vite considéré comme un classique de l'architecture commerciale [voir **Planche 09**]. Le travail théorique de Gruen et Smith est développé tant du point de vue programmatique qu'architectural. Or dans cet ouvrage, on se rend compte que le modèle du *shopping mall* dépasse largement la simple question de l'architecture commerciale. Ainsi peut-on lire dans l'introduction :

« Une bonne planification, néanmoins, développera des attractions supplémentaires pour les consommateurs en rencontrant les autres besoins qui sont inhérents au climat psychologique particulier de la banlieue. En offrant des opportunités de sociabilisation et de récréation dans un environnement piétonnier protégé, en incorporant des équipements civiques et éducatifs, les centres commerciaux peuvent remplir un vide. Ils peuvent procurer le lieu nécessaire et l'opportunité d'une participation à la vie communautaire moderne tels que l'agora de la Grèce Antique, la place du marché médiévale et nos places urbaines l'ont fait dans le passé [...]. Si le centre commercial devient un lieu qui répond non seulement aux nécessités physiques des banlieusards mais qui simultanément sert leurs besoins communautaires au niveau civique, culturel et social, il sera une des plus significatives contributions à l'enrichissement de nos vies. »²⁶⁷

A l'objectif premier de l'espace linéaire fermé et climatisé du *mall* qui est en premier lieu pensé comme une machine à vendre, Gruen et Smith vont ajouter un objectif social et culturel qui, s'il est plus ambitieux, fait de leur modèle un objet plus complexe mais aussi éminemment ambigu. Leur rêve d'un *shopping center* devenu le centre communautaire des nouveaux quartiers périphériques en plein développement, repose sur l'analogie entre le *mall* et la *main street*, cette rue commerçante qui est, dans beaucoup de petites villes américaines, le vrai espace de la sociabilité.

Le *mall* apparaît ainsi comme une figure urbanistique répondant aux transformations de la civilisation contemporaine et en particulier au développement de l'automobile, une figure à même de s'appliquer non seulement en périphérie mais aussi dans la rénovation des centres urbains confrontés au problème de l'automobile²⁶⁸.

Victor Gruen a toujours développé une ambition urbanistique mais désormais cette ambition se nourrit du succès grandissant de la formule du mall en périphérie. L'action de Gruen permettant cet avènement du mall comme figure majeure de centralité urbaine se porte à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, Victor Gruen va tenter d'imposer le *mall* comme solution urbanistique lors de divers projets. On peut citer le projet de reconstruction du centre de Fort Worth au Texas en 1956 qui constituera un des exemples les plus spectaculaires de l'entrée de l'agence de Gruen dans le monde de la planification

²⁶⁵ M. Jeffrey Hardwick, op. cit., pp. 72-90.

²⁶⁶ Il s'agit du Montclair Shopping Center.

²⁶⁷ Victor Gruen & Larry Smith, *Shopping Towns USA. The Planning of Shopping Centers*, New York, Reinhold Publishing Co., 1960, p. 24.

²⁶⁸ On retrouve dans la conclusion de l'ouvrage précité un projet jamais réalisé mais majeur dans l'œuvre de Victor Gruen : la rénovation du centre-ville de Fort Worth proposée en 1956. Il ne s'agit plus ici de réfléchir à un centre communautaire pour les banlieues résidentielles mais à la transformation d'un centre traditionnel en déshérence.

urbaine. Mais il s'agit aussi de projets de *shopping malls* urbains comme « Midtown Plaza » à Rochester dans l'Etat de New York en 1958. Au début des années 1960, il proposera pour l'aménagement de Welfare Island à New York la construction d'un immense *mall* clôté pourvu d'un système de transport interne. Tous ces projets non réalisés ont comme particularité de présenter différentes variations sur le thème du mall en ville : la rue-mall avec Fort Worth, le shopping mall urbain avec Rochester ou le mall-infrastructure de Welfare Island²⁶⁹.

Ensuite avec les années 1960, une conjoncture nouvelle se développe aux Etats Unis. L'activité immobilière connaît aux Etats Unis une croissance soutenue qui permet à certaines sociétés de se lancer dans la réalisation de villes nouvelles entières. Face aux limitations imposées par un marché de la rénovation urbaine assez contrôlée, le développement de ce nouveau marché urbanistique « privé », qui restera néanmoins limité, va rencontrer l'ambition théorique mêlée d'un pragmatisme économique sans faille de l'agence Victor Gruen International. Celle-ci s'impose comme un des acteurs majeurs dans la scène urbanistique américaine en concevant à la réalisation une villes en Californie aussitôt célébrée comme un modèle, Valencia dans Orange County²⁷⁰. Dans cette ville nouvelle, nous retrouvons un centre-ville concentrant commerces et équipements articulés autour d'une espace piétonnier qui a toutes les caractéristiques du *mall*²⁷¹.

Enfin, en complément de cette activité urbanistique qui reste néanmoins limitée, Victor Gruen développe une activité théorique tentant d'imposer le *mall* comme outil urbanistique. Déjà l'ouvrage *Shopping Towns USA* se termine sur une ambition clairement affichée dans le titre du chapitre de conclusion qui présente les projets de Fort Worth et de Rochester : « *influence du concept de planification des centres commerciaux dans d'autres terrains et dans les centres villes.* »²⁷² Cette ambition se porte à une autre échelle avec la publication en 1964 d'un autre ouvrage dans lequel il développe sa réflexion urbanistique, *Heart of Our Cities*. Victor Gruen établit alors un lien direct entre les possibilités qu'offrent la formule du *mall* et les nécessités d'une rénovation des centres de nombreuses villes. L'ouvrage développe l'idée d'une piétonisation généralisée des centres villes afin de retrouver l'urbanité perdue. Cette piétonisation doit permettre d'éloigner la voiture et de faire des rues et places débarrassées du trafic des espaces recevant un traitement particulier, un traitement paysager. Sans que cela soit explicitement présenté comme tel, le *mall*, espace linéaire piéton et paysager, apparaît comme la référence constante. Ainsi Gruen propose-t-il une véritable « *mallsation* » des centres anciens pour les sauver et une conception des centres des villes nouvelles sur ce même modèle. Le *mall* apparaît ainsi comme le modèle urbanistique nouveau correspondant à la société de consommation des années 1960.

Comme nous le voyons, Victor Gruen et Larry Smith s'affirment dans les années 1960 non seulement comme des théoriciens de l'architecture commerciale qui ont affiné considérablement le modèle du shopping center mais aussi comme des acteurs ayant une grande expérience dans la réalisation de villes nouvelles. C'est à ce double titre que leur nom apparaît dans les études de cas concernant la question du commerce et l'urbanisme et les villes nouvelles aux Etats Unis publiées dans cahiers de l'IAURP²⁷³.

Les deux modèles opposés de promotion commerciale française: hypermarché avec galerie marchande contre centre commercial régional (CCR)

Parallèlement à la montée en puissance de Victor Gruen et du modèle du *mall* dans les années 1960, de nouveaux acteurs apparaissent au sein du monde de l'urbanisme français : les promoteurs commerciaux. Ces acteurs sont issus de ce que René Péron identifie comme la « *seconde modernisation du commerce français* »²⁷⁴. Cette modernisation est marquée par le retournement complet

²⁶⁹ Dans ce dernier cas, comme le fait remarquer Reyner Banham, nous ne sommes pas loin de la figure de la mégastucture. Voir Reyner Banham, *Megastructures. Urban Futures of the Recent Past*, Londres, Thames and Hudson, 1976, p. 42 & pp. 74-76.

²⁷⁰ Pour une présentation de Valencia par son concepteur, voir Victor Gruen, *Centers for the Urban Environment. Survival of the Cities*, New York, Van Nostrand Reinhold, 1973, pp. 112-113.

²⁷¹ Larry Smith & Co participe aussi à l'aventure de ces villes nouvelles privées aux Etats Unis. La *firm* développe des études de faisabilité pour la réalisation de Redwood Shores dans la baie de San Francisco.

²⁷² Victor Gruen & Larry Smith, op. cit., pp. 265-273.

²⁷³ Voir « Centre commercial périphérique aux USA : un exemple, Northland (Michigan) », *Cahiers de l'IAURP* vol. 10, 1968 et la présentation de Valencia et de Redwood Shores dans « Urbanisme aux USA : Planification régionale des métropoles, villes nouvelles, aménagement et rénovation des villes », *Cahiers de l'IAURP* vol. 15, 1969.

²⁷⁴ Sur la modernisation du commerce en France voir René Péron, *La Fin des vitrines. Des temples de la consommation aux usines à vendre*, Cachan, Editions de l'ENS – Cachan, 1993.

en l'espace de deux ans de la politique d'aménagement commerciale menée par l'Etat, au moment du passage du IV^{ème} au V^{ème} plan. En 1963, on considère encore que l'évolution « à l'américaine » du commerce ne concernera la France que dans un avenir très lointain et que la création de centres commerciaux doit obéir à une certaine planification et en conséquence doit entraîner le respect de normes et une restriction du droit d'établissement. En 1965, les commissions du V^{ème} estiment au contraire que « *les solutions dites à l'américaines peuvent donc être maintenant préconisées* ». De même est rejetée l'« inspiration dirigiste » de l'urbanisme : « *on ferait erreur en révoquant la liberté d'établissement ou en imposant a priori une localisation.* » On peut même lire que « *l'animation des villes nouvelles par le commerce a été fortement exagérée. En effet le commerce a essentiellement une vocation économique* »²⁷⁵. Le commerce est désormais affranchi des contraintes de la planification urbaine, ce qui va compliquer singulièrement la tâche des aménageurs des villes nouvelles.

En France, le mouvement de modernisation du commerce loin d'être univoque a emprunté deux voies différentes qui sont entrées en concurrence et c'est cette concurrence qui va permettre en grande partie la dynamique complexe qui a alimenté le développement des Centres Urbains Régionaux en Ville Nouvelle.

A partir du retour en 1953 de la libre concurrence, la seconde modernisation va s'appuyer sur la vague du « discount » expérimentée à petite échelle par divers indépendants et notamment le premier d'entre eux, Edouard Leclerc. Le phénomène passe à une autre échelle avec Fournier et Defforey qui ouvrent la première grande surface en 1963 à Sainte Geneviève-des-Bois sous l'enseigne Carrefour. Cette formule privilégiant le « tout sous un même toit » couplée au développement de grandes sociétés assurant la distribution est typiquement française, c'est la naissance du modèle de l'hypermarché. Si l'influence du *shopping center* américain est présente dans la mise en place de ce nouveau modèle, elle est limitée à l'échelle et à l'ancrage périphérique du dispositif²⁷⁶.

Par contre le modèle du shopping center est plus directement importé en France par d'autres acteurs, les sociétés de promotion commerciale. Ces sociétés sont issues du développement de l'intérêt des grands groupes financiers pour le secteur de l'immobilier. Ces grands groupes assurent au départ le financement des premiers supermarchés de grande taille puis des hypermarchés à travers des sociétés civiles immobilières²⁷⁷. Mais surtout, ils vont chercher à entrer plus directement dans le marché de l'immobilier commercial en créant des filières spécialisées dans la promotion commerciale. Ces filières intéressées à des opérations plus coûteuses mais générant potentiellement plus de profit sont attachées à un modèle commercial élitiste. Elles ne tentent pas de développer dans un premier temps un modèle propre mais s'efforcent d'importer en France le modèle américain du *shopping center* et plus particulièrement du *Regional Shopping Center*, traduit directement par l'appellation de « Centre Commercial Régional » (CCR) et qui correspond aux USA à la troisième génération du genre²⁷⁸.

Nous le voyons, à la différence de la formule de l'hypermarché, la formule du CCR n'est pas autochtone mais importée, elle ne s'appuie pas sur l'évolution de la consommation mais sur l'évolution du capitalisme financier en fonction de la législation nationale. Il s'agit d'un modèle théorique appliqué d'en haut alors que l'hypermarché est un modèle qui est issu des pratiques des distributeurs plus proche du marché du commerce de détail.

Inévitablement les deux formules finissent par entrer en concurrence. Du coup, les sociétés de distribution vont chercher à intégrer la formule du CCR en se substituant à un des Grands Magasins comme « locomotive » ou « magnet ». Mais le mariage n'est pas évident. L'image véhiculée par les hypermarchés s'oppose à l'image luxueuse que se doit de développer le CCR. Cette différence d'image qui les rend difficilement compatibles correspond à deux modèles économiques tout aussi opposés. Le

²⁷⁵ Cette différence est liée en particulier à la présence à la tête du groupe « 3 » rédigeant le V^{ème} Plan (« urbanisme commercial, commerce rural, centre commerciaux de gros ») de M. Fournier fondateur et président de Carrefour.

²⁷⁶ Sur la naissance de l'hypermarché comme type architectural voir Solange Jungers, *L'Architecture des hypermarchés en Région Parisienne, 1961-2000*, Thèse de doctorat, Université Paris 1, 2002 et Solange Jungers, « L'invention de l'hypermarché » in G. Monnier & R. Klein, *Les années ZUP, architectures de la croissance, 1960-1973*, Paris, Picard, 2002, pp. 155-167.

²⁷⁷ Sur la description de la naissance et du développement du système de promotion des centres commerciaux voir Anne Fournié, op. cit., pp. 54-82.

²⁷⁸ Ainsi exige-t-il la présence de grands magasins. En effet dans les grands shopping center américains cette image de luxe s'appuie essentiellement sur la présence de grandes enseignes prestigieuses, deux au minimum, fortement ancrées dans l'inconscient collectif qui sont censées attirer par leur réputation, le consommateur dans le *mall* et profiter aux nouvelles enseignes qui sont spécialisées dans ce types de centre. On nomme ces enseignes prestigieuses, les locomotives (*magnets* en anglais), et ce sont normalement des grands magasins qui furent à l'origine présents dans les centres villes (Sears, Macy's, etc.).

but de l'hypermarché est une rentabilité maximum par la réduction des coûts, il s'agit donc d'un modèle dont la réalisation suppose une dépense minimale en aménagement architectural. Tout au contraire, le modèle du CCR mise sur la qualité, la richesse et la densité des services offerts pour attirer le chaland. Il impose donc un lourd investissement en matière d'aménagement architectural. Hypermarché et CCR s'opposent donc mutuellement et la doctrine des sociétés de promotion commerciale jusqu'à la fin des années 1960 fut très claire : pas question d'intégrer des hypermarchés dans leurs centres commerciaux.

Les sociétés de distribution ont donc dû bâtir un modèle alternatif au CCR autour du seul hypermarché, un autre type de centre commercial. Par tâtonnements successifs, en empruntant à la formule du CCR le mall commerçant mais en le reconfigurant, elles mettent peu à peu en place un ensemble dont l'efficacité contribua au succès de la formule de l'hypermarché. Au magasin hégémonique est ajoutée une succession de boutiques correspondant à la même clientèle mais offrant des services complémentaires. Ainsi naît l'hypermarché - galerie marchande qui se positionne comme une version moins prestigieuse mais beaucoup plus rentable du centre commercial. Afin de réaliser ce type d'opération, les sociétés de distribution vont se transformer en promoteurs-distributeurs éliminant par la même occasion un intermédiaire supplémentaire –le promoteur commercial- fidèle à la doctrine du minimum d'intermédiaire. Le système législatif développé afin de permettre l'investissement des capitaux financiers dans le domaine de l'immobilier et la naissance de professionnels spécialisés a aussi servi au développement des filières promotion des sociétés de distribution contribuant grandement à augmenter leur puissance naissante, bref à renforcer le concurrent principal des sociétés de promotion commerciale.

L'alliance des promoteurs de CCR avec les planificateurs des villes nouvelles

Les premières implantations de centres commerciaux régionaux en Ile de France vont d'abord se faire contre le plan d'aménagement commercial de l'IAURP. Les logiques qui motivent la stratégie des promoteurs commerciaux et celle des planificateurs s'opposent. Si ces derniers cherchent à rééquilibrer le développement de la région parisienne et en particulier son équipement commercial, au contraire les premiers suivent et renforcent les phénomènes de concentration et les déséquilibres induits par l'urbanisation « spontanée ». Le promoteur commercial se tourne vers les bassins de populations les plus solvables et les plus importantes. Symboliquement, le premier CCR, Parly 2, s'implante à l'ouest de Paris alors que les premières implantations proposées par le plan de l'IAURP devaient combler les manques de la banlieue Est moins riche et moins peuplée.

Mais si dans un premier temps la stratégie suivie par la promotion commerciale est de s'opposer au plan de l'IAURP et donc de refuser la collaboration avec les aménageurs des villes nouvelles, l'évolution rapide du contexte dans lequel évoluent ces sociétés va transformer très vite leurs positions. En fait, en une décennie, le marché de la promotion commerciale va se trouver considérablement réduit. Deux raisons principales expliquent cette évolution :

- Tout d'abord le modèle du CCR s'avère inadapté au marché français. Dans sa configuration américaine, ce modèle nécessite une forte densité de population à proximité. Or le développement de l'urbanisation en périphérie de Paris ne se fait pas sur le modèle des *suburbs* américains, il est beaucoup plus lâche. De plus l'image de luxe qui est sensée faire la force des CCR doit être assurée par la présence des Grands Magasins. Les tentatives limitées d'implantation de ces derniers en périphérie des grandes villes en général et de Paris en particulier vont s'avérer des échecs cinglants. Manquant de liquidités pour engager un développement important, démarrant tardivement cette politique et concurrencés durement par les hypermarchés, les Grands Magasins deviennent de plus en plus exigeant sur la sécurité des opérations avant de jeter l'éponge et de se retirer de la périphérie pour se recentrer sur les centres-villes.
- La deuxième raison est la concurrence du modèle de l'hypermarché avec galerie commerçante qui s'est avéré dans de très nombreux cas une solution beaucoup plus intéressante. Rentable très rapidement, il ne nécessite pas une population dense et riche. Mis en œuvre par les sociétés de distribution elles-mêmes, il ne nécessite pas de montage complexe avec des partenaires susceptibles de devenir difficiles. Bien que le CCR et l'hypermarché s'adressent en partie à des populations différentes, une grosse part des clients visés sont les mêmes et ils entrent nécessairement en concurrence sur de nombreux terrains. Tant que les terrains sont onéreux et donc justifient la formule du CCR, cette

dernière n'est pas en danger mais lorsque les deux modèles sont en concurrence pour les mêmes terrains, alors le CCR est forcément perdant. Or les terrains réservés à la formule du CCR s'épuisent très rapidement. Une réorientation de la politique de la promotion commerciale va s'avérer vite nécessaire.

C'est ainsi que la promotion commerciale va rapidement en France suivre un chemin particulier : après les premières implantations sauvages, toutes les sociétés de ce secteurs vont chercher à se rapprocher des aménageurs publics. Car en effet, ce sont sur les terrains qui doivent faire l'objet d'opérations d'aménagement que le modèle du CCR peut être rentabilisé et que le savoir-faire des promoteurs peut opérer. Entraînant des coûts important qu'aucun promoteur-distributeur n'est capable d'assumer, ces opérations de grande envergure promettent une clientèle future d'une densité inégalable ailleurs en banlieue et potentiellement d'un niveau de vie assez élevé.

Cette dynamique fut encouragée par les aménageurs eux-mêmes. Ces derniers suivent alors un double objectif. Il s'agit en premier lieu de donner le plus rapidement possible vie aux centres-villes planifiés et conformément à l'idée que l'animation vient essentiellement du commerce, cela suppose d'ouvrir dès que possible le CCR programmé en cœur de ville. Mais il s'agit aussi de polariser la population sur la ville nouvelle, rôle que seul le CCR est en mesure d'assurer. Le développement rapide des hypermarchés en périphérie de Paris met en danger cette dynamique quelque peu fragile. Un consensus se présente donc de lui-même : « tous contre l'hypermarché » !

La tendance générale présentée ci-dessus n'aboutit pas à la même stratégie pour chaque société de promotion commerciale. En raison de leur histoire propre ces dernières furent parfois en contradiction les unes avec les autres. Nous ne présenterons ici brièvement que les trois sociétés qui ont été impliquées dans la réalisation des Centres Commerciaux prévus à Cergy, Evry et Noisy-le-Grand.

La conversion de la Société des Centres Commerciaux

La Société des Centres Commerciaux est depuis les débuts de la promotion commerciale en France un acteur majeur de cette activité. Cette place tient à un double facteur. Tout d'abord, elle dispose d'une base très solide et très bien implantée en France en étant une filiale de la Société de Gestion Immobilière et Mobilière de Balkany, société fondée en 1920. Mais aussi, elle possède un savoir-faire particulier en la personne de son directeur Jean-Louis Solal. Durant ses études universitaires aux USA de 1946 à 1954, celui-ci est rentré en contact avec Victor Gruen et il fut aussi le premier français à avoir intégré, en 1960, le Conseil International des Centres Commerciaux (ICSC).

L'implantation des premiers centres commerciaux de la SCC à partir de 1962²⁷⁹ se fait d'une manière complètement sauvage. Elle ne fait l'objet d'aucune concertation avec les aménageurs. Bien au contraire, Jean Louis Solal affirme que le commerce n'a que faire de l'aménagement. C'est ainsi qu'aucun des nouveaux centres commerciaux développés par la SCC ne s'inscrit dans le plan d'aménagement commercial de la Région Parisienne de l'IAURP publié en 1965. Solal ne compte que sur une stratégie opportuniste en matière d'implantation et sur la force du modèle du shopping center à l'américaine pour faire fructifier les activités de la SCC²⁸⁰.

Cependant dès le départ, Solal va rencontrer les difficultés majeures qui vont montrer les limites de ce modèle en France et l'obliger à évoluer. Le modèle du shopping center est une formule luxueuse de centre commercial et Solal tient à conserver cette image à ses réalisations, il est donc nécessaire pour la SCC d'attirer les Grands Magasins. De plus Solal cherche à conserver l'entière maîtrise de la gestion des centres commerciaux après leur livraison. Il s'agit pour lui d'avoir les mains libres pour pérenniser cette image de luxe en dépit des aléas de l'évolution économique. Or dès l'opération de Parly 2, il rencontre de grandes difficultés pour atteindre ces deux objectifs.

Mais l'élément qui va de plus en plus limiter les ambitions de la SCC est sa stratégie d'implantation sauvage. Rapidement, Solal va toucher aux limites de cette dernière en raison du développement du modèle concurrent de l'hypermarché par les sociétés de distribution. A cause de ce concurrent, dont le montage est plus simple et donc plus rapide, les emplacements rentables se raréfient très vite. Un tournant aurait pu être la recherche d'un compromis entre le modèle du shopping center et celui de l'hypermarché par la SCC, mais Jean-Louis Solal persiste dans le rejet de la formule inventée par les

²⁷⁹ Le premier centre commercial réalisé par le groupe de Balkany est celui d'Elysée 2. Livré en 1962, il est de taille modeste et est lié à une opération de logements. Après ce premier test concluant, le groupe décide de passer à la vitesse supérieure en réalisant le centre de Parly 2 dont la conception débute en 1965 qui va devenir une référence en matière de promotion commerciale en France. Après la livraison de Parly 2 en 1969, deux autres centres commerciaux sur le même modèle vont être construits dans la banlieue parisienne : Velizy 2 livré en 1972 et Rosny 2 livré en 1973.

²⁸⁰ Voir « Interview de Jean-Louis Solal », *Point de vente* n°91, décembre 1970.

sociétés de distribution et dans l'idée d'une promotion commerciale ne se penchant que sur des opérations très importantes, complexes et luxueuses. Comment la SCC peut elle dépasser dans ce cas les limites qu'elle rencontre ? Tout simplement en renonçant à une des options choisies dans le passé : tourner le dos aux planificateurs.

Ce choix apparaît comme une évidence pour répondre aux exigences du modèle du shopping center qui a besoin d'emplacements très rentables et permettant une promotion complexe. Ce changement de stratégie n'entraîne pas au premier abord un changement d'attitude fondamental de la part de la SCC. C'est ainsi que lorsque la SCC participe à l'appel d'offre pour le centre commercial régional du centre urbain de la Ville Nouvelle de Cergy Pontoise, elle se présente comme l'expert par excellence de la formule du shopping center et tente d'imposer son modèle sans écouter les demandes des aménageurs de l'EPA. Solal est sûr de sa victoire, n'a-t-il pas bâti déjà de nombreux centres commerciaux enviés et célébrés par tous ? De plus, il sait qu'un des principaux soucis de la part des aménageurs est l'efficacité du centre afin de donner le plus rapidement vie et attractivité au centre de la Ville Nouvelle et stopper l'étalement urbain de la banlieue parisienne.

Mais Solal, comme il l'avouera plus tard, va tomber de haut. A l'expérience incontestée de sa société va être préférée la politique de négociation avec les aménageurs de la toute nouvelle SERETE – Aménagement. Un emplacement de première importance vient d'échapper à la SCC qui se trouve alors au pied du mur : devant la raréfaction des emplacements seul un changement complet de stratégie est possible. La réaction de Solal ne se fait pas attendre et c'est une véritable volte-face : dénonciation des implantations sauvages, plaidoirie pour la négociation avec les aménageurs²⁸¹.

Cette nouvelle stratégie ne tarde pas à rencontrer un écho favorable du côté des aménageurs. C'est ainsi que lorsque l'équipe de l'EPEvry éprouve rapidement les plus grandes difficultés avec la société qu'ils ont choisi pour réaliser leur Centre Commercial Régional, la COREDIS, la SCC arrivée seconde à l'appel d'offre apparaît non seulement comme une alternative mais comme un secours évident. Une nouvelle SCC est née²⁸².

La tradition de médiation avec la planification de la Société d'Etudes et de Gestion des Centres d'Equipement

Face à l'omniprésence de la SCC, la SEGECE est un acteur plus modeste de la promotion commerciale en France. Néanmoins, elle occupe une deuxième place à la fois sur le plan de l'ancienneté mais aussi sur celui des réalisations. En fait la SEGECE est un acteur encore plus ancien que la SCC, elle est créée en 1956. Elle est même la première société à développer des implantations de centres commerciaux périphériques (à Rueil-Malmaison en 1958). Mais cette précocité est marquée par le contexte très particulier de cette période, celle d'une maîtrise encore forte de l'urbanisation par l'Etat, celle de la politique des ZUP. La SEGECE se présente très vite à la différence de la SCC plus tard comme un acteur qui agit en complémentarité des acteurs de l'aménagement (SEM, CCI, groupes HLM, etc.) afin de concevoir des centres commerciaux de proximité, donc de surface limitée.

Nous voyons donc qu'à la différence de la SCC qui tente l'importation du modèle du shopping center et se présente comme un expert, la SEGECE se présente comme un opérateur jouant de la complémentarité et totalement intégré dès le départ dans le jeu des acteurs de l'aménagement en France. Le rapport est donc inversé, la SEGECE a la confiance des aménageurs, elle ne tente pas de s'imposer par son expertise mais au contraire ce sont les aménageurs qui font appel à elle pour ses capacités de négociation.

Si la SEGECE développe des centres commerciaux en périphérie depuis la fin des années 50, elle ne se lance dans de grandes opérations que vers le milieu des années 60, à la même époque que la SCC. Mais là encore, la stratégie va être complètement différente. Alors que la SCC refuse de suivre le plan d'implantation décidé en 1965 par l'IAURP, la SEGECE va être appelé par les aménageurs pour réaliser des Centres Commerciaux Régionaux qui sont programmés dans le plan.

C'est le cas lors de la première opération de cette taille, Belle Epine à Rungis, qui débute en 1964 et qui se termine en 1971. Ce sera encore le cas lors de l'opération de Créteil Soleil livré en 1974. Avec Créteil,

²⁸¹ Voir Jean-Louis Solal, « Où va l'urbanisme commercial ? », LSA n° 565, 22 janvier 1976, pp. 70-75. Sur l'évolution de l'approche de Jean-Louis Solal dans les années suivantes voir aussi « L'hyper locomotive du centre commercial de la 2^{ème} génération. Interview de Jean-Louis Solal, Président Directeur Général de la Société des Centres commerciaux », LSA n°808, 3 juillet 1981, pp. 11-13.

²⁸² Désormais la stratégie de la SCC va être la négociation systématique avec les aménageurs. Pour un bilan de l'action de Jean-Louis Solal voir « Mémoire et prospective d'un visionnaire : entretien avec Jean-Louis Solal », *Architecture Intérieure - CREE* n°275, janvier-février 1997, pp. 38-43.

la SEGECE se positionne comme un possible acteur majeur dans la réalisation de ce type de programme. Il ne faut pas en effet oublier que Créteil est considéré dans le SDAU de 1965 comme une Ville Nouvelle au même titre que celle qui en conserveront le qualificatif. Tout semble sourire donc à la SEGECE : c'est un acteur reconnu par les aménageurs, qui a déjà réalisé une opération dans une ville nouvelle et qui est de plus au moins aussi ancien que la SCC dans le secteur. Pourtant, il manque à cette société un atout majeur, atout que la SCC possède en maître, celui de la maîtrise du modèle du shopping center. Cette société ne possède pas à la différence de la SCC une capacité d'expertise incontestable qui devrait lui permettre d'attirer à elle les acteurs majeurs qui sont pressentis pour jouer le rôle de locomotive dans les Centres Commerciaux Régionaux : les Grands Magasins. Les négociations avec ces derniers sont très dures pour le centre de Rungis, ils imposent à la SEGECE de faire appel à des experts américains qui alourdissent l'opération. Si les négociations sont moins difficiles dans le cas du centre de Créteil, un dernier facteur va entrer en jeu et pousser la société à changer de direction. Ce dernier facteur est le relatif échec des opérations de Rungis et de Créteil et ce qui concerne la rentabilité. Très vite, du fait de l'urbanisation plus faible du Sud Est de Paris, d'un niveau de revenu plus limité des ménages de cette zone, les deux centres commerciaux régionaux pourtant issus de la planification de l'AURP vont rencontrer des difficultés importantes. Le centre de Créteil connaîtra en particulier de nombreux changements successifs en ce qui concerne ses locomotives. Le bilan que la SEGECE peut faire au début des années 1970 de son action dans le domaine des Centres Commerciaux Régionaux n'est donc pas vraiment positif.

En réponse, et à la différence de la SCC, la SEGECE va changer non pas de stratégie mais de modèle architectural. En effet après l'opération de Créteil, la SEGECE cesse de développer des centres commerciaux régionaux sur le modèle du shopping center et préfère se tourner vers les hypermarchés pour développer avec eux un nouveau modèle plus manipulable, moins lourd, et promis à un bel avenir dans le créneau des Centres Commerciaux Intercommunaux, cette catégorie inférieure au Centre Commercial Régional. Désormais, il n'y plus qu'une seule locomotive qui est de plus un hypermarché, voire pas de locomotive du tout, ce qui sera le cas du centre qui sera ouvert à Noisy le Grand en 1978²⁸³.

La stratégie d'ouverture de la SERETE – Aménagement

Comme son nom l'indique, cette société n'est pas une société autonome à l'origine mais une filiale d'une société plus importante. Acteur tardif, la SERETE- Aménagement va devoir se constituer une position face aux deux poids lourds du secteur que sont la SCC et la SEGECE. Or en construisant cette position, la SERETE-Aménagement va s'imposer comme un acteur majeur de la promotion commerciale en Ville Nouvelle.

La SERETE-Aménagement est la filiale tout à la fois de la SERETE, société mère spécialisée dans l'engineering, et d'une des filiales de cette société la SERETES spécialisée dans les études économiques et urbanistiques. Fondée en 1969, elle apparaît très tardivement sur le marché, alors même que la SCC et la SEGECE ont lancé depuis trois ans la réalisation de leurs premiers centres commerciaux régionaux et que les meilleurs emplacements sont déjà attribués.

C'est cette situation qui va donner naissance à la stratégie très particulière que va choisir la SERETE-Aménagement, celui de se spécialiser dans les opérations les plus complexes menées en collaboration avec les aménageurs. Plus encore que la SEGECE, la SERETE-Aménagement va s'ouvrir totalement aux aménageurs. C'est cette politique qui va faire sa force. Une force qui transparaît dès son premier succès.

En effet, alors qu'elle n'a encore réalisé aucune opération, elle obtient un succès sans précédent en décrochant l'appel d'offre pour la réalisation du Centre Commercial Régional de Cergy Pontoise. Toute jeune, elle triomphe de l'ancienne, expérimentée et sûre d'elle SCC. Les raisons de ce succès inattendu sont bien sûr à chercher du côté de l'ouverture sans précédent tentée par la SERETE-Aménagement auprès des aménageurs. Il n'est pas proposé à ces derniers un modèle rigide mais au contraire une capacité de négociation qui séduit.

Mais au delà de cette ouverture qui lui permet de remporter une victoire, la SERETE-Aménagement sait très vite faire appel aux experts américains qui ont la confiance des Grands Magasins et qui combleront son manque d'expérience en matière de conception des centres commerciaux tels Larry Smith et Wilbur Smith.

La société se comporte alors comme un coordinateur plus qu'un vrai promoteur. Elle est le lieu même de la négociation entre deux types d'acteurs. D'un côté les architectes de l'EPA, en l'occurrence Claude

²⁸³ Sur l'opération de Créteil et la stratégie de la SEGECE voir le numéro spécial que lui consacre LSA : LSA n°502, 5 septembre 1974. Voir en particulier « Une intégration totale à la ville nouvelle. Interview de Pierre Mainsonneuve, Président-Directeur Général de la SEGECE », pp. 24-28.

Vasconi et Georges Pencreach, qui sont chargés de la conception du centre commercial, ce qui fait de l'opération de Cergy une situation exceptionnelle. Et de l'autre les experts américains. Cergy sera pour la SERETE-Aménagement plus qu'un acte de naissance, le lieu de l'expérimentation d'un modèle nouveau, le centre commercial urbain, et d'une stratégie nouvelle, la coordination entre experts pour la conception. C'est ainsi que l'on trouvera pas la suite la SERETE-Aménagement dans des opérations de rénovation en centre-ville, en particulier à Paris avec l'opération des Halles²⁸⁴.

III.2.3 - Les deux temps de la conception des Centres Urbains Régionaux (CUR)

Après ce détour brossant le tableau des acteurs, des modèles et des problématiques de la promotion commerciale, nous allons nous intéresser maintenant au rôle direct qu'a pu avoir l'équipement commercial dans la conception des Centres Urbains Régionaux des Villes Nouvelles et en particulier dans la formalisation des équipements intégrés à l'échelle des centre-ville.

On peut distinguer sur ce point deux temps qui correspondent à l'intervention de deux types d'acteurs différents. Le premier temps est celui de l'action des consultants et de Victor Gruen en particulier, une période durant laquelle la conception des CUR des Villes Nouvelles est encore celle des grandes études, l'IAURP conservant un poids relativement important. Le deuxième temps est celui de la phase opérationnelle qui correspond à l'entrée en scène des promoteurs commerciaux mais aussi à une autonomie de plus en plus grande des Missions muées en Etablissement Public d'Aménagement.

Le bilan contrasté du passage de Victor Gruen à l'IAURP

Les circonstances qui ont présidé aux premiers contacts entre Victor Gruen et l'IAURP ne sont pas très claires. Il semble néanmoins que ce soit Jean Millier, Secrétaire Général de l'IAURP, qui ait sollicité Gruen²⁸⁵. A partir de novembre 1967, le cadre de la mission qui va lui être confiée est très vite constitué. L'IAURP fait appel à lui non seulement en tant que consultant à propos de la question des centres commerciaux mais aussi en tant qu'expert dans la question plus générale des centres des villes nouvelles.

Dans le projet de convention qui est soumis par Victor Gruen à l'IAURP avec sa première lettre, quatre villes nouvelles sont d'ores et déjà concernées : Evry, Trappes, Noisy-le-Grand et Cergy.

En décembre, la Direction des Etudes présente l'exposé des motifs justifiant l'emploi de Victor Gruen comme conseiller :

« L'aménagement des centres villes de Villes Nouvelles, notamment celui des centres commerciaux, en liaison avec l'accessibilité de ces centres et l'utilisation du sol environnant pose des problèmes différents dont la solution requiert une longue expérience.

Or cette expérience fait actuellement défaut en France, du fait que les Centres Commerciaux importants et a fortiori au niveau régional n'existent pas.

Aussi est-il souhaitable de faire appel aux conseils d'un expert étranger. Le choix s'est porté sur M. Victor Gruen, architecte, dont la réputation dans le domaine des Centres Commerciaux est sans égal et dont les vues correspondent d'ailleurs à celles du schéma directeur.

Le contrat proposé règle les modalités d'intervention de M. Victor Gruen qui pourrait assurer des prestations personnelles, d'abord pour les quatre villes nouvelles dont les études sont les plus avancées (Cergy – Evry – Noisy-le-Grand – Trappes). Il serait assisté par son personnel d'étude pour la préparation de séances de travail à Paris et l'élaboration de propositions concrétisant les conclusions des séances de travail. »²⁸⁶

²⁸⁴ Voir « Mon métier de promoteur. Interview de Michel Guidet, Président Directeur Général, SERETE-Aménagement », LSA n°274, 7 septembre 1979, pp. 19-22.

²⁸⁵ Dans une première lettre à Millier, Gruen indique que « de ces conversations est ressorti le souhait de votre organisation de faire appel aux services de Victor Gruen International et aux miens personnellement comme conseiller à l'année [...] programme dans le temps que je vous ai de prime abord indiqué durant le repas. » Il est plus que probable que ce repas ait eu lieu à l'occasion d'un des séjours de Gruen à Paris qui travaille alors pour des sociétés de promotion commerciale sur plusieurs de leurs projets de centres commerciaux. Lettre de V. Gruen à M. Miller, 10 novembre 1967 in « Correspondance », dossier 4 WIA / 32 « Victor Gruen », Archives de l'IAURIF, Archives de la Région Ile-de-France.

²⁸⁶ « Exposé des motifs », Dir. Des Etudes et Recherches IAURP, 21 décembre 1967 in dossier 4 WIA / 32 « Victor Gruen », Archives de l'IAURIF, Archives de la Région Ile-de-France.

Cette mission concerne d'abord l'aménagement et la localisation de centres commerciaux primaires « qui constitueront le principal centre urbain de chaque nouvelle ville et dans lesquels toutes les fonctions urbaines doivent être reliées et combinées entre-elles (...) », elle concerne aussi les « autres caractéristiques et facteurs qui sont d'importance vitale pour le fonctionnement correct de tous les centres [commerciaux] » ; il faut entendre ici la conception même des centres urbains²⁸⁷.

La mission est organisée selon trois étapes : examen des documents à l'agence Victor Gruen International, puis «séances de travail avec l'équipe de l'IAURP ou dans l'un des ateliers des Villes Nouvelles » et enfin « élaboration de propositions schématiques, aboutissement des séances de travail, que le conseiller établira avec le concours de ses collaborateurs dans l'un de ses bureaux ». 8 séances par an, de 2 à 3 jours chacune sont proposées, soit 16 jours par an.

Très rapidement, Millier met en branle la machine de l'IAURP afin que les premières séances de travail aient lieu le plus tôt possible. Il sollicite en particulier André Lalande de la Mission d'Evry pour participer à la rémunération de Gruen et propose des réunions pour fin janvier (24 Evry, 25 Cergy, 26 Trappes). Lalande signale alors à Miller un possible conflit d'intérêt car Gruen est aussi «architecte-conseil et réalisateur des Magasins du Printemps, intéressé à l'opération d'Evry ». Finalement les premières réunions ont lieu aux dates fixées et le contrat est établi le 25 janvier²⁸⁸. A partir de février, François Kosciusko-Morizet, Directeur Adjoint des Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme à l'IAURP, devient le correspondant de Gruen et organise les diverses séances de travail avec les Missions, séances qui ont lieu la plupart du temps dans les murs de l'IAURP.

C'est ainsi que démarre une collaboration qui va profondément influencer la genèse des Villes Nouvelles françaises, une collaboration qui va durer jusqu'en décembre 1971. Durant la première année, quatorze séances de travail réunissant Gruen et les Missions ont eu lieu sous l'égide de l'IAURP²⁸⁹. Mais si le rythme de départ est très soutenu comme cela était prévu, il semble diminuer à la fin de l'année puis l'année suivante durant laquelle seules huit séances ont lieu²⁹⁰.

On trouve une explication de cette diminution dans une lettre de Dellus au préfet Laure du mois de janvier 1970 et qui dresse le bilan de l'action de Gruen durant l'année 1969 :

*« Il paraît difficile de faire le bilan de la mission de M. Gruen. Une certaine réticence des équipes est apparue au cours de ses interventions, malgré cela la mission a eu des effets très positifs notamment pour l'aboutissement des études des Centres Commerciaux d'Evry et de Pontoise. J'ai également le sentiment que les missions reprochent à cette forme d'assistance de ne donner qu'un point de vue unique et partiel sur le problème difficile de la conception des centres et que l'optique de M. Victor Gruen reflète une tendance très caractéristique du mode d'urbanisation américain. Par contre sa forte personnalité et sa longue expérience en font à titre personnel un Conseiller technique extrêmement précieux bien que certaines missions considèrent que M. Gruen a exprimé l'essentiel de sa pensée et qu'il n'apporte plus d'idées vraiment nouvelles. »*²⁹¹

Un écho de ces réticences se trouve aussi dans l'ouvrage sur la conception du centre d'Evry qui sera publié quelques années plus tard par l'Etablissement Public d'Aménagement. Mais en 1970, l'IAURP conserve sa confiance à Victor Gruen et cherche donc à profiter du renouvellement de son contrat pour en changer sa nature et rendre sa collaboration plus flexible et moins suspecte aux yeux des Missions :

« La réputation internationale de M. Gruen et la grande confiance que lui accordent les promoteurs commerciaux en font un intermédiaire indispensable et un excellent interlocuteur pour techniciens. C'est en tenant compte de ces qualités et de cette situation que devrait être envisagé le renouvellement du contrat de M. Victor Gruen.

²⁸⁷ « Projet de convention de conseil » in 4 WIA / 32 « Victor Gruen », Archives de l'IAURIF, Archives de la Région Ile-de-France.

²⁸⁸ « Contrat n°01/11-02/10-03/3 passé entre l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne et M. Victor Gruen le 25 janvier 1968 « Mission de conseil technique » »

²⁸⁹ 24 (Evry), 25 (Cergy) et 26 (Trappes) janvier ; 6 (Evry), 7 (Cergy) et 8 (Trappes + Noisy) mai ; 8 (Trappes), 9 (Noisy) et 10 (Cergy) juillet ; 3 (Noisy) et 4 (Cergy + Evry) octobre ; 16 (Trappes) et 17 (Noisy) décembre.

²⁹⁰ 25 février (Trappes) ; 27 et 28 mai (Noisy, Tigery, Evry) ; 8 et 9 juillet (Evry, Cergy) ; 4 septembre (Villetaneuse) ; 16 octobre (Tigéry) ; 2 décembre (Noisy).

²⁹¹ Lettre de J. Dellus à Laure, 13 janvier 1970 in « Correspondance », dossier 4WIA / 31 « Victor Gruen - VN de Pontoise – Cergy, Evry et Trappes », Archives de l'IAURIF, Archives de la Région Ile-de-France, p. 2.

Dans une optique un peu différente de l'assistance technique aux Villes Nouvelles, M. Gruen pourrait être un des experts conseiller de la Préfecture de Région, au même titre que M. Austett, et non plus seulement de l'IAURP. Son intervention se ferait alors dans le cadre du groupe technique des Villes Nouvelles que vous avez réuni et qui pourrait éventuellement accueillir d'autres experts internationaux. Ceci à mon sens apparaîtrait comme plus positif aux missions qui ont la crainte, d'une part, de rester isolées, d'autre part, de se laisser enfermer dans une conception unique. »²⁹²

En décembre 1970, un nouveau contrat est signé sous le titre de « Mission de conseil pour les problèmes d'urbanisme » sous la responsabilité de Pierre Merlin, Directeur des Etudes de l'IAURP. L'exposé des motifs indique que Gruen sera chargé d'une « mission de conseil pour les problèmes d'urbanisme qui se présentent à la Préfecture de la Région Parisienne, y compris les problèmes des centres des Villes Nouvelles, la planification des villes et le développement de la Région Parisienne. »²⁹³

Mais ce changement de nature de la collaboration de Gruen avec l'IAURP ne suffit pas à enrayer la dégradation de la situation. La contestation de la légitimité de Gruen gagne l'Institut lui-même. Ainsi en mars 1971, J. Michel écrit au Préfet Laure pour de lui faire part du résultat de ses discussions avec les Missions et EPA, l'APUR et Salmon-Legagneur : « [les] entretiens avec M. Gruen n'intéressaient plus grand monde ». Il lui propose alors de mettre fin à la mission de Gruen pour l'IAURP en faveur de contrats ponctuels²⁹⁴. En juin 1971, Pierre Merlin, Directeur des Etudes, commente le dernier rapport de Victor Gruen dans une lettre au Préfet Laure avec des propos encore plus acerbes :

« [Le rapport est] très léger et ne correspond ni au volume financier du contrat (d'ailleurs exécuté en partie seulement, les Villes Nouvelles et GEP étant las d'entendre M. Gruen se répéter d'une séance à l'autre et refusant donc de le recevoir, ce qui n'a pas permis d'organiser les 12 journées de travail prévues). Je pense donc qu'il faut faire cesser cet abus qui dure depuis quatre ans et ne pas renouveler ce contrat. »²⁹⁵

En décembre 1971, Victor Gruen donne une dernière conférence à l'IAURP. Son contrat qui vient à échéance n'est pas renouvelé à son grand dépit, il tente de persuader l'IAURP de l'intérêt de poursuivre cette collaboration, il se heurte à un refus poli mais net²⁹⁶.

Si nous regardons l'évolution de la position de Gruen, nous voyons que la situation au sein de l'IAURP et des missions a rapidement évolué en quatre ans. Au départ Gruen est employé comme un concepteur de renom non seulement pour la conception des centres commerciaux mais aussi dans la conception des centres urbains en général. Puis peu à peu sa position semble se fragiliser alors que l'hostilité des Missions puis finalement de l'IAURP grandie pour aboutir à la fin de son contrat en 1971. Comment comprendre cette évolution ? Regardons du côté de l'action de Victor Gruen dans son travail de consultant pour la conception des CUR des Villes Nouvelles.

L'action de Gruen dans la conception des CUR

Quelle est la réalité de cette « tendance très caractéristique du mode d'urbanisation américain » dont Victor Gruen se ferait le représentant et qui serait la source de la réticence des Missions selon la lettre de Jean Dellus au Préfet Laure du début des années 1970 ? On serait tenté de penser que Victor Gruen a été le porte-voix univoque des intérêts commerciaux, de la « boîte à vendre américaine » comme la nomme Michel Mottez²⁹⁷ et d'une logique d'urbanisme extensif basé sur l'usage immodéré de l'automobile.

En fait, il faut fortement nuancer cette idée comme le montre plusieurs de ses interventions auprès de l'IAURP et des Missions. Tout d'abord, Gruen amorce durant la seconde moitié des années 1960, une nouvelle période dans sa carrière durant laquelle il critique de plus en plus les défauts du modèle du *shopping center*. Certes, il s'agit simplement de prendre « la liberté de critiquer [ses] « propres enfants » », mais cette critique ne se limite pas simplement au fait que les centres commerciaux

²⁹² Lettre de J. Dellus à Laure, op. cit., p. 2 sqq.

²⁹³ dossier 4 WIA / 32 « Victor Gruen - Mission de conseil pour les problèmes d'urbanisme », Archives de l'IAURIF, Archives de la Région Ile-de-France.

²⁹⁴ Note J. Michel à Laure, 8 mars 1971 in dossier 4 WIA / 32 « Victor Gruen - Mission de conseil pour les problèmes d'urbanisme », Archives de l'IAURIF, Archives de la Région Ile-de-France.

²⁹⁵ Lettre de Pierre Merlin à Laure, 17 juin 1971 in dossier 4 WIA / 32 « Victor Gruen », Archives de l'IAURIF, Archives de la Région Ile-de-France.

²⁹⁶ Lettre de V. Gruen à Alduis, 17 décembre 1971 & lettre d'Alduis à V. Gruen, 27 décembre 1971 in 4 WIA / 32 « Victor Gruen - Mission de conseil pour les problèmes d'urbanisme », Archives de l'IAURIF, Archives de la Région Ile-de-France.

²⁹⁷ Interview de M. Mottez, annexe 02, p30.

« *gaspillent le terrain d'une manière alarmante* »²⁹⁸. Ainsi, Gruen plaide pour des centres commerciaux plus denses, se développant en trois dimensions, bref pour un modèle plus urbain²⁹⁹. Mais surtout Victor Gruen est parfaitement conscient « *des différences fondamentales entre les villes nouvelles européennes – qui sont laissées à l'initiative publique – et les villes nouvelles américaines – qui sont essentiellement des réalisations de nature privée* »³⁰⁰. Et s'il critique l'orientation « sociologique » qui est à la base de la création des villes nouvelles européennes, il aussi très critique envers le modèle libéral américain et ceci pour des raisons très pragmatiques. C'est en particulier, le manque d'intervention publique empêchant des projets plus ambitieux qu'il montre du doigt et, appelé par le gouvernement fédéral à réfléchir sur ces questions, il se montre partisan de la promulgation de dispositifs législatifs qui permettraient de combler ce manque. Comme on le voit, Victor Gruen est loin d'être le partisan unilatéral d'un urbanisme d'inspiration américaine. Ce dernier point est renforcé par l'admiration constante de Gruen pour un certain nombre de villes nouvelles européennes. Ainsi dans **Shopping Towns USA**, les villes nouvelles de Harlow en Grande Bretagne et Vaellingby en Suède, étudiées aussi par l'IAURP, sont citées en introduction comme représentant le standard urbanistique que doit atteindre le *shopping center*³⁰¹. Cette admiration se doublera d'un enthousiasme certain pour le SDAU de 1965. Même après avoir vu sa mission pour le compte de l'IAURP se clore en 1971, il continuera à faire l'éloge de la politique urbanistique menée en Région Parisienne :

« *En ce qui concerne l'organisation gouvernementale, la qualité et les buts du plan d'ensemble et les outils législatifs disponibles, cette entreprise de planification est, de mon opinion, une des plus ambitieuses et prometteuses du monde.* »³⁰²

Cette « tendance » n'est donc pas aussi unilatérale que voudrait bien le faire croire un regard superficiel. La conception de la centralité développée par Gruen, associant services privés et services publics a certainement alimentée la réflexion des aménageurs des villes nouvelles. Le projet qu'il élabore pour le CUR de Noisy-le-Grand en 1969 apparaît à cet égard significatif [voir **FIG. 10.3**], on y voit clairement un centre commercial représenté non pas comme une boîte fermée mais comme un dispositif de deux rues qui se raccordent à un tissu urbain dense.

Néanmoins, on peut penser que la cause de l'opposition théorique qui se fait jour très tôt entre Gruen et les Missions repose sur ce qui constitue la base de l'approche urbanistique de Gruen et qu'il n'abandonne pas malgré ses propres critiques grandissantes contre le modèle du shopping center : la position dominante de la figure architecturale du mall dans les centres villes nouveaux ou à rénover et le prima de la logique commerciale dans le dispositif d'animation. L'opposition porte en définitive non pas sur le principe d'association et de regroupement des activités tant commerciales que sociales et culturelles mais sur le prima de la fonction et de la rentabilité commerciale.

Durant ses interventions sur les enseignements des « principes développés dans le centre commercial régional », (en particulier avec l'exemple de Valencia), il montre que le cœur de la ville est occupé par « *un mall en forme de croix, bordé de magasins, fermé et climatisé* ». De même lorsqu'il aborde la question de la rénovation urbaine, avec en particulier la projection d'un petit film qui détaille la rénovation du centre de Fresno en Californie, le commentaire sur « *la part du volume global de vente du centre de la ville et les valeurs d'actifs [qui] se mirent à baisser* » est cité comme argument central de la rénovation. La transformation de Fulton Road, la rue principale de la ville est décrite de la manière suivante :

« *Ainsi se présente aujourd'hui le « mail » avec des véhicules électriques transportant les acheteurs depuis les parkings jusqu'aux magasins ou d'un point à un autre du « mail ». Des aires de jeux prévues pour la garde ont été réalisées pour le plaisir des enfants qui peuvent être laissés en sécurité tandis que les parents font les achats à leur aise. Le « mail » est également devenu un lieu privilégié et idéal pour les manifestations*

²⁹⁸ « Intervention de M. Victor Gruen », p. 9.

²⁹⁹ On retrouve ce rejet du shopping center suburbain classique dans le bilan que fait Victor Gruen de son action auprès des missions des villes nouvelles en 1973 : « Dans ces cas, il est possible d'attirer au moins un certain nombre de magasins dans le nouveau centre ville. Ceux-ci, néanmoins, sont conçus, et même dans certains cas construits, selon la forme typique du centre commercial régional suburbain [...]. Il y a grand danger que, démarré avec des structures correspondant à la fois quantitativement et qualitativement aux standards suburbains, toute chance de jamais atteindre les objectifs originaux de la planification urbaine sera détruite pour toujours. » Victor Gruen, *Centers for the Urban Environment. Survival of the Cities*, New York, Van Nostrand Reinhold, 1973, p. 250 sqq.

³⁰⁰ « Intervention de M. Victor Gruen », p. 3.

³⁰¹ Le Prologue de **Shopping Towns USA** débute avec une illustration de l'Agora d'Athènes. Op. cit., p16.

³⁰² Victor Gruen, op. cit., p. 249.

publiques, le développement de toutes sortes de fonctions sociales et activités de groupe pour tout âge »³⁰³.

On retrouve cette approche dans les comptes-rendus des premières réunions de travail entre Gruen et les Missions :

« Monsieur Gruen est très partisan de l'utilisation au maximum de la troisième dimension [...]. Les sous-sols sont réservés aux services, entrepôts, parkings. Les deux ou trois premiers étages (pas plus que pour le bon fonctionnement d'un grand magasin) sont utilisés par les commerces, les services para-commerciaux, les services administratifs... L'habitat occupe les étages supérieurs. »³⁰⁴

En dehors de son action en tant que consultant pour les questions commerciales, Victor Gruen tentera d'appliquer ces principes dans les plans des centres d'Evry et de Noisy-le-Grand qu'il rend en mars 1969 aux Missions concernées. Mais lors du dialogue qui préside à l'établissement de ces plans, une divergence forte apparaît entre les Missions et Gruen. Ainsi dans le cas d'Evry, Gruen réagit fortement en janvier 1969 aux orientations que lui demande d'appliquer André Lalande :

«A propos de ces paragraphes généraux, je tiens à préciser que j'ai porté la plus grande attention à tous les arguments exposés par vos collaborateurs et vous-même mais que ma position n'a pas varié ; bien au contraire, nos entretiens et ma première étude générale du projet ont renforcé mon opinion selon laquelle il n'est pas souhaitable d'appliquer la plupart des principes retenus dans votre étude. J'essaierai cependant d'en tenir compte, si possible, au cours de mon étude détaillée.

La présente lettre, ainsi que ma lettre du 14 janvier 1969, résume ma position et les seuls principes à partir desquels je puis accepter de procéder de manière indépendante à l'étude que vous me confiez ; j'insiste en effet pour ne pas être lié par des principes auxquels je ne puis souscrire.

C'est dans cet esprit que je signe le contrat [...]. »³⁰⁵

Au-delà de l'aspect théorique du désaccord entre Gruen et les missions, le rejet des propositions concrètes de Gruen est alimenté par l'ambiguïté de son statut. Cette ambiguïté touche tout à la fois la nature de la mission de Gruen mais aussi ses limites : d'un côté son travail est intermédiaire entre consulting spécialisé et conception pure et simple, de l'autre l'objet de ce travail oscille constamment entre la question des Centres Commerciaux Régionaux proprement dits et celle plus large des Centres Urbains des villes nouvelles.

Si on se penche sur les archives, on se rend compte qu'elle est entretenue en fait par l'IAURP qui ne fait pas de choix et reste flou dans les contrats qui le lie à Victor Gruen International. Au contraire du côté des Missions et de Gruen l'approche semble beaucoup plus simple et opposée.

D'un côté Victor Gruen entend clairement ne pas se limiter à un rôle de consultant ne se penchant que sur les centres commerciaux, de l'autre les acteurs des missions veillent jalousement sur leurs prérogatives en le cantonnant à un rôle d'expert commercial. Régulièrement, Gruen tente de dépasser les limites qui peuvent lui être imposées. Dans les différentes réunions avec les Missions, c'est plus la question des centres villes en général qui est évoquée que celle des centres commerciaux en particulier. De même Gruen insiste dès la première année pour que des questions d'urbanisme général soient abordées dans ces réunions. Avec la commande de plans pour les CUR d'Evry et Noisy-le-Grand, il se verra offrir une occasion de dépasser le simple rôle de consultant en réalisant une étude détaillée, quasiment celle d'un concepteur, pour le plan complet du centre. Mais nous avons vu qu'il se heurtera dans cet exercice à la volonté des missions d'imposer leur point de vue. Pour ces dernières, il semble devoir simplement rester un consultant dont l'action doit se réduire aux question d'urbanisme commercial, voire juste être un produit d'appel pour attirer les grands magasins au sein des villes nouvelles, qui, comme nous l'avons vu, vont se montrer de plus en plus réticents à poursuivre l'aventure d'une implantation en banlieue³⁰⁶.

³⁰³ « Renaissance d'une ville », p. 4.

³⁰⁴ « Remarques formulées par M. V. Gruen lors d'une réunion de travail à Evry, le 28 juin 1967 » in Dossier Victor Gruen, 1523/W553, p. 1

³⁰⁵ Lettre de Victor Gruen à André Lalande, 27 janvier 1968 in Dossier V. Gruen, 1523/W353, p. 2 sqq.

³⁰⁶ Ainsi comme le signale Vincent Fouchier en citant Michel Mottez, « le plan de Victor Gruen n'a pas été suivi d'effet en tant que tel, même s'il eut un rôle important. Il eut comme avantage de catalyser les relations entre la mission d'étude de la ville nouvelle et les grands magasins : « il servait de fer de lance pour faire rentrer les grands magasins dans notre urbanité »

Le temps des missions : de la tentative de compromis d'Evry aux logiques de distinction et d'opposition de Cergy et Marne-la-Vallée

Comment se construisent les positions des missions d'aménagement et comment évoluent-elles lorsque Victor Gruen perd son rôle central et que d'autres acteurs, les promoteurs commerciaux, entrent en scène ? Pour répondre à cette question, nous nous sommes penchés sur le cas de trois villes nouvelles en cherchant à comprendre dans quelle mesure la conception des équipements intégrés centraux a été influencée par ces jeux d'acteurs et par le débat sur les liens entre commerce et centralité.

Le cas d'Evry nous a servi de point de référence plus particulièrement développé, car ce fut là que les aménageurs travaillèrent le plus tôt et de la manière la plus approfondie sur la conception d'un équipement intégré central lié à l'activité commerciale. L'exemple de Cergy-Pontoise et celui de Noisy-le-Grand interviennent de façon complémentaire. Nous verrons que dans chaque cas le positionnement de l'aménageur en ce qui concerne les relations entre l'équipement intégré et le centre commercial est différent et va fortement influencer la conception du premier : compromis pour Evry, rupture pour Cergy-Pontoise et opposition pour Noisy-le-Grand.

L'affirmation d'un modèle alternatif au mall commercial

La Mission d'aménagement d'Evry, future Epérvy, ne manque pas de développer dès sa création, sa propre vision de l'aménagement du centre d'Evry et de restreindre le travail de Gruen à celui de consultant pour les questions commerciales³⁰⁷. Tout en reconnaissant l'importance de ces questions, l'Epérvy s'affirme en marquant sa préférence pour une autre grande fonction promue par l'IAURP : celle de l'animation socio-culturelle. Dès 1968, en effet, le projet de centre urbain dans le discours de l'Epérvy ne tourne plus autour du centre commercial régional mais autour d'un nouveau type d'équipement, l'Agora³⁰⁸.

Au regroupement exclusif de commerces sous la forme du shopping center à l'américaine, répond l'Agora, équipement, ou plutôt complexe d'équipements à la fois publics et privés censé intégrer la fonction commerciale dans un dispositif plus adapté à la centralité urbaine à l'européenne.

L'enjeu d'élaboration d'un modèle pour un complexe d'équipements publics centraux trouve un soutien auprès de la commission interministérielle des équipements intégrés et du Ministère de l'Education Nationale qui retiennent Evry parmi d'autres localités pour être le lieu d'une expérimentation de l'intégration des équipements prolongeant l'expérience préliminaire du CEC de Yerres³⁰⁹.

L'Epérvy travaille activement pour faire du concept d'Agora une réalité programmatique et architecturale d'où la référence précoce à l'Agora de Dronten³¹⁰ ainsi qu'au Forum de Billingham³¹¹. En 1968 alors

selon l'ancien responsable de l'aménagement de la ville nouvelle ». Vincent Fouchier, *Les Densités de la Ville Nouvelle d'Evry. Du projet au concret*, Paris, Anthropos, 2000, p. 50.

³⁰⁷ « En ce qui concerne l'Agora, on a été très vite pris en main par l'obligation de faire un centre commercial. On avait une espèce de haine « culturelle » dans l'équipe pour le commerce méchant, la boîte à vendre américaine, etc. » Interview de Michel Mottez par A. Korganow le 11 décembre 2003 chez lui à Paris.

³⁰⁸ « C'est pourquoi les solutions rationnelles de l'urbanisme américain contemporain qui ont consisté à produire des centres monofonctionnels – tel le « shopping center » pour le commerce – contribuent sans doute à engendrer de graves carences dans une société urbaine ainsi organisée. Le renouveau d'intérêt qui se manifeste aux USA pour les centres urbains (dans l'acception traditionnelle du terme), ainsi que les recherches menées actuellement dans les diverses disciplines sur la valeur du centre comme « permanence urbaine », ont confirmé pour Evry le choix d'un parti d'aménagement articulant l'urbanisation autour d'un pôle vigoureux, lieu d'échanges privilégié : le centre urbain. » Mission d'Etude et d'Aménagement de la Ville Nouvelle d'Evry, *Ville nouvelle d'Evry, études et options*, rapport, décembre 1968, archives de la Ville de Paris, fond DREIF n°2126, carton 1, dossier n°6, p. 20.

³⁰⁹ « Le succès de cette réalisation [le CEC d'Yerres] a amené le Ministère de l'Education Nationale à proposer que 10 villes en France, dont la ville nouvelle d'Evry, soient le champ d'expérience d'intégration d'équipement : équipements sportifs culturels de loisirs qui s'organiseraient, ou non autour de l'Ecole. » Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle d'Evry, *Historique*, rapport, 15 octobre 1970, archives de l'Essonne, fond de l'EPEVRY n°1523/W354, p. 1.

³¹⁰ « En 1968, un membre de nos équipes -je n'avais pas entendu parler de la Hollande auparavant dans les ministères- un architecte qui était dans l'équipe d'Evry, Van der Verf qui était hollandais, un week-end en rentrant chez lui a entendu parler de l'Agora de Dronten. Et il nous a amené une documentation là dessus. » « Interview de André Darmagnac par A. Korganow le 16 janvier 2004 chez lui à Evry ». Pour plus de détail sur le travail de Van Klingeren, voir infra « L'Agora comme contre-modèle ».

même que l'équipe de l'EPA vient de découvrir le travail de Van Klíngeren, dans tous les écrits concernant la conception du centre d'Evry apparaît en annexe un texte déjà dense sur l'Agora présentant tout à la fois son aspect programmatique et les principes architecturaux devant guider sa réalisation.

Ainsi dans un rapport de décembre 1968³¹², l'Agora est-elle présentée tout d'abord comme un lieu central, polarisant les fonctions d'un centre urbain. Il doit s'agir d'« *une place publique couverte et polyvalente qui concentre à son pourtour un grand nombre d'équipements, qui provoquent les occasions de rencontre [...]. Le mélange et l'imbrication des éléments de loisirs et de tous ceux qui y sont liés par une complémentarité empêchent les chutes d'animation et entretiennent une activité quasi permanente* ». Elle « se situe à un carrefour de liaisons de la ville et réalise un carrefour de courants piétons ».

Mais derrière cette volonté claire d'un pôle fort, la question des activités devant être accueillies reste très floue comme en témoigne la liste présentée dans ce même rapport. On y trouve en effet tout autant des activités relevant traditionnellement des équipements publics (sports, gymnastique, école de musique, conférence, congrès, etc.) que des commerces privés (café, brasserie, restaurant, hôtel, kiosque, boutiques diverses, etc.).

Au-delà de ce mélange des activités, l'ambiguïté de l'Agora se confirme lorsque est développée la question de la liaison avec son environnement. Ainsi, une continuité forte entre l'Agora et le reste du centre, voire de la ville nouvelle, est demandée afin d'en faire un espace central. Mais il est clair que cet effort pour construire une articulation forte est tournée essentiellement vers le « mall commercial ».

Lorsque l'on observe les plans qui sont joints à ce rapport. Tout d'abord, le schéma du centre-ville ne montre que peu de différence entre « les commerces » et « l'agora », seule la « place centrale » découverte permet de lire la séparation entre les deux ensembles. Les coupes schématiques proposées sont encore plus éclairantes. La parenté entre l'Agora et le mall commercial est encore plus évidente avec même type de circulations couvertes à double niveau. La seule perspective de l'Agora est une copie conforme des circulations du mall commercial.

Au final, derrière le discours d'opposition entre les deux modèles de l'Agora et du shopping center, nous avons vu qu'en réalité le modèle du shopping center tel que le conçoit Victor Gruen c'est-à-dire comme dispositif ouvert à même de devenir un vrai centre urbain en s'associant à des équipements centraux divers est finalement très proche de celui de l'Agora.

En fait, les différences se situent dans la manière de construire l'articulation entre la fonction commerciale qui est gérée par le privé et la fonction socio-culturelle qui est gérée par le public. A quelle fonction donner la priorité ? Une différence qui recoupe en fait la question du jeu des acteurs dans la conception des centres. Qui conçoit réellement les centres des villes nouvelles : l'IAURP à travers ses consultants, les promoteurs commerciaux ou les EPA ? Lorsque la conception des Centres Urbains Régionaux passe dans sa phase opérationnelle et que les promoteurs commerciaux entrent dans le jeu, le modèle du *shopping center* va se refermer au profit de la construction d'un nouveau modèle pour les équipements intégrés centraux que conçoivent les EPA. Mais néanmoins ces équipements intégrés qui doivent posséder des commerces doivent donc aussi permettre une négociation avec les promoteurs commerciaux. Le problème est donc de chercher un modèle alternatif qui propose une architecture opposée au *shopping center* mais qui permette aussi une négociation.

La distinction de deux dispositifs

Les choses commencent à changer avec les plans de l'Agora établis en décembre 1969³¹³, dans lesquels se manifeste l'influence du modèle de l'Agora de Dronten. Le projet se concentre autour d'un espace central libre et relativement important alors que le centre commercial attenant se ferme sur lui-même. L'un est accolé à l'autre sans que l'articulation spatiale ne soit encore trop précise hormis la poursuite des circulations [voir FIG. 11.2]. Par contre, une articulation programmatique se fait jour à travers la dissociation entre deux types d'activités devant être accueillies par l'Agora. Elles sont regroupées en trois ensembles différents tout autant au niveau programmatique que dans leur disposition spatiale. D'un côté nous avons ce qui est nommé le « groupe loisirs » et qui concentre les grands équipements prévus : patinoire, piscine, espace de loisir, de spectacle plus le drugstore. Il est situé à

³¹¹ Denise Ragu, Jacques Lecureuil et Depelley, *Note d'information. Etude Equipements culturels et de loisirs pour les villes nouvelles. Le Forum de Billingham*, Paris, IAURP, 1969.

³¹² « Annexe 4. L'Agora : proposition d'organisation pour un élément du cœur de ville (première phase) », in Mission d'Etude et d'Aménagement de la Ville Nouvelle d'Evry, *Ville nouvelle d'Evry, études et options*, rapport, décembre 1968, archives de la Ville de Paris, fond DREIF n°2126, carton 1, dossier n°6.

³¹³ Archives de l'Essonne, fond EPEVRY n°1523/W355, dossier appel d'offre CCR, décembre 1969.

l'extrême de l'Agora et la patinoire, la piscine et le drugstore sont autant d'espaces autonomes. Un deuxième groupe intermédiaire est celui regroupant l'espace d'information, services divers, boutiques, cafés et restaurant. S'ouvrant sur la place centrale qui articule l'Agora et le CCR. Enfin nous avons un troisième groupe accolé au CCR qui n'est constitué que de boutiques et de services.

Pour parfaire la conception de l'esquisse, l'Epévy choisit de s'associer les services d'un architecte et retient sans concours l'agence Herbé-Lecouteur, maître d'œuvre reconnu dans le domaine des équipements publics (cathédrale d'Alger, ensemble maison de la culture-MJC de Reims)³¹⁴.

Nous voyons donc dès 1969 plusieurs points se préciser. En premier lieu, une forme de partage semble donc être organisé entre les grands équipements qui ont une vocation publique et de l'autre les activités prévues en 1968 et qui ressortent des commerces privés. Désormais les activités ne sont plus pensées à travers une liste exhaustive mais à travers une première hiérarchie qui est organisée quand au statut programmatique de ces espaces. Cette hiérarchie sera confirmée en octobre 1970³¹⁵. En second lieu, les grands équipements de loisirs commencent à acquérir leur autonomie spatiale. Ils se détachent, ils deviennent identifiables [voir FIG. 11.3]. Nous avons là l'ébauche de la forme que va prendre l'Agora d'Evry peu à peu, celle d'un système complexe articulant :

- au niveau architectural, des équipements de loisirs traités comme des volumes identifiables reliés par une couverture « nappe » qui rassemble une séries de services associés
- au niveau programmatique, une partie relevant d'une gestion publique -dite Agora publique- à une partie relevant d'une gestion privée -dite Agora privée.

Il est probable que le renforcement de l'Agora comme modèle non plus parent du shopping center mais plutôt concurrent tient aussi au conservatisme des acteurs du commerce. Non pas probablement de la part de Gruen qui est ouvert à l'expérimentation architecturale et programmatique que de la part des Grands Magasins qui, dans leur frilosité en matière d'implantation, furent d'une intransigeance des plus forte en ce qui concerne le centre commercial. Ils restèrent attachés au modèle du shopping center sans admettre une quelconque évolutivité comme d'autres acteurs de la promotion commerciale.

Si le modèle se clarifie et se présente tout à la fois comme une réponse à l'hégémonie du modèle du shopping center et comme un complément de ce dernier dans l'optique de construire une vraie centralité, il présente encore une certaine ambiguïté. Unifiée mais éclatée, publique mais aussi privée, l'association Agora/CCR reste ouverte pour une évolution future. Cette ambiguïté maintenue va vite apparaître comme une arme dans les mains de l'Epévy pour maîtriser la conception du centre urbain régional lorsque la phase opérationnelle et la phase de négociation avec la société de promotion commerciale sont abordées.

Vers l'opérationnel : les tribulations d'un centre urbain régional

Le basculement vers l'opérationnel se produit fin 1969, début 1970, un basculement qui correspond à la démission de Paul Delouvrier, remplacé par Maurice Doublet à la tête de la politique des Villes Nouvelles comme Délégué Général au District de la Région Parisienne. Ce dernier, pressé par Albin Chalandon, n'a de cesse de faire rentrer cette politique dans sa phase opérationnelle le plus rapidement possible³¹⁶. Ce basculement dans la partie opérationnelle change la donne à Evry : la Mission devenue Epévy acquiert une autorité sans conteste et peut user de ce pouvoir pour imposer son approche.

La place de la promotion commerciale dans la conception du centre d'Evry change alors radicalement. La mission de consulting de Victor Gruen à l'IAURP s'arrête en 1970 et la promotion commerciale perd du poids face aux aménageurs locaux qui du statut de Mission d'aménagement passent à celui

³¹⁴ « L'architecte avait fait des esquisses et puis avec sa petite maquette il allait voir les différents ministères qui avaient trouvé cela formidable et quand on a fait la consultation pour le centre commercial, on avait donné cela comme une donnée. Je passe sur les histoires que au début les centres commerciaux ne voulaient pas de ce truc là. Pour étudier ce programme là, à l'époque on étaient jeunes architectes, il y avait eu un accord pour que la maîtrise d'ouvrage de tous ces équipements soit déléguée à l'Etablissement Public.

Le maître d'œuvre choisi a été Lecouteur qui avait l'avantage d'être associé à Herbé qui était un grand bonhomme et Lecouteur l'était beaucoup moins. Herbé est décédé, il avait dans son cabinet un type qui s'appelait Denis Sloan qui était un bon architecte. On pensait qu'avec Denis Sloan on y arriverait, manque de pot Denis Sloan est parti de chez Lecouteur à ce moment là. Lecouteur s'est retrouvé tout seul avec un discours assez dépassé. La dessus on a choisi un spécialiste de salles de spectacle et un scénographe pour s'occuper des arènes. Et donc on a travaillé avec ces spécialistes qui se sont engueulés entre eux. » Interview de Michel Mottez le 11 décembre 2003 chez lui à Paris

³¹⁵ Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle d'Evry, *Programme et parti urbanistique*, rapport, 15 octobre 1970, p. 4 [AD Essonne, fond de l'EPEVRY 1523/W354].

³¹⁶ Sur le conflit entre Albin Chalandon et Paul Delouvrier voir Lion Murard et François Fourquet (dir.), *La Naissance des villes nouvelles. Anatomie d'une décision (1961-1969)*, Paris, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 2004.

d'Etablissement Public d'Aménagement. Le rapport de force s'inverse. Désormais, les aménageurs ont leur modèle qui est déjà suffisamment stable et structuré pour être imposable à la promotion commerciale. Le 16 décembre 1969, ce modèle reçoit « une approbation de principe des différents chefs de services du Plan et des Programmes de chaque Ministère concerné ». Tout est prêt pour passer à la phase suivante : le choix d'une société de promotion commerciale pour le Centre Urbain Régional.

Les réponses à l'appel d'offre sont rendues le 15 octobre 1969 alors que le choix sera effectué en février 1970. Durant ce laps de temps, une discussion s'engage entre les différentes sociétés pressenties et l'Epévy. Cette discussion va moins porter sur le Centre Commercial Régional lui-même que sur l'Agora. Car l'appel d'offre lancé se présente sous un jour très particulier, il s'agit de trouver une société qui accepte de réaliser le CCR mais aussi une partie de l'Agora. De plus, il est demandé à la société d'assurer la gestion de la partie de l'Agora qu'elle réalise. **Il s'agit pour l'Epévy non seulement de réaliser le modèle de l'association CCR/Agora mais aussi de le faire adopter et assumer par les sociétés commerciales comme alternative au modèle du shopping center.**

A chaque société pressentie, il est demandée de proposer non seulement une esquisse du CCR mais aussi une esquisse de l'Agora. Deux concurrents s'affrontent principalement : la COREDIS – SACC et la SEPCC qui est la filiale étude de la SCC. Lors de l'examen des notices explicitant les offres, il apparaît clairement que le choix ne sera pas fondé sur l'expérience en matière de promotion commerciale mais sur l'acceptation ou non de l'Agora telle qu'elle est proposée dans le dossier d'appel d'offre par la société³¹⁷. Ainsi pour ce qui est de la SEPCC, il est jugé que « *d'une façon générale, l'esquisse est une transposition des plans de la Mission d'Urbanisme, SAUF SUR UN POINT : le dessin de l'AGORA et de son environnement ne correspond pas aux données de base : l'AGORA présentée par la SEPCC est exclusivement constituée d'équipements de promotion privée, elle se présente comme un prolongement du mall commercial [...].* ». L'analyse renchérit : « *ainsi présentée, l'AGORA apparaît plutôt comme une « excroissance » du mall commercial, comme une « nasse » plutôt que comme une « passoire », ce qui rend singulièrement difficile la continuité, URBANISTIQUEMENT INDISPENSABLE, avec l'environnement de la Préfecture.* »³¹⁸ Le jugement quant à l'esquisse³¹⁹ de la COREDIS –SACC semble toute autre. La note sur cette dernière société ne fait pas état de problèmes relevés quant à l'Agora, dont la définition fait l'objet semble-t-il d'une négociation continue, mais de questions liées aux parkings (on retrouve ici la question qui anime le débat à Cergy Pontoise)³²⁰.

Fidèle à l'optique choisie, l'EPEVRY choisit donc la COREDIS SACC en février 1970 comme lauréat de l'appel d'offre préférant ainsi une société néophyte dans le monde de la promotion commerciale mais très engagée par rapport à l'Agora à une société beaucoup plus expérimentée comme la SCC mais qui avait le tort de ne pas accorder beaucoup d'importance à l'Agora voire de détourner le modèle initial.

Dès lors la question qui se pose à l'EPEVRY est celle du montage de l'opération elle-même qui du fait de l'imbrication des responsabilités entre l'Etablissement Public lui-même et la société de promotion commerciale choisie devient très complexe. L'EPEVRY décide alors d'unifier la conception, il propose d'associer « les maître d'œuvre architectes » :

*« Un contrat d'étude d'avant projet portant sur la totalité de l'Agora a ainsi été passé parallèlement par les deux maître d'ouvrage EPEVry et la Société EVRY-CENTRE (qui s'est substituée à la Sté COREDIS-SACC) à une association d'Architectes (MM. JANKOVIC et HARDION (Sté EVRY-CENTRE), M. LECOUTEUR (EPEVRY)) tandis qu'une agence commune était créée. »*³²¹

A cette unité de la conception est associé un seul bureau d'étude et une seule cellule de programmation.

³¹⁷ « Parallèlement cette approbation a permis à l'Etablissement Public de mener à sa fin la consultation des promoteurs commerciaux candidats à la création du centre commercial d'EVRY en exigeant d'eux un apport de programmes privés à l'AGORA et une adhésion à la conception » Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle d'Evry, *Historique*, rapport, 15 octobre 1970, archives de l'Essonne, fond de l'EPEVry, n°1523/W354, p. 2.

³¹⁸ « Note sommaire de présentation du dossier de soumission de SEPCC (M. R. de Balkany) au centre commercial régional d'Evry », décembre 1969 in Dossier *lettres d'explicitation des offres*, archives de l'Essonne, fond de l'EPEVry, n°1523/W359, p. 1 sqq.

³¹⁹ Elle est réalisée par l'équipe d'architectes Jankovic et Hardion pour le compte de la COREDIS.

³²⁰ Note « COREDIS-SACC » in Dossier *lettres d'explicitation des offres*, archives de l'Essonne, fond de l'EPEVRY, n°1523/W359.

³²¹ Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle d'Evry, *Historique*, rapport dactyl., 15 octobre 1970, p. 2 [AD Essonne, fond EPEVRY 1523/W354].

Durant cette phase, l'Agora ne cesse de prendre du poids face au CCR. L'ambiguïté qui fut une force dans la maîtrise de la conception du Centre Urbain Régional par l'Epérvy trouve ici son revers. Alors que la conjoncture en matière de centres commerciaux se détériore à ce moment, le travail développé par l'Epérvy et la nouvelle société Evry-Centre se concentre sur la conception de l'Agora. Cette approche de la question du Centre Urbain Régional trouve sa caricature dans le dossier APS du CCR finalement présenté en octobre 1970. Que voyons-nous dans la liste des pièces jointes ? Essentiellement des éléments détaillant le projet de l'Agora³²².

Pendant ce temps, la COREDIS-SACC était sensée faire aboutir le montage du côté promotion commerciale afin de permettre au CCR de fonctionner. Or comme nous l'avons dit, la COREDIS très engagée vis à vis du projet de l'Agora, reste inexpérimentée en ce qui concerne la question de la promotion commerciale. Ce manque d'expérience va se révéler un puissant facteur d'échec. Alors que la collaboration semblait harmonieuse avec l'Epérvy, ce dernier décide lors de son conseil d'administration du 16 décembre 1971 de décharger la COREDIS du projet. Car « la COREDIS SACC n'avait pas été en mesure de faire aboutir les propositions qu'elle avait faites au moment de la consultation du mois de février 1970. La COREDIS SACC n'avait en effet pas réussi à obtenir la signature des grandes surfaces et ceci malgré les conditions financières extrêmement favorables qu'elle avait proposées »³²³. La stratégie de l'Epérvy atteint ici ses limites, le choix d'un acteur inexpérimenté et donc prêt à collaborer activement au projet de l'Agora a effrayé les Grands Magasins alors même que ces derniers sont indispensables à la réalisation du CCR. Privilégier l'Agora a menacé l'existence même du CCR. Or sans CCR pas d'Agora car le premier est la locomotive indispensable au second.

Le compromis final : l'alliance des contraires

La réaction de l'Epérvy va être très rapide. Face à l'échec de la COREDIS, les autres sociétés ayant répondu à l'appel d'offre de 1969 sont de nouveau consultées en janvier 1972, dans l'urgence car il s'agit de ne pas retarder le démarrage des travaux de l'Agora qui doivent être en partie pris en charge par la société de promotion commerciale. Finalement, seule la SEPCC répond positivement à la demande qui est formulée par l'Etablissement Public : accepter de reprendre sans délais le projet tel qu'il a été laissé par la COREDIS. Deux autres sociétés refusent et la SERETE-Aménagement répond finalement hors délais en exigeant une reformulation du programme.

Par ce coup du sort, une alliance des plus improbables quelques années auparavant, associe l'équipe de l'Epérvy occupée essentiellement à la mise au point d'un modèle alternatif d'équipement central et la SCC, à travers sa filiale SEPCC, si intransigeante autrefois par rapport au modèle du shopping center. Mais ces deux acteurs ne sont plus les mêmes. L'Epérvy recherche désormais l'efficacité en matière de promotion et la SEPCC une collaboration avec les aménageurs afin de s'assurer les terrains les plus rentables pour la formule du shopping center. Cette dernière avait déjà amorcé clairement ce virage dans sa politique lors de sa réponse à l'appel d'offre de 1969 :

« Interrogé sur ces problèmes de l'AGORA, M. de Balkany a déclaré sa propre esquisse « dénuée d'une quelconque valeur à ses yeux », que toute transformation destinée à satisfaire l'Etablissement public était « envisageable » »³²⁴.

C'est ainsi que s'engage dès février 1972, une négociation entre l'Epérvy et la SEPCC qui vise cette fois-ci à préciser la formule qui doit être adoptée pour le Centre Commercial Régional. Il s'agit de « rechercher une solution positive acceptable par les deux parties. » Dès mars, trois hypothèses vont être envisagées, les deux dernières étant pensées comme évolutives :

- le maintien de la formule classique du shopping mall à deux niveaux avec deux grands magasins comme locomotives qui était le choix de la COREDIS,
- l'implantation de deux hypermarchés comme locomotives avec un « mall ouvert » qui n'est en fait qu'une galerie marchande,
- une formule hybride mixant un grand magasin avec un hypermarché associés au travers d'un mall partiellement sur deux niveaux.

La formule hybride Grand Magasin - hypermarché est clairement privilégiée car elle lève une partie des hypothèques quand au montage de la programmation du CCR : elle n'impose plus la négociation avec

³²² Etablissement Public d'Aménagement – Ville Nouvelle d'Evry, *Récapitulatif des pièces jointes* in Dossier APS CCR, [AD Essonne, fond EPEVRY 1523/W355].

³²³ EPEVRY, *Centre Commercial Régional. Rapport au Conseil d'Administration*, 20 juin 1972 in Dossier Conseil d'Administration du 30 juin 1972, [AD Essonne, fond EPEVRY 1523/W358].

³²⁴ « Note sommaire de présentation du dossier de soumission de SEPCC (M. R. de Balkany) au centre commercial régional d'Evry », décembre 1969 in Dossier *lettres d'explicitation des offres*, p. 2 [AD Essonne, fond EPEVRY 1523/W359].

deux Grands Magasins qui sont de plus en plus difficiles à convaincre mais avec un seul et une société de distribution pour l'hypermarché, partie qui est moins exigeante. Mais par contre la formule du mall partiellement à deux niveaux est rejetée.

A partir de ce double choix d'un système commercial hybride et d'un rejet du mall partiellement double, les deux parties vont se replonger dans le projet qui a été développé par la COREDIS pour trouver une solution :

« La nécessité de trouver les surfaces de vente et les réserves au même niveau du fait de la nouvelle conception des grandes unités commerciales, l'indispensable raccordement à l'Agora, aux niveaux de circulations piétonnières du centre ville et aux programmes périphériques du centre a conduit à maintenir le niveau inférieur prévu par la COREDIS pour être utilisé en réserves, mais à lui trouver une nouvelle affectation. »

Finalement le projet arrêté est doublement hybride. Tout d'abord, alors qu'il devait associer un Grand Magasin et un hypermarché classique, il comprend en fait deux locomotives plus proches :

- le Grand Magasin Printemps laisse la place à une surface commerciale conçue comme un dérivé plus bas de gamme et d'un volume plus faible : Primevère, une division du Printemps,
- l'hypermarché choisi est Euromarché.

Ensuite, il reprend des éléments développés par la COREDIS dans l'optique du modèle du shopping center pour les détourner vers un autre usage. C'est le cas en particulier des parkings.

Par contre, pour ce qui est de l'Agora, les plans très avancés de 1971 sont acceptés en bloc par la SEPCC, il semble que la société ne se préoccupe que peu du projet architectural qui a acquis une certaine autonomie. C'est au niveau de la promotion que la SEPCC influencera les dernières évolutions de l'Agora. Ainsi lors des négociations du début de 1972, le promoteur s'engage en particulier à développer la partie privée au rez-de-chaussée soit 4000 m² de surface commercialisable dont un drugstore, un café, des magasins orientés vers l'enfance (vêtements, jouets, livres, etc...). Mais par contre, il refuse d'implanter des commerces au niveau supérieur, laissant à l'Épévy des surfaces non affectées.

En 1974 et 1975, l'Agora puis le CCR sont livrés à la curiosité du public et à l'usage des habitants d'Evry. Ces deux méga-équipements à la fois autonomes et articulés entre-eux constituent le cœur du Centre Urbain Régional. Depuis la conception unitaire du départ, un long chemin a été fait qui a donné naissance à un ensemble d'un genre nouveau, fruit de la négociation entre trois acteurs : les aménageurs, la société de promotion commerciale et les distributeurs qu'ils soient Grands Magasins ou sociétés de distribution ayant développé des enseignes d'hypermarché.

Cergy ou la rupture entre shopping center et équipement intégré

A la différence d'Evry, la conception du centre Cergy-Préfecture est très fortement dominée par la nécessité de développer un *shopping center* qui doit servir de locomotive pour la Ville Nouvelle. Cette approche dirige clairement la conception initiale du centre et persiste après 1968.

Ainsi dans une des premières études traitant du centre de Cergy, le modèle urbain choisi pour le centre de la Préfecture est présenté comme un compromis entre la ville traditionnelle et le *shopping center*³²⁵. L'environnement du centre est divisé en deux avec d'un côté l'habitat de la ville elle-même et de l'autre des parkings reliés au réseau autoroutier et devant permettre de desservir le centre commercial. L'alternative entre logique de desserte « à l'américaine » qui isole l'équipement au milieu d'une nappe de parkings et logique d'intégration « à l'européenne » qui le rattache physiquement aux habitations est recherchée au niveau du centre commercial lui-même [voir **FIG. 10.1**]. L'idée développée à Evry d'un équipement tiers assurant la transition entre centre commercial et tissu urbain traditionnel n'est pas exploitée à Cergy.

« Articulé sur la place de la Préfecture, se développera le centre commercial qui poussera ses antennes en direction de l'autoroute, au milieu d'un vaste parking. Ce centre

³²⁵ « Diverses conceptions du centre urbain » in *La ville nouvelle de Pontoise-Cergy. Etudes et options*, Paris, Mission d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Pontoise Cergy, 1968, figure 25. « Le parti d'aménagement, remodelé à la suite de ces réflexions, comporte un centre ayant la forme d'une bande allant de l'autoroute jusqu'à l'Oise. Directement raccordé à la première, comportant un vaste parking au sol, ce centre commence, « côté route », par un « shopping center » conçu pour l'automobiliste. Il se poursuit sous une forme beaucoup plus élaborée par un mélange des différentes fonctions urbaines. C'est là le cœur de la ville où le piéton a priorité. » *La ville nouvelle de Pontoise-Cergy. Etudes et options*, op. cit., p. 74.

commercial s'exécutera en plusieurs phases de plus en plus sophistiquées à mesure que le caractère urbain s'affirmera. La première étape comportera un magasin de grande surface et des boutiques à un seul niveau, desservies par un parking au sol. Dans la seconde tranche, les magasins seront superposés autour d'un mail climatisé. Pour l'étape finale, une véritable imbrication des fonctions urbaines peut être envisagée, avec des parkings superposés donnant accès aux différents niveaux. »³²⁶

Face à cette stratégie, aucun modèle clair n'est proposé dans la même étude en ce qui concerne le regroupement des équipements publics. Il s'agit simplement d'une «place» autour de laquelle se répartissent diverses fonctions tout autant administratives (la Préfecture, des bureaux) que socio-culturelles.³²⁷

Les plans successifs du quartier de Cergy-Préfecture produits en 1971, 1974 et 1977³²⁸ montrent une évolution rapide et nette de la conception du pôle des équipements publics. Alors qu'au départ, en 1971, le centre est conçu comme un ensemble unifié et articulé dans lequel la division entre centre civique et centre commercial n'est pas franche [voir **FIG. 11.4**], le plan de 1974 montre une division marquée des fonctions dans la conception du centre. Le centre commercial n'est plus un ensemble complexe mais se présente comme une boîte complètement fermée bien que divisée en deux parties correspondant aux deux phases proposées. Le deuxième grand magasin s'est déplacé vers le milieu du centre. Mais le plus frappant est la taille respectable qu'acquiert le centre culturel. De cette manière le centre de Cergy-Préfecture se retrouve divisé en deux espaces correspondant aux deux fonctions principales du centre : d'un côté un centre commercial, de l'autre un centre administratif et socio-culturel. Le plan de 1977 confirme cette division en limitant le centre commercial à la réalisation de la première phase, en fermant le complexe d'équipements publics par le centre culturel. Entre les deux pôles alors en cours de réalisation, un nouvel espace est proposé qui tente de retrouver les formes et la mixité de la ville traditionnelle : réseau de rues commerçantes et piétonnières accueillant du logement. Dès lors on perçoit bien qu'à Cergy, ce n'est pas l'équipement collectif intégré qui joue un rôle de transition. On est là plus dans une logique de monument isolé [voir **FIG. 11.5**]. Deux objets se font face, le centre commercial d'un côté, le centre culturel et administratif de l'autre. Entre les deux, le liant, la transition est assurée par un ensemble mixte logements/commerces.

Cette séparation entre le centre commercial et l'équipement intégré que constitue le Centre Culturel, se retrouve clairement dans les documents relatifs à la conception et à la gestion du centre commercial. A la différence d'Evry, le Centre Culturel, la patinoire et les autres programmes adjacents au centre commercial ne sont pas touchés par la convention signée en juin 1970 par l'EPACergy et la SERETE-Aménagement. Seuls font l'objet d'articles les magasins, les réserves, les locaux techniques, les bureaux et les logements intégrés au centre commercial et surtout « l'aire de circulation pédestre. »³²⁹ Ce dernier point est particulièrement développé dans le cahier des charges qui précise les éléments de la convention en 1972. Il s'agit tout d'abord d'assurer la continuité des circulations. Cette continuité est tout autant pensée en terme matériels qu'en terme immatériels. Des passerelles sont prévues pour relier le mall à la dalle : si les aménageurs sont chargés de la réalisation de ces passerelles, le promoteur est chargé de prévoir leur réception sur les structures du centre commercial³³⁰. En contrepartie, le promoteur qui doit devenir le gestionnaire du centre commercial est tenu d'assurer la continuité en ce qui concerne la connexion architecturale.

Au final le paradoxe de cette évolution est que Cergy est la seule ville où les architectes concepteurs du centre commercial et ceux du centre culturel et administratif sont les mêmes (Vasconi et Pencreac'h). Là où une continuité de traitement aurait pu facilement aboutir entre centre commercial et «équipement intégré», ces derniers se sont appliqués à clairement différencier les deux architectures, contribuant ainsi par là même à monumentaliser le type de l'Agora.

³²⁶ Ibid., p. 78

³²⁷ « [...] on y trouvera, vraisemblablement, la patinoire, le musée et la bibliothèque, plusieurs restaurants et cafés, des magasins spécialisés (librairie, salon de coiffure, etc...) et des logements. »

³²⁸ Dossier 1608W32, Fond EPA Cergy, AD Val d'Oise, Cergy-Pontoise.

³²⁹ « Convention », dossier 1608W12 A, Fonds EPA Cergy, Archives du Val d'Oise, Cergy Pontoise, juin 1970, pp. 17-18.

³³⁰ « Les circulations piétonnières des deux mails principaux du centre commercial devront être couvertes et climatisées. La conception des portes et entrées devra être étudiée de façon à ce que la traversée de l'ensemble apparaisse aussi aisée que possible et ne constitue pas une sorte de barrière à la pénétration dans l'ensemble des bâtiments qui l'entourent. » in EPA Cergy, «**Centre Commercial de Cergy-Pontoise. Quartier de la Préfecture. Cahier des charges**», Cergy Pontoise, 1972, p12, 22 et 35 [AD Val d'Oise, fond EPA Cergy, dossier 1608W12 A].

Noisy ou la logique d'opposition

Le cas de Noisy marque une position encore différente. Lors de la conception du centre urbain régional nous retrouvons cette volonté de déconnecter centre commercial et équipement intégré. Mais au lieu d'être le produit d'une évolution longue des projets, elle apparaît très clairement comme un postulat de départ qui marque très tôt l'orientation du travail de l'EPAMARNE.

Victor Gruen avait bien produit pour le secteur 1 de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, autrement dit pour le secteur de Noisy-le-Grand un plan initial dont la conception était sensiblement la même que celle d'Evry : très orientée vers le commerce et mobilisant la figure du mall. Mais alors qu'en 1970, le travail sur le centre d'Evry est déjà très avancé et que la formule de l'Agora est théorisée, l'orientation devant guider le dessin du centre de Noisy reste très floue : « *La conception du cœur de ville résulte d'une volonté d'intégration du centre commercial régional avec un centre tertiaire de bureaux et une large variété d'équipements et de services.* »³³¹

L'idée d'un équipement intégré à Noisy va faire rapidement son chemin, influencée directement par l'exemple d'Evry dans la recherche d'un contrepoids au centre commercial régional pour constituer le centre urbain régional³³².

Déclinant les principes de l'Agora, les concepteurs en charge du dossier à l'EPAMARNE emmenés par Ayméric Zublena, définissent la Piazza comme un complexe d'équipements rassemblés autour d'un espace ponctuel, une place couverte qui doit s'articuler avec le centre commercial tout en maintenant une certaine autonomie³³³. Comme pour l'Agora, la résonance méditerranéenne marque l'attachement à la ville latine dense par opposition au modèle américain de la ville diffuse, elle marque aussi l'attachement à la notion montante « d'espace public »

Le projet va évoluer vers la conception d'un équipement concurrent du centre commercial de manière bien plus marquée qu'à Evry, que ce soit au niveau de la programmation avec un regroupement de fonctions et de services de grande ampleur³³⁴ ou au niveau architectural avec une logique d'opposition très marquée avec l'architecture du centre commercial:

*« Par opposition au monde relativement fermé du centre commercial, la Piazza doit à la fois s'ouvrir sur l'espace extérieur de la place publique et sur l'espace intérieur, prolongement du mail commercial. [...] L'espace piétonnier de la Piazza exprime par sa configuration la fonction carrefour par opposition au mail linéaire du centre commercial »*³³⁵.

Dans les plans de juillet 1973 qui tentent de répondre à ce déficit, la Piazza reste encore un complexe centré autour d'une place et contiguë au centre commercial, mais une extension est proposée afin de lier le Centre Urbain Régional formé par le CCR, l'ensemble tertiaire et la gare de RER à la future Université qui est située de l'autre côté de la voie³³⁶. Cette proposition est encore une simple protubérance qui se développe le long d'un axe piétonnisé qui était prévu dès les premiers plans et qui traverse la Piazza. Mais dès novembre, les plans de conception du Centre Urbain Régional montrent que désormais c'est l'ensemble de l'axe piétonnier qui est désormais pensé comme un équipement

³³¹ Cahiers de l'IAURP, octobre 1970.

³³² « En ce qui concerne le passage de témoin, je n'ai plus exactement en tête la façon dont cela s'était passé mais on était très impressionné par les recherches qui étaient faites à Evry, notamment sur l'Agora qui était initiée d'ailleurs par un architecte hollandais, Van Klengeren. » Entretien avec Ayméric Zublena par A. Korganow, le 19 02 2004 à son agence. Ayméric Zublena a toujours affirmé la très grande importance de l'Agora d'Evry dans la conception de la Piazza : « On doit ici préciser que la conception et la localisation de la Piazza faisaient suite à de nombreux contacts avec l'équipe d'Evry et des gens de l'IAURP, et à une série de réunion avec Monsieur Jarry » Ayméric Zublena & BERU, *Piazza – Marne-la-Vallée, analyse d'un processus*, EPA de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée / Secrétariat à la Culture, contrat CORDA, février 1977, p. 24.

³³³ Concernant le nom, « il avait été choisi par l'EPAMARNE au cours d'une réunion interne en date du 14 juin 1971. Ce nom avait été évoqué parmi une liste d'autres noms (la Galerie, les Halles, la Rembla, la Piazza, le Studio, la Librairie, l'Académie), chacun de ces noms recouvrant aux yeux des concepteurs la même idée de « lieu de rencontre, d'espace public... ». » Ayméric Zublena & BERU, op. cit., p. 24.

³³⁴ « [...] L'action « programmation » a permis de donner du poids à la Piazza, et par là même, d'affirmer sa spécificité par rapport au centre commercial. Cette action se concrétise dans les propos tenus lors d'une réunion sur la Piazza en avril 1973. Il est important de noter : [...] que l'on considère qu'il y a rupture entre la conception antérieure de la Piazza et celle qui découle du travail de la programmation [...] ; que la Piazza est considéré comme l'élément majeur du centre urbain (il y a même assimilation de la Piazza au centre urbain. » Ibid., p. 54.

³³⁵ « Présentation de la Piazza – Juillet 1973 », cité in Ayméric Zublena & BERU, op. cit., p. 56

³³⁶ EPAMARNE, « Centre urbain de Noisy-le-Grand – Piazza », dossier janvier 1973 [EPAMARNE 732W19].

intégré³³⁷. En 1973, le projet s'est donc éloigné du modèle de l'Agora mais reste fidèle au principe qui en a guidé la forme, celui d'une négociation permanente avec le centre commercial et celui d'un espace urbain de transition et de liaison.

En mai 1974, le projet de Piazza fait l'objet d'un travail de théorisation qui radicalise sa position par rapport au modèle d'Evry³³⁸. Cette rupture s'exprime de deux manières.

Tout d'abord, la Piazza fusionne avec le cheminement piétonnier sur lequel elle venait s'articuler à l'origine. Le dispositif prend résolument une orientation urbaine, abandonnant les velléités monumentales du super-équipement telles qu'elles s'expriment dans le centre culturel de Cergy. L'importance de cette configuration et sa logique « anti-monumentale » amènent les concepteurs à proposer « l'éclatement de certains équipements en différents points de la Piazza afin d'en enrichir l'animation ». On est proche ici des solutions d'« Urbatecture » expérimentées au Vaudreuil par l'atelier de Montrouge ou à la Villeneuve par l'AUA (secteur II).

« La Piazza est un cheminement piétonnier qui va du CCR et du parking Ouest au quartier de l'Université.

- *C'est donc un lieu de passage, indépendant des équipements qui peuvent s'y trouver.*
- *Ce cheminement obligatoire du centre ville exclut la conception des équipements intégrés tels qu'ils sont projetés dans l'Agora d'Evry ou le centre culturel de Cergy-Pontoise. »*
- *Ce passage peut appartenir au domaine public [...]. »³³⁹*

Ensuite cette évolution morphologique se double d'une évolution quand aux relations avec le centre commercial. Car si le CCR est toujours considéré comme une locomotive indispensable pour lancer l'urbanisation de Noisy, il n'occupe plus désormais la place centrale dans la conception du Centre Urbain Régional. C'est la Piazza qui est pensée comme « le véritable cœur du centre urbain. » L'articulation entre la Piazza et le mall du CCR n'est plus directe mais s'effectue au niveau de la gare RER. Le CCR est marginalisé comme un simple équipement par rapport à la Piazza qui devient le vrai centre. Le traitement formel de la Piazza est plus que jamais basé sur une opposition avec le CCR qui est dévalorisé. Aux « caractéristiques du CCR : espace unifonctionnel à caractère commercial, puissance financière et impact physique » sont opposées les « caractéristiques de la Piazza : espace multifonctionnel à caractère public, épanouissement et d'activités socio-culturelles. »³⁴⁰ Dans la même logique, face au caractère monofonctionnel du CCR, une mixité associant équipements et logements est proposée pour cette rue qui se présente avant tout comme un espace néo-traditionnel [voir **FIG. 12.1**].

Pourtant nous sommes loin de l'espace traditionnel de la rue. Ici cet espace public est clairement pensé comme une infrastructure déjà dans les éléments de conception proposés en 1974, l'espace public est pensé comme une « structure adaptable » qui « permet son existence indépendamment des équipements et des logements [et] qui est le point de départ du système constructif des équipements et des logements [...] » En 1975, cette pensée proposant de faire de l'espace public une infrastructure se précise : « L'espace public, à ce point de vue, peut se dissocier en deux éléments : la structure porteuse, et à la couverture ». Espace entièrement piétonnier, il est séparé du sol naturel par un niveau de parkings et une voie de service³⁴¹.

Mais cette option n'aboutira pas. Dès septembre 1976³⁴², alors que les plans de la première tranche de la Piazza sont publiés, la rue est abandonnée au profit, de nouveau d'une place centrale. Le cheminement piétonnier passant par dessus la CD 33 est conservé mais il n'est plus l'axe privilégié. L'articulation avec le CCR est de nouveau mise en valeur. Par contre l'idée de mixité est conservée et de nombreux logements sont toujours prévus. La Piazza apparaît alors comme une Agora surmontée de logement. Cette tendance sera renforcée par les plans de janvier 1977 puis de juillet 1978 alors que le programme se réduit comme une peau de chagrin, la place perd de son importance pour ne plus devenir au final qu'une modeste « Placette »³⁴³

³³⁷ EPAMARNE, « Centre urbain de Noisy-le-Grand – Piazza », dossier novembre 1973 [EPAMARNE 130W59].

³³⁸ EPAMARNE, « Centre urbain Régional de Noisy-le-Grand – Piazza », dossier mai 1974 [EPAMARNE 10W1059].

³³⁹ « Note « Programmation » du 11 Janvier 1974 », cité in Aymeric Zubléna & BERU, op. cit., p. 56

³⁴⁰ « Centre Urbain Régional – Noisy-le-Grand – La Piazza . Document C », dossier mai 1974, p. 3 [EPAMARNE 10W1059].

³⁴¹ « Centre Urbain Régional - Notes sur le principe constructif », dossier, février 1975 [EPAMARNE - 225W12]

³⁴² « Centre Urbain Régional de Noisy-le-Grand », dossier, septembre 1976 [EPAMARNE - 194W13].

³⁴³ « Avant Projet Sommaire » et « Esquisse », dossiers, janvier 1977 et juillet 1978 [EPAMARNE - 10W1059].

III.3 - L'ENJEU D'IDENTITE DE L'EQUIPEMENT COLLECTIF FACE AU TRAITEMENT DE LA POLYVALENCE ET DE LA BANALISATION DES ESPACES

L'architecture de l'équipement intégré est d'emblée très marquée à la fois par le contexte de production de masse des équipements scolaires industrialisés et par la position de ses promoteurs et théoriciens initiaux. Paul Chaslin, PDG d'une entreprise de construction métallique qui réalise des charpentes et planchers pour des bâtiments de plusieurs niveaux, exploite le marché florissant des équipements scolaires. Pierre Riboulet et l'équipe de l'atelier de Montrouge, ou encore Joseph Belmont sont à l'époque les hérauts d'une « architecture collective » c'est-à-dire d'une architecture pensée sous forme de système évolutif à même d'associer dans un même mouvement industrialisation et participation. L'architecture du CEC de Istres réalisée par l'atelier de Montrouge à partir de modules industriels très stricts produits par GEEP-Industrie constitue à cet égard une tentative de synthèse éloquente, à la recherche d'une architecture industrielle « sans façade » et offrant une grande variété d'espaces³⁴⁴.

L'inscription dans la durée et la diversification en ville nouvelle de la problématique du regroupement des équipements et de l'intégration conduit à une confrontation de ces principes d'architecture informelle avec le retour en force des formes urbaines et architecturales traditionnelles que l'on observe à partir du milieu des années 70 (avec le débat sur « l'architecture urbaine »³⁴⁵). Cette confrontation, qui n'est certes pas un phénomène très spectaculaire et qui ne débouche pas toujours, loin s'en faut, sur une architecture très réussie n'en constitue pas moins une donnée originale de la production d'équipements socioculturels en ville nouvelle. C'est sous cet angle qui renvoie à la question de l'impact monumental de l'équipement dans la ville que nous avons abordé les développements architecturaux associés à la formule de l'équipement intégré en Ville Nouvelle.

III.3.1 – Une architecture de la polyvalence et de la banalisation, les deux tropismes de l'architecture scolaire et de la scène populaire :

S'inscrivant dans une certaine tradition de conception des lieux d'éducation populaire telle que nous avons pu l'aborder par ailleurs³⁴⁶ (de la maison du peuple à la MJC et à la Maison de la Culture), le développement d'une architecture de l'équipement intégré en ville nouvelle est intimement lié à deux domaines expérimentaux privilégiés, celui de l'architecture scolaire³⁴⁷ et celui de l'architecture de la salle de spectacle.

Ces deux catégories d'ouvrages publics ont été depuis le début de l'ère moderne particulièrement investies par les réformistes et révolutionnaires de tous bords, sur le thème de la conjonction entre progrès technique et progrès social.

L'école tout d'abord, qui constitue depuis la fin du XIX^{ème} un programme très prisé des réformateurs et des architectes, devient à partir des années 30 un des vecteurs principaux de recherche pour les architectes modernes. « Une architecture nouvelle pour une pédagogie nouvelle », est un enjeu qui fait partie intégrante de l'architecture moderne depuis les années 20. L'école constitue un enjeu de sensibilisation de la population aux formes modernes et les architectes, Le Corbusier en tête, mettent de grands espoirs dans l'innocence, l'absence de préjugés et la réceptivité des enfants et de la jeunesse pour « apprendre à habiter » l'espace moderne³⁴⁸.

³⁴⁴ Le thème d'une « industrialisation ouverte » fait l'objet d'un colloque organisé en 1970 par Paul Chemetov à Yerres. Voir Chemetov Paul, 1971, « **Création architecturale et industrialisation. Pour une architecture de composants industriels** ». Fondation pour le Développement Culturel - Ministère des Affaires Culturelles, Paris [bibliothèque du DEP]

³⁴⁵ Un débat formalisé à travers les deux numéros successifs de **Technique et Architecture**, « *Architecture Urbaine 1* », octobre 1975, n°306 et « *Architecture Urbaine 2* », déc. 1975/janvier 1976, n°307.

³⁴⁶ A. Korganow, op. cit.

³⁴⁷ L'ouvrage « **Architecture scolaire et aménagement de l'espace** » publié en 1974 (op. cit.) donne un panorama assez complet des nouvelles orientations en matière d'architecture scolaire. Les termes de polyvalence, de flexibilité et d'intégration y prédominent. On y retrouve aussi décrite la démarche ambitieuse d'atténuation des différences de « régime » entre la maternelle, le primaire et le collège entreprise à Grenoble. Voir à ce sujet : Henri Bonneville (directeur du CESPAC), « Architecture et pédagogie dans les écoles « intégrées » de la Villeneuve de Grenoble » in **Architecture scolaire et Aménagement de l'espace**. Op. cit., p102.

³⁴⁸ Les manifestations de l'importance de l'école pour les architectes modernes sont multiples depuis les années vingt. Après guerre le livre de Le Corbusier sur la maternelle du toit terrasse de la cité radieuse de Marseille, « **Les Maternelles. Pour une pédagogie plus humaine** » (Paris, ed. Denoel Gonthier, 1968) ou encore le cours spécifique sur les écoles dispensés

Le principe initial d'implication systématique d'un programme scolaire, collège ou école, dans les opérations intégrées associe au départ étroitement en ville nouvelle les deux enjeux expérimentaux, celui de l'école et celui de l'éducation populaire (sous ses appellations d'éducation permanente ou d'animation socioculturelle).

En fait la plupart des villes nouvelles (Marne-la-Vallée, Cergy, l'Isle d'Abeau, etc.) ont investi l'équipement scolaire comme étant le domaine d'action privilégié dans lequel sont développées une politique dérogatoire et une politique de promotion d'une architecture publique de qualité. L'équipement intégré ne constitue de ce point de vue qu'une petite partie de cet aspect très important de la production de formes en ville nouvelle. L'expérimentation et le développement d'une politique spécifique tant dans le domaine de la pédagogie que dans celui de l'architecture scolaire prendront du reste assez rapidement leur autonomie par rapport au domaine socioculturel.

Que ce soit sur l'architecture des collèges ou sur celle des écoles, on assiste après 68 à une véritable inflation de recherches tous azimuts. On ne compte plus les numéros de revue, les projets théoriques consacrés aux solutions ouvertes, fluides, évolutives à même d'apporter un cadre adapté au nouveau crédo éducatif.

Le numéro de la revue **AMC** consacré en 1972 aux « *Espaces collectifs des enfants* » s'inscrit totalement dans cette perspective. L'ouverture de l'école est au centre des réflexions, ouverture intérieure avec la « pédagogie décloisonnée » et ouverture sur l'extérieur.

Ce numéro de **AMC** rend compte du congrès du cinquantenaire de l'Association des Institutrices d'Écoles Maternelles et de Classes Infantines Publiques en 1970 (dit « congrès de Vichy ») qui constitue un des moments forts de cette effervescence autour du thème de l'ouverture de l'école. A cette occasion l'association avait lancé un concours d'architecture national pour la conception d'un ensemble maternelle/crèche.

Le même numéro de AMC présente par ailleurs plusieurs projets architecturaux de centre de l'enfance, étudiés par des équipes pluridisciplinaires associant architectes et pédagogues, en particulier, celui établi pour le compte de Françoise Lenoble-Préidiné dont nous avons précédemment parlé. Les architectes du projet (Girard, Pastrana) se sont adjoints les services de Jean Prouvé (qui a pu poursuivre ainsi son intérêt pour l'architecture scolaire et socio-éducative) pour élaborer un prototype préfabriqué qui décline les thèmes chers à l'architecture industrielle, le thème du module, le thème du continuum spatial partitionné par des cloisons légères [voir planche 18]. L'équipement intégré devient le royaume des « coins », justifié par une psychologie de l'enfant et pas les orientations pédagogiques qui s'y rapportent: « *la continuité (...) dans le développement de l'enfant doit conduire à organiser ses activités dans une continuité matérielle et spatiale qui lui permette à tout moment un choix correspondant à son niveau de développement. C'est pourquoi le parti architectural s'est orienté vers la définition d'un espace continu, au sein duquel les enfants seuls ou en groupe, peuvent passer d'une façon très fluide et simultanée d'une activité à l'autre* »³⁴⁹.

De façon plus limitée que l'école mais néanmoins bien effective, la **salle de spectacle** constitue le second tropisme architectural de l'équipement socioculturel en ville nouvelle.

Que ce soit sous la forme d'une grande machine mobile (sous l'influence du théâtre révolutionnaire russe et allemand³⁵⁰) ou sous la forme d'une scène rudimentaire développée par une certaine tradition théâtrale française (celle de Copeau et de Vilar), la salle de spectacle populaire en rupture avec « le théâtre bourgeois à l'italienne » constitue une autre figure incontournable de la modernité qu'ont développée depuis les années 20 les héros français de l'architecture.

Dans la continuité des solutions imaginées pour les maisons de la culture ou pour les MJC, les équipements intégrés en ville nouvelle accueillent ces salles de spectacle et autres dispositifs de gradins marqués, de même que l'école, par des objectifs de polyvalence, d'ouverture, d'interaction avec

dans les années soixante par Jean Prouvé au Conservatoire National des Arts et Métier manifestent cet attachement: « *L'école ne devrait-elle pas révéler aux enfants l'architecture de leur temps plutôt que celle du passé honteusement plagié ?* » in **Prouvé - cours du CNAM - 1957-1970**; « *essai de reconstitution du cours à partir des archives de J. Prouvé.* » Liège, ed. Mardaga, 1990, p178.

³⁴⁹ Dominique Girard, Marina Pastrana, Raoul Pastrana et Daniel Bourdon, notice du prototype de Centre de la Petite Enfance in **AMC**, « *Espaces collectifs des enfants* », n°26, juin 1972

³⁵⁰ « *J'avais imaginé une sorte de machine théâtrale, parfaitement agencée comme une machine à écrire, un appareil muni des procédés les plus modernes d'éclairage, de translation ou de rotations horizontale et verticale avec d'innombrables cabines de projection, des installations de haut-parleurs etc.* » in Erwin Picastor, **Le Théâtre politique**. Paris, ed. L'Arche, 1962 (1^{ère} ed 1929), p119.

l'extérieur. La salle polyvalente polygonale de l'Agora d'Evry, la salle de spectacle transformable de la Maison pour Tous des 7 Mares, celle de la maison du Temps Libre de l'Arche Guédon, mais aussi les halls/forums de ces équipements [voir **planche 20**] découlent de cette approche. Les scénographes qui ont officié dans le domaine des maisons de la culture sont sollicités en ville nouvelle, pour élaborer des solutions de gradins amovibles et de scène transformable. On retrouve les noms de C. Demangeat, de B. Guillaumot ou encore de I. Hilbert.

Une géométrie adaptée à la polyvalence :

Les notions de système, de module, de trame à la fois architecturale et urbaine sont prédominantes. La volonté d'ouverture de l'équipement, de rapprochement de ses activités avec la vie quotidienne conduit à élaborer un équipement qui ne se donne pas à voir comme objet fini mais comme partie d'une structure continue qui se confond dans le cas du Vaudreuil (comme à Toulouse le Mirail) avec la dalle c'est-à-dire qui inclut l'espace public.

La logique modulaire répond de son côté aux enjeux de polyvalence, de banalisation, d'évolutivité des locaux. Elle répond aussi à l'enjeu d'industrialisation et à l'enjeu de participation. La répétition et l'assemblage de modules est en phase avec les processus de fragmentation et de recombinaison des programmes. Le caractère prédéterminé des modules facilite les procédures participatives en permettant une matérialisation immédiate des solutions d'agencement étudiées en plan, sans s'embarrasser des problèmes de composition volumétrique qui sont du registre du savoir-faire savant de l'architecte. Très inspirés par les expériences de Christopher Alexander sur le thème des équipements communautaires, les architectes H.P. Maillard et P. Ducamp ou Michel et Claire Duplay se font les hérauts en ville nouvelle des systèmes de composants permettant une création collective³⁵¹.

La géométrie pentagonale ou hexagonale, l'angle à 45° manifestent la liberté retrouvée par rapport à la « dictature de l'angle droit » et à ce qu'elle sous-entend de rigidité dans les relations entre activités [voir planche 16]. Concrètement pour une salle de classe ou pour une salle de spectacle, cette géométrie à forte connotation « organique » manifeste les possibilités de trouver d'autres organisations non hiérarchiques des activités (organisations de la classe ou de la scène en rond).

Enfin cette géométrie accompagne l'inflation des espaces annexes de sociabilité. Nous avons étudié précédemment le lien très fort unissant la conception d'espaces publics protégés (espace piéton) et la formule de l'équipement intégré. La prolongation de l'espace public à l'intérieur du bâtiment se manifeste par des dispositifs de rues intérieures, de halles et aussi par le développement d'espaces annexes d'activités plus informels. Dans les écoles, suivant le principe de regroupement des salles en « grappes », il s'agit d'associer systématiquement aux salles de classes regroupées en sous-unités, des espaces complémentaires de types « ateliers » ouverts sur l'espace central de déambulation.

III.3.2 – Vers une architecture publique en ville nouvelle

Comme nous l'avons souligné en préambule, le principe de regroupement et d'association des programmes participe d'un mouvement de remise en cause de la logique de production d'une architecture répétitive et morne à partir des normes nationales. C'est pourquoi le procédé va logiquement croiser le mouvement de renouveau de l'architecture des bâtiments publics qui se développe à partir de la fin des années 70.

La Mission Interministérielle Pour la Qualité des Constructions Publiques créée en 1977 trouve dans les villes nouvelles un terrain d'action privilégié et déjà largement acquis à la procédure des concours comme vecteur principal du renouveau de l'architecture publique.

³⁵¹ Voir à ce sujet le numéro de la revue **Le Carré Bleu** intitulé « *La création collective du tissu urbain par les systèmes d'éléments combinatoires* » rédigé par Michel et Claire Duplay dans lequel sont présentés les systèmes constructifs élaborés par ces architectes pour la construction d'écoles et d'équipements « intégrés » notamment à Torcy et à Noisy-le-Grand, n°4 1972. et aussi Maillard H.P., Ducamp P., avril 1972, « *Les outils de la création collective* » in **Techniques et Architecture** n°6

Deux ouvrages significatifs publiés avec son aide accordent une place importante aux équipements socioculturels.

L'ouvrage « **Bâtiments Publics, une nouvelle génération** » de Dominique Amouroux et Christian Sarramon qui dresse en 1980 un bilan de ce renouveau place ainsi en page de couverture le projet du centre culturel et administratif (Place des Arts) des architectes Vasconi et Pencreac'h à Cergy-Pontoise. L'ouvrage présente aussi le centre de l'enfance Désiré Clary de G. Maurios à Melun-Sénart et l'école des Plants de Renaudie à Cergy.

Il en est de même de l'ouvrage « **Guide de l'architecture dans les villes nouvelles de la région Parisienne** » publié en 1979 avec une préface très éclairante de J.E. Roullier et de G. Salmon-Legagneur, préface qui met en valeur le dispositif pluridisciplinaire des missions et des EPA par opposition au système antérieur de l'architecte en chef, et qui souligne aussi la place laissée aux jeunes architectes ainsi que l'encouragement de la procédure de concours. La préface met l'accent plus particulièrement sur l'effort déployé dans le domaine des équipements publics en soulignant l'objectif de redonner à ces édifices une « valeur symbolique » et en soulignant l'importance accordée à la phase amont de programmation.

Ces deux orientations, celle de la valeur symbolique retrouvée des édifices publics dans la ville et celle du soin apporté à la programmation comme traduction des besoins réels des habitants sont les deux grands chevaux de bataille de la MIQCP

Le défi d'une architecture de l'équipement intégré en ville nouvelle :

« Le souci de l'architecture doit être placé au premier plan dans nos constructions publiques. Autrefois les constructions publiques se reconnaissaient aisément et sous un jour favorable dans la ville : le rôle social qui leur était attribué se manifestait par le choix de leur emplacement, par leur conception architecturale, ainsi que par le traitement de leur environnement. Cet effort de signification symbolique mérite d'être retrouvé aujourd'hui »³⁵².

Cette citation de M. d'Ornano faite à l'occasion d'une opération de promotion de plusieurs concours d'architecture publique organisée par la MIQCP en 1980 (voir en infra) place clairement l'enjeu de renouveau du côté de l'interaction édifice/ville et donc du côté de la question de la monumentalité.

Cette question de la monumentalité qui est en fait posée à l'architecture moderne depuis l'après-guerre, comme l'explique parfaitement l'article de S. Giedion et de J.L. Sert, « *Neuf points à propos de : la monumentalité un besoin humain* »³⁵³ se pose avec une acuité particulière dans le cas des équipements éducatifs, sociaux et culturels. La monumentalité traditionnelle synonyme de disposition rigide et fermée associée à des activités isolées, la monumentalité synonyme de caractère imposant qui induit une distance vis-à-vis des usagers, la monumentalité opposée à la proximité et à la dynamique de l'animation fait partie des cibles visées par le discours de l'intégration.

« Abri ou édifice ? »³⁵⁴, cette question posée avec constance par les hommes de théâtre, à la recherche de lieux culturels propices à la création et accessibles se pose aussi pour les équipements socioculturels.

Pour surmonter la contradiction entre l'exigence de visibilité d'une architecture publique dans la ville et l'exigence de proximité et d'évolutivité à laquelle est confrontée l'architecture de l'équipement intégré, plusieurs pistes sont explorées en ville nouvelle :

- La première solution consiste à valoriser la monumentalité de la structure « primaire » capable d'accueillir toutes les activités. Cette monumentalité de la structure correspond bien souvent en fait à la monumentalité de l'ensemble de logements capable d'abriter en son sein les activités intégrées et « l'espace public » qui les distribue. Sur le modèle de la galerie de l'Arlequin à la Villeneuve, les exemples ne manquent pas, Evry 1, la Piazza, le projet de « petite cathédrale » de R. Boffil à Cergy. Plus rarement cette monumentalité de la structure évolutive peut ne concerner qu'une structure accueillant des équipements.

³⁵² Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Concours d'architectures publiques, Dossier de Presse. Lancement par monsieur Michel d'Ornano. Paris, 6 octobre 1980.

³⁵³ S. Giedion, J.L. Sert, « *Neuf points à propos de : la monumentalité un besoin humain* » in **Architecture et vie collective**. Paris, ed Denoël Gonthier médiations, 1956 (1^{ère} ed. 1956).

³⁵⁴ Titre d'un article d'Antoine Vitez in **AA**, « les lieux du spectacle », n°199 octobre 1978, p 24.

Cette solution dont Beaubourg constitue une traduction exemplaire est peu finalement peu exploitée en ville nouvelle.

- La monumentalité du volume de l'espace public protégé réunissant les différents équipements, monumentalité de la halle, de sa couverture est certainement la solution la plus exploitée en ville nouvelle. Cette monumentalité s'inscrit dans une logique fonctionnelle : de la même manière que pour les équipements spécialisés, c'est la fonction qui détermine l'expressivité du volume, ici c'est le regroupement de fonctions et donc l'espace de liaison qui constitue le support de l'expressivité. L'architecte Van Klíngeren avait déjà posé à Dronten les termes de la contradiction en affirmant à la fois la nécessité de traiter l'espace de l'Agora dans la continuité de l'espace urbain et en même temps la nécessité de donner à l'Agora une volumétrie simple aisément identifiable. Quelques projets ont été réalisés suivant ce principe de grand toit monumental en ville nouvelle que ce soit l'Agora d'Evry, la halle de l'Arche-Guédon, ou celle du centre administratif et culturel de Cergy.
- La référence à la ville traditionnelle permet aussi de trouver des références typologiques susceptibles de surmonter la contradiction. Le Beffroi, la halle de marché ou le passage couvert, symboles d'une vie urbaine « populaire » et animée, d'une vie urbaine démocratique, sont aussi à l'œuvre en ville nouvelle. Ces références ne s'opposent pas aux thèmes précédents mais elles visent à rajouter une épaisseur symbolique supplémentaire.
- Dans un registre proche,, l'argumentaire valorisant l'architecture des fermes locales souligne à la fois la valeur identitaire de ce patrimoine et en même temps les qualités spatiales des fermes comme volumes capables d'accueillir une diversité d'activité en offrant une évolutivité certaine. Ce thème du lieu préexistant (avec sa valeur propre identitaire par rapport à son environnement) dans lequel peut se déployer avec une grande liberté une ou plusieurs activités dynamiques et expérimentales devient dominant à la fin des années 70 dans le domaine de l'animation, avant d'être monopolisé par le secteur de l'action culturelle.

Les réponses apportées à cette problématique de la visibilité de l'équipement intégré varient aussi suivant l'échelle de l'équipement. Nous allons nous pencher maintenant sur la façon dont le problème a pu se poser aux trois grands échelles urbaines de la ville nouvelle, à l'échelle de l'équipement central, à celle du petit équipement de voisinage, et pour finir à l'échelle médiane de la maison de quartier.

III.3.3 – L'impact architectural de l'équipement intégré central

Les modèles de Van Klíngeren

Le discours des concepteurs des grands équipements centraux dans la lignée de l'Agora d'Evry est marqué par une référence principale : l'Agora de Dronten.

La promotion de l'Agora de Dronten mais aussi du reste du travail de l'architecte Van Klíngeren « découverts » en 1968 par l'équipe de l'Epévy, a été relayée en France par plusieurs canaux, celui de la critique avant-gardiste avec plusieurs articles et ouvrages de l'architecte Ionel Schein³⁵⁵, et celui des promoteurs d'équipements intégrés (Van Klíngeren participe aux colloques de 1970 organisés à Yerres).

A cette époque, le travail de Van Klíngeren sur le sujet est à un tournant³⁵⁶.

- Dans un premier temps, à partir de 1962, il a été sollicité pour un nouveau type de commande. Il s'agit d'associer en un tout diverses fonctions sans hiérarchie particulière en vue de constituer un centre

³⁵⁵ Voir à ce sujet, Ionel Schein, « *La notion d'espace global polyvalent* » in *Urbanisme* n°120-121, 1970.

³⁵⁶ Frank Van Klíngeren, de formation ingénieur, est une figure très particulière de la scène hollandaise d'après-guerre. Il s'est très tôt intéressé à la question du renouvellement du vocabulaire architectural en ce qui concerne la question des équipements, une question qu'il a abordé à partir de son articulation à la problématique de l'espace public dans des projets pour les urbanisations nouvelles que ce soient de simples quartiers ou des villes entières. Jusqu'au début des années 1960, Van Klíngeren se concentre sur la production d'équipement encore très proches du type classique à l'époque de l'« équipement collectif socio-culturel ». Mais ces derniers sont de plus en plus marqués par le concept de multifonctionnalité. Sur la carrière de Van Klíngeren, voir Marina den Van Bergen & Piet Volland, *Hinder en ontklontering: architectuur en maatschappij in het werk van Frank van Klíngeren*, Rotterdam, Uitgeverij 010, 2003.

communautaire global permettant d'offrir une vie civique et sociale relativement variée. Ce type de programme multifonctionnel est conçu lors de la réalisation du grand polder du Flevoland, il s'agit clairement d'offrir aux habitants des villes nouvelles un centre polyvalent dès leur arrivée. Les deux premiers projets, dont seul le deuxième, l'Agora de Dronten, sera réalisé, sont de taille modeste³⁵⁷. Il s'agit de complexes essentiellement composée d'un espace libre de très grande dimension et d'une salle de spectacle, d'un café-restaurant, le tout regroupé sous un même toit. L'espace libre est conçu comme intermédiaire entre la halle polyvalente et l'espace public. Il peut accueillir des activités culturelles et sportives dans une grande flexibilité : des matchs de sports et des manifestations publiques, mais aussi d'autres activités qui d'habitude se déploient dans l'espace public de la rue ou de la place comme un marché. Cet espace public intériorisé dans un bâtiment procède d'un choix qui abouti à deux conséquences, celui du contrôle et de l'organisation contre la spontanéité, de la localisation contre l'éparpillement. Ainsi peut-on percevoir à l'intérieur cet espace comme une place publique dans ses dimensionnements, ses usages mais aussi sa morphologie : un vide bordé d'éléments divers comme autant de bâtiments dans le bâtiment. Cet espace public permet d'engendrer de fait une animation importante du fait de la concentration des fonctions autour d'un espace libre de taille modeste mais ces fonctions restent socio-éducatives³⁵⁸.

- Dans un deuxième temps, Van Klengeren réfléchit à faire passer le concept d'agora à une autre échelle. Suite au succès de l'expérience de Dronten, il se voit confier la conception d'un autre centre civique, d'une tout autre ampleur, celui de la capitale de la nouvelle province du Flevoland Oriental : Lelystad. A l'origine le projet se présente comme une simple variante plus grande de l'Agora de Dronten. Mais le deuxième projet, qui est présenté en 1969, propose une nette évolution de la formule de l'Agora qui peut être résumée en deux points³⁵⁹ : d'une part, les fonctions associées ne se limitent plus aux simples activités culturelles et éducatives mais intègrent aussi les commerces; d'autre part, une porosité est introduite entre l'espace public intérieur, toujours ponctuel, et l'espace public extérieur. L'espace intérieur s'ouvre sur l'espace public extérieur et la structure qui le couvre se présente comme une trame tri-dimensionnelle. Bien que l'Agora de Lelystad n'ait jamais été réalisée, cette fusion entre espace public et équipement sera parachevée dans un projet qu'il réalisera pour Eindhoven.

L'équipe réunie autour de Darmagnac qui fit le voyage de la Hollande, visita l'Agora de Dronten mais rencontra aussi son concepteur qui leur présenta ses projets pour Lelystad et Eindhoven. Si le bâtiment de Dronten est un exemple construit qui est reconnu comme fondamental, il ne faut pas négliger le projet pour Eindhoven et surtout celui pour Lelystad dont l'échelle mais aussi les fonctions accueillies correspondent plus à l'équipement intégré central de la ville nouvelle d'Evry³⁶⁰.

L'Agora de Dronten offre l'avantage d'offrir un contre-modèle construit dont le succès critique à l'époque permet de soutenir enfin la comparaison avec le *shopping center*. Mais il paraît très probable que le projet de Lelystad de 1969 eût une importance encore plus décisive car il présentait un certain nombre de point permettant d'établir un équilibre entre équipement socioculturel et équipement commercial. On peut citer tout d'abord sa taille, mais aussi son ouverture sur l'espace public extérieur et surtout la programmation d'équipement commerciaux en son sein comme activités complémentaires. Face au *shopping center* se présentant chez Gruen comme un centre communautaire dans lequel la fonction commerciale est première, mais qui peut et doit intégrer des équipements administratifs et socioculturels, l'Agora selon Van Klengeren se présente comme un autre type de centre communautaire où la fonction socioculturelle prédomine mais qui peut intégrer de façon conséquente des commerces.

Une culture commune des architectes de Centre Urbain Régionaux

Les Missions puis Etablissement Publics employèrent des architectes dès leurs débuts afin de dessiner les Centres Urbains Régionaux.

³⁵⁷ C'est d'abord à De Bild qu'est projeté la réalisation de ce type de centre qui fait l'objet d'une proposition en 1963, puis se sera le tour de Dronten, petite ville du Flevoland, en 1965. Le projet de Dronten sera finalement réalisé en 1967 sous le nom de De Meerpaal mais l'appellation d'origine, Agora, lui sera associée dès le départ.

³⁵⁸ Sur la genèse de ce type voir Marina den Van Bergen & Piet Vollar, « Agora » in op. cit. pp. 66-84.

³⁵⁹ Voir Marina den Van Bergen & Piet Vollar, « Naar een programmatisch landschap » in op. cit., pp. 148-163.

³⁶⁰ « En octobre 1968, on est allé rencontrer l'architecte de cette agora qui nous a montré aussi ses projets pour Eindhoven et Lelystad. Ce sont deux agoras beaucoup plus importantes que Dronten qui est un tout petit truc qui doit être fermé maintenant, c'est dans des centres à l'échelle de plusieurs centaines de milliers d'habitants. » Interview d'André Darmagnac le 16 janvier 2004 chez lui à Evry. Le travail de Van Klengeren fera l'objet, en 1970, d'un article présentant les projets de Dronten et Lelystad dans un numéro spécial de *Techniques & Architecture* traitant de l'« Equipement social et culturel » : « Centres socio-culturels à Dronten et à Lelystad. F. Van Klengeren, architecte », *Techniques & Architecture* vol. 32 n°1, avril 1970, pp. 36-41. Or il faut remarquer que cette revue est aussi le principal lieu de publication d'articles sur les villes nouvelles françaises.

Si l'on regarde le cas des trois CUR étudiés dans le chapitre précédent, on peut distinguer deux cas de figure très tranchés :

- A Cergy ce sont des jeunes architectes, Claude Vasconi et Georges Pencreac'h recrutés dès 1966 dans l'équipe de la Ville Nouvelle, qui après s'être très investis dans la conception du centre de Cergy Préfecture, sont choisis par le promoteur commercial comme architecte du CCR de Cergy et réalisent aussi le centre administratif et culturel (place des Arts). On est là dans une situation où la conception de l'équipement intégré central, comme prolongement de la conception urbanistique du centre est prise en main par l'architecte coordonnateur de la ville nouvelle. La situation est comparable à Marne la Vallée avec l'investissement de Aymeric Zublena dans la conception de la Piazza (voir interview en annexe) et on peut citer aussi le cas du Vaudreuil avec l'investissement de Gérard Thurnauer dans le projet de centre administratif et culturel.
- Dans le cas d'Evry, ce fut au contraire un architecte extérieur confirmé, Jean Le Couteur qui fut désigné et qui mena à bien la conception en commun de l'équipement intégré et du CCR.

A priori la situation semble nettement contrastée : d'une part de jeunes architectes intégrés dans les Etablissements Publics et d'autre part un architecte indépendant, dans une position plus classique de maître d'œuvre et de surcroît plus âgé. Néanmoins, cette opposition dont on peut penser qu'elle a pu avoir une influence significative sur l'architecture des équipements, doit être nuancée, que ce soit du point de vue du statut ou du point de vue du parcours des architectes en question.

Au niveau du statut, Vasconi devient libéral en association avec Pencreac'h dès 1969 sans cesser de travailler pour l'EPA Cergy, de même Zublena fonde son agence en 1971 (avec Macary, Autran et Gruber). Au niveau de la formation, on peut pointer une autre ligne de division. Cl. Vasconi a une formation d'architecte-ingénieur, diplômé de l'ENSAIS en 1964. Il a travaillé dans l'Agence de Frei Otto et Rolf Gutbrod à Stuttgart avant d'arriver à Cergy³⁶¹. A. Zublena diplômé en 1963 de l'ENSBA est encore très proche de l'ancienne génération représentée par Le Couteur³⁶². Zublena a participé au séminaire Tony Garnier, atelier d'urbanisme fondé au sein de l'ENSBA par André Gutton et Robert Auzelle et fut Second Grand Prix de Rome en 1967³⁶³. Cette fois ci, on peut donc observer une coupure entre Le Couteur et Zublena d'un côté et Vasconi de l'autre. Les premiers sont proches de l'establishment urbanistique de l'époque, l'un par son parcours et l'autre par sa participation au séminaire Tony Garnier.

Malgré leurs différences, ces architectes sont en fait tous marqués par le contexte particulier de l'urbanisme et de l'aménagement français de l'époque. Il partagent une même culture qui alimente leurs projets et dont on peut dégager trois grands traits :

- L'urbanisme de dalle

Les divers architectes en chef des centres des Villes Nouvelles sont liés à cette mouvance particulière dans l'histoire de l'urbanisme en France, qu'il est convenu d'appeler l'« urbanisme de dalle ». Ce terme vague, utilisé à posteriori, recouvre tout une période durant laquelle l'urbanisme hexagonal est marqué par une problématique, celle de la séparation des circulations, et une figure, celle de la dalle piétonne. Cette dernière s'affirme comme dispositif de prédilection adapté à la centralité urbaine à travers les grandes opérations parisiennes des années 1960, dont en particulier Maine-Montparnasse et La Défense³⁶⁴ et à la suite du discours de Raymond Lopez sur le zoning vertical³⁶⁵. Ces opérations

³⁶¹ Voir Charles-Arthur Boyer, art. « Claude Vasconi » in *Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle*, pp. 922-923 ; *Claude Vasconi, Projets et réalisations, 1972-1982*, Paris, éditions du Moniteur, 1983, pp. 4-5 et Gilles de Bure, *Claude Vasconi*, Paris, éditions du Regard, 1995, pp. 18-19.

³⁶² Voir Mathilde Dion, art. « Jean Le Couteur » & art. « Paul Herbé » in *Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle*, Paris, IFA-Hazan, p. 520 & pp. 388-389 et Noémie Lesquins, « Jean Le Couteur », *Colonnes* n°12, octobre 1998, pp. 14-16.

³⁶³ Voir Aymeric Zublena, Liège, Mardaga, 1995.

³⁶⁴ « La dalle apparaît dans ces deux opérations comme le résultat d'un processus de conception long et complexe. Ce processus n'est pas linéaire. A La Défense comme Maine-Montparnasse, elle n'est pas un principe initial. Dans les deux cas, les projets vont connaître des phases préalables d'études souvent très éloignées des projets finalement réalisés. » Virginie Lefebvre, *Paris – ville moderne. Maine-Montparnasse et La Défense, 1950-1970*, Paris, éditions Norma, 2003, p. 187.

³⁶⁵ C'est à travers son action à Paris que Raymond Lopez tente de théoriser cet objet nouveau qu'est la dalle et le type de pratiques urbanistiques qu'elle entraîne en utilisant le vocable de « zoning vertical ». Il s'agit d'une séparation des systèmes de circulations et des fonctions, non plus horizontalement mais verticalement. Une approche qu'il tentera de mettre en œuvre dans l'opération du Front de Seine. Voir Jacques Lucan, « Cinq cent mille hectares à reconquérir » in Jacques Lucan (dir.), *Eau et gaz à tous les étages. Paris, 100 ans de logements*, Paris, éditions Picard, 1992, pp. 136-151.

parisiennes ont été le lieu de formation d'un nouveau milieu urbanistique qui regroupe des acteurs d'horizons divers : des ingénieurs des Ponts et Chaussée mais aussi des décideurs ayant une maîtrise des questions techniques ou encore un certain nombre d'architectes Grands Prix de Rome. Au sein de ce milieu, nous pouvons remarquer par exemple Jean Millier et Serge Goldberg d'un côté et Paul Herbé et Jean Le Couteur mais aussi Robert Auzelle de l'autre.

- Le treillis tridimensionnel

Un autre élément qui viendra renforcer cette pensée infrastructurelle de l'espace public est le développement durant la même période des toitures de très grande portée grâce à l'apparition de treillis tri-dimensionnels. A travers l'essor du modèle de la halle polyvalente et du travail d'un constructeur lié au milieu des architectes comme Jean Prouvé, ces nouvelles structures, tel que le système Pétroff, utilisé à partir de 1968, notamment pour la conception du Palais des Expositions de Grenoble³⁶⁶, pénètrent peu à peu la culture architecturale.

Dans les archives Jean Le Couteur correspondant à l'Agora d'Evry, les quelques articles que nous retrouvons font l'éloge du procédé Unibat, nouveau type de trame non plus tridirectionnelle comme avec le procédé Pétroff mais réellement tridimensionnelle³⁶⁷. Cette proximité entre la conception de l'Agora et le travail de Prouvé n'est pas fortuite. Paul Herbé, associé de Le Couteur, a collaboré avec Jean Prouvé en 1951 sur le projet de Palais des Expositions de Lille. N'oublions pas non plus que Herbé a travaillé sur les premières études pour l'aménagement de la Défense dans un groupe d'architectes dont Prouvé sera toujours proche.

- L'atmosphère mégastructurelle

Un troisième et dernier élément a alimenté la culture des architectes en chef. A la différence des deux premiers, il ne s'agit pas d'objets architecturaux issus de l'évolution de processus constructifs mais du développement de divers discours théoriques à partir du milieu des années 1960 alimentés par les innovations dont nous avons parlé. Dans la plupart de ces discours qui se présentent comme autant de spéculations sur les nouveaux moyens que fournit l'industrie du bâtiment mais aussi sur l'évolution de la société contemporaine, la ville est abordée de nouveau comme un objet architectural, mais un objet architectural de très grande dimension qui fonctionne sur le modèle de l'infrastructure et de la superstructure. La ville est pensée comme une mégastructure³⁶⁸.

Formant une sorte d'atmosphère dans laquelle baigne l'architecture des années 1960³⁶⁹, les nombreux discours théoriques basés sur une approche de la ville comme une infrastructure touche la conception des Villes Nouvelles de diverses manières. On peut citer le projet de Toulouse le Mirail de Candilis, Josic et Woods qui est présenté tout à la fois comme une étape très importante dans la naissance de ce courant mégastructurel mais aussi par les acteurs de l'urbanisme institutionnels eux-mêmes comme la première ville nouvelle en France³⁷⁰. Candilis est du reste un acteur très introduit dans le milieu de l'urbanisme gaullien de la période. Il participera activement à la conception des stations balnéaires du Languedoc-Roussillon. C'est à cette occasion qu'il rencontrera Jean Le Couteur³⁷¹. Il ne faut pas oublier non plus que Claude Vasconi a travaillé chez Frei Otto au moment de la conception du pavillon de

³⁶⁶ Voir Jean-François Archieri, « A partir de Maxéville, 1947-... » in Jean Prouvé « constructeur », Paris, Editions du Centre Georges Pompidou, 1990, p. 144.

³⁶⁷ Jean Le Couteur, « Le procédé Unibat. L'Agora de la ville nouvelle d'Evry », *Construction* n°5, mai 1975, p. 157 & Henri Wiodarczyk, « Procédés modulaires de construction spatiale en acier. Essais et réalisations (France) », *Acier-Stahl-Steel*, février 1977, pp. 48-51 in *Fond Jean Le Couteur*, 187 IFA 5/6.

³⁶⁸ Le terme est générique. La mégastructure est difficile à définir. Ainsi Reyner Banham déclare-t-il que « les mégastructures, ainsi, furent de grands bâtiments d'un type particulier, quoique ce type reste difficile à définir dans un vocabulaire précis », Reyner Banham, op.cit., p. 7. Pour Dominique Rouillard, la mégastructure est un « hybride colossal [...] réglant dans un même geste l'architecture, l'urbanisme et l'infrastructure, tout en s'engageant aux côtés d'une société informationnelle qui se constitue. » Dominique Rouillard, *Superarchitecture. Le futur de l'architecture, 1950-1970*, Paris, éditions de la Villette, 2004, p. 14.

³⁶⁹ Jacques Lucan classe ces mégastructures françaises en deux catégories selon les écrits de Sadrachs Woods, le web ou mégastructure horizontale et le steam ou mégastructure verticale, auxquelles on peut rajouter l'architecture dite « proliférante ». Voir Jacques Lucan, *Architecture en France (1940-2000). Histoire et théories*, Paris, éditions du Moniteur, 2001.

³⁷⁰ Pierre Merlin lui-même considère très tôt qu'il s'agit, avec Caen Hérouville, d'une opération intermédiaire entre le Grand Ensemble et les Villes Nouvelles. Voir Pierre Merlin, *Les Villes Nouvelles*, Paris, Editions de Minuit, 1969, p. 302-304.

³⁷¹ Jean Le Couteur est architecte en chef de la ville du Cap d'Agde alors que Georges Candilis est architecte en chef de Barcarès-Lecate. « Une autre originalité de l'opération [du Languedoc – Roussillon] tient au rôle déterminant joué par les architectes en chef des stations [...]. Parce qu'il est le plus connu, Georges Candilis préside l'équipe qui fonctionne de manière collégiale. » Claude Prélorenzo & Antoine Picon, *L'Aventure du balnéaire. La Grande Motte de Jean Ballardur*, Marseille, Parenthèses, 1999, p. 39.

l'Allemagne à l'exposition de Montréal qui marquera l'apogée de ce mouvement de pensée en architecture.

A la recherche d'une architecture moderne spécifique, une logique d'opposition ?

Passé la première courte période de conception des CUR, celle de l'effort de conception d'un ensemble complexe associant dans une même architecture le centre commercial et les activités socioculturelles, période durant laquelle le modèle de l'Agora adopte certaines des caractéristiques du shopping center, tel le dispositif couvert de circulation à deux niveaux, la climatisation, ou encore la logique commerciale des vitrines pour donner à voir et intéresser les visiteurs aux différentes activités de l'équipement³⁷², vient le temps des architectures séparées. Le mirage d'un centre complexe, multifonctionnel et ouvert s'estompe, la réalité revient à la charge : équipement intégré et CCR ne pourront qu'être deux bâtiments distincts.

- Hall/forum contre mall

A la différence du mall qui est conçu avant tout pour la circulation de magasin à magasin dans une ambiance contrôlée, fermée sur l'extérieur, et assez neutre architecturalement afin de ne pas faire concurrence à la mise en scène attractive du magasin, l'« espace public » de l'équipement intégré s'offre comme un lieu exceptionnel de rassemblement permettant de créer une densité et donc une animation qui est indispensable à la construction de l'identité de la ville nouvelle. Il découle de la figure du hall ou du « forum » telle qu'elle a pu être déclinée dans les expériences antérieures des Maisons de la Culture³⁷³. Dans la recherche d'une expression architecturale propre, cette distinction peut intervenir sur trois plans :

- le premier concerne la géométrie et la volumétrie, l'espace ponctuel rassembleur de la place couverte, avec une dimension verticale, s'oppose à l'espace linéaire du mall.
- Le deuxième concerne le degré d'ouverture de cet espace et sa capacité d'échange avec l'environnement extérieur. La différenciation est schématisée de manière très parlante dans les croquis sur la Piazza (voir planche 19 en annexe) avec une opposition entre la boîte autiste du centre commercial et au contraire le dispositif de la Piazza conçu comme un dispositif d'échange et de distribution par rapport à l'environnement. Cette opposition se manifeste d'abord par la place faite à la lumière naturelle et au ciel.
- La différenciation se manifeste enfin à travers un travail spécifique sur la définition du sol et du toit. Comme dans les hall/forum des maisons de la culture où s'épanouit la culture moderne de la « promenade architecturale », le sol est travaillé dans son épaisseur à travers des changements de niveaux, une mise en scène des escaliers et des rampes et l'exploitation de la figure incontournable des gradins qui manifeste que l'espace du hall/forum est aussi potentiellement un lieu de spectacle populaire. Pour ce qui est du toit, l'enjeu moderne et humaniste de la voûte tel que le définit Giedion³⁷⁴, celui d'une couverture de plus en plus légère et de plus en plus grande pour abriter la communauté, prend ici la forme du treillis tridimensionnel. En plus de la grande portée et de la légèreté en phase avec la vocation intérieur/extérieur du hall, ce choix est aussi celui de la polyvalence, la structure tridimensionnelle étant aussi potentiellement le support de multiples équipements. Suivant une problématique similaire à celle de la salle de sports ou du grill théâtral (et on rejoint ici l'idée d'un lieu de spectacle populaire), c'est un toit qui a une épaisseur, un toit dans lequel on circule (les hommes et les équipements) pour pouvoir moduler l'espace.

- Une architecture fragmentée

Le deuxième choix architectural différenciant l'Agora du shopping center est celui d'un espace fragmenté. A Evry, cette recherche de fragmentation, à la différence du choix de la place couverte, n'est pas une donnée de départ. Elle se manifeste progressivement sous la forme d'une collection d'objets rassemblés correspondant aux principaux éléments de programme (patinoire, salle polyvalente, salle de sports). Au final, l'expressivité de ces volumes, qui marque aussi leur autonomie de fonctionnement, s'impose tandis que l'impact du grand toit unitaire (présent dans les premières versions du projet) s'estompe. Comme pour les équipements scolaires, la logique de fragmentation intervient aussi sur la trame, entre la trame banale, répétitive du commerce et la trame variée du centre intégré. Cette approche qui conduit

³⁷² Groupe de travail « Cergy-Pontoise » in Colloque « Centres urbains », op. cit.

³⁷³ Dans la conception du hall des maisons de la culture, il y avait l'idée malrucienne que l'on puisse être « saisi » dès l'entrée et que l'on puisse percevoir l'ensemble des activités. Voir A. Korganow, op. cit.

³⁷⁴ Siegfried Giedion, « Réflexion sur une nouvelle monumentalité » in *Architecture et vie collective*. Op. cit.

aux solutions organiques et proliférantes se retrouve dans les premiers plans pour le Centre Culturel de Cergy Pontoise, au moment où ce dernier était encore connecté directement au CCR, et aussi dans les premiers projets pour la Piazza.

Dans sa recherche d'une trame structurelle spécifique pour les équipements intégrés centraux, la deuxième phase du projet de Piazza apparaît comme une tentative de théorisation d'un modèle linéaire alternatif au mall commercial. Le hall/forum ponctuel est abandonné au profit de la définition d'une superstructure évolutive. Un système primaire de macrostructure assurant une « tâche infrastructurale », accueille un système secondaire de remplissage dont les manipulations n'affectent pas l'ordre premier³⁷⁵. L'équipement intégré se manifeste alors sous la forme monumentale d'une mégastructure. L'espace public protégé devient un objet architectural régulier et bien défini. Il n'est plus seulement mis en scène à partir de son sol et de son toit mais dans son ensemble, comme « système primaire » de la mégastructure. Les équipements apparaissent quand à eux comme un système secondaire d'unités dont l'architecture est laissée flexible.

III.3.4 – L'enjeu du LCR ou l'impact architectural du réseau

A l'opposé du grand équipement central, la question de l'identification de l'équipement est aussi posée en ville nouvelle à l'échelle de la proximité ou du voisinage. La critique de l'intégration systématique d'une part et d'autre part le discours sur le réseau dans lequel l'intégration n'apparaît que comme une modalité parmi d'autres d'association des programmes à l'échelle d'un quartier, conduisent à rechercher une logique de juxtaposition des entités plus que de dissolution dans un ensemble architectural unitaire. Les petits équipements de type LCR ou CLAE impliqués dans les processus de regroupement des programmes sont pris entre deux discours : l'intégration comprise comme éclatement des fonctions et diffusion dans le quartier consacre la disparition de l'objet équipement ; à l'inverse le principe du réseau compris comme armature urbaine du quartier sollicite plusieurs points d'attache repérables.

Ces deux approches se retrouvent dans le cas du Val Maubuée. Deux discours concomitants ont pu en effet y être exploités dans la politique d'implantation des LCR, celui de l'autonomisation du LCR comme objet architectural et à l'inverse celui d'une approche plus large de la notion d'espace collectif résidentiel pouvant s'appliquer à d'autres lieux soit une conception extensive de l'espace collectif résidentiel qui ne s'applique pas simplement à un édifice repéré comme tel mais qui peut s'appliquer à toutes sortes de lieux ou d'interstices. Un espace qui se définit en creux et non plus en plein.

Le LCR comme surface intégrée

Dans toutes les situations d'intégration stricte, le LCR (tout comme le CLAE) s'insère dans un système constructif qui l'englobe. Il est au mieux une case ou un module parmi d'autres. Cette position de programme hétérogène venant s'insérer dans une structure constructive primaire à vocation urbaine (qui ne s'applique pas qu'aux LCR et CLAE) sert aussi de justification au discours sur le caractère polyvalent et « urbain » de cette structure.

Une intégration en pied d'immeuble de logements :

Cette localisation correspond à une situation où chaque promoteurs prend en charge pour son compte la réalisation des m² de LCR et l'intègre dans son opération en aménageant un local en pied d'immeuble. Ce procédé en phase avec le discours sur la proximité du LCR par rapport aux habitants et sur la spécificité de sa fonction sociale³⁷⁶ donne des résultats architecturaux pour le moins inégaux.

Au moins deux configurations spatiales doivent être distinguées, celle où le LCR correspond ni plus ni moins qu'à un logement et celle où il correspond à une case commerciale. C'est seulement dans ce

³⁷⁵ Dominique Rouillard, op. cit., p. 14.

³⁷⁶ La position radicale de Villeneuve d'Ascq mérite d'être soulignée de ce point de vue. Elle dissocie radicalement les LCR du domaine des équipements publics en revendiquant leur valeur de transition et leur caractère privé géré par les promoteurs, ce qui interdit toute velléité d'intégration avec d'autres équipements publics : « Dans la mesure où le LCR constitue un prolongement du logement, et où il n'a pas à être considéré comme un succédané d'équipements publics qui ont été programmé en nombre suffisant dans la Ville Nouvelle pour servir de support à la vie sociale, il est proposé de limiter la construction des LCR, dans les seuls cas où celle-ci apparaît particulièrement utile du fait de la nature des logements en cause », in Villeneuve d'Ascq et EPALE, « **Charte d'aménagement concerté. Les LCR et les équipements de la vie sociale** », document de travail, 17 février 1978, p12 [AM Villeneuve d'Ascq].

dernier cas, que le LCR peut conserver une certaine visibilité qui est celle de la « vitrine », en liaison avec la définition de l'espace public.

L'intégration avec l'école :

Cette intégration correspond à une double réalité du LCR. D'abord comme nous l'avons précédemment souligné, elle manifeste le tropisme scolaire lié à la prédominance du discours sur l'éducation et sur l'ouverture de l'école. Ensuite elle manifeste aussi la prise en charge par les EPA des financements LCR récoltés auprès des promoteurs.

Le rôle directeur de l'EPA conduit logiquement à ce que les LCR se détachent des habitations et se rapprochent des équipements et des espaces publics.

Le détachement par rapport aux immeubles de logement

correspond aussi à une réalité d'usage liée au problème des nuisances de bruit engendrées par l'activité du LCR.

Le LCR s'inscrit dès lors dans le dispositif d'ouverture de l'école sur l'espace public et participe à l'interaction entre l'équipement et cet espace public: « *les espaces collectifs [...] sont ouverts sur les circulations publiques, piétonnes majeures* » et ensuite « *les espaces de transition [...] articulent ces espaces collectifs avec des lieux d'enseignement ouverts sur des jardins* »³⁷⁷.

La possibilité d'appréhender chaque entité programmatique au sein de l'entité intégrée sollicite une double lecture, celle d'une composition d'ensemble et celle des éléments de programme pris chacun séparément : unité et diversité. Deux approches de l'enjeu sont déclinées, une approche architecturale fonctionnaliste, celle de volumes articulés identifiant chaque fonction, une approche urbanistique qui organise à la fois l'unité de l'espace urbain et la diversité des objets qui le bordent (suivant le modèle villageois ou pittoresque).

Associée au processus de décomposition et recombinaison du programme, la morphologie des groupes scolaires préconisée par Quatenaire, celle d'une école-village adaptée à la psychologie de l'enfant³⁷⁸, conduit à une architecture fragmentée et/ou modulaire: une multiplicité d'éléments formels révélant une diversité d'activités, sont autant de points de repérage. Cette intention est bien exprimée à propos du groupe scolaire des Tilleuls :

*[...] les composants du programme, tant fonctionnels (les divers locaux), que plastiques (alignement, modénature, etc.) seront dissociés et recombinaison non plus en fonction de l'entité « Groupe Scolaire » mais comme les fragments constitutifs, au même titre d'ailleurs que les constructions environnantes, de nouveaux espaces ou plus précisément de nouveaux lieux. Ces lieux seront les articulations du quartier*³⁷⁹.

Un LCR juxtaposé ou indépendant

Le défaut fonctionnel de l'association systématique du LCR avec un groupe scolaire qui apparaît très rapidement est que ses surfaces banalisées sont récupérées et monopolisées par les enseignants.

Pour contrer l'effet d'annexion du LCR par l'équipement dominant susceptible de l'accueillir, deux principes de localisation ont été développés en ville nouvelle, soit la juxtaposition, soit la réalisation d'un objet isolé. Ce sont des situations que l'on retrouve déclinées dans le quartier du Lizard (voir planche 08 en annexe).

L'enjeu est alors de conférer une certaine présence architecturale au LCR. Dans la plupart des cas, et le Lizard fait ici exception, ce local s'apparente plus à un local technique qu'à autre tout autre chose. La difficulté d'un tel programme isolé, c'est sa taille minimum pour qu'il ne soit pas trop ridicule. Une logique qui pousse à réaliser des LCR plus grands et donc des objets qui à contrario peuvent manquer leur public et poser des problèmes de gestion.

³⁷⁷ SGVN, *Commande publique et qualité architecturale: Les écoles de Marne-la-Vallée*, op. cit., mai 1980, p117.

³⁷⁸ « *Plutôt qu'un campus enfantin, c'est un village d'enfants qu'il faudrait essayer de réaliser, avec des pavillons à la fois semblables dans leur conception générale pour favoriser l'unité (...) et différenciés pour favoriser le repérage des enfants, le sentiment d'appartenance à un groupe, ménager une certaine diversité* » in Quatenaire Éducation, *Centre de Vie enfantine*, Paris, juin 1973, p.13, 1331/MV/08.SC. Voir aussi, Quatenaire Éducation, *Conception d'une école: Note de synthèse*, Paris, Quatenaire Éducation, février 1973, p. 14-15, CDU 29398.

³⁷⁹ SGVN, *Commande publique et qualité architecturale: Les écoles de Marne-la-Vallée*, mai 1980, p. 123.

La **juxtaposition** correspond au compromis passé en ville nouvelle entre la fermeture des équipements et leur intégration totale.

En liaison avec les groupes scolaires, les LCR participent d'une déclinaison typologique qui règle une expression plastique reposant sur la fragmentation. Ce jeu formel permet une organisation intérieure de l'école autour d'un patio ou d'une cour aussi bien qu'une organisation extérieure autour d'une ou plusieurs placettes raccordées au réseau des circulations piétonnes (fig. 8.1 et 8.2). Le LCR peut dans cette optique être associé à un élément de programme détaché de l'école tel que le gymnase pour constituer un volume plus important (exemple du Groupe scolaire des Tilleuls, fig. 8.3)

Comme le montre la série des équipements de voisinage réalisés dans le quartier du Lizard, le LCR est un des principaux outils de formalisation d'un espace public interagissant avec l'école.

Le parti d'**indépendance** complète de l'objet LCR par rapport à d'autres équipements, école ou maison de quartier conduit à développer d'autres stratégies : grossir le LCR pour lui donner une présence suffisante qui le rapproche d'une « maison de quartier » ou bien au contraire le traiter comme une modalité d'aménagement de l'espace public qu'il soit allée piétonne ou parc urbain. L'objet s'intègre alors dans l'aménagement de ces espaces, comme élément apparenté au mobilier urbain, comme excroissance de l'espace public, comme « micro-fonction ». Il participe du développement des procédés de définition de l'espace public tel qu'il a pu être théorisé notamment par Antoine Grumbach notamment à partir de l'expérience du Val Maubuée (les notions de microfonction et de « complexe solidaire » sont mises en avant par Grumbach dès 1969³⁸⁰).

Dans ces conditions, on voit que l'objet LCR isolé ne l'est jamais complètement. Un dialogue, une composition avec d'autres objets sont mis en place. C'est l'occasion de générer un « espace public » en liaison avec un équipement dominant ou bien de constituer un point d'animation de l'espace public, allée piétonne ou parc urbain.

Au bout du compte le mouvement d'autonomisation du LCR va de pair avec le développement d'une approche architecturale et urbaine spécifique, ce que l'on va pouvoir appeler le micro-urbanisme et la micro-architecture compris comme travail à petite échelle sur l'aménagement urbain et sur l'expressivité architecturale avec une grande économie de moyens et au plus près des usages.

III.3.5 – L'enjeu de monumentalité de la maison de quartier, l'architecture de la maison de quartier à Cergy-Pontoise

Si l'équipement intégré du côté du groupe scolaire correspond à un épanouissement de l'architecture modulaire, de la trame proliférante en liaison avec la réflexion sur la pédagogie, l'équipement intégré du côté de la maison de quartier correspond surtout à une confrontation avec les contraintes urbaines, à une réflexion sur l'impact de l'édifice public. C'est ce que souligne le témoignage de Michel Macary à propos de la conception de l'Arche Guédon : Ousset le programmeur s'est surtout occupé de l'association complexe des services dans le centre de vie enfantine tandis que lui, l'architecte-urbaniste, s'est surtout occupé de la Halle et de la maison de quartier.

La production des maisons de quartier à Cergy-Pontoise manifeste clairement cette interrogation sur les rapports architecture publique/espace public. La succession régulière des opérations avec une relative stabilité des programmes, dont nous avons parlé précédemment, révèle aussi une progression dans l'investissement architectural des projets, depuis les premières réalisations plutôt sommaires jusqu'au concours relativement récent de la maison de quartier de Cergy-le-Haut (concours lancé en 1998).

Le concours des Hauts Toupets

En particulier la procédure de réalisation de la maison de quartier des Toupets va s'inscrire dans l'opération de « concours d'architectures publiques » lancée à l'échelle nationale en octobre 1980 conjointement par la direction de l'architecture (J. Belmont directeur de l'architecture), la MIQCP et le Plan Construction:

³⁸⁰ A. Grumbach, « Les équipements de la vie quotidienne » in *TA* n°2, 30^{ème} série, 1969.

Pour promouvoir le principe du concours d'architecture comme gage de qualité retrouvée, cette opération va soutenir et associer une dizaine de concours sur l'ensemble du territoire offrant un panel d'édifices publics et de commanditaires (services de l'Etat, communes ou EPA dans le cas de Cergy).

Parmi eux, celui de la maison de quartier de Cergy correspond à la seule opération située en ville nouvelle³⁸¹. L'intitulé du concours « centre et maison de quartier » est aussi le seul articulant explicitement dans son énoncé enjeu urbain et enjeu architectural.

Le concours se présente en deux degrés :

- Une 1^{ère} phase portant sous la forme d'une esquisse légère sur la définition du centre de quartier
- Une 2^{ème} phase portant sous la forme d'un APS sur le projet architectural proprement dit d'un des équipements constitutifs du centre, en l'occurrence la maison de quartier

Le programme de cette maison de quartier ou plutôt le principe d'association de programmes correspond à ce que nous avons décrit dans le chapitre précédent. Il s'agit ici d'une maison de quartier/centre social associée à d'autres éléments de programmes (ateliers, salles polyvalentes) financés sur le budget LCR dégagés par les opérations de logements réalisés dans le cadre de la ZAC.

En ce qui concerne le traitement architectural, l'équipe lauréate, Montassut/Trilles va souligner fort à propos les trois difficultés majeures présentées par le programme:

«

- 1- *la maison de quartier doit s'assujettir sur son périmètre à trois caractères différents : façade haute urbaine sur le mail, basse et domestique à flanc de coteau, de « transition » côté place basse (du minéral au végétal)*
- 2- *Elle est constituée d'équipements distincts (fonction, administration, gestion, heures d'ouverture) et aux échelles fort variées (...)*
- 3- *Une architecture emphatique et solennelle n'est pas de mise pour un équipement de fréquentation quotidienne qui doit être accueillant, ordinaire, et se réaliser par ailleurs pour un budget raisonnable »³⁸²*

La réponse proposée par l'équipe lauréate fait de la maison de quartier un condensé en réduction de la composition du centre de quartier, à la fois image de l'unité du quartier et en même temps image de sa diversité:

« La maison de quartier doit donc être rendue comme un objet unique, image qui saura elle-même renvoyer à l'unité du nouveau quartier, en être l'effigie ».

« Il faudra donc créer l'image monolithique d'une grande maison, mais qui admette en même temps, et en seconde lecture, la variété, une autre échelle, celle d'un petit paysage urbain que l'on découvre en la traversant et qui vient dans le prolongement des continuités urbaines du quartier ».³⁸³

« Les sautes d'échelle et le mélange architectural introduit par la juxtaposition de petits bâtiments différents constituent une parenthèse pittoresque à l'abri du grand toit, petit paysage vernaculaire posé sur un carroyage de briques qui consigne l'unité du lieu tandis qu'une placette circulaire assure le resserrement des divers éléments du programme ».

Ces prises de positions que l'on peut croiser avec les propositions développées antérieurement pour le concours d'une autre maison de quartier, celle du quartier des Eguérets à Jouy-le-Moutier manifestent de façon très claire deux choses.

³⁸¹ Les autres sites sont les suivants : maison des associations à Roubaix, hôtel de ville à Saint Barthélémy d'Anjou, casernement de gendarmerie à Narbonne, bâtiment administratif des télécommunications à Montargis, foyer rural à Montanceix-Montrem, cité-judiciaire à Lyon, hôtel des postes à Châlons-sur-Marne, subdivisions de la Direction Départementale de l'Équipement à Bergerac

³⁸² Dominique Montassut et Bernard Trilles, Maison de quartier des Toupets, notice de présentation, Dossier APS - 26 février 1982 [AD Val d'Oise, 1359W75]

³⁸³ Dominique Montassut et Bernard Trilles, Maison de quartier des Toupets, notice de présentation, ibid., p1.

La maison de quartier comme morceau de tissu urbain

Elles manifestent tout d'abord la confrontation au sein de ces équipements hybrides entre deux aspirations contradictoires : d'un côté et dans la continuité des équipements intégrés antérieurs, l'aspiration à **constituer un morceau de tissu urbain** c'est-à-dire un dispositif qui s'inscrit à l'encontre de l'objet isolé monumental, et de l'autre la volonté de retrouver une unité et une visibilité pour l'édifice public en liaison avec une composition urbaine traditionnelle.

Cette tension se manifeste dans les projets successifs de maison de quartier élaborés par l'architecte Pierre Venencie, depuis la Maison pour Tous des 7 mares à Saint-Quentin en Yvelines jusqu'au projet réalisé de la maison de quartier du Puisieux (Cergy St Christophe) en passant par le concours perdu de la maison de quartier des Eguérets. On peut voir dans la succession de ces projets la confrontation entre un système de composition organiciste sur la base d'une géométrie à 45° que Venencie a largement exploité pour la conception de ce type d'équipement et la tendance à réduire, à contenir l'équipement pour lui faire retrouver un impact traditionnel. La première esquisse de la maison de quartier du Puisieux est de ce point de vue éloquent, elle montre encore une composition à 45° similaire à celle des projets antérieurs (7 mares et Eguérets). La confrontation avec les contraintes de mise en scène de l'édifice public conduit par la suite à l'abandon de cette géométrie dont il ne reste au final que quelques traces.

L'évolution du projet pour cette maison de quartier est de ce point de vue manifeste, entre les premiers croquis de Venencie qui présentent une maison de quartier imposante, envahissante, proliférante inspirée par la Maison pour Tous des 7 mares et la réalisation in fine d'un édifice très contenu et très traditionnel à l'angle de deux rues (voir planche).

Cette tension se manifeste aussi de manière singulière dans le concours pour la maison de quartier des Toupets. L'organisation du concours en deux degrés conduit les équipes à définir dans un premier temps des principes de composition urbaine et à chercher ensuite à les mettre en application dans le projet de la maison de quartier. C'est moins alors une pensée sur l'impact de l'édifice public dans la ville qu'une pensée sur la production de la diversité qui est mise en application.

Ainsi un procédé nouveau est développé par l'agence Montassut/Trilles, celui de la miniaturisation, miniaturisation et utilisation de références historiques pour définir ce « *petit paysage vernaculaire posé sur un carroyage de briques* ». Pour traiter la question de la diversité, le post-modernisme fait ici son entrée. Il ne s'agit plus de produire un analogon à la structure de développement du tissu urbain traditionnel mais de produire un décors qui mette en scène autour d'un espace public les différents éléments de programme. Comme le montre la planche graphique en annexe, ce principe développé pour la maison de quartier des Toupets a été aussi mis en œuvre par l'agence Montassut/Trilles pour traiter l'intégration d'un LCR dans le groupe scolaire des Tilleuls à Marne-la-Vallée.

La monumentalité de la maison de quartier, grand toit et beffroi

Ces aspirations sont déjà présentes dans le concours antérieur de la maison de quartier des Eguérets lancé en 1977 : un édifice implanté «à la croisée des chemins », comme dispositif produisant un espace public (une «placette-forum ») et en même temps un édifice signal, point de repère du centre. Ces exigences, qui étaient explicites dans le cahier des charges du concours des Eguérets marquent une nette évolution par rapport à l'architecture confidentielle et peu accueillante des maisons de quartier antérieures (maison de quartier des Linandes et des Touleuses). L'apport symbolique est semble t'il très bien perçu et apprécié par les habitants³⁸⁴.

Ces exigences sont reprises de la même manière dans le programme de concours des Toupets non pas uniquement pour l'édifice maison de quartier mais pour le centre de quartier des Toupets dans son ensemble.

Le grand toit public et le signal comme éléments à valeur symbolique et à réminiscences historiques (le beffroi et la halle de marché), apparaissent alors comme des attributs du centre plus que simplement ceux de la maison de quartier :

« Réalisation d'un toit

³⁸⁴ Voir à ce sujet la monographie réalisée sur cette maison de quartier par l'Association Nationale pour la Formation et l'Information Artistique et Culturelle (ANFIAC) en 1988 pour le compte de l'EPA Cergy : ANFIAC, *Etude à l'usage de l'EPA de Cergy-Pontoise. Rapport sur les équipements d'animation sociale de quartiers ou de commune* dossier réalisé par J. C. Rault, ancien directeur de maison de quartier. ANFIAC, 1988. [EPA Cergy : 3261/1-4]

L'intégration des constructions dans le paysage a conduit à exiger des toits de pente comprise entre 30° et 45° sur chaque bâtiment. Cette présence de toits dans l'ensemble du quartier peut être exprimée symboliquement dans le centre par la construction d'un toit abritant un lieu public, ouvert, une sorte de halle qui pourrait sur trois côtés être bordée de commerces (...)

Silhouette dominante

Le rôle de centre de quartier doit également pouvoir s'exprimer par un volume dominant qui puisse, au hasard des perspectives, constituer un point de repère. L'importance et la fonction support de ce signal sont à déterminer »³⁸⁵.

La solution initiale élaborée par le projet lauréat pour la maison de quartier des Eguérets (architectes AMNR (Mathieu) / Martel), valorisait surtout le principe de la halle, tandis que son concurrent le plus sérieux, le projet de Venencie valorisait la figure du beffroi tout en déclinant aussi le principe de l'espace public couvert (voir planche 03). Significativement, le troisième projet en lice, celui de F. Soler, qui ne traitait ni la figure du beffroi, ni celle de l'espace public couvert a été mis de côté.

Après rectificatif, sur demande du jury de concours, le projet lauréat va être modifié pour **associer les deux figures de la halle et du beffroi**³⁸⁶.

On serait tenté de voir dans cette formalisation de la maison de quartier des Eguérets, l'aboutissement d'un processus de définition typologique d'une architecture de la maison de quartier. D'autant que le thème de la halle ou du grand toit est aussi un thème qui a été décliné à une autre échelle pour le centre administratif et culturel de Cergy-Préfecture et aussi dans bien d'autres villes nouvelles.

En fait, le caractère synthétique du projet de la maison de quartier des Eguérets fait plutôt exception. Ainsi dans le projet ultérieur du centre de quartier des Toupets, la figure historicisante de la halle est bien présente mais elle est traitée de façon autonome en dehors de la maison de quartier. Il en sera de même pour la halle-marché du centre de quartier du centre de quartier du Puiseux (devenu Cergy-St Christophe) dont la conception se réfère explicitement à l'architecture des Bastides médiévales du Sud-Ouest.

Néanmoins le thème du grand toit reste présent pour la maison de quartier des Toupets, de même que le beffroi est utilisé pour la maison de quartier du Puiseux.

On sent là nettement une oscillation entre une maison de quartier qui concentre et réinterprète les attributs symboliques de la centralité urbaine et une maison de quartier comme élément parmi d'autres d'une composition d'ensemble d'un centre de quartier dans lequel les typologies traditionnelles d'édifices publics sont réintroduites (halle de marché, mairie,...).

Une architecture de transition et unificatrice

Au bout du compte, ces descriptions manifestent aussi fortement **le rôle de transition et la valeur unificatrice** assignés à la maison de quartier :

- transition entre les échelles urbaines du quartier, échelle pavillonnaire et échelle de l'habitat collectif associé au centre quartier, comme l'illustrent clairement les orientations fixées dans le concours et la volumétrie proposée en réponse par l'équipe Montassut/Trilles (voir planche 04).
- transition entre l'univers résidentiel marqué par la forte présence de la nature et l'univers du centre marqué par la prédominance du minéral.
- transition entre les services de proximité qui nécessitent d'être au plus près des habitants dans une continuité directe avec l'habitat (fonction de centre social) et des services de plus grande envergure tournés vers l'action culturelle notamment.

³⁸⁵ EPA Cergy-Pontoise, *Versants de l'Hautil, quartier des Toupets. Concours d'architectures publiques. L'architecture d'un centre de quartier*. Note de présentation. EPA Cergy-Pontoise, 01.81, p12.

³⁸⁶ AMNR (Mathieu) / Martel, Note de présentation du concours de la maison de quartier des Eguérets à Jouy-le-Moutier, novembre 1977. [AD Val d'Oise, 1262W4].

Il s'agit de définir une architecture familière proche de l'habitat qui emprunte des caractères à ces différents univers et qui participe à la cohésion de l'entité « quartier ».

CONCLUSION

Appréhendée sur l'ensemble des neuf villes nouvelles, la question de la réception et de l'adaptation de la formule de l'équipement intégré nous a donc conduit à aborder différentes facettes de la pratique de l'aménagement en ville nouvelle et à naviguer entre différents champs disciplinaires, sociologie du travail, sociologie urbaine, disciplines architecturale et urbanistique. Au terme de cet exercice assez périlleux et foisonnant, des éléments de conclusion peuvent être avancés, concernant l'apport historique des différentes investigations, concernant l'angle d'approche générale de la notion idéologique d'intégration et enfin concernant l'actualité des problématiques développées par le biais de cette notion.

LES CONDITIONS D'EXPLOITATION D'UN PROCÉDÉ INNOVANT EN VILLE NOUVELLE

L'approche de la formule de l'équipement intégré en tant que procédé innovant a permis tout d'abord de mettre en évidence, sur le thème de la fameuse pluridisciplinarité, certains modes de fonctionnement spécifique des équipes de planification des villes nouvelles.

Une activité critique

L'originalité de la formule de l'intégration, c'est qu'elle apparaît d'emblée comme problématique. Dès le départ c'est-à-dire dès le premier colloque organisé sur le sujet en 1970 à l'adresse des missions d'aménagement, nous avons vu que le procédé fait l'objet de réserves (sur les possibilités de financement et de gestion, sur les rapports entre professionnels, sur l'impact urbain).

L'équipement intégré peut donc difficilement être utilisé tel quel, il nécessite un travail d'interprétation, il va ainsi alimenter un mode de fonctionnement des équipes d'aménagement incluant un effort réflexif pluridisciplinaire qui participe du processus initial d'affirmation de ces équipes. L'étude souligne de ce point de vue l'importance des échanges avec d'autres acteurs, l'IAURP, le SGGCVN et enfin les bureaux d'étude extérieurs (SCOOPER, CERFI, Quatenaire Education, Groupe de Sociologie Urbaine, etc.), , autant d'acteurs relais qui constituent un maillon clé entre les questionnements des sciences humaines et les processus opérationnels.

Une activité de programmation, entre savoir faire spécialisé et pluridisciplinarité

A la volonté d'innovation en matière de planification des équipements correspond une volonté d'innovation en terme d'activité professionnelle au sein des équipes d'aménagement. La recherche a montré comment la notion d'intégration, dans sa dimension d'innovation sociale et dans sa valeur d'articulation entre données sociologiques et données spatiales, est intimement liée à la mise en place d'une nouvelle activité en ville nouvelle, celle de la programmation. Sans être véritablement centrée sur le développement de cette activité dans les EPA, la recherche a permis d'aborder les principaux thèmes qui dessinent une histoire de la programmation en ville nouvelle.

- Une identification des deux conceptions de la programmation, entre une approche spécifiquement liée à la question des équipements publics, intégrant le rôle technique de maîtrise d'ouvrage déléguée vis-à-vis des collectivités et une approche plus large de la programmation comme approche globale allant à l'encontre des découpages par spécialités du processus d'aménagement urbain. Au final, l'équipement intégré apparaît bien comme un objet à la croisée des chemins, entre d'un côté une approche architecturale, développant une réflexion sur l'agencement des fonctions, sur une spatialité adaptée à des formes évolutives et non directives d'encadrement et de l'autre une approche urbaine, développant une réflexion sur la centralité, sur la coordination des services et des activités au sein d'une entité urbaine. Le propre de l'équipement intégré c'est de susciter une réflexion sur l'éducation et sur l'animation qui va au-delà de la simple définition, aussi précise soit-elle du programme fonctionnel et technique d'un édifice. Notre recherche sur l'équipement intégré a permis de ce point de vue d'aborder l'évolution d'une approche globale et transversale de la programmation en ville nouvelle à travers l'exploitation de la notion d'intégration puis de la notion de réseau.
- Les caractères du métier de programmation avec une identification des outils, que ce soit l'usage de la concertation et des groupes de travail ou l'usage d'outils graphiques tels que les tableaux à double entrée et les graphes, à la recherche d'un langage commun à tous les intervenants.
- une approche des périodes de l'activité de programmation en ville nouvelle, depuis «l'euphorie utopiste » jusqu'à la « liquidation », pour reprendre les termes utilisés par J.M. Boyer³⁸⁷ en passant par quelques étapes intermédiaires.

³⁸⁷ liquidation à laquelle selon l'auteur peu de villes auraient échappé (sauf Marne-la-Vallée et Evry) in J.M. Boyer, op. cit., p199.

- une identification des acteurs de la programmation, les « piliers » (Ousset, Menighetti, Darmagnac, Lécureuil...) et les autres (les bureaux d'étude notamment), leur évolution et leur influence sur le devenir des villes nouvelles
- une identification enfin des excès dans les pratiques de programmation tel que le déséquilibre entre une phase de programmation très longue et la phase de conception architecturale réduite (exemple du centre Désirée Clary à Melun-Sénart) ou bien une définition trop contraignante et stérilisante des projets qui ne laisse que peu de place à l'expression architecturale

La circulation des idées et des hommes

L'étude a permis d'aborder enfin un questionnement très intéressant sur les migrations d'idées, d'acteurs et de pratiques d'une ville nouvelle à l'autre, suscitées par l'exploitation d'un principe innovant.

On a pu ainsi préciser le rôle actif du SGGCVN dans l'organisation de ces échanges, préciser le rôle support de certaines manifestations (journées et voyages d'étude, commissions techniques des grands concours urbanistiques) et ébaucher le parcours édifiant de certains professionnels. La trajectoire d'une ville nouvelle à l'autre, des bureaux d'étude tels que la SCOOPER passant du Vaudreuil à Evry puis à Marne-la-Vallée, le CERFI passant de Evry à Marne-la-Vallée et à Melun-Sénart ou encore Quaternaire Education passant de Marne-la-Vallée, au Vaudreuil et à Cergy-Pontoise, de même le parcours et les liens entre certains professionnels tels que Michel Macary oeuvrant avec Gérard Héliot et Jean Ader à Evry et à Marne-la-Vallée, sollicitant J.C. Menighetti pour «établir le programme d'un équipement intégré au Lizard, montrent que la formule innovante de l'intégration associée à la question du centre a aussi été un vecteur en interne de capitalisation des expériences.

A contrario, on peut trouver aussi qu'il s'agit d'un milieu restreint s'auto-entretenant dans une certaine approche idéologique de l'animation et des équipements.

Cette approche fortement idéologisée de l'équipement collectif, celle de « militants » et les excès d'une programmation qui suppose une forte mobilisation (celle des classes moyennes) va se retrouver rapidement en décalage par rapport à l'inertie des pratiques et par rapport aux phénomènes de renouvellement de la population.

L'APPORT D'UNE PRODUCTION SPECIFIQUE D'EQUIPEMENTS INTEGRES EN VILLE NOUVELLE

L'hypothèse initiale d'une production spécifique d'équipements intégrés a permis de mettre en évidence plusieurs pistes d'investigation rattachées à la question de l'interaction ville-équipement.

Des problématiques différentes suivant les niveaux de centralité

De manière synchronique, cette hypothèse nous a conduit à nous intéresser aux problématiques spécifiques mises en jeu dans l'interaction entre l'enjeu urbanistique de centralité et la notion d'intégration des équipements aux différents niveaux de centralité urbaine prévus en ville nouvelle, centre urbain régional, centre secondaire, centre de quartier et centre de voisinage. La notion d'« espace public » qui s'affirme en ville nouvelle réunit dans une même approche à ces différentes échelles l'enjeu de définition d'un espace public protégé et l'enjeu d'intégration des équipements³⁸⁸.

Sur ce plan, l'approche du processus de constitution des centres urbains régionaux à partir de l'opposition entre deux modèles de regroupement et d'architecturation, celui mercantile et américain du shopping center et celui culturel et européen de l'Agora ou du Forum s'est révélé particulièrement fructueuse, mettant en évidence les allers et retours, les négociations, les enrichissements réciproques entre les équipes des EPA et un groupe d'acteurs finalement peu étudié que ce soit en ville nouvelle ou ailleurs, à savoir les promoteurs commerciaux.

A une échelle radicalement opposée, celle du voisinage, L'approche des principes de formalisation du réseau d'équipements socioculturels, en particulier à travers l'exemple des équipements relais du quartier du Lizard a permis de mettre en évidence tout un registre de savoir-faire à l'échelle du centre de quartier et à l'échelle du voisinage, de la micro-intervention, avec des stratégies de regroupement de programme, d'utilisation du Local Collectif Résidentiel (LCR) comme élément d'appoint des groupes scolaires ou des maisons de quartier ou bien comme dispositif autonome s'insérant dans la problématique de l'aménagement de l'espace public en se rapprochant du domaine du mobilier urbain.

³⁸⁸ Voir à ce sujet : Rautenberg Michel et al. « *L'espace public en villes nouvelles – Evolution de la notion d'espaces publics à Villeneuve d'Ascq et Vitrolles, Rives de l'Etang-de-Berre* », Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, Atelier IV, Laboratoire CLERSE/IFRESI, Lille, juin 2004.

Une évolution politique et administrative

De manière diachronique, l'identification d'équipements intégrés de deuxième ou de troisième génération appréhendée à partir des expériences de Marne-la-Vallée (quartier du Lizard), de l'Isle d'Abeau (quartier de St Bonnet), de Cergy-Pontoise (quartier de Cergy-Puiseux) a permis de mettre en évidence plusieurs évolutions significatives dans la planification des équipements socio-culturels. A partir de 1976 et de l'entrée en lice du programme d'Action Prioritaire du VII^{ème} Plan, on a pu ainsi examiner le processus d'implication des collectivités et en particulier des Syndicats Communautaires d'Agglomération dans la politique d'animation, et examiner l'évolution de l'approche des questions de regroupement et de coordination des équipements face à la montée en puissance des préoccupations communales sur la gestion de ces équipements, et face à la montée en puissance de la problématique du réseau socio-culturel comme nouvelle entité programmatique globalisante à l'échelle d'un quartier.

Une évolution des théories urbaines et architecturale

L'hypothèse d'une production spécifique d'équipements intégrés en ville nouvelle nous a conduit enfin à nous pencher sur la confrontation entre l'approche sociologique des besoins sociaux, éducatifs et culturels en ville nouvelle et l'évolution des principes dominants de conception urbanistique et architecturale.

L'exploitation du principe de regroupement physique des équipements contribue à faire des ensembles intégrés un terrain privilégié de confrontation entre les deux tendances opposées de l'architecture urbaine, d'un côté le discours initial sur la polyvalence, la banalisation des locaux, appuyé par une vision anti-monumentale et organicienne du «tissu vernaculaire» et de l'autre la montée en puissance du discours réhabilitant les formes traditionnelles de la ville (le retour de l'îlot) et l'impact symbolique de l'édifice public.

La valorisation du corpus des maisons de quartier, nous a permis d'appréhender les enjeux architecturaux associées à cette confrontation :

- un enjeu de transition entre l'univers diffus à petite échelle de l'habitat individuel et l'univers formalisé et imposant du centre
- un enjeu de représentation de l'unité et de la diversité de l'entité « quartier » (thème de la fragmentation).
- un enjeu d'enracinement à travers une architecture capable de réunir à la fois les vertus de la valeur symbolique de l'édifice public dans un contexte marqué par la sensibilité croissante à l'environnement (d'où le succès des fermes) et les vertus de la polyvalence des espaces.

Face à ces problématiques qui présentent un potentiel certain d'invention architecturale et urbaine, on doit mettre en regard le manque atavique de moyens dégagé pour le domaine socioculturel, lequel est aujourd'hui rendu à son statut traditionnel de parent pauvre des politiques publiques. On doit mettre en regard aussi le poids des normes auxquelles sont corrélés les financements, les fameuses normes réactualisées en 1968 par l'IAURP puis bien vite relayées par les normes des ZAC qui s'imposent dans les villes nouvelles pour définir les besoins à planifier dans le cadre des plans successifs.

POURSUIVE L'INVESTIGATION

Au bout du compte, et bien qu'ils se soient rarement traduits par des réalisations architecturales très convaincantes, les avatars de l'équipement intégré en ville nouvelle, sous des formes adaptées, transformées, simplifiées, confrontés à des exigences souvent contradictoires, posent un certain nombre de questions qui ont toujours leur pertinence dans le contexte actuel.

L'approche d'une notion idéologique :

L'intégration comme mot clé, comme notion idéologique touchant de nombreux domaines d'action autour de laquelle s'organise l'action des différents acteurs (Etat et collectivité, chercheurs, professionnels) et comme notion sensible à l'effet de mode, apparaît bien comme une donnée éminemment contemporaine. Il serait intéressant de la comparer, au niveau de l'ampleur de la mobilisation, au niveau de son « fonctionnement » et de ses effets avec des notions ultérieures articulant objectifs socio-économiques et pratiques d'aménagement. Dans ce registre, la plus manifeste aujourd'hui est certainement celle de « développement durable ».

Le devenir d'une certaine activité de programmation

L'approche globale des enjeux urbains, les conditions de montage financier et administratif complexes et incertaines, la multiplication des interlocuteurs et le bon usage de la concertation, une approche des problèmes requérant plusieurs domaines de compétence, tous ces points soulevés notamment par l'expérience de la programmation des équipements intégrés auxquels ont fait face les équipes d'aménageurs des villes nouvelles font partie aujourd'hui du paysage habituel dans le domaine des projets urbains en général, ou dans celui de la politique de la ville. L'expérience mise à jour des villes nouvelles doit permettre d'interroger les réponses apportées aujourd'hui en terme d'organisation des équipes et en terme de méthode pour susciter des propositions novatrices

Un épisode d'une histoire contemporaine de l'édifice public qui reste à écrire:

L'étude a montré que l'exploitation en ville nouvelle de la formule de l'équipement intégré conduit finalement à interroger les deux thématiques principales du renouveau de l'édifice public telles qu'elles sont énoncées notamment par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques. Il s'agit en premier lieu d'une réflexion sur le programme, sur la capacité de ce programme à prendre en compte et à répondre aux attentes de la population. Il s'agit ensuite d'une réflexion sur l'expressivité et sur l'impact monumental de l'édifice public, c'est-à-dire sur sa valeur symbolique dans la ville.

Au delà d'une problématique cantonnée aux enjeux éducatifs, la recherche nous invite à situer la production d'équipements intégrés comme un épisode de l'histoire des équipements de la ville moderne, de la métropole depuis le XIX^{ème} siècle. Les gares, les grands hôtels et les grands magasins d'un côté, les maisons du peuple de l'autre ont été en effet dès le XIX^{ème} des programmes complexes associant de multiples activités et des enjeux d'identité pour les villes. La notion d'équipement complexe ou d'équipement multifonctionnel dérivée de ces exemples, intervient sur deux niveaux, au niveau des interactions avec l'espace public et aux niveaux de la prise en compte des besoins nouveaux des populations urbaines.

Les possibilités d'association activités et intérêts privés/ activités et intérêts publics, ou bien l'opportunité du regroupement des services dans un équipement unitaire sont des questions qui restent aujourd'hui d'actualité, que ce soit dans le cadre de la politique de développement des quartiers ou dans celui de l'élaboration de grands équipements fédérateurs.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION..... | 2 |
| CHAPITRE I – UNE MOBILISATION TRANSVERSALE..... | 9 |
| I.1 – Une mobilisation au niveau central..... | 10 |
| I.1.1 – La Fondation Pour le Développement Culturel..... | 10 |
| I.1.1 – La Commission Interministérielle des Equipements Intégrés..... | 11 |
| I.1.2 – Le rôle décisif du SGGCVN..... | 13 |
| I.1.3 – Le rôle de l'IAURP..... | 15 |
| I.2 – La mobilisation transversale au niveau des différentes villes nouvelles..... | 17 |
| I.2.1 – Les équipes pluridisciplinaires des Etablissements Publics d'Aménagement..... | 17 |
| I.2.2 – Bureaux d'étude et associations..... | 19 |
| I.2.3 – La mobilisation des administrations déconcentrées..... | 20 |
| I.2.3 – Les mobilisations communale ou intercommunale..... | 21 |
| CHAPITRE II – L'EQUIPEMENT INTEGRE COMME ENJEU D'INNOVATION PROGRAMMATIQUE.. | 24 |
| II.1 – Le développement des démarches de concertation..... | 27 |
| II.2.1 – Le groupe de travail comme outil de programmation..... | 28 |
| II.2.2 – La démarche consultative modèle menée au Vaudreuil..... | 29 |
| II.2.3 – Les démêlées du CERFI avec l'opérationnel en ville nouvelle..... | 30 |
| - Une lecture critique de l'idéologie de la planification des équipements..... | 31 |
| - Le promoteur institutionnel comme instance de concertation..... | 32 |
| - La convergence entre la doctrine psychiatrique de secteur et la formule de l'équipement intégré..... | 34 |
| - Les tentatives de généralisation de la méthode..... | 36 |
| II.2.4 – La concertation à l'ère des syndicats d'agglomération..... | 37 |
| - L'opération du centre de St Bonnet comme modèle de concertation..... | 38 |
| II.2 – L'invention de programmes complexes en ville nouvelle..... | 41 |
| II.2.1 – L'exploitation des figures initiales..... | 42 |
| - Le centre de l'enfance, objet expérimental par excellence..... | 42 |
| - La maison de quartier avec ou sans collègue..... | 43 |
| II.2.2 – Quelle diversification en ville nouvelle ?..... | 44 |
| - Le procédé d'invention de nouveaux programmes, technique ou imagination..... | 44 |
| - La figure de l'équipement unique du centre d'agglomération..... | 45 |
| - La formule allégée de l'association des Centres de loisirs et des LCR avec les groupes scolaires..... | 46 |
| - La maison de quartier comme base d'un assemblage « à la carte », l'exemple de Cergy-pontoise..... | 47 |
| - Une figure paradoxale de l'intégration : la ferme..... | 48 |
| - La nature génératrice de regroupements d'activités et de programmes innovants..... | 50 |
| II.3 – De l'équipement intégré unique au réseau d'équipements. L'expérience de programmation globale à Marne-la-Vallée..... | 53 |
| II.3.1 – La création d'un service de programmation..... | 53 |
| - L'impulsion théorique de l'ARESC..... | 54 |
| - L'affirmation de la Direction des Equipements et des Services Collectifs..... | 55 |
| II.3.2 – L'intervention de Quaternaire Éducation..... | 56 |
| - Une approche sélective de l'intégration..... | 56 |
| - Une forme dominante..... | 57 |
| II.3.3 – Une première génération d'équipements intégrés..... | 57 |
| - L'opération de Noisy-Est, traduction des théories officielles..... | 58 |
| - L'Arche Guédon, un effort d'innovation de tous les acteurs..... | 58 |
| - La Piazza, un projet à part..... | 59 |
| II.3.3 – L'exploitation de la notion de réseau au Lizard..... | 61 |
| - La remise en cause des super-équipements..... | 61 |
| - L'approfondissement de la notion de réseau..... | 62 |
| - La méthodologie de programmation au Lizard..... | 63 |
| - L'organisation spatiale du réseau..... | 64 |
| - L'importance stratégique des relais..... | 66 |
| - La nécessité du regroupement, pôle de rencontre et tête de réseau..... | 67 |
| CHAPITRE III – L'INTEGRATION ET L'ARCHITECTURATION DES CENTRES..... | 69 |

| | |
|---|------------|
| III.1 – L'équipement intégré et l'enjeu du centre..... | 70 |
| III.1.1 – La place de l'intégration au sein des orientations urbanistiques initiales développées pour les centres des villes nouvelles..... | 71 |
| – Le regroupement et la densité..... | 71 |
| – L'intégration comme capacité d'évolution des centres..... | 72 |
| – L'intégration et la diversification des centres..... | 73 |
| III.1.2 – De l'intégration des fonctions à la notion synthétique de centre intégré..... | 74 |
| – Fabriquer un espace public protégé..... | 75 |
| III.1.3 – L'évolution de l'impact de la notion d'intégration à travers la succession des grands concours urbanistiques lancés en ville nouvelle..... | 78 |
| – Villeteuse ou la mise en place du discours urbanistique sur l'intégration..... | 78 |
| – Evry I ou l'apogée de la doctrine sociale de l'intégration en ville nouvelle..... | 79 |
| – Des concours proches de celui d'Evry, le germe de Ville au Vaudreuil et le centre de ST Bonnet le Lac à l'Isle d'Abeau..... | 81 |
| – Le tournant du val Maubuée ou la confrontation entre le discours social de l'intégration et l'évolution du discours architectural et urbain..... | 81 |
| – Le rejet de l'intégration comme notion urbanistique dans le concours du cœur de ville de St Quentin en Yvelines | 83 |
| | |
| III.2 – Agora versus Shopping mall: la conception des équipements intégrés centraux des Villes Nouvelles face aux centres commerciaux..... | 84 |
| III.2.1 - La double orientation de l'IAURP..... | 84 |
| – Equipement commercial et équipement socio-culturel..... | 84 |
| – Consultants contre missions..... | 85 |
| III.2.2 - Les acteurs de l'urbanisme commercial et leurs modèles..... | 86 |
| – Les consultants : le cas Victor Gruen..... | 86 |
| – Les deux modèles opposés de promotion commerciale française: hypermarché avec galerie marchande contre centre commercial régional (CCR)..... | 89 |
| – L'alliance des promoteurs de CCR avec les planificateurs des villes nouvelles..... | 90 |
| III.2.3 - Les deux temps de la conception des Centres Urbains Régionaux (CUR)..... | 94 |
| – Le bilan contrasté du passage de Victor Gruen à l'IAURP..... | 94 |
| – Le temps des missions : de la tentative de compromis d'Evry aux logiques de distinction et d'opposition de Cergy et Marne-la-Vallée..... | 99 |
| | |
| III.3 - L'enjeu d'identité de l'équipement collectif face au traitement de la polyvalence et de la banalisation des espaces 109 | 109 |
| III.3.1 – Une architecture de la polyvalence et de la banalisation, le tropisme de l'architecture scolaire et de l'architecture du spectacle populaire..... | 109 |
| – une géométrie adaptée à la polyvalence..... | 110 |
| III.3.2 – Vers une architecture publique en ville nouvelle..... | 112 |
| – Les enjeux d'une architecture de l'équipement intégré en ville nouvelle..... | 112 |
| III.3.3 – L'impact architectural de l'équipement intégré central..... | 113 |
| – Les modèles de Van Klengeren..... | 113 |
| – Une culture commune des architectes de Centre Urbain Régionaux..... | 115 |
| – A la recherche d'une architecture moderne spécifique, une logique d'opposition ?..... | 117 |
| III.3.4 – L'enjeu du LCR ou l'impact architectural du réseau..... | 118 |
| – Le LCR comme surface intégrée..... | 119 |
| – un LCR juxtaposé ou indépendant..... | 120 |
| III.3.5 – L'enjeu de monumentalité de la maison de quartier, l'architecture de la maison de quartier à Cergy-Pontoise..... | 121 |
| – Le concours des Hauts Toupets..... | 121 |
| – La maison de quartier comme morceau de tissu urbain..... | 122 |
| – La monumentalité de la maison de quartier, grand toit et beffroi..... | 123 |
| – Une architecture de transition et unificatrice..... | 124 |
| | |
| CONCLUSION..... | 125 |